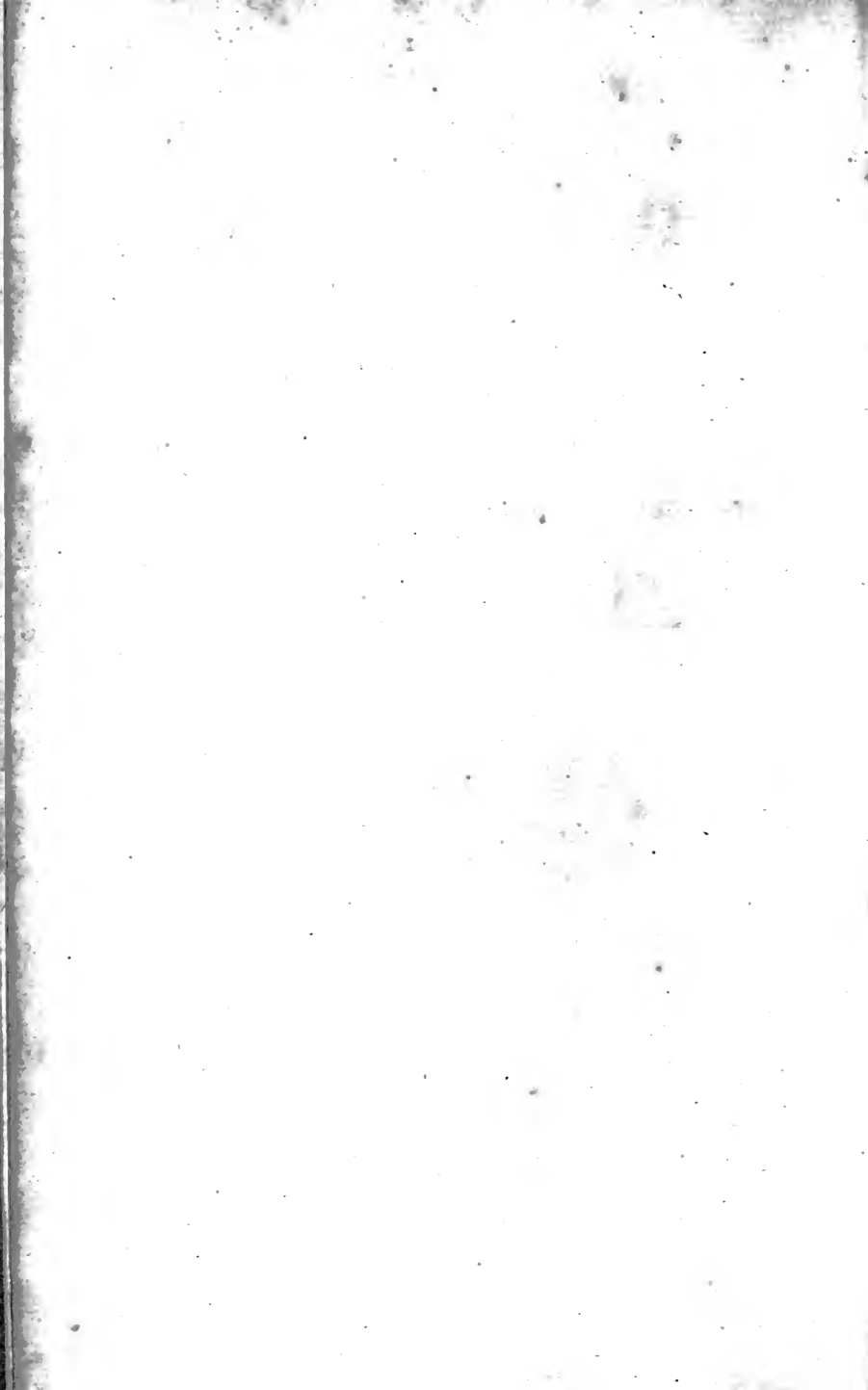






CSA

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto



DISCOURS ET MERCURIALES
DE DENIS TALON.

II.

A. ÉGRON, IMPRIMEUR
DE S. A. R. MONSEIGNEUR, DUC D'ANGOULÊME,
rue des Noyers, n° 37.

OEUVRES
D'OMER ET DE DENIS
TALON,

AVOCATS-GÉNÉRAUX AU PARLEMENT DE PARIS;

PUBLIÉES SUR LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES,

PAR D.-B. RIVES,

AVOCAT AUX CONSEILS DU ROI ET A LA COUR DE CASSATION.

TOME SECOND.



PARIS,
A. ÉGRON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DES NOYERS, N° 37.

M. DCCC. XXI.



CSP

KJV

251.5

T35

A2

1821

V.2

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

NOUS aurions désiré pouvoir écrire une Notice sur la vie du magistrat dont nous présentons au public les discours et les mercuriales ; mais nous ignorons même l'époque certaine de sa naissance, et rien ne sauroit remplacer le charme des détails particuliers qui nous manquent. Il faut dès-lors se borner à rassembler ici quelques faits trop peu connus.

Denis Talon n'avoit pas encore atteint sa vingtième année, lorsqu'en 1648 il fut nommé avocat du roi au Châtelet. C'est dans l'exercice de ces fonctions qu'il apprit à mériter, comme l'illustre d'Aguesseau, l'honneur de devenir ensuite premier avocat-général au Parlement de Paris, et l'on a déjà vu combien Omer Talon apporta de sollicitude et de soins à le rendre digne de lui succéder dans cette charge importante (1).

« Quelque temps avant sa mort, il avoit dressé, pour
« me servir de règle dans la conduite de ma vie, disoit
« Denis Talon, une instruction qui contient des senti-

(1) Eloge d'Omer Talon, tom. 1, pag. lvij et lix.

« ments si chrétiens, si élevés et si dignes d'un homme
 « d'honneur, que j'en estime plus la possession que celle
 « des biens qu'il me peut avoir laissés : lorsque je lui
 « demandai sa bénédiction, il me dit par trois fois : *Monsieur*
 « *fils, Dieu te fasse homme de bien* (1) ! »

Mais, au moment d'occuper la place de son père, il ne songea qu'à la difficulté de la bien remplir. Tandis que l'on cherchoit à se consoler de la perte de ce grand magistrat (2), par la confiance de le voir revivre dans son suc-

(1) Mémoires d'Omer Talon, tom. 8, pag. 123.

(2) « A propos de maladies, écrivoit Guy-Patin à un de ses
 « amis, le 20 décembre 1652, M. Talon, avocat-général, est en
 « si mauvais état, qu'après quelques mois de langueur il devient
 « hydropique. Vous savez bien qu'il ne peut pas manquer de bons
 « et fidèles médecins, et néanmoins, dans l'inquiétude que sa ma-
 « ladie lui donne, il s'est souvenu de moi et m'a fait l'honneur
 « de m'inviter à l'aller voir : ce que j'ai fait incontinent très-
 « volontiers ; mais ayant reconnu son mauvais état, je vous
 « avoue que les larmes m'en sont venues aux yeux : ce que je ne
 « pus si bien cacher qu'il ne le reconnût lui-même et ne m'en fit
 « compliment. Néanmoins, je vous dirai que mes larmes n'ont
 « pas été à cause de lui tout seul, quelqu'homme de mérite qu'il
 « soit, mais pour le malheur commun de tout le monde, qui perd
 « beaucoup à sa mort. M. Talon est un fort homme de bien, de
 « grand jugement et d'un esprit fort pénétrant, le plus beau sens
 « commun qui ait jamais été dans le Palais, qui a le mieux pris
 « une cause, et qui y a le plus heureusement rencontré, aux
 « conclusions qu'il y a données. Chacun a admiré dans Paris la
 « force et la solidité de son esprit ; et néanmoins il faut qu'il
 « meure, aussi bien que tant d'honnêtes gens qui nous ont été
 « malheureusement ravis depuis un an, tandis que tant de brouil-
 « lons et de tyrans vivent sur la terre. » (71^e lettre de Guy-
 Patin.)

cesseur, celui-ci craignoit de n'avoir acquis encore ni assez d'expérience, ni assez de savoir; et si la volonté de sa mère n'eût pas été sur lui toute puissante, il se fût sans doute abstenu long-temps, par excès de modestie, d'une dignité dont tant d'autres n'ambitionnent souvent que l'éclat.

« J'étois reçu, dit-il, depuis deux ans, en survivance
 « de sa charge, et j'étois, avant le même temps, avocat
 « du Roi au Châtelet, emploi qui m'auroit pu acquérir
 « quelque facilité, si la stérilité des affaires n'avoit rendu
 « cette juridiction déserte, principalement des causes qui
 « désirent notre ministère. D'ailleurs, l'inconsidération
 « des jeunes gens, qui préférèrent leur divertissement à
 « l'étude, et la paresse que je ressentais naturellement en
 « moi, m'avoient privé de beaucoup de lumières qu'il me
 « falloit acquérir par l'assiduité dans le cabinet. Je me
 « trouvai pourtant obligé, pour ne pas jeter ma mère dans
 « le dernier désespoir, et espérant qu'elle régleroit la con-
 « duite de ma vie, de me dévouer tout entier à la fon-
 « tion d'avocat-général, n'étant âgé que de vingt-quatre
 « ans et demi (1). »

Il entra donc au parquet du Parlement le 25 décembre 1652, et, présenté le même jour au Roi par M. Le Tellier, Sa Majesté le nomma conseiller d'Etat.

Denis Talon obtint ainsi, à son début dans la haute magistrature, une dignité que l'on regardoit alors comme

(1) Mémoires d'Omer Talon, tom. 8, pag. 123 et 124.

la récompense des services les plus éclatants et d'un mérite éprouvé. Mais deux ans ne s'étoient pas encore écoulés depuis sa réception, lorsqu'une cause qui captivoit puissamment l'attention publique, lui fournit l'occasion de justifier, d'une manière brillante, les espérances dont il étoit l'objet. Cette cause fut celle du docteur Arnaud contre l'examen de son ouvrage sur les cinq propositions de Jansénius. En rendant compte de ces débats, cet infatigable controversiste, que Boileau nomme *le plus savant mortel qui jamais ait écrit* (1), disoit : « M. l'avocat-
 « général Talon qui, par le devoir de la charge qu'il
 « soutient avec tant de suffisance et de probité, ne prête
 « ses paroles qu'à la raison et à la justice, et peut être
 « appelé la voix de l'équité même, représenta, avec une
 « force merveilleuse et une science non commune, l'in-
 « térêt du public et de l'Etat. . . . ; et ne pouvant igno-
 « rer combien j'avois sujet de tenir pour suspects et pour
 « ennemis les examinateurs qu'on m'avoit donnés, il ap-
 « puya, par la gravité de son éloquence et par l'autorité
 « de ses conclusions, la justice de mes plaintes (2). »

Le 24 avril 1657, il porta la parole dans le fameux procès de mademoiselle de Montpensier et de M. le duc d'Orléans, frère de Louis XIII, contre madame d'Aiguillon et M. le duc de Richelieu, au sujet de la terre de Champigny. L'origine de cette discussion remontant à l'époque où le ministre-roi opprimoit à la fois et les princes du sang, et

(1) Epitaphe du docteur Arnaud.

(2) Voyez la première des trois lettres apologétiques du docteur Arnaud à un évêque.

la reine, et son maître lui-même, il étoit difficile de ne prendre parti que pour la justice, au milieu des sentimens divers dont les esprits n'avoient pas cessé d'être agités. Cependant, Denis Talon *y fit miracle ; il parla sobrement , mais fort à propos , de la tyrannie du cardinal de Richelieu , et tout le monde fut bien aise de l'arrêt intervenu* (1) sur les conclusions du jeune magistrat.

« On me vint éveiller à quatre heures du matin, dit
 « mademoiselle de Montpensier, et on me dit que mon
 « affaire étoit gagnée. L'avocat-général Talon fit des mer-
 « veilles, et tout d'une voix on alla aux conclusions, qui
 « furent que l'arrêt qui adjugeoit à M. de Richelieu la
 « garantie de Champigny contre Son Altesse Royale, fût
 « cassé, et qu'il subsisteroit à mon égard. Le plaidoyer
 « de l'avocat-général fut admirable ; j'espère que quelque
 « jour on le verra (2). »

Mademoiselle ajoute : « Cette nouvelle me donna une
 « grande joie ; je me levai et allai éveiller madame de
 « Courtenay, qui étoit à Saint-Fargeau. et ensuite made-
 « moiselle de Vandy ; nous allâmes à l'église remercier
 « Dieu. J'appris que, quand on vint apprendre cette nou-
 « velle à Son Altesse Royale, elle alloit et venoit de cham-
 « bre en chambre, comme elle a accoutumé, et attendoit
 « avec impatience et inquiétude le jugement de cette af-

(1) 114^e lettre de Guy-Patin.

(2) Ce plaidoyer est du nombre de ceux que nous publierons dans la troisième livraison.

« faire.
 « Son Altesse Royale envoya chercher l'avocat-général
 « Talon, et le remercia fort : c'étoit sûrement lui qui
 « avoit fait gagner l'affaire. Son Altesse Royale lui en té-
 « moigna une extrême reconnoissance.
 « Je lui écrivis (à M. Talon) dans des sentiments fort
 « reconnoissants, et je ne pus m'empêcher de lui mar-
 « quer, dans ma lettre, que, parmi tant d'essentielles
 « obligations que je lui avois dans cette rencontre, je
 « n'avois pas laissé de ressentir encore le coup de pate
 « qu'il avoit donné, dans son plaidoyer, aux gens de
 « Son Altesse Royale (1). »

Ce service n'est point le seul qu'il rendit à la famille royale, après les persécutions du règne précédent et les agitations diverses qu'elle avoit essuyées pendant la minorité de Louis XIV. En effet, le duc de Lorraine s'efforçoit de revendiquer le Clermontois donné par la Reine au grand Condé, en récompense de ses services; le cardinal Mazarin avoit secrètement provoqué cette démarche; il l'appuyoit de ses vœux non moins que de son crédit, et peut-être sa haine eût-elle été satisfaite, si *l'éloquence de l'avocat-général Talon n'avoit fait triompher la cause de M. le Prince, et confondu l'intrigue et les espérances du cardinal* (2).

« Le prince de Condé, écrivoit à cette époque Guy-

(1) Mém. de Mademoiselle de Montpensier, tom. 3, pag. 261 à 264.

(2) Vie du Grand Condé, écrite par le dernier prince de ce nom.

« Patin , a gagné un grand procès à la grand'-chambre
 « contre le duc de Lorraine . pour les villes de Clermont ,
 « Stenay et Jamets. M. Talon a fort parlé contre la mai-
 « sou de Lorraine , et a dit que ces gens-là n'étoient
 « descendus ni de Charlemagne , ni de Godefroy de
 « Bouillon , mais seulement d'un Gérard d'Alsace , et a
 « conclu au profit du prince de Condé , qui a été lui-
 « même en remercier M. Talon (1). »

Dès ce moment , ce magistrat vit s'accroître chaque jour sa célébrité. L'estime qu'inspiroient ses vertus donnoit plus d'éclat à sa renommée oratoire. On se félicitoit de la faveur dont il jouissoit à la Cour. « Mardi dernier ,
 « dit un de ses contemporains , M. Talon entretint le
 « Roi dans son cabinet , seul à seul , trois heures entières ;
 « nouvelle qui réjouit ici tout le monde , sur ce que
 « M. Talon est un excellent personnage qui ne donnera
 « jamais que de très-bons conseils au Roi (2). »

Bientôt il fut nommé procureur-général de la chambre de justice , et cette distinction dut le flatter d'autant plus , que Louis XIV avoit voulu composer cette chambre des magistrats les plus honorés de son temps. C'est qu'en effet il n'auroit pas suffi , pour atteindre le but de cette institution , d'en confier le succès à des hommes d'une intégrité ordinaire. Il falloit plus qu'une vertu commune pour s'acquitter noblement d'une tâche si pénible ; car il s'agissoit d'examiner la gestion de tous ces traitants ac-

(1) 199^e lettre.

(2) Guy-Patin , 244^e lettre , du 18 mars 1661.

coutumés depuis trop long-temps à détourner à leur profit la meilleure partie des impôts levés sur le peuple, et l'on avoit vu se former ainsi, d'une manière extrêmement rapide, des fortunes dont le faste étoit un véritable sujet de scandale.

Promoteur de cette sainte réformation, Denis Talon résolut d'attaquer et de combattre indistinctement et sans complaisance, tous ceux qui se trouveroient prévenus de malversations (1). C'est assez dire combien dut lui susciter d'ennemis cette détermination vertueuse. Néanmoins, il en poursuivit l'accomplissement avec une courageuse probité. Fidèle au sentiment de son devoir et n'écoutant que la voix de sa conscience, sans doute il lui importoit peu de paroître quelquefois trop sévère; son unique soin fut d'être toujours impartial et juste.

Mais puisqu'on ne sauroit parler de cette chambre de justice sans se rappeler et la disgrâce de Fouquet, et l'affection que l'amitié lui garda malgré son infortune, il ne faut pas non plus oublier que Denis Talon commença les informations contre cet ancien surintendant des finances; ce souvenir fera ressortir, beaucoup mieux que nos éloges, l'indépendance de son caractère et son intégrité.

Les amis de Fouquet s'efforçoient à persuader qu'il étoit innocent, et l'exemple de leur vive sollicitude est trop rare pour n'être point admiré. Qui ne s'attendiroit

(1) Voyez ci-après son premier discours, pag. 12.

aux touchantes inquiétudes de Péliſſon , de La Fontaine et de madame de Sévigné ! Toutefois , madame de Sévigné convient elle-même , en parlant du premier interrogatoire ſubi par le prévenu , qu'on l'auroit bien embarrasſé ſi on avoit été bien habile et bien éveillé (1). Il ſuffit d'ailleurs de lire les documents de cette longue procédure , pour ſe convaincre qu'il exiſtoit contre lui des charges nombreuses et graves , et le devoir du procureur-général étoit de les recueillir et de les produire. Mais lorsque les premiers mémoires de Fouquet démontrèrent qu'une prévention criminelle lui avoit fourni contre ce dernier pluſieurs pièces fauſſes , ſon indignation égala tout à coup ſon zèle. Denis Talon voulut connoître et faire punir d'une manière exemplaire celui qui avoit osé concevoir l'affreufe penſée de transformer ſon miniſtère déjà ſi redoutable , en un miniſtère de haine et d'iniquité. Pour prévenir les effets terribles de ſon juſte courroux , on s'empreſſa de le remplacer. « Voici , écrivoit Guy-
« Patin , une nouvelle dont peu de gens ſe doutoient.
« M. Talon a été remercié et l'on a révoqué ſa commis-
« ſion de la chambre de juſtice , en le renvoyant au Par-
« lement : on dit que voilà une marque très-évidente de
« la faveur de M. Colbert auprès du Roi. Il a réuſſi à faire
« ce coup , à cauſe de M. Berrier , ſon premier commis ,
« qui avoit été menacé par M. Talon , pour quelques
« faux mémoires qu'il lui avoit délivrés contre M. Fou-
« quet. Au lieu de M. Talon , le Roi a fait deux
« procureurs-généraux , dont l'un eſt purement pour

(1) Dernière édition des OEuvs complètes de Madame de Sévigné , tom. 1 , pag. 75.

« M. Fouquet, l'autre est pour les affaires civiles de la
 « chambre de justice : le premier est M. Chamillard,
 « maître des requêtes ; l'autre est M. de Fontenay-Hot-
 « man, aussi maître des requêtes, qui est allié de M. Col-
 « bert (1). »

C'est ainsi que de misérables intrigues ministérielles sacrifièrent un grand magistrat au besoin d'assurer l'impunité d'un faussaire ! On alla même jusqu'à bannir de la Cour les personnes qui se permettoient de ne pas approuver cette conduite. En effet, madame la maréchale de L'hôpital reçut l'ordre *de se retirer*, parce qu'elle avoit *parlé en faveur de M. Talon* (2). Dans tous les temps, de semblables passions ont eu le même résultat.

Ce seul fait dément donc sans réplique une assertion des Mémoires de Fouquet ; cette assertion où il disoit :
 « Il est bon que l'on sache que M. Talon n'est pas devenu
 « mon ennemi pour avoir été fait procureur-général de
 « la chambre ; mais qu'il a été fait procureur-général de
 « la chambre, à cause qu'il étoit mon ennemi capital (3). »
 Car si Denis Talon eût été son ennemi ; si ceux que Fouquet appelle ses détracteurs l'avoient supposé capable d'asservir sa conscience à leurs desseins, certainement on ne l'auroit pas remplacé.

Ce n'est pas tout. Les persécuteurs de l'ancien surin-

(1) 501^e lettre.

(2) 501^e lettre de Guy-Patin.

(3) Production de M. Fouquet, tom. 5, part. 1.

tendant desiroient le convaincre à la fois et du crime de péculat, et du crime de lèse-majesté ; mais Denis Talon ne parla que du premier dans son réquisitoire : ce crime est le seul qui lui parût constant ; l'accusation du second fut portée ensuite par Chamillard.

Enfin, Denis Talon avoit cessé d'appartenir à la chambre de justice dès le 3 décembre 1665, et Fouquet ne subit son premier interrogatoire que le 14 novembre de l'année suivante.

M. Boucherat fut aussi renvoyé de cette chambre *pour avoir parlé en faveur de Fouquet, et n'avoir pas crié au gré de la Cour : tolle, crucifige* (1) !

Cependant, le prévenu fut seulement déclaré coupable de péculat ; au lieu de lui infliger le supplice de la potence, on se contenta, grâce à l'incorruptible intégrité de son rapporteur, Lefèvre d'Ormesson (2), de le condamner à un bannissement perpétuel, à la confiscation de ses biens ; et dans le même instant où l'on rendoit cet arrêt, Berrier tomba dans un accès complet de folie. « Il est
« devenu fou, disoit madame de Sévigné, mais fou au
« pied de la lettre ; c'est-à-dire qu'après avoir été saigné
« excessivement, il ne laisse pas d'être en fureur ; il parle

(1) 515^e lettre de Guy-Patin.

(2) Ni les menaces des ministres qui vouloient faire périr Fouquet, ni les promesses de la place de chancelier, ne purent lui faire suivre d'autre avis que celui que la vérité lui dictoit. (*Biogr. de Chaudon et Delandine*, au mot *Fouquet*.)

« de potences, de roues, il choisit des arbres exprès ; il
 « dit qu'on le veut pendre, et fait un bruit si épouvan-
 « table qu'il le faut tenir et lier. Voilà, ajoutoit-elle,
 « une punition de Dieu assez visible et assez à point
 « nommé (1) ! »

Mais après avoir un moment réveillé le souvenir de ces affligeantes intrigues, il faut surtout rendre hommage à la justice de Louis XIV. Jamais ce monarque ne montra mieux la haute idée qu'il avoit conçue de la majesté royale. Loin de la prostituer à venger les ressentiments de son ministère contre les magistrats qui avoient osé lui résister, il s'immortalisa lui-même en adressant un jour au petit-fils de M. Lefèvre d'Ormesson ces paroles mémorables : *Je vous exhorte à être aussi honnête homme que le rapporteur de M. Fouquet* ; et dans la suite on le vit élever successivement MM. Boucherat et de Pontchartrain (2) à la dignité de chancelier de France !

(1) OEuvres complètes de Madame de Sévigné, dernière édit., tom. 1, pag. 97.

(2) M. de Pontchartrain avoit été l'un des juges de Fouquet ; il embrassa l'opinion de M. d'Ormesson. Lorsqu'il prêta son serment comme chancelier, en 1699, le Roi lui dit : *Monsieur, je voudrois avoir une charge encore plus éminente à vous donner, pour vous marquer mon estime de vos talents, et ma reconnaissance de vos services.*

Il est vrai que M. Voisin qui avoit opiné pour la peine de mort contre Fouquet, devint lui-même chancelier en 1714 ; mais on se souvient aussi qu'il refusa de sceller des lettres de grâce accordées par Louis XIV à un scélérat dont il importoit de laisser la condamnation s'exécuter. Le Roi demanda les sceaux, en fit usage, et les rendit ensuite à leur dépositaire. Au lieu de les recevoir, celui-ci les repoussa. *Ils sont pollués*, dit le courageux serviteur. A ces

Récompenser ainsi la probité de ces deux magistrats, dans une affaire où ses agents avoient trop souvent compromis l'autorité souveraine, c'étoit proclamer que, pour les princes comme pour les peuples. l'indépendance et l'équité des juges sont le premier besoin et la meilleure sauvegarde du trône.

Quant à Denis Talon, Sa Majesté le nomma son procureur-général aux grands jours d'Auvergne tenus en 1665. Il remplit cette mission à la satisfaction publique, et c'est dans ce voyage qu'il dut probablement se féliciter d'avoir connu Domat (1).

Denis Talon concourut ensuite au perfectionnement des ordonnances de 1667 et de 1670. L'éditeur du procès-verbal des assemblées tenues pour en examiner les projets, atteste qu'il « fit paroître avec éclat dans ces « conférences, cette profonde érudition et cette solidité de « jugement qui l'avoient toujours fait regarder comme le « premier avocat du royaume par son propre mérite, « comme il l'étoit déjà par sa dignité. » On admire également, il est vrai, dans ce procès-verbal, et son savoir et sa judicieuse prévoyance. Son opinion prévalut quelquefois, même sur celle du premier président de Lamoignon; mais ces deux magistrats contribuèrent avec un zèle égal

mots, la colère cède à l'admiration dans l'esprit du monarque. Jetant soudain au feu les lettres qu'il venoit de sceller, Louis XIV s'écrie : *Quel homme !* Et le chancelier lui répond : *Je reprends les sceaux ; le feu purifie tout.*

(1) On sait que Domat étoit alors avocat du Roi au siège présidial de Clermont en Auvergne.

à perfectionner ces glorieux monuments de notre ancienne législation. Ils ne sacrifièrent point l'intérêt public au désir séduisant, mais presque toujours dangereux, d'introduire dans nos lois des améliorations hypothétiques. Par exemple, lorsqu'on examina l'article de l'ordonnance de 1670, où l'on proposoit d'ôter aux procureurs du Roi les épices et les droits dont ils jouissoient pour les décrets rendus sur leurs conclusions, M. de Lamoignon représenta que « ce retranchement ne seroit pas utile au bien
« de la justice ; qu'il y auroit peut-être plus d'inconvénient à le faire qu'à laisser les choses dans l'état où elles
« étoient ; » et partageant cet avis qui finit par être jugé le plus sage, Denis Talon ajouta :

« Il sera sans doute glorieux au Roi de faire que les
« juges aient les mains nettes et pures, et ne reçoivent
« des parties aucuns salaires de leur travail ; mais il faut
« en même temps leur donner des gages proportionnés
« et capables de les faire subsister avec honneur ; autrement il est impossible qu'ils ne tombent dans la négligence et la prévarication ; qu'ils n'abandonnent l'exercice de leurs charges lorsqu'elles seront infructueuses ; qu'ils ne cherchent à s'indemniser par des voies secrètes et honteuses, et ne commettent des concussionns dans lesquelles ils ne garderont aucune mesure. Il est rare de trouver des personnes d'une vertu si épurée, qu'elles méprisent leurs intérêts et se veuillent dévouer au public par le seul motif de l'honneur et de la vertu, sans attendre aucune récompense (1). »

(1) Procès-verbal des conférences tenues pour l'examen de l'Ordonnance de 1670, pag. 110.

La nécessité d'améliorer notre législation ecclésiastique et civile ne cessa d'être l'objet de ses méditations et de ses efforts. Jamais il ne découvroit un abus sans chercher aussitôt le moyen d'y remédier. Quand on lui représentoit les difficultés de son entreprise : *cela n'est pas sans remède*, répondoit-il, *si l'on veut s'y appliquer sérieusement*; et la plupart des édits de son temps furent les fruits de sa persévérance. Nous en avons pour preuve le manuscrit d'un mémoire par lui remis au Roi. Il y représentoit aussi que toutes les universités du royaume et la meilleure partie des collèges *avoient besoin de réformation*. « Comme il n'est pas expédient, disoit-il, que tant de
« gens s'adonnent à l'étude, il faut diminuer partout le
« nombre des écoles, plutôt que de les multiplier. »

Denis Talon ne s'affligeoit pas moins, dans ce mémoire, des inconvénients qu'il voyoit résulter de la diversité des coutumes.

« Si on s'appliquoit avec soin à les concilier, ajoutoit-il,
« et cet ouvrage seroit le plus grand, le plus utile qu'on
« pourroit jamais entreprendre : hors l'article des droits
« de fiefs, et peut-être celui du partage des successions,
« je suis persuadé qu'on parviendroit à établir une juris-
« prudence uniforme dans tout le royaume; et il est cer-
« tain que les dernières réformations des coutumes ayant
« été faites il y a cent ans, plusieurs ont besoin d'être
« révisées; car il en est qui contiennent des dispositions
« ou tout-à-fait absurdes, ou conçues en des termes que
« l'on ne sauroit entendre. En nommant donc pour cela
« des commissaires également savants dans le droit civil

« et coutumier, ils trouveroient le moyen d'établir une
 « loi uniforme pour l'avenir, dans une infinité de choses
 « où le seul caprice a introduit de la diversité.

« Mais comme cet ouvrage ne peut pas être terminé en
 « peu de temps, il semble que, par une espèce de préli-
 « minaire, on pourroit décider certaines questions qui se
 « jugent diversement au Palais, surtout celles dont la ju-
 « risprudence n'est pas uniforme dans toutes les cham-
 « bres, et d'autres où le Grand-Conseil ne suit pas les
 « mêmes maximes que le Parlement ; car il arrive de là
 « qu'un procès se perd ou se gagne selon que l'une des
 « parties trouve moyen, par adresse ou par crédit, de le
 « faire tomber dans un tribunal qui lui est favorable. L'on
 « doit dire la même chose des anciennes ordonnances
 « qui ne sont pas vérifiées dans tous les parlements du
 « royaume; et outre que cette bigarrure a quelque chose
 « d'indécent, quand les affaires de cette nature sont ren-
 « voyées d'un parlement à un autre, ou quand elles y
 « sont portées en vertu d'évocations générales ou de pri-
 « vilèges de *committimus*, quoique ce soit toujours avec
 « la condition expresse ou tacite de juger suivant l'usage
 « des lieux, souvent les juges, nourris dans d'autres
 « principes, s'en dispensent, ce qui donne matière à des
 « instances de cassation d'arrêts au Conseil. En un mot,
 « si ces ordonnances sont utiles, pourquoi ne les pas ob-
 « server dans tout le royaume? Si au contraire on trouve
 « quelque inconvénient dans leur exécution, pourquoi
 « ne pas les réformer? »

Enfin, après avoir représenté l'utilité de retoucher la

plupart des ordonnances faites depuis 1667, Denis Talon terminoit ainsi ce mémoire :

« Encore que toutes les provinces du royaume jouissent d'une pleine paix, que l'autorité du Roi empêche qu'il ne s'y commette des violences, et que les grands crimes y soient moins fréquents que par le passé, il seroit pourtant très-expédient d'envoyer de temps en temps des grands-jours : tout le monde sait combien ceux d'Auvergne, tenus en 1665, ont été utiles ; et ils l'auroient été infiniment davantage, si l'on avoit, deux ou trois mois auparavant, envoyé des commissaires dans l'étendue de leur ressort, pour préparer les matières ; mais quand on enverra des grands-jours, ce doit être surtout pour réprimer les malversations des juges, et les obliger d'observer les ordonnances. »

Denis Talon remplissoit depuis plus de quarante ans les fonctions de premier avocat-général, lorsque Sa Majesté, afin de lui témoigner la satisfaction qu'elle avoit éprouvé de ses services, lui donna, en 1693, l'une des deux charges de président à mortier qui venoient d'être créées au Parlement de Paris. Il eût été difficile de faire un choix plus honorable ; peut-être même suffit-il ici, pour son éloge, de répéter que les conseillers *lui reprochoient*, dit-on, *de porter dans sa manière d'opiner ce balancement des opinions et cette discussion approfondie de toutes les raisons des parties, dont il avoit pris l'habitude dans les fonctions du ministère public* (1).

(1) Voyez les Siècles Littéraires de la France, par Desessarts, tom. 6, pag. 179.

Il termina sa laborieuse carrière le 2 mars 1698, et le *Mercure Galant* du même mois publia l'article suivant :

« Messire Denis Talon , seigneur du Boulay, Escluelles et autres lieux , président à mortier au Parlement de Paris , vient de mourir.

« C'étoit un des plus savants hommes de son temps , des plus habiles , des plus pénétrants et des plus affables. La beauté de son génie , jointe à l'application continuelle qu'il a toujours eue pour toutes les sciences , lui avoit produit une facilité merveilleuse pour l'expédition des affaires.

« M. le président Talon est mort âgé de 70 ans , après avoir reçu tous ses sacrements avec une piété des plus édifiantes et une véritable résignation aux volontés de Dieu. Comme il étoit attaqué de la pierre , il a souffert des douleurs cuisantes , sans qu'il lui soit échappé la moindre plainte. Il fit un discours des plus touchants pendant une demi-heure le jour qu'il mourut , et demanda pardon à tous ses amis du mauvais exemple qu'il pouvoit leur avoir donné. »

De son mariage avec Elisabeth-Angélique Favier du Boulay, naquit Omer Talon , troisième du nom , marquis du Boulay, du Tremblay le vicomte , etc. , et colonel du régiment d'Orléanois. Il épousa Marie-Louise Molé , fille de Louis Molé , seigneur de Champlâtreux , président à mortier au Parlement de Paris , et mourut encore jeune , laissant , 1° Louis Denis qui suit ; 2° Marie Françoise ,

mariée au marquis de La Bourdonnaye , maître des requêtes , puis intendant de Rouen et conseiller d'Etat ; 5° et Angélique-Louise , mariée à M. de Montcalm , marquis de Saint-Véran , maréchal de camp , et commandant les troupes du Roi en Canada.

Louis Denis Talon suivit la carrière de ses aïeux. Il fut tour à tour conseiller , avocat-général et président à mortier au Parlement de Paris. Il existe de lui dans nos recueils judiciaires (1) plusieurs plaidoyers qui donnent une idée très-avantageuse de son savoir et de son talent oratoire.

Mort en 1744 , il ne laissa de son mariage avec la fille de M. de Chauvelin , avocat-général au Parlement et commandeur grand-trésorier des ordres du Roi , qu'une fille qui fut mariée à Etienne-François d'Aligre , d'abord président à mortier , et ensuite premier président au Parlement de Paris.

Alors donc , comme l'observe Moreri , *ce nom cher à la magistrature et aimé du public , eût été perdu par l'extinction de la branche aînée* , si M. le chancelier d'Aguesseau , M. le procureur-général Joly de Fleury et M. d'Ormesson n'avoient pas attiré dans la première Cour du royaume où il devint conseiller , Jean-Baptiste Talon , dernier descendant d'un frère cadet de ce Jean Talon , conseiller d'Etat en 1565.

Jean-Baptiste Talon eut trois enfants : 1° Antoine

(1) Notamment dans les tomes 10 et 11 des *Causes Célèbres*.

Omer, lieutenant-civil au Châtelet lors de la révolution ;
5^o Marie-Geneviève, mariée au marquis de Villaines ;
3^o et Marie-Victoire, mariée à M. d'Escorches, marquis
de Sainte-Croix.

M. le comte Talon, fils d'Antoine Omer, est aujourd'hui colonel des lanciers de la Garde Royale, et gentilhomme de la Chambre du Roi.

Ainsi, après trois siècles d'une existence glorieusement consacrée au service de la monarchie, le dernier rejeton mâle de cette famille, d'abord étrangère, mais toute française actuellement, se trouve avoir, dans nos armées, le grade que le premier de son nom qui vint s'établir en France, avoit dans celles de Charles IX (1) : rapprochement remarquable au milieu de si tristes contrastes et de tant de changements.

(1) Voyez tom. 1, pag. lx.



DISCOURS ET MERCURIALES DE DENIS TALON.

PREMIER DISCOURS.

Prononcé à la Chambre de Justice établie en 1661, contre tous ceux qui avoient eu quelque part aux finances, et près de laquelle Denis TALON venoit d'être nommé procureur-général.

MESSIEURS,

Tout ce que l'on pourroit concevoir sur le sujet de la commission dont nous venons d'entendre la lecture, ne se sauroit jamais assez avantageusement exprimer pour rendre le respect et les actions de grâces que l'on doit à la sagesse, à la justice et à la bonté royale qui semble, en cette occasion, imiter la providence divine et obéir à la voix des hommes justes, pour user des termes de l'Écriture ; mais il se peut comprendre en fort peu de paroles et dans une seule pensée de laquelle conviendront tous les cœurs et tous les esprits, puisque l'on n'oseroit désa-

vouer que cet établissement que la plupart des gens de bien ont prévenu par des vœux anticipés, ne soit une des plus belles marques de l'amour, de la tendresse et de la passion que notre grand monarque a conçue pour l'innocence de son règne, pour le repos et le soulagement de ses peuples; une des plus riches montres que nous devons attendre de ce siècle de paix qui a commencé si heureusement et duquel, quoi que l'on veuille dire, les fruits ne sauroient être plus avancés, la moisson plus ample, plus fertile et mieux cultivée, ni les espérances plus proches et plus certaines. Aussi nous considérons ces pensées ou plutôt ces ouvrages de réformation, comme les effets de cette ardeur sainte et généreuse que Dieu inspire tous les jours dans le cœur du Roi qui, n'ayant plus pour objet de son application le travail et l'état de la guerre, l'honneur et la satisfaction des victoires qui sont d'ordinaire les plus puissants aiguillons des âmes généreuses, n'a rien diminué de ses soins et de sa vigilance au milieu de ce calme profond qui endort les pilotes les mieux expérimentés, et leur fait tenir le gouvernail avec moins de contention que lorsqu'ils sont battus ou menacés de l'orage. Au contraire, ramassant tous les esprits qui se dissipoient au dehors, il s'est dévoué pour le salut et la grandeur de son Etat, pour en remplir toutes les parties, pour en assurer la puissance sur des colonnes inébranlables, et en rétablir l'ancienne structure,

la beauté naturelle, par le retranchement de ce qui s'y trouve d'impur et de superflu ; et de même que le père de la lumière , quand il parcourt sur notre horizon le chemin du ciel, acquiert, à mesure qu'il avance dans sa carrière et qu'il approche de son zénith, la force nécessaire pour dissiper les nuages qui pourroient nuire à la sérénité de l'air , à la fécondité de la terre ; dès l'heure qu'il a plu au Roi de prendre toutes les rênes du gouvernement, et que du haut de son trône, de cette élévation auguste dans laquelle ce qui est dépendant et tributaire de son empire, est aussi indispensablement soumis à sa vue, il a voulu regarder d'un œil favorable les biens et les maux, les nécessités et les remèdes. Il n'y a personne qui n'en ait conçu un heureux présage, qui n'ait auguré, sans consulter le vol des oiseaux, que l'on verroit bientôt changer la face de la campagne, et que Dieu, qui est le guide des bons princes, le chef et le principe de tous leurs conseils, couronneroit comme il faut en toutes rencontres par des succès éclatans et par de nouvelles prospérités, de si pieuses intentions, et une conduite si vertueuse.

En effet, toutes les lumières, toutes les facilités, toute l'autorité, toute l'estime qu'il s'est acquise avant la révolution d'une année ; tous les rayons de splendeur qui l'environnent, sont des épanchemens d'une vertu infuse, surnaturelle : des dons du ciel qui se plaît à combler toutes

ses pensées et ses entreprises, et à convertir à la gloire du nom françois, les événemens qui, selon les règles d'une prudence commune, pouvoient donner de la crainte et du trouble. Enfin, pour ne rien laisser d'imparfait, pour satisfaire pleinement nos espérances, nos désirs, et fixer l'incertitude de la fortune à son dernier période, il a voulu embellir, fortifier la couronne et la maison royale par la plus heureuse de toutes les fécondités.

Tant d'avantages signalés qui naissent dans leur temps et néanmoins tout-à-coup et en foule, pourroient passer pour autant de merveilles et de prodiges, s'ils n'étoient l'accomplissement de l'alliance et de la confédération que Dieu a faite avec les souverains, et la première des récompenses visibles qu'il promet à tous ceux qui ne se prosternent aux pieds des autels, qui n'offrent des vœux que pour l'intérêt et le salut public, et pour obtenir ce que notre prince incomparable demande incessamment par des prières ferventes; c'est-à-dire une sagesse et une intelligence proportionnées aux emplois de la royauté, et la droiture des jugemens, pour en faire goûter les fruits à ses sujets, en donner l'exemple à ses enfans, et prouver que, pendant la durée de son règne et dans l'étendue de sa domination, on voit reluire, comme deux astres brillants, d'un côté la sainteté de la justice, et de l'autre l'abondance de la paix.

Tous ces biens sont éminemment renfermés,

Messieurs, dans la résolution qu'il a plu au Roi de prendre pour l'érection d'une Chanibre de justice. Nous sommes assurés que ce projet et ce dessein ont précédé le traité et la conclusion de la paix; et sans être fort éclairés dans le secret du gouvernement, on sait que la dissipation des finances, le poids des impositions nouvelles, la dureté et la forme de l'exaction, et l'extrémité des surcharges dont les peuples étoient accablés, ont été les principales occasions de terminer la guerre; et si l'exécution en a été différée, suspendue, c'est que les ouvrages importants ne peuvent être conduits à leur perfection qu'avec du temps et de la méditation, et qu'il y a bien de la différence entre bâtir sur des fondemens solides, ou édifier sur du sable mouvant. Tandis que toutes les autres commissions de cette nature n'en ont porté que l'apparence et le nom; que le crédit des financiers et de leurs patrons les ont fait aussitôt révoquer et convertir en des compositions, celle-ci sera sans doute un monument éternel, un exemple et une règle pour prévenir tous les désordres dont nous étions menacés à l'avenir, d'autant plus que pour purger, par la peine et le châtement, les dérèglemens passés, nous apprenons, par l'histoire et par les registres, qu'il y en a eu quelques-unes dans les siècles précédents, dont la sévérité a pu imprimer quelque sorte de terreur et d'épouvante; mais il y a long-temps que le souvenir en est évanoui; et la modération

excessive que l'on a pratiquée depuis cent ans ; cette modération que l'on peut qualifier de siècle d'impunité, n'a servi qu'à irriter l'avarice et l'avidité de ceux qui s'imaginent qu'il en est des fortunes comme des conquêtes : qu'elles acquièrent non-seulement de la sûreté, voire même du relief, de la noblesse et peut-être de l'innocence quand elles sont en état de se pouvoir racheter du péril par la grandeur et le partage du butin.

Les occurrences de la guerre et les nécessités de dépenses pressantes qui ne souffrent point de retardement, ayant forcé de recevoir toute sorte de secours, on s'étoit contenté de presser ces éponges, et de leur faire rendre une partie de la substance dont elles s'étoient enflées ; mais l'on n'est que trop informé que dans ces taxes générales, les plus misérables ont eu le premier rang, comme Galien disoit autrefois des tributs mal dispensés, et que la plupart de ceux qui ont actuellement payé, ont été des officiers de finance, dépossédés de l'exercice de leurs charges, qui n'avoient commis ni pu commettre aucune malversation, et que les plus coupables ont été non-seulement exempts, mais qu'ils y ont notablement profité. Enfin ces contributions absorbées par des remises, ou par des traités à forfait de sommes médiocres, n'ont été que des prétextes et des aiguillons d'une convoitise nouvelle. Elle n'a rien épargné pour remplir plus abondamment un petit vide qui s'étoit formé dans cet amas, en

cette affluence de richesses dont les progrès sont violents et les accroissements monstrueux, autant que les voies et les principes en paroissent rampants, obscurs et honteux. Pour arrêter le cours de ce torrent impétueux, qui a corrompu les bonnes mœurs, confondu toutes les lois et la police du Royaume, énervé la discipline des compagnies par le luxe et la superfluité, et banni toutes les maximes d'honneur, de décence et d'austérité, pour opposer des digues à ce débordement capable de saper les fondements de la monarchie, et d'attirer quelques révolutions périlleuses, il a fallu attendre une saison paisible, selon l'avertissement du prophète, qui ne conseilloit pas au peuple de Dieu de combattre tant que l'air seroit agité par le moindre souffle de vent, et la réponse d'un empereur romain qui, se voyant pressé de faire punir ceux qui avoient injustement profité des deniers publics : cet ouvrage, disoit-il, désire des dieux justes et favorables, pour n'en pas demeurer à une simple tentative, surmonter les obstacles et les traverses qui sont inséparables des grandes entreprises, et il est malaisé, sans un travail pénible, de retirer de ces mauvais dispensateurs, de ces économes infidèles, ces trésors criminels si subitement assemblés, qui, sans compter des profusions, et les dépenses excessives étant comparées à leur patrimoine, à ce qui leur est échu par la succession de leurs ancêtres, seroient dans une ré-

publique bien policée, des témoins irréprochables et une preuve suffisante pour leur condamnation; mais qui serviront tout au moins d'une présomption violente pour leur faire réparer une partie des brèches que l'Etat a souffertes par leurs déprédations. Et bien que cette restitution soit le plus légitime de tous les moyens d'amasser des richesses innocentes, le seul expédient pour avancer le soulagement des peuples, et faire que le Roi puisse exécuter pour le tout, ce qu'il a déjà commencé en partie, ce que l'un des meilleurs princes dont l'histoire nous ait conservé la mémoire, ne put consommer que dans l'intervalle de dix années, quoique l'anéantissement de ces fortunes mal acquises soit le plus agréable sacrifice que l'on puisse présenter à la justice divine, qui souffre avec indignation et met entre les abominations, l'insolence et la vanité de ces hommes élevés de la poussière et du sein de la terre, à cet esprit de superbe dans lequel se méconnoissant eux-mêmes, ils n'ont gardé aucune mesure, soit pour les acquisitions, pour les bâtimens, ni pour la table, soit pour le feu ou pour tout autre sorte de luxe et de dépenses; néanmoins les intentions du Roi qu'il nous a bien voulu témoigner et qui sont assez déclarées par ses lettres, sont des pensées bien plus hautes et plus généreuses. Comme il n'a garde de permettre que cette recherche soit une occasion de vexation, ni une couleur industrieusement em-

pruntée pour opprimer des personnes innocentes ; aussi, quand ceux qui se trouveront convaincus, feroient des offres plus avantageuses que ce qu'on pourroit espérer d'une inquisition diligente et d'une entière confiscation, il ne veut pas qu'il lui soit reproché que l'on mette désormais en commerce l'impunité, non plus que la licence de mal faire ; et nous osons dire que si ces vérités avoient besoin de quelque garantie, on n'en sauroit désirer une plus illustre que le choix, l'élite de cette assemblée, comparable à la dignité du sénat romain par le rare mérite et les qualités éminentes de ceux qui la composent.

Leur réputation est non-seulement exempte d'ombre et de taches ; mais au-dessus de l'envie et des atteintes de la malignité : car tout le monde sait que le Roi ayant envisagé cette commission comme une affaire infiniment difficile, importante et délicate, a trié dans toutes les compagnies souveraines, des personnes capables, par leur suffisance, leur intégrité, leur désintéressement et leur fermeté, de s'acquitter avec succès d'un exemple si laborieux. La faveur, la brigue et l'affectation d'une course ambitieuse ont eu si peu de part dans cette nomination, que la plupart l'ont ignorée jusqu'à la veille de l'établissement, et les autres ne l'ont acceptée que par obéissance.

Mais plus ce jugement est honorable et cette confiance avantageuse, plus elle nous soumet et

nous engage à proportion à des obligations plus grandes : et si nous manquons au moindre de ces devoirs ; si par notre foiblesse et notre impatience, cette entreprise demeure sans effet, et se résout en fumée, l'approbation publique que nous en recevons aujourd'hui, se convertira dans une plainte et un murmure qui nous couvriront d'infamie et de confusion.

Les plus spéculatifs s'étoient persuadés que le crédit des gens d'affaires avoit poussé de si longues racines, qu'il étoit impossible de les ébranler, et que, soit par la protection des puissances supérieures, par les liaisons d'intérêt et d'amitié, soit par des alliances avec la robe, ils étoient de tous côtés impénétrables. De ces deux remparts, le premier est renversé, et le Roi déposant entre nos mains toute son autorité qu'il n'exerce jamais en personne dans la distribution des peines et les occasions de sévérité, croit avoir déchargé sa conscience et satisfait à tout ce que l'on peut attendre d'un prince juste et équitable, ennemi du vice et amateur de la vertu. Il ne reste donc plus qu'à vaincre le second obstacle, c'est-à-dire à se défendre de l'importunité de ses reproches, des sollicitations pressantes de ses amis, à se garantir des tentations d'une fausse générosité et des mouvements d'une compassion injuste, délicate, qui se laisse souvent entamer sur le moindre incident, par indulgence ou par facilité, sans faire réflexion qu'il n'y a point de grâce,

pour légère qu'elle paroisse, dont la conséquence ne soit dangereuse et le préjudice infini. Et comme il ne se sauroit feindre d'adresses, de subterfuges, d'évasions et de déguisements que ceux qui se sentent coupables ne mettent en pratique; comme ils inventent même de nouveaux stratagèmes et des expédients imprévus pour obscurcir la vérité, pour s'échapper au milieu des ombres et des ténèbres, il faut des lumières vives, épurées, et un esprit de perspicacité et de discernement pour percer ces nuages, démêler tant d'involutions et de nœuds compliqués, et surtout une vigilance infatigable, une sollicitude religieuse pour ne perdre aucun de ces moments critiques d'instruction, d'ordinaire si précieux, et ne pas laisser évanouir les preuves et détourner les témoins par la longueur et le retardement.

Mais il seroit, Messieurs, superflu et peut-être indécent de vous exhorter, en général ou en particulier, à des offices dont les habitudes vous sont si familières, les inclinations si naturelles et d'ailleurs confirmées par l'usage continu, qui semble en avoir rendu l'exercice nécessaire. Que si ces mouvements étoient assoupis, rien ne les pourroit mieux exciter, ni rallumer plus puissamment dans nos cœurs, que l'ardeur et le zèle de la justice; que la présence de son chef, plus illustre par ses vertus héroïques, par son courage, par sa modération et par cette intelligence con-

sommée, cette vivacité clairvoyante qui ne se trompe jamais et qui pénètre sans peine le fond, le secret, les détours, les replis et les raisons décisives des affaires les plus embarrassées, que par son élévation et par l'éclat de sa dignité. Et comme nous ne pouvons douter que l'assistance de celui qui tient la première place, et préside avec tant de gloire et de réputation dans les conseils du Roi, ne rende cette ouverture et cette action de cérémonie plus auguste, il y a lieu d'espérer que ses influences favorables qui ne seront pas tout-à-fait passagères, produiront des effets et une chaleur proportionnés à la vertu motrice dont ils sont émanés; nous en attendons le concours dans les occasions les plus importantes. De sorte que s'il nous reste de la défiance, c'est notre incapacité, c'est notre faiblesse qui nous fait craindre de ne pouvoir répondre ni à l'expectation publique, ni à l'honneur que nous recevons d'être les promoteurs de cette sainte réformation. Mais la même puissance qui nous rappelle au ministère, nous communiquera des forces et de la vigueur pour attaquer et combattre indistinctement et sans complaisance, tous ceux qui se trouveront prévenus de malversation, pour venger tant de millions d'âmes innocentes qui ont été la proie de ces monstres d'iniquité, exécuter avec autant de respect que de fidélité les ordres du Roi notre maître, et obéir sans réserve aux volontés, aux

commandemens d'un prince qui n'a pour but et pour objet, dans toutes ses résolutions, que la justice, la vérité, et qui ne conçoit point d'autres passions que celles qui sont inséparables de la vertu.

DEUXIÈME DISCOURS.

Prononcé à l'ouverture des grands jours d'Auvergne, tenus en 1665, contre les seigneurs et les juges qui accabloient les vassaux et les justiciables.

MESSIEURS,

Pour si infinie que paroisse la multitude et la variété des choses capables d'occuper nos affections et nos connoissances, on les peut néanmoins toutes réduire à deux : à celles qui sont proches de nous et celles qui en sont éloignées ; et rien n'est si admirable dans la nature, que les différentes impressions de tristesse ou de joie, d'inquiétude ou de repos, d'amour ou de haine que cette distance ou cette proximité produit dans nos esprits et dans nos cœurs.

Les sens, comme les plus matériels, n'agissent que sur des objets présents : il faut que les parties destinées aux fonctions de l'attouche-

ment et du goût reçoivent l'impression des corps qui les approchent sans intervalle et sans milieu, autrement ils ne les connoïtroient point. L'odorat souffre un peu plus de distance ; la vue et l'ouïe davantage, toujours néanmoins dans un espace encore modéré. Il n'en est pas ainsi des facultés intellectuelles : la mémoire porte son souvenir dans les temps les plus reculés ; l'esprit et l'imagination n'ayant besoin que de la seule image des choses pour les comprendre, qu'elles soient présentes, qu'elles soient absentes, elles en sont connues également.

Le même effet que produit l'éloignement ou la proximité des objets à l'égard des lumières naturelles, se vérifie encore dans l'ordre du gouvernement politique ; quelques-uns ont cru que plus les souverains se tenoient absents et se rendoient invisibles, plus le respect des peuples devenoit religieux et les idées que l'on en concevoit magnifiques.

C'est par cette maxime que l'on a vu, que l'on voit encore à présent tant de princes d'un accès si difficile ; ils s'imaginent que leur cabinet est un voile mystérieux qui couvre tous leurs défauts, et que la rareté de leur présence augmente le prix de leur mérite. Telle étoit, au sentiment de Ruper, la pensée du superbe Assuérus, qui ne s'exposoit presque jamais aux yeux du public, *ne, dit ce grand homme, vilior fieret ex usu publicæ visionis.*

Dans cette retraite orgueilleuse, ils s'érigent en fausses divinités, leur seul nom imprime de la terreur; toutes leurs colères semblent des foudres, et, cachant tout ce qu'ils ont de foible et d'humain, l'on révère ce qu'on ne connoît point, et l'on ne conçoit pour eux que de l'admiration et de la crainte, parce que rien ne paroît d'eux qu'une autorité sévère, et des mystères où l'on ne peut atteindre. Mais cette circonspection ne peut être utile qu'à l'égard des puissances barbares dont la présence découvrant les imperfections, diminueroit leur estime, et qui, ressemblant aux spectres de la nuit, perdroient une partie de leurs grandeurs, si l'on s'en pouvoit approcher de plus près. Il n'en est pas ainsi des princes parfaits et magnanimes : mieux ils sont connus, plus ils sont vénérables; plus ils se communiquent, plus ils paroissent adorables, soit que cette communication se fasse par la montre précieuse de leurs sacrées personnes, soit par de vivantes images sur lesquelles ils impriment le caractère de leur puissance et auxquelles ils font part de quelques rayons de leur souveraine autorité, c'est-à-dire par des officiers qu'ils destinent comme leurs truchemens et leurs organes, pour répandre sur la terre cette pluie féconde de la justice qui fait et la sûreté et la gloire des Etats, et la félicité des siècles heureux : *Bonitatem seculi non de tempestatibus, sed de magistratibus aestimandam.*

Le monarque est dans son empire comme le soleil dans le monde. Ce roi des planètes, bien qu'attaché à sa sphère, n'éclaire pas seulement les astres voisins ; mais, poussant sa vertu jusque dans le centre de la terre, là il produit les métaux, ici il fait croître et fructifier les plantes ; d'un côté il excite des tremblements, et de l'autre il allume des feux capables de faire des embrasements effroyables : telle est l'étendue de la puissance du souverain, toujours présente en toutes les parties soumises à sa couronne.

Ce n'est pas dans les ténèbres que l'astre du jour étale sa splendeur et fait briller son plus grand éclat, c'est dans le milieu de sa carrière, et lors qu'étant parvenu à son midi, ses rayons tombent à plomb sur nos têtes. Il y a des temps où l'on diroit que sa force est perdue et sa lumière éclipcée ; mais quand, après un si long éloignement, il revient et semble renaître sur notre hémisphère, pour lors nous jouissons en liberté de son agréable présence ; pour lors il nous fait ces beaux jours, il nous donne ces longues chaleurs, sources inépuisables de richesse et de fécondité ; et cette ardeur qui achève la maturité des fruits, qui remplit nos greniers d'une moisson abondante, qui réjouit toute la nature, est encore la même qui fait tarir les petits ruisseaux et sécher les plantes inutiles.

Quel portrait plus naïf de la démarche de notre invincible héros et des progrès glorieux

que cet astre benin a faits dans sa course depuis qu'il s'est levé sur l'horizon de cette monarchie ! Quelle saison plus difficile et quel temps plus rigoureux que celui dans lequel sa lumière a commencé de paroître ! Jamais le ciel fut-il plus armé de foudres, ni l'air plus troublé de vapeurs et plus agité de tempêtes ? Quels jours plus ténébreux ? quelles nuits plus longues et plus fâcheuses ? Partout désordre , partout licence et impunité ; partout misère et désolation ; mais on l'a vu surmonter tous ces nuages qui s'élevoient du sein de la terre dans la moyenne région , et ramener partout le calme et la sérénité.

Après donc tant de villes forcées et tant de provinces réunies à sa couronne ; après avoir compté le nombre de ses victoires par celui de ses batailles ; après avoir porté l'éclat de ses actions immortelles et la terreur de son nom aux extrémités du monde ; après avoir donné la paix à toute l'Europe , et réparé toutes les ruines que ce long hiver avoit laissées ; après avoir par-dessus tout cela recherché les malversations commises dans l'administration des finances , racheté les nouvelles rentes qui rendoient toute la France tributaire du luxe de Paris , rétabli les manufactures et le commerce , délivré la mer de l'insolence des pirates , protégé l'Eglise , secouru ses alliés et dompté l'orgueil des troupes infidèles qui menaçoient l'Allemagne ; après enfin tant de prodiges et de miracles consacrés à la gloire

et à la réformation de son Etat, que pouvoit-il concevoir de plus important et de plus illustre que de faire part de son irradiation aux provinces éloignées du siège de l'empire, d'en reconnoître les besoins soit par lui-même, soit par le ministère de personnes d'une fidélité éprouvée, commençant par celles où le mal est plus grand et le secours plus nécessaire; à l'exemple de ce grand vase de lumière dont la chaleur, bien qu'également favorable à toutes les choses qui lui sont inférieures, redouble toutefois son activité quand il faut percer des nuages dont l'opiniâtreté et l'épaisseur ne pourroient être vaincues, ni dissipées par un effort ordinaire?

Que si, entre plusieurs provinces qui gémissent depuis long-temps dans l'oppression, celles-ci ont été plutôt choisies pour servir de théâtre aux premières représentations de l'innocence protégée et de la violence punie, ce n'est pas tant un effet de la nécessité qu'une marque de cette autorité bienfaisante qui, à l'imitation de la chaleur naturelle, ne fait jamais mieux éclater sa vigueur que lorsque, non contente de conserver les parties nobles, elle porte sa vertu salutaire à celles qui sont le plus éloignées des principes de la vie. Ainsi, au même temps que notre auguste prince donne un accès libre et facile à ceux qui implorent sa protection; au même temps qu'il écoute lui-même leurs plaintes, et

soulage leur misère de ses propres mains ; au même temps encore il a voulu former un corps d'élite tiré de la même compagnie qui , par la sainteté et la droiture de ses jugements , peut être appelée l'oracle de la France , pour faire sentir les influences de son secours aux lieux qui ne peuvent être favorisés de sa présence , pour donner par préférence à cette province , le privilège de recevoir la justice dans son propre sein , de la trouver sans fatigue , de la demander sans crainte et de l'obtenir sans délai ; et tout cela avec une certitude infallible de goûter tous les fruits que cette fille du ciel attire à sa suite , tels que sont le maintien des personnes foibles et abandonnées , contre la persécution de celles qui leur font injure , la défense des lois et des magistrats contre l'audace et la rébellion des hommes qui les méprisent ; le rétablissement de la sûreté publique et particulière contre les assemblées illicites , la force et la violence.

Ce ne sont pas des mains étrangères ou suspectes que notre monarque destine à cet emploi ; ce sont les mêmes sur lesquelles repose continuellement sa puissance , et auxquelles il a confié la garde des lois et le précieux dépôt de la justice. Car quelques-uns ont cru que les grands jours ont donné naissance aux parlements , non sédentaires en leur origine , et que cette forme de terminer les procès est tirée de l'ancien usage des assemblées dont parle Jules-César dans ses

Commentaires ; d'autres veulent que l'institution en soit plus nouvelle , et que leur établissement n'ait commencé que depuis trois siècles. Mais , sans entrer dans cette dispute, ce corps de réserve possède et le nom et l'autorité toute entière du sénat. Fortifiée par un nouveau concours de la puissance souveraine, elle est d'autant plus digne de révérence qu'elle est et présente et absente en même temps , et ceux qui méprisent avec plus d'orgueil les armes ordinaires de la justice , doivent d'autant plus trembler aux nouveaux bruits de ces foudres et aux premiers éclats de cette vengeance tant divine que royale , qui porte toujours la mort et la destruction sur tout ce qu'elle frappe.

Mais ce qui doit inspirer plus d'obéissance et de vénération pour ces lumières ardentes et ces feux animés , c'est leur rare mérite et leur incorruptible probité. Ces rayons vivants de la majesté souveraine , choisis dans le temple le plus auguste de la justice , abandonnent le repos que leur promettoit le sommeil des affaires publiques ; ils se privent de la douceur de la campagne pour venir, le flambeau à la main , éclairer ceux qui habitent dans une région de ténèbres, et leur donner une nouvelle vigueur par les douces influences d'une chaleur modérée, ou les consumer si, par l'excès des crimes, elle se trouve injustement irritée.

Nous avons un prélude de cette vérité dans le

psaume 96, lequel, bien que sans titre, se trouve néanmoins avoir été composé par David au retour de ses victoires. Ce prince, après avoir fait sentir aux rebelles et aux étrangers la pesanteur de son bras, et donné la paix au peuple d'Israël, chanta ce beau cantique qui commence *Domini- nus regnavit,.... moveatur terra*; et dans ce saint enthousiasme, il publie les louanges du Seigneur, il rapporte à la gloire du ciel le succès de ses entreprises et de ses armes, et fait, en peu de mots, un fidèle récit du progrès de ses triomphes dont tous les degrés sont autant de crayons et de voies par lesquelles notre Hercule gaulois s'est rendu paisible dans son Etat et formidable à ses ennemis; si bien que nous pouvons dire, usant des termes de ce prophète, que ses conseils ont été profonds, ses pensées impénétrables, ses desseins mûrement concertés et toujours heureux; que la justice est le premier fondement de son trône; qu'il est la terreur des méchants; que le feu qui dévore tout, marche devant sa face; que les éclairs et les foudres l'environnent de tous côtés; que la terre s'en est émue, que les princes les plus fiers, que les montagnes les plus orgueilleuses ont fait joug à son autorité, et se sont humiliés pour éviter son indignation; que le ciel partout a pris ses intérêts, a combattu pour lui; que Sion, figure de l'Eglise et glorieuse de sa protection, par des hymnes d'allégresse célèbre le triomphe de ses dernières victoires

qui ont arrêté le progrès des légions barbares , et empêché la ruine et la désolation de l'empire.

Mais , après tant de trophées et d'acclamations publiques , une chose reste encore à désirer pour le dernier fruit de ses travaux , pour le couronnement et l'entière consommation de sa gloire , savoir : que *lux orta est justo* , qu'une lumière se lève , ou plutôt , comme parle la version littérale de la langue sainte : *lux sparsa est justo* , qu'une lumière se répande sur les hommes justes ; qu'ils soient tous environnés et comme pénétrés d'une clarté nouvelle ; qu'elle dirige leurs pas et donne une profonde paix à leurs consciences , afin de vérifier cet oracle d'usage : *Via justorum sicut semita splendescens , et crescit usque in perfectum diem* , que le chemin des justes est un sentier tout brillant ; que plus ils y marchent , plus ils acquièrent d'intelligence , et que leur perfection , croissant tous les jours par une application continuelle aux fonctions de la justice , ils deviennent eux-mêmes comme des astres luisants , capables d'éclairer et de conduire les autres.

Il n'en est pas ainsi du jour qui paroît sur la tête des impies : c'est un flambeau qui s'éteint aisément ; c'est un feu toujours pernicieux et qui ne sert qu'à faire des incendies. S'il en sort quelque flamme , elle s'évanouit aussitôt ; elle se convertit en une noire et épaisse fumée capable d'obscurcir le soleil dans son midi , et d'empêster tout par l'infection de sa mauvaise odeur. Si

donc ce rayon de l'esprit divin, cette étincelle de probité et de lumière que le plus sage des rois appelle une loi domestique gravée dans le fond de nos cœurs, vient à s'affoiblir peu à peu, par le désordre de nos affections corrompues ; si l'intérêt particulier, unique source de toutes les contentions, menace notre raison d'une éclipse si funeste, de qui pouvons-nous attendre un secours plus puissant que de la lumière et de la force de la loi, confirmées par les illustres fonctions de la justice, qui seules peuvent servir de barrières entre les bons et les méchants, entre l'innocence et le crime ?

C'est particulièrement pour être les dépositaires de ce précieux trésor, que les rois ont été établis sur la terre et élevés au-dessus des autres hommes : c'est pour en faire part à leurs principaux officiers par un épanchement ou plutôt par une réflexion de cette lumière souveraine, laquelle n'étant point séparée de son centre, conserve toujours la dignité et la vigueur de son origine. Il n'en est pas ainsi des magistrats subalternes et qui administrent la justice dans les provinces éloignées : bien que, descendant par une ligne droite, il ne puisse souffrir aucune altération, la force de ce rayon de la suprême autorité ne laisse pas de diminuer, lorsqu'une trop longue distance le dilate et l'oblige d'occuper un plus grand espace de lieux. Comme l'interposition d'un corps opaque suffit pour empê-

cher que nous ne recevions une libre effusion de la lumière ; ainsi la violence et le crédit dont se servent les personnes de condition , pour opprimer les peuples et commettre toute sorte de crimes, joints à la foiblesse et à la connivence des magistrats, forment tant d'obstacles au passage de cette divine lumière, que la licence de mal faire est devenue générale, et les ténèbres de l'injustice ont couvert toute la face de la terre.

Nous ne doutons pas néanmoins que les maîtresses roues qui font jouer les principaux ressorts de cette importante machine, n'aient été fort régulières dans leurs mouvements ; c'est aussi ce qui nous persuade qu'elles recevront avec plus de satisfaction et de fruit les instructions, les maximes et les exemples d'intégrité et de courage que cette auguste compagnie leur donnera ; que le goût qui leur en demeurera leur sera continuellement délicieux ; que la bonne odeur s'en conservera avec soin ; que l'idée en persistera à jamais fidèlement gravée dans leur mémoire, et que les monuments qui en resteront, se rendront éternels par le témoignage de ceux qui, en ayant été et les spectateurs, et les auditeurs, et les admirateurs tout ensemble, en transmettront de race en race le souvenir jusqu'à la dernière postérité ; en sorte que l'on pourra dire à la gloire du Roi, à l'honneur du parlement et au repos perpétuel de ces provinces, ce que chantoit autrefois David dans le psaume qu'il

semble avoir consacré au panégyrique de la loi. Là, après avoir fait paroître l'éloquence du ciel pour l'instruction des hommes, après avoir regardé le firmament et ces sphères qui roulent sur nous, comme autant de chefs-d'œuvre qui annoncent la grandeur de leur ouvrier, et admiré le soleil comme un tabernacle, ou, pour mieux dire, comme un trône d'où, comme d'une abîme de lumière, s'épandent de toutes parts un nombre infini de rayons ; enfin, pour toute conclusion, il décide que la loi est une beauté sans tache, qui, par la force de ses charmes, convertit les coupables et sanctifie les innocents ; que ses préceptes sont fidèles et capables d'inspirer la sagesse aux enfants ; que ses menaces engendrent une crainte toute pure et désintéressée, puisqu'elle n'est fondée que sur l'amour ; que ses jugements se justifient par eux-mêmes, et que, bien loin de causer de l'amertume dans l'esprit de ceux qui les observent, elle leur donne de la tranquillité et de la joie, parce qu'ils lui consacrent leur cœur et toutes leurs affections, qu'ils trouvent ses enseignements et ses conseils plus doux que le miel, et en font plus d'estime que des plus riches trésors, et des métaux les plus précieux.

Recevez donc avec respect ces grandes lumières qui vous visitent. Leur unique but est d'exécuter les ordres de celui qui les envoie, d'éclairer votre horizon, de purifier l'air qu'on y

respire, d'en modérer l'intempérie, et d'en bannir la corruption. Rendez mille actions de grâce à ce soleil de justice qui vous donne des marques si visibles de sa protection ; priez le ciel de verser mille bénédictions sur sa tête sacrée, de multiplier ses jours d'un grand nombre d'années, de combler cette longue course et ce règne glorieux de toutes sortes de félicités, et de faire que ces vœux que nous concevons en sa faveur, soient comme autant de vapeurs élevées dans l'air, qui retomberont sur lui en rosées de grâces et de prospérités. Quels souhaits pourroient être plus justes, puisqu'il est vrai que, par l'établissement de ce tribunal, il rend la voix à ceux dans la bouche de qui elle sembloit étouffée ; qu'il redonne la liberté que les menaces et la crainte de l'oppression avoient tyranniquement enchaînée ; qu'il rétablit l'ancienne splendeur dans les trois ordres de son Royaume, d'où elle étoit depuis long-temps éclipsée, remettant ainsi tout le monde en état de pouvoir vivre paisible et heureux, chacun selon sa mesure et sa condition !

Après toutes ces espérances, saurions-nous plus glorieusement couronner ce discours, que par cette illustre période d'un grand prophète, lequel parlant de la sévérité des jugements de Dieu sur ceux qui attirent son indignation et sa colère, et de l'abondance de ses grâces sur ceux qui observent les commandements de la loi, dit :

Omnes superbi; et omnes facientes impietatem stipula: et inflammabit eos dies veniens.... et orietur vobis timentibus nomen meum sol justitiæ. (Malach., c. 4, v. 1 et 2.)

Mais parce que tous ceux qui sont assis sur les fleurs de lys, et qui ont part au sacerdoce de la justice, doivent concourir à l'exécution de ce dessein, non pas par des vœux inutiles et en levant au ciel des mains oisives, mais par un mouvement régulier et un travail assidu; pour ce sujet nous exhortons les avocats d'user avec autant de probité que de chaleur, de ces vives et pénétrantes lumières qui rendent leur condition si illustre et leur mérite si recommandable. Nous les conjurons de secourir indifféremment tous ceux qui demanderont leur conseil, ou qui imploreront leur assistance; et comme l'importante fonction qu'ils exercent est une des principales de la justice, elle désire aussi des esprits perçants et faciles, un jugement solide et un zèle non moins religieux que brûlant. Pour cela, nous souhaiterions que le même ange qui, avec un charbon pris sur l'autel, toucha autrefois les lèvres d'un prophète pour le rendre capable de son ministère, purifiât, et en même temps embrasât les vôtres, pour vous donner autant de ferveur qu'en doivent avoir tous ceux dont le plus noble emploi consiste à défendre la foiblesse, à détruire la calomnie et à protéger l'innocence.

Quant à nous, Messieurs, nous aurions à dé-

sirer, pour satisfaire au devoir de nos charges et à la dignité de cette auguste compagnie, d'être remplis de cette lumière de discipline que Tertulien appelle *ensorium lumen*; nous voudrions avoir l'activité, la vigueur de ces grands génies qui nous ont précédés, et qui, assis en des occasions pareilles dans la même place que nous avons l'honneur maintenant d'occuper, ont combattu le vice avec tant de sévérité, ont poursuivi avec une si noble ardeur la vengeance des crimes, qu'ils nous obligent, pour marcher sur leurs pas glorieux et suivre leurs illustres vestiges, de prendre aujourd'hui pour devise ces généreuses paroles qu'Eutiphron, dans son dialogue avec Socrate, croyoit être la juste définition de la véritable piété : *απανθε ἀδικοντι ἐπιζῆναι*; attaquer partout l'injustice, nous déclarer, sans acceptions, ennemis de toute violence, et exercer la censure publique à l'ombre de votre autorité.

TROISIÈME DISCOURS.

Lors de la présentation des lettres de M. le chancelier d'Aligre (1). (1674)

MESSIEURS,

Cette ancienne coutume d'honorer par des triomphes, des statues, et des éloges, la vertu et les actions éclatantes des hommes illustres, peut être très raisonnable, tant qu'elle demeure dans les bornes d'une juste modération; mais il faut avouer que la flatterie et la vanité en ont souvent tellement corrompu l'usage, que les princes et les favoris dont l'histoire a condamné la mémoire, n'ont pas laissé d'être placés, par ceux qui ont entrepris leur panégyrique, au nombre des demi-dieux et des héros. La simplicité de nos pères en a usé avec plus de retenue.

(1) D'Aligre (Etienne). Il parvint à la dignité de chancelier de France, après avoir été successivement conseiller au grand conseil, à vingt-trois ans; ambassadeur à Venise, conseiller d'état, conseiller d'honneur au Parlement, surintendant des finances, chef du conseil du commerce de marine, et doyen des conseils. Il mourut en 1677.

Son père avoit été aussi chancelier de France, et décéda en 1635, laissant la réputation d'un des plus honnêtes hommes de la robe.

Quand on a introduit de demander à l'audience l'enregistrement des lettres des officiers de la couronne, ça été pour justifier, par le recit de leurs travaux et des événemens les plus mémorables de leur vie, qu'ils n'étoient pas indignes d'être mis au rang des pairs, ou associés en quelque sorte au gouvernement de l'état; et s'il est véritable que les rois, même les plus sages et les plus éclairés, ont de telle sorte besoin de secours pour la conduite de leur monarchie, que de la fidélité, de l'expérience et de l'adresse de ceux qui leur servent d'organes à faire exécuter ou entendre leurs volontés, dépendent d'ordinaire la prospérité de leur règne et le bonheur des peuples soumis à leur empire, rien seroit-il plus dangereux que de confier en de mains foibles ou impures, le dépôt sacré des loix, et de distribuer les premières magistratures, par caprice ou par faveur?

Mais comme le génie qui préside à nos destinées ne tombe jamais en de semblables erreurs, et qu'il apporte un discernement exquis dans le choix des ouvriers qui travaillent par ses ordres dans toutes sortes d'emplois; il a cru devoir prendre pour chef de la justice, le doyen des conseils, dont le mérite et la suffisance lui étoient parfaitement connus, et qui, ayant depuis près de soixante ans rempli des charges de judicature, ne laisse pas de conserver dans un âge avancé, toute la force et la vivacité de son esprit, et même une santé si vigoureuse, qu'il est comme les ai-

gles dont les membres ne ressentent point les incommodités de la vieillesse : *senectutem aquilæ non sentiunt membra, sed plumæ*. Et s'il est impossible de désavouer que la probité, la douceur et la modestie sont les qualités les plus nécessaires aux ministres que les souverains honorent de leur confiance, où pouvoit-on rencontrer une âme plus impénétrable, soit aux débordements du luxe, soit aux amorces de la volupté? Le lustre d'une dignité la plus éminente de la robe, sous un maître actif et vigilant, qui tient lui-même le timon du vaisseau; au lieu de lui inspirer de la fierté et de l'orgueil, semble avoir répandu de nouvelles grâces sur toutes ses actions, et augmenté cette humanité bienfaisante dont les charmes imperceptibles soumettent sans résistance, les esprits les plus farouches et les plus endurcis.

L'autorité qui n'a point de contrepoids, devient quasi toujours excessive et odieuse, et par là funeste et pour celui qui commande et pour ceux qui obéissent; et quand on est appuyé d'une protection redoutable qui donne les moyens et la licence de mal faire impunément, il est si difficile de ne se rien permettre d'injuste, que c'est une merveille de trouver dans un même sujet, beaucoup de pouvoir et de crédit, avec une prudence et une modération consommées. Après cela, ne seroit-il pas superflu de parler des alliances illustres et des autres avantages de la naissance, qui, n'étant que des biens et des orne-

ments étrangers, ne doivent jamais entrer en parallèle avec les talens que l'on acquiert par son travail et par son industrie ? Ce n'est pas que les images et la mémoire de nos ancêtres, ne soient un puissant aiguillon pour exciter notre courage, par une noble émulation, dans les entreprises pénibles et laborieuses, et qu'il ne soit honorable à un chancelier de France, de posséder cette place par une espèce de droit héréditaire ; mais il est incomparablement plus glorieux d'avoir exercé avec tant de succès et d'approbation un nombre infini de différens emplois ; de s'être signalé dans les négociations et dans les ambassades, aussi bien que dans l'administration des finances et de la justice ; surtout d'être demeuré attaché à son devoir, et exempt de toute sorte d'intrigue et de cabale, même pendant que les fondemens de la terre étoient ébranlés par des mouvemens de trépidation, et que le ciel enveloppé de nuages, ne pouvoit ramener la sérénité, ni dissiper les tempêtes qui se formoient dans la moyenne région de l'air.

L'on ne doit donc pas s'étonner si cette conduite uniforme, cette application infatigable, cette résolution déterminée de sacrifier toutes choses aux intérêts de l'état, ne sont pas demeurées sans récompense ; moins encore que celui qui a fourni une si longue carrière avec autant d'assiduité que de persévérance, et qui a toujours marché sur une, ligne droite sans jamais s'égarer

en des sentiers détournés, recueille des fruits qu'il a si bien cultivés, soit couronné d'une main royale, et élevé au comble des honneurs avant la fin de sa course.

En effet, ce n'est ni la foule des courtisans, ni cette vaine chimère de grandeur dont ils repaissent leur inquiétude, ni les autres prérogatives qui accompagnent les promotions dans les postes les plus avancés de l'une et de l'autre milice, qui peuvent flatter agréablement l'ambition d'un cœur généreux ; mais le désir de se distinguer, la satisfaction d'avoir part dans les bonnes grâces et de recevoir des marques de l'estime du plus grand roi du monde ; d'entrer dans une communication familière, et d'être l'œil d'un prince dont l'intelligence sublime prévoit et pénétre tout, si bien qu'il défère toujours à la raison autant qu'il méprise l'opinion et les bruits populaires ; qui ne se laisse pas ébranler par la conjuration et le nombre de ses adversaires ; qui sait, non-seulement ménager les moments et profiter de l'occasion, mais encore réparer par ses soins et par son activité, tout ce que le caprice de la fortune pouvoit faire pour retarder ses progrès. Disons plus : ce n'est qu'après une mûre délibération, et un assez long interrègne, que cet ange tutélaire de la France nous a donné un si digne chef ; et son jugement étant infiniment au-dessus de toute sorte de louanges et d'acclamation, ils

ne nous reste qu'à consentir que *sur le repli des lettres il soit mis qu'elles ont été lues, publiées et enregistrées.*

QUATRIÈME DISCOURS.

Présentation de M. le chancelier **LE TELLIER** (1),
(1677)

MESSIEURS ,

Le pouvoir qu'ont les souverains de distribuer des grâces, est le plus noble fleuron de leur couronne, et rien ne marque mieux qu'ils tiennent la place de Dieu sur la terre, que d'établir des officiers et des chefs, pour gouverner les peuples sous leur autorité. Cependant, quelque libre que soit ce choix, il se doit toujours faire avec une extrême circonspection.

Quand la providence éternelle destine les hommes, par une mission singulière, à des emplois qui surpassent en apparence leur capacité,

(1) Michel Le Tellier. — « Le Roi, qui l'avoit souvent comblé des témoignages d'une estime et d'une affection distinguées, dit Moréri, lui en donna de nouvelles marques en l'élevant, en 1677, après la mort de M. d'Aligre, à la dignité de chancelier et garde des sceaux de France. M. Le Tellier, âgé pour lors de soixante-quatorze ans, dit agréablement à Sa Majesté, lorsqu'il la remercia, qu'elle honoroit sa famille et couronnoit son tombeau..... Il mourut le 28 octobre 1685, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. »

elle remplit en même temps leur esprit de la plénitude de ses lumières ; de sorte qu'en un instant ils se trouvent posséder le don de prophétie, la connoissance des langues, et tous les autres talens convenables au ministère qu'elle leur impose. Mais il n'en est pas tout-à-fait de même des princes. Comme ils ne sauroient communiquer la science et la vertu à ceux qu'ils élèvent aux premières dignités, ni réparer leurs défauts par l'éclat de la pourpre, ni effacer les taches qui les rendent odieux ou méprisables, ils font souvent des brèches irréparables à leur réputation lorsqu'ils se servent au hasard des instrumens qu'on leur présente, et que, par négligence ou par aveuglement, ils n'éprouvent pas le fort ou le foible des personnes qu'ils envoient dans les provinces ou qu'ils mettent à la tête des tribunaux ; car il n'est point de violence qui ne se commette impunément, point d'oppression à laquelle leurs sujets ne soient exposés, quand les charges les plus importantes tombent en des mains foibles ou impures, et que ceux qu'on en voit revêtus n'y apportent que beaucoup d'orgueil ou d'avarice, peu de doctrine et de probité.

Nous sommes heureusement délivrés de toutes ces craintes. Le prince qui nous gouverne est si vigilant et si éclairé, que rien n'échappe à sa pénétration ; il entre dans le détail de tout ce qui regarde la guerre, les finances et l'ordre de la justice. Ses soins laborieux n'ayant pour objet

que la gloire de son règne et la félicité de ses peuples, il pourvoit par lui-même à tous leurs besoins ; il voit tout, il ordonne tout ; ses résolutions sont si fermes et si équitables, ses volontés s'exécutent avec tant d'obéissance et de promptitude dans les lieux les plus reculés, qu'on ne peut pas douter qu'il ne soit l'âme de cette monarchie, qu'il n'en fasse mouvoir tous les ressorts, et qu'il ne nous garantisse d'une partie des injures que l'on souffroit autrefois par la dureté des agents inférieurs.

Mais, quoique par cette activité merveilleuse il semble réunir en sa personne l'exercice des grandes charges de l'Etat, il ne s'applique pas moins à les bien remplir ; et si dans d'autres siècles, la faveur seule en a disposé, il n'est point aujourd'hui de plus puissante recommandation pour les obtenir, que le mérite et la vertu.

Quelle preuve plus convaincante de cette vérité que la lecture des lettres dont on vient de vous demander l'enregistrement et la publication ? Il est rare de trouver dans un même sujet toutes les qualités nécessaires pour former un excellent politique et un sage magistrat. Ce n'est pas assez d'avoir étudié les lois et les coutumes, d'être parfaitement instruit des maximes du palais ; il faut ajouter à ces premières teintures une science plus vaste et plus étendue, qui ne s'acquiert que lorsque l'on approche de la source de la lumière, que l'on voit à décou-

vert les différentes positions des astres qui roulent sur nos têtes, et que l'on observe sans cesse ce qui se passe dans le ciel. Néanmoins, ces belles idées, ces notions sublimes sont défectueuses ou demeurent inutiles, pour peu qu'on ignore les formes; et manque d'avoir appris de bonne heure les principes de notre jurisprudence et la diversité des usages, l'on tombe en des absurdités grossières, et avec des intentions très-pures, on commet des fautes irréparables.

Si tous ces talents se sont jamais rencontrés ensemble, n'est-ce pas dans la personne de ce grand ministre que le Roi vient d'honorer du titre éclatant de chef de la justice? où pourroit-on remarquer une piété si solide, un courage si ferme, tant de prudence, d'égalité et de modération? et sans parler d'une infinité d'actions chrétiennes qui n'ont point eu d'autre témoin que Dieu même, n'a-t-il pas fait paroître son zèle pour la religion, en contribuant, par une heureuse médiation, à rétablir le calme dans l'église, et à détourner les suites funestes de la division dont elle étoit menacée? Comme il s'est toujours opposé au relâchement de la discipline des mœurs, il ne souffrira pas qu'on entreprenne de donner atteinte à nos libertés, et nous obtiendrons aisément, pendant son administration, la confirmation des réglemens qui n'ont pour but que la pureté et la réformation de ceux qui entrent dans le sanctuaire.

Notre dessein n'est pas, Messieurs, de nous engager dans le récit de toutes les actions d'une vie si illustre. Nous nous contenterons de faire quelques légères réflexions sur cette fidélité inébranlable, que ni les promesses, ni les menaces n'ont jamais été capables de tenter, et sur la variété infinie des affaires dont le secret lui a été confié, et qu'il a conduites avec tant de succès. En effet, combien lui a-t-il fallu démêler d'intrigues et terminer de négociations importantes! Combien, dans certaines conjonctures dont il n'est pas permis de renouveler la mémoire, a-t-il fait de choses par sa prévoyance et par la force de son génie, qui paroîtront fabuleuses à la postérité! Combien de fois l'a-t-on vu intrépide au milieu des périls, tout prêt à se dévouer pour le salut de la république, et pour faire cesser jusqu'aux moindres prétextes des mouvements dont la France étoit agitée! Rien n'est plus grand dans toutes ces circonstances, que sa retraite de la Cour; rien plus glorieux que son retour. Lorsque l'on procuroit sa disgrâce, on étoit forcé de faire son éloge; et si quelque chose le rendoit suspect, ce n'étoit que son zèle pour le bien de l'État, sa soumission aux ordres d'une grande Reine, et sa gratitude envers son bienfaiteur.

Que de condescendance et de vigueur ne falloit-il pas pour résister pendant cinq années à la violence d'un torrent impétueux, qui ébranloit les fondements de la monarchie! N'est-ce pas

un chef-d'œuvre de prudence d'avoir paré tant de coups imprévus, et fait échouer tant de projets ambitieux? Les paroles les plus magnifiques, les plus vives couleurs de l'éloquence, ne sauroient assez expliquer les obligations immortelles dont nous sommes redevables à celui qui a été l'auteur et le principal instrument de la concorde; qui, par sa douceur insinuante, par son adresse et par sa sincérité, a su de telle sorte ménager la créance des esprits les plus défiants, et calmer l'impétuosité des plus emportés, que chacun est rentré dans son devoir, et que le vaisseau dont il tenoit quasi seul alors le gouvernement, est arrivé heureusement au port. C'est ainsi qu'il a trouvé le moyen de mettre en pratique ce que dit un ancien; que la patience des Romains dans l'adversité, et la sagesse de leurs conseils, leur avoient acquis l'empire du monde. Mais il n'a pas borné là son zèle et son industrie. Quoique nos forces fussent dissipées et presque anéanties par les maux domestiques, il sut si bien en recueillir les débris, qu'étant réparées et accrues par ses soins, elles parurent tout d'un coup tellement florissantes et redoutables, qu'elles ont gagné des batailles, pris des places importantes et préparé le chemin à tant de fameux exploits qui peut-être, dans une seule campagne, acheveront de réunir au domaine de la couronne ces belles provinces, qui depuis plus d'un siècle en étoient séparées.

Au milieu de ces bons succès qui augmentoient chaque jour son crédit, il n'a pas laissé de souhaiter la paix : rien ne lui a été caché des propositions préliminaires qui ont été faites pour y parvenir. C'est à lui, pendant la conférence, que toutes les dépêches ont été adressées, et l'on ne peut pas douter qu'il n'ait contribué en plusieurs manières à l'heureuse conclusion du traité des Pyrénées. Disons plus : l'éminence de ses emplois lui a-t-elle jamais inspiré une ombre de vanité, ou ce que l'Écriture appelle l'esprit d'orgueil et de domination ? Lors même que nos prospérités étoient le fruit de ses travaux, de sa vigilance et de son application ; bien loin de s'en faire honneur, ne s'est-il pas souvent caché pour en attribuer toute la gloire aux causes supérieures ? De là vient que non-seulement il n'a point abusé de son autorité en prenant part dans des affaires odieuses, mais qu'au contraire en ce qui concerne ses intérêts, il a toujours été aussi indulgent aux autres que sévère pour lui-même ; et sa modestie est d'autant plus admirable que si elle se montre à l'extérieur, si elle a banni de sa maison le faste et le luxe, elle règne encore bien mieux dans son cœur. Ce n'est pas un personnage étudié, ni une affectation de se déguiser sous un masque emprunté, pour couvrir les pensées d'une ambition sans bornes ; c'est une habitude consommée de modération. Elle ne vient ni de faiblesse ni de timidité : l'on

doit la regarder comme le véritable caractère des âmes formées d'un souffle plus épuré que les autres; de ces âmes qui trouvent leur repos et leur satisfaction en elles-mêmes; qui ne se laissent pas éblouir par la splendeur qui les environne; qui, en quelque poste avancé qu'on les mette, ne se méconnoissent jamais; qui n'exigent ni qu'on leur donne de l'encens, ni qu'on leur élève des statues; qui s'attachent aux choses solides; qui préfèrent les avis et la liberté respectueuse d'un homme de bien aux adorations d'un flatteur; qui par là se rendent maîtresses de leurs passions, et ne suivent point dans toutes leurs démarches, d'autre guide que la raison.

L'univers seroit dans une confusion perpétuelle si la sagesse qui l'a tiré du néant, n'établissoit un ordre qui ne change point, et des décrets tellement immuables, qu'ils ne recoivent d'altération que lorsqu'elle est forcée d'étonner les hommes par des prodiges. Il en doit être de même des souverains et de ceux qu'ils appellent dans leurs conseils. Plus leur autorité est affermie, moins ils souffrent de résistance et de contradiction. N'est-il pas juste qu'ils ayent à proportion autant d'humanité, de condescendance et d'exactitude à ne se point dispenser de l'observation des lois, qui sont la base de l'obéissance qu'on leur rend, et que, par l'effort d'une vertu héroïque, ils ne se permettent rien de tout ce qui choque l'équité ou la bienséance?

Telles sont les pensées de cet incomparable ministre, aussi ardent à augmenter la réputation que le pouvoir de son maître; et dans cette vue, proposant souvent des tempéraments entre une facilité trop indulgente et une extrême rigueur; surtout ennemi des nouveautés, et persuadé qu'il n'est pas moins dangereux de dépouiller les tribunaux de la juridiction qui leur appartient, que de détourner le cours des grands fleuves.

Pourquoi d'ailleurs ne mettrions-nous pas au rang des avantages qu'il a procurés à la France, l'éducation d'une famille illustre, dont les premiers soins ont été partagés par une mère vertueuse qui fait, par son seul exemple, de si belles leçons de piété et de modestie? Ce grand homme s'y est appliqué pendant plusieurs années avec tant de tendresse, d'assiduité et de succès, qu'il y a donné toutes les heures de son loisir; peut-être même a-t-il dérobé quelques moments aux besoins de l'Etat pour mieux s'acquitter de ce devoir. Aussi n'a-t-il pas perdu sa peine, et le fond qu'il a cultivé lui produit en abondance toute sorte de fruits délicieux.

Avec quelle rapidité ce fils encore dans son extrême jeunesse (1), mais instruit par un excellent maître dans la plus sublime de toutes les sciences, a-t-il surpassé les espérances de son père! Ne l'a-t-on pas vu tout d'un coup s'élever d'une ma-

(1) M. de Louvois.

nière noble, et prendre son vol vers le ciel? Son génie est si vaste, son discernement si judicieux, sa pénétration si prompte, qu'outre qu'il semble être né pour soutenir le poids de sa charge, pour en rehausser le lustre et la porter à son dernier période; ses vues sur tous les projets que l'on peut former, son économie répandue sur tout ce qui concerne la discipline et la subsistance des troupes, son application surprenante et toutes les fatigues où il s'expose pour faire exécuter les intentions de notre invincible monarque, lui ont acquis à si juste titre les bonnes grâces et la confiance de son prince, que cela seul est une preuve infaillible d'un rare mérite, et renferme tous les éloges: d'où il arrive qu'au milieu de tant de conquêtes, de prospérités et de matière de triomphes; sans rien diminuer de la gloire du premier mobile, la voix publique réserve une partie de ses acclamations et l'histoire une place honorable, dans le récit de tant d'événements prodigieux, à celui qui en trace le plan et qui en prépare les premières ébauches.

Que si nous changeons d'objet pour considérer les autres branches de cette illustre tige, nous trouvons dans le clergé un archevêque (1) premier duc et pair, recommandable par son érudition, par les soins qu'il prend de son diocèse et de sa province, par sa vigueur à faire exécuter les

(1) M. l'archevêque de Reims.

canons, par le zèle qu'il a témoigné pour le rétablissement des conciles, et qui ne doit pas avoir peu d'émulation et d'impatience de se distinguer par sa doctrine et par son courage, quand il se regarde comme successeur d'Hincmar et d'un grand nombre de cardinaux; quand il fait réflexion que la pourpre semble être une suite et un apanage du titre de légat attaché au siège qu'il occupe.

Si l'on ajoute à tout cela tant de belles alliances qui produisent à l'envi de nouveaux ornements, on ne peut s'empêcher de dire : c'est ainsi que les justes revivent dans une heureuse et florissante postérité, et que la voyant comblée d'honneurs et de biens, ils goûtent sans amertume la plus agréable de toutes les satisfactions, surtout lorsque leurs descendants sont en état de se soutenir eux-mêmes, et non-seulement de conserver, mais aussi d'accroître les avantages de leur naissance.

N'est-ce pas dans cette assiette tranquille, dans cette ombre de repos, que ce grand personnage commençoit à se délasser de ses travaux; assidu dans les conseils, présent dans toutes les délibérations où l'on traite de la paix ou de la guerre, trouvant dans les affaires les plus épineuses et les plus délicates, des issues et des ouvertures qui font bien voir sa profonde capacité? Mais le Roi, par un effet admirable de son jugement, l'a comme arraché du sein de

cette glorieuse oisiveté, pour lui confier la garde de l'anneau royal dont les empreintes et les caractères sacrés sont les véritables interprètes de la volonté du souverain. Il a cru que ce flambeau qui n'a jamais répandu qu'une lumière vive et pure et une chaleur bienfaisante, pouvoit mieux qu'aucun autre éclairer toute la France lorsqu'il seroit placé au sommet de la montagne; qu'étant un des plus anciens officiers du royaume, ayant passé d'abord par tous les degrés de la magistrature, s'étant acquis beaucoup de réputation parmi ces différents emplois, et des connoissances infinies dans l'exercice de la charge de secrétaire d'Etat, il ne lui restoit plus que de présider dans le temple de la justice, d'être sur la seconde marche du trône, pour de là porter partout ses regards et ses influences favorables; et ce choix a été suivi d'une approbation si générale, qu'il semble que le ciel ait obéi à la voix de la terre, qu'il se soit hâté d'accomplir nos désirs, de donner aux peuples un asile et un médiateur capable de les garantir d'oppression, et de représenter leurs besoins; aux compagnies souveraines un chef et un protecteur qui en maintiendra le lustre et les prérogatives, et ne souffrira pas que la robe soit méprisée, pourvu que ceux qui en sont revêtus ne déshonorent pas eux-mêmes leur ministère.

En effet, que ne doit-on point attendre d'une promotion où le mérite a plus de part que la fa-

veur, où cette précieuse récompense d'une longue suite de services d'un prix inestimable, devient un bienfait général dont on ne sauroit trouver personne qui n'ait ressenti et témoigné de la joie ! L'envie et la malignité qui n'épargnent pas les têtes couronnées, et qui s'attachent presque toujours aux vertus les plus éclatantes, ont été contraintes en cette occasion, de demeurer muettes, ou de convertir leurs plaintes et leurs reproches en des applaudissements et des acclamations.

Ne peut-on pas dire aussi que les lois fortifiées d'un si puissant secours, vont reprendre une nouvelle vigueur ? Elles ne craindront point de recevoir des plaies mortelles par les mêmes armes qui sont établies pour les défendre.

Ni une complaisance timide, ni l'importunité d'un courtisan, ni les surprises autrefois si fréquentes, ne seront plus les voies pour obtenir des évocations gratuites et des dispenses de payer ses dettes, ni pour détruire ou suspendre des arrêts contradictoires, sous ombre de l'omission de quelque vaine formalité : la balance est en des mains qui pesent toutes choses au poids du sanctuaire.

Celui qui la tient, n'affectera jamais de la faire décliner ni à droite ni à gauche ; et tant d'éminentes qualités dont la nature lui a été si libérale, et qu'il a portées dans le plus haut degré de perfection, jointes à une expérience consom-

mée, le mettent à couvert des préventions et de tous les artifices dont la malice et l'imposture se servent d'ordinaire pour tromper les juges et imposer à leur crédulité.

L'innocence de ses mœurs, sa tempérance et sa sobriété qui, dans les approches de la vieillesse, ont rendu sa santé si ferme et si vigoureuse, sont des présages infaillibles qu'il achevera de fournir sa carrière comme il l'a commencée, et que sa course ne sera pas moins longue que glorieuse. Son nom, sa présence, la vénération qu'il s'attire par son mérite, ont déjà corrigé beaucoup de désordres, et il ne manquera pas de ménager les moments convenables pour réformer tous les autres. Sa vertu semblable à cette plante que les naturalistes appellent *céleste*, et qui ne souffre point de mélange ni d'incision, a jeté de si profondes racines, que rien ne sera capable de l'ébranler : heureux d'avoir à suivre un si bon guide, et de pouvoir, dans nos doutes, consulter un oracle dont les réponses ne seront ni captieuses ni ambiguës ; mais plus heureux si, contents de la médiocrité de notre condition, nous tâchons de profiter de l'exemple d'une si rare modestie, et de régler notre conduite sur un modèle si achevé !

Nous consentons, pour le Roi, qu'il soit mis sur le repli des lettres, qu'elles ont été lues, publiées et enregistrées.

CINQUIÈME DISCOURS.

Eloge de M. le chancelier BOUCHERAT (1),
à la présentation de ses lettres.

MESSIEURS,

Quelque raisonnable que soit la coutume de faire en certaines occasions l'éloge des grands personnages ; bien que l'hommage qu'on leur rend, quand on parle de leurs qualités héroïques,

(1) « Boucherat (Louis) monta par tous les degrés, dit Moréri, au comble des honneurs de la robe. Il fut correcteur des comptes, puis conseiller au Parlement, commissaire aux requêtes du Palais, maître des requêtes et intendant de justice en Languedoc, Ile-de-France et Champagne, et dans les armées de Sa Majesté ; commissaire pour l'exécution des édits de Nantes en plusieurs provinces, et commissaire aux états de Languedoc et de Bretagne ; conseiller d'honneur au Parlement, conseiller du conseil royal des finances, un des conseillers d'état choisis par le Roi pour assister au sceau, lorsqu'après la mort du chancelier Seguier Sa Majesté voulut sceller elle-même ; enfin, chancelier de France et garde des sceaux, nommé le 1^{er} novembre 1685. Il mourut le 2 septembre 1699, âgé de quatre-vingt-trois ans, quatorze jours. »

En lui annonçant sa nomination, Louis XIV lui dit : *La place de chancelier est le prix de vos longs services ; ce n'est pas une grâce, c'est une récompense. Elle n'eût pas été pour vous, si tout autre l'eût mieux méritée.*

quand on fait le récit de leurs actions illustres , soit la plus précieuse récompense du mérite et de la vertu , et que par là on excite à les imiter ceux qui, se trouvant dans la même carrière, marchent sur leurs traces , ces discours ne laissent pas d'être d'autant plus difficiles que la vanité ne se persuade presque jamais que les parfums qu'on lui offre soient assez exquis , et que la flatterie garde si peu de mesures , qu'elle s'épuise en des louanges excessives. Il en résulte d'une part que les panégyriques ennuyeux qui n'ont aucun fondement de vérité , ne s'acquièrent point de créance dans l'esprit des auditeurs , et que de l'autre on offense souvent les personnes qui remplissent les premières places , lorsque , pour tracer leur portrait , on s'attache à la ressemblance , et qu'en expliquant les talents qui les rendent recommandables , l'on demeure dans les bornes d'un juste tempérament.

Mais cet écueil n'est à craindre que quand on est obligé de donner de l'encens à des idoles que le seul caprice de la fortune élève aux charges les plus éminentes , et qui se laissent tellement enchanter par la prospérité et par le succès de leurs entreprises téméraires , qu'ils auroient besoin qu'un esclave assis à leur côtés parvint à les faire rentrer en eux-mêmes , et à diminuer l'orgueil que leur inspirent leur triomphe imaginaire et le faste extérieur qui les environne.

Il n'en est pas ainsi quand un ancien officier

devient le chef de la justice , après avoir passé par tous les différents degrés de la magistrature ; surtout lorsqu'il reçoit ce bienfait de la main du plus grand et du plus sage des rois , et que le choix du prince n'est pas seulement accompagné d'une approbation générale , mais qu'il a été en quelque manière prévenu par les vœux et les suffrages du sénat et du peuple. En effet , à qui ce poste pouvoit-il mieux convenir qu'à celui qui , par la longueur de ses services , se trouvant presque à la tête du conseil , ne laisse pas d'avoir la force et la vigueur nécessaires pour remplir les devoirs et soutenir le poids de cette suprême dignité ? Sa piété sincère et solide n'est point un masque trompeur , ni un artifice pour éblouir les yeux du vulgaire. Que n'a-t-il point fait en faveur de la religion , des pauvres , des hôpitaux et des curés sur qui tombe la charge d'administrer les sacrements et de prêcher l'Evangile , dont plusieurs sont réduits dans une honteuse indigence par des abbés , des moines et des chapitres ? Ne vient-il pas de mettre le sceau à une déclaration générale , conforme aux arrêts prononcés en cette audience , qui condamne l'abus pernicieux d'abandonner les paroisses à des prêtres mercenaires , et qui attribue enfin une subsistance médiocre aux pasteurs qui servent à l'autel ? N'est-il pas parfaitement instruit de tout ce qui regarde la police de l'Eglise , l'observation des canons , la juridic-

tion des évêques, les droits et les prééminences de la régale, l'usage légitime de nos libertés, et des ménagements convenables pour entretenir, dans une entière correspondance, le sacerdoce et la royauté? N'a-t-il pas approuvé les résolutions vigoureuses prises dans cette auguste compagnie, et les jugemens célèbres qu'elle a rendus pour réprimer les entreprises de Rome, et maintenir l'ancienne doctrine de nos Pères enseignée par Gerson, et confirmée par les conciles de Constance et de Bâle?

Sa suffisance n'a pas seulement pour objet les matières contentieuses; il aime les Muses et les sciences; il les cultive et les protège; et bien qu'il soit surchargé depuis long-temps d'un nombre infini d'occupations laborieuses, il s'est toujours réservé quelques moments de loisir pour converser avec ses livres dans la retraite de son cabinet; et cette noble érudition, jointe aux charmes d'une éloquence naturelle, brille et se remarque et dans les discours qu'il prononce en public, et dans sa conversation familière; et nous ne doutons point qu'après avoir contribué à rétablir l'étude du droit civil, il n'emploie ses soins et son autorité, pour rendre aux autres membres des universités leur ancienne splendeur.

Et outre qu'il a donné des marques de sa capacité dans toutes les charges dont il a été successivement revêtu; que par sa pénétration, soutenue d'une activité infatigable, il a démêlé sans peine les affaires

les plus importantes et les plus épineuses, ne sait-on pas la réputation qu'il s'est acquise dans les provinces dont l'administration a été commise à sa vigilance? la Champagne, la Guyenne, le Languedoc, la Provence et la Bretagne lui ont fourni une ample moisson de gloire; elles ont été des témoins irréprochables de son désintéressement et de sa prudence. C'est là où, au milieu de l'orage et pendant que les fondements de la monarchie paroissoient ébranlés, il a fait éclater son courage et donné l'exemple d'une inviolable fidélité, ne s'étant jamais écarté dans de fausses routes; c'est là où, par son adresse et par sa douceur insinuante, il a trouvé le secret de calmer les esprits les plus emportés. C'est là aussi qu'il a fait voir que, quand on est animé d'un véritable zèle, ce que l'on doit à l'intérêt et au service du roi n'empêche pas qu'on ne travaille avec succès au soulagement des peuples; et n'est-ce pas ce qu'il a pratiqué dans les conjonctures les plus délicates, ayant toujours évité le péril où l'on s'expose lorsqu'on affecte une contradiction opiniâtre et capricieuse, et la honte dont on est menacé lorsqu'on s'abandonne à toutes les bassesses d'une complaisance servile?

Aussi n'a-t-il jamais applaudi aux projets d'une réformation trop sévère qui rend les juges esclaves des termes de la loi, qui les assujettit à des peines rigoureuses et leur ôte la liberté de bien faire et de soulager l'innocence opprimée, en leur

prescrivant des formules scrupuleuses qui dégénèrent en de vaines subtilités. De là vient que, quand on propose d'apporter remède à quelque dérèglement; bien loin d'être entraîné par des mouvements impétueux d'indignation et de colère qui abattent, renversent et retranchent tout ce qui paroît tant soit peu défectueux et superflu, sans jamais rien construire de régulier ni qui soit appuyé sur des fondemens solides, il ne sort de sa bouche que des avis également équitables et tempérés; persuadé qu'une nouvelle jurisprudence, quelque plausible qu'elle paroisse, ne se doit introduire qu'avec beaucoup de discernement et de circonspection; qu'il ne faut rien omettre pour combattre le relâchement, conserver l'ordre et la discipline dans toutes les parties de l'Etat, afin de faire que les magistrats soient habiles et assidus, et d'empêcher que l'ignorance, l'intérêt ou la cabale ne ternissent la splendeur et ne déshonorent la pureté d'un si auguste ministère; mais qu'il est quelquefois plus expédient de dissimuler et d'avoir de l'indulgence, que d'exciter beaucoup de bruit, beaucoup de scandale, et de diffamer, par des reproches injurieux, ceux qui tombent en des fautes légères. Il sait, selon la pensée d'un ancien, qu'il vaut mieux se défendre avec le bouclier contre le torrent du luxe et des mauvaises mœurs, que de se servir du tranchant de l'épée pour arrêter le cours du vice et du libertinage; et qu'en un mot, quand les désordres

ne paroissent pas tout-à-fait monstrueux, qu'ils sont anciens et qu'ils ont jeté de profondes racines, c'est assez de ne pas permettre qu'ils croissent et se multiplient, et qu'on se peut d'autant moins flatter de l'espérance de les abolir sans ressource, que du retranchement des uns il en renaît souvent d'autres plus nuisibles et plus dangereux. Il sait d'ailleurs que quelque chose qu'on attende de la prévoyance des législateurs les plus éclairés, quelques précautions qu'ils y apportent, leurs ordonnances les plus saintes, les plus salutaires, et leurs décrets armés de menaces et de paroles foudroyantes, seront bientôt éludés s'ils imposent à l'infirmité humaine un joug trop pesant, et ne sauroient avoir d'exécution et de durée qu'autant qu'ils s'accroissent à la portée et au besoin des officiers et des ministres qui les doivent observer. Faut-il donc s'étonner que des sentiments si raisonnables et une conduite si judicieuse, lui aient attiré les applaudissements de tous les gens de bien ?

Les grands génies s'échappent quelquefois ; la chaleur de leur tempérament les emporte ; ils sont sujets à des chutes et à des disgrâces. Ici nous ne remarquons rien qui ne représente l'idée d'un parfait magistrat. Il s'est avancé pas à pas sur une ligne droite ; ses démarches ont été si régulières, sa vie si pure et si innocente, que la rhétorique n'a pas besoin d'employer des ombres et des couleurs pour couvrir ses défauts ou excuser

ses emportements ou ses foiblesses. Et n'est-on pas forcé, au contraire, d'avouer que, quelques postes qu'il ait remplis, il s'est toujours distingué par son mérite, et que, dans le cours d'une longue carrière, il s'est acquitté de ses devoirs avec une exactitude et une vigilance admirables? Non content de satisfaire aux obligations essentielles de sa profession, combien de personnes de toutes sortes de conditions n'a-t-il pas assistées de son crédit et de ses conseils! Combien de querelles étouffées dans leur naissance, et de procès qui, ayant passé par différents tribunaux, sembloient devoir être immortels, terminés en peu d'heures par son entremise et par ses soins officieux! Combien de fois a-t-il chassé la discorde et rétabli la paix dans des maisons illustres, par ses remontrances et par son autorité! Et cette inclination bienfaisante dont les effets ont été tellement répandus qu'il peut dire avec l'apôtre: *Omnibus omnia factus sum* (1 Cor., c. 9, v. 22), ne lui a-t-elle pas concilié de toutes parts, du respect, de l'affection et de la déférence? ne se peut-il pas vanter d'avoir été, dès les premières années, dans la familiarité et la confiance des plus grands personnages de notre siècle? Cependant, au milieu de ces avantages, il a conservé une extrême modération; on ne l'a point vu se repaître de songes et de visions, former des intrigues pour sortir de son rang et s'élever par le seul appui de la faveur. Il ne paroît point jaloux de ses senti-

ments, affecter un pouvoir absolu dans les délibérations où il préside.

N'est-ce pas par cette même vue qu'il s'est garanti des vestiges d'une fierté présomptueuse, de toutes les illusions que l'orgueil et la vanité inspirent aux âmes vulgaires, lorsque le hasard d'un mouvement irrégulier les tire de leur centre, et les pousse dans une région où les fausses lueurs qui les environnent, les aveuglent plutôt qu'elles ne les éclairent? Mais cette modestie incomparable, profondément gravée dans son cœur, n'a rien de bas, de rampant ou de sordide; il a soutenu avec vigueur les droits et les prérogatives des charges dont il a été revêtu. Bien loin de s'enrichir et de profiter par des voies injustes et odieuses, il a souvent relâché une partie de ses intérêts dans les choses douteuses; il n'exige pas des autres ce qu'il se prescrit à lui-même, et il s'est imposé l'heureuse nécessité de suivre les règles austères d'une exacte bienséance.

Quoiqu'il tire son origine d'une ancienne famille dont on vous vient d'expliquer toutes les branches, et où, pour ne rien répéter, nous remarquons entre autres un officier du parquet qui s'est souvent signalé en cette audience, dans le temps que l'on n'aspiroit à ces postes qu'après avoir exercé les fonctions du barreau, et donné des preuves d'une probité exemplaire, d'une intelligence consommée; cependant il n'a jamais fait parade de cet éclat extérieur et étranger: il

sait qu'une longue suite d'aïeux couverts de palmes et de trophées, et qui se sont rendu la pourpre héréditaire, ne sert de guère à leur postérité, si elle n'a pas le courage de les imiter; qu'une vertu éminente est la véritable, l'unique source de la noblesse; et quand il a choisi trois gendres de race patricienne, il a bien moins considéré les images de leurs ancêtres que leur intégrité, leur suffisance, et les autres talents qui les rendent recommandables.

A quoi l'on peut ajouter que si l'étude, le travail et l'expérience lui ont frayé le chemin à cette foule d'emplois dont il s'est acquitté avec tant de succès, c'est dans le conseil royal des finances qu'il a acquis le comble de la perfection et de la science nécessaire à un premier officier de la couronne. C'est là où les rayons du soleil se montrent à découvert, et où l'on ne rencontre point de vapeurs et de nuages qui retardent l'épanchement de la lumière; c'est là où la justice, assise sur le trône, prononce des décisions immuables, des oracles qui ne trompent point, et dont l'équité suprême est admirée de toutes les nations.

La plupart des souverains languissent dans une honteuse oisiveté. Au lieu de tenir le timon du vaisseau, ils se déchargent sur ceux qui les approchent, des fatigues inséparables de la royauté: ils ne voient que par leurs yeux, et souscrivent aveuglément à tout ce qu'on leur inspire; ils ne paroissent jamais à la tête de leurs armées;

à peine sont-ils avertis de ce qui se passe dans leur conseil : et pendant qu'ils se reposent dans le sein de la mollesse et de la volupté, pendant qu'ils vieillissent dans une espèce d'assoupissement et de léthargie, la vérité ne trouve point d'entrée dans les palais qu'ils habitent, et ils ne sauroient entendre les plaintes, ni pourvoir aux nécessités de leurs sujets.

Le monarque qui préside à nos destinées tient une route bien contraire. Il travaille sans relâche pour affermir au dehors la paix de l'Europe, et pour augmenter au dedans l'abondance, par la facilité du commerce, rendre son royaume florissant et ses peuples heureux, soulager la misère des uns, garantir les autres d'injure et d'oppression ; surtout ils s'applique avec une piété, avec une ferveur admirables, à réunir dans une même créance, et réconcilier à l'église, tous ceux que de fausses préventions en avoient depuis long-temps séparés. Pour achever cet ouvrage qui n'a d'objet que l'intérêt du ciel, il n'est point d'obstacles qu'il ne surmonte par sa persévérance, et il emploie les moyens qu'il estime les plus prompts, les plus innocents et les plus efficaces. Rien n'échappe à sa pénétration clairvoyante ; il possède dans un si haut degré les ressorts et les secrets de la politique, que dans les événemens les plus imprévus et les conjonctures les plus délicates, la force et la vaste étendue de son génie lui font toujours prendre le meilleur parti, et lui suggèrent des issues et des expédients qui

étonnent les personnes les plus habiles et les plus expérimentées. Et quelque surprenants que soient les effets de sa valeur, qui le rend d'autant plus redoutable qu'il ne trouve point chez ses ennemis de remparts ni de bastions qui résistent à l'effort de ses armées victorieuses, c'est pourtant aux desseins qu'il conçoit dans son cabinet, qu'il médite à loisir et qui demeurent cachés sous le voile d'un secret impénétrable, pour ensuite, parvenus à leur maturité, éclore dans la saison convenable ; c'est, disons-nous, à ces résolutions également prudentes et généreuses, tellement concertées qu'on y voit reluire une prévoyance presque divine, que nous sommes redevables d'une partie de ses conquêtes et de ses triomphes. Et n'est-ce pas ce qui fait que les ministres qu'il honore de sa confiance, qu'il appelle pour délibérer en sa présence, se trouvent d'abord forcés d'admirer la profondeur de sa sagesse et la solidité de son jugement ? Toutes les paroles qui sortent de sa bouche sont autant d'enseignements et de préceptes ; ils en recueillent la plus sûre et la plus excellente de toutes les instructions ; et comme il s'exprime avec une douceur, avec une bonté charmante ; qu'il ne détermine rien qui ne parte du fond d'une raison épurée et d'une intelligence sublime : pour peu qu'on reçoive ses ordres à leur source, et qu'on profite des leçons d'un si grand maître, il est aisé de se rendre capable des emplois les plus

difficiles et les plus importants, surtout lorsque l'on entre dans ce sanctuaire où l'on traite ce que Tacite appelle les mystères de l'empire.

C'est de ce séminaire qu'en suite d'une communication intime et si nous osons dire familière, il a jusqu'ici tiré les chanceliers de France; après avoir été convaincu de leur mérite par ses yeux et par sa propre connoissance; et cette dernière promotion est d'autant plus glorieuse, qu'elle n'a point été précédée de brigues ni de sollicitations; qu'elle se trouve agréable à toute la France; qu'elle met en des mains pures et innocentes, la garde des lois et le plus précieux dépôt de l'autorité souveraine, et qu'elle établit pour chef de sa justice, celui qui l'a toujours administrée avec beaucoup de zèle, d'exactitude, de désintéressement et de capacité.

Et outre qu'ayant été pendant quarante-cinq ans, l'un des principaux membres du parlement, et étant devenu le doyen des conseillers d'honneur, il est pleinement instruit des règles générales et des maximes du palais; la vénération qu'il a témoignée en tant d'occasions pour cet illustre corps, dont il sait que les décisions et les arrêts doivent être inviolables, et l'estime dont il honore les particuliers qui le composent, lorsqu'ils se distinguent par des qualités éminentes, sont des présages heureux qui nous assurent qu'il ne se formera point à l'avenir de météore qui offusque la sérénité de l'air et qui

empêche que l'astre du jour ne verse sur nous ses influences favorables; que rien ne sera capable d'altérer l'heureuse tranquillité dont nous jouissons; que le sénat verra plutôt accroître que diminuer ce pouvoir que les ordonnances lui attribuent; qu'on n'entendra point de tons discordants, et que nos bonnes intentions ne seront pas éludées par les obstacles, les retardements et les détours d'une jalousie maligne, qui n'approuve que ce qu'elle propose, et qui condamne et rebute tout ce qui passe par un autre canal. Et ce qui dissipe nos craintes et redouble nos espérances, c'est que le génie qui nous gouverne souhaite avec une extrême ardeur, que ceux qui rendent la justice en son nom, tiennent la balance dans un parfait équilibre. Quand il examine leur réputation, il joint à ses vives lumières ce que la voix publique lui apprend; il ne se laisse pas surprendre ou prévenir par des impostures; il démêle si bien partout le fort et le foible, et l'artifice de la sincérité; il distribue les charges et les récompenses avec tant de discernement, qu'il n'est point de grâces que les gens de bien ne doivent attendre de sa protection et de ce choix judicieux qui veut que les services, la science et la vertu soient les degrés pour monter aux premières dignités de l'Eglise, de la milice et de la robe.

PREMIÈRE MERCURIALE.

Prononcée à la Saint-Martin 1656.

Eloge de M. le premier président de BELLIEVRE. —
Sa fermeté, sa modestie.

MESSIEURS,

Le retour de cette cérémonie que nous apprenons, par les registres, être aussi ancienne que l'établissement du parlement dans un corps fixe et une compagnie réglée ; bien que l'usage et la forme en ait paru différente dans les siècles précédents, voire même qu'elle ait été autrefois plus ou moins fréquente, suivant les occurrences publiques ou particulières et la nécessité de combattre le relâchement, n'a pourtant d'autre objet que celui de maintenir les mœurs et la discipline anciennes, de réparer le temple de la justice et de le garantir des ruines qu'il souffre d'ordinaire par la vicissitude des temps et la corruption ou la négligence de ceux qui en habitent le sanctuaire.

Mais ce rétablissement, toujours difficile lorsque les fondements sont ébranlés, lorsque l'injure de l'air, jointe à la caducité, produit chaque jour quelque altération notable, devient un chef-

d'œuvre que les plus grands maîtres de l'art ne peuvent entreprendre sans danger et sans appréhension d'un mauvais succès, quand, par quelque accident extraordinaire et imprévu, les parties principales de l'édifice sont attaquées, et que, par leur chute, il demeure à découvert, exposé à toute sorte de péril étranger et domestique; ce qui nous remet, Messieurs, en mémoire la remarque de Pausanias, lequel, faisant la description d'un bâtiment superbe dans une ancienne ville de Grèce, dont la figure étoit une espèce de voûte qui subsistoit d'elle-même, sans être soutenue d'ailleurs que de son propre poids, s' imagine que l'artifice et la durée de cet ouvrage procédoient d'une vertu spécifique dans la pierre supérieure que les artisans modernes appellent la clef de la voûte, laquelle, par son élévation, ou plutôt par quelque sorte d'harmonie, de relation et de concours mutuel, conserve toutes les parties inférieures dans une liaison si étroite, qu'elles deviennent impénétrables au dehors.

Que si cette correspondance, cette proportion géométrique fait un des principaux secrets de l'architecture pour rendre ses desseins achevés et donner également à ses opérations l'agrément et la solidité, elle est absolument nécessaire dans les corps politiques qui, détachés du sein de la matière, ne subsistent que par une union morale, une déférence respectueuse, et par le soin et l'application des particuliers qui les composent, cha-

cun selon la mesure de ses forces et dans l'étendue de son activité.

Aussi, le même dérèglement que la défaillance et l'éclipse de l'astre du jour apportent dans la nature ; la confusion et le désordre qui naissent dans les monarchies, par le changement de ceux qui les gouvernent, arrivent dans les compagnies quand les pierres angulaires, établies pour en soutenir le faix, viennent à manquer par quelque rencontre inopinée : les armées suivent d'ordinaire l'inclination de celui qui les commande ; et la conduite du pilote fait souvent la bonne ou la mauvaise fortune du vaisseau auquel il est préposé. C'est ce que nous avons avantageusement éprouvé dans les occasions les plus difficiles, sous les auspices de celui dont la perte si récente dans un âge peu avancé, semble avoir jeté une espèce de consternation dans les esprits, et excité la douleur de tous ceux auxquels sa vertu éminente et sa générosité étoient connues en elles-mêmes par les charmes de sa conversation, ou, dans leurs effets, par la lumière qu'elles répandoient au dehors.

Que si les Athéniens, au rapport de Démosthène, écrivoient dans le lieu le plus élevé du temple dédié à Mercure et à Pallas, qui sont les symboles de l'adresse, de la dextérité et de la prudence, les noms des grands personnages qui s'étoient signalés dans le gouvernement de l'État, pour rendre, par ce témoignage de gratitude,

leur mémoire illustre à la postérité; si un autre orateur remarque qu'un fameux capitaine ne put obtenir cet honneur, parce qu'il n'avoit pas exercé la souveraine magistrature, et que le peuple, pour rémunération de ses travaux, permit de peindre son image dans le portique extérieur, et de le représenter à la tête de l'armée animant ses soldats au combat, mais sans aucune inscription : cette diversité, qui peut convenir au ministère de la parole et à la fonction particulière de nos charges, parce qu'elles tiennent le premier rang dans la milice judiciaire, servira d'excuse à notre foiblesse, lorsque, n'osant entreprendre en public un tableau qui désire les plus vives couleurs de l'éloquence et la main d'un excellent ouvrier, et ne pouvant rien ajouter à ces paroles magnifiques que nous venons d'entendre, nous nous contentons, pour satisfaire à deux puissantes obligations, c'est-à-dire à votre inclination et à notre devoir, d'en graver légèrement les caractères sur l'autel de la justice tant de fois protégée par son autorité; assurés que le souvenir de ses actions héroïques, dont les siècles à venir feront le récit avec étonnement, ne s'est pas évanoui dans un si petit intervalle; qu'il seroit non-seulement inutile, mais au-dessus de notre capacité de les rappeler en détail, et que les idées en sont toutes présentes à la pensée de ceux qui en ont été les témoins et les admirateurs.

Car, s'il est véritable qu'il y a des objets si éle-

vés qu'il est difficile de les représenter au naturel, et que le crayon diminue beaucoup de leur grandeur et de leur majesté ; si la peinture est obligée de se servir des espèces sensibles, d'appliquer des figures corporelles pour rendre les substances intellectuelles perceptibles à nos yeux, et si la géométrie emprunte le secours des ombres pour mesurer la terre, n'ayant point d'instrument capable d'en faire la dimension, il est sans doute plus honorable d'honorer par un silence respectueux les reliques des hommes illustres, que d'affaiblir leur mérite par des paroles mal concertées.

La vertu des âmes généreuses n'est pas renfermée dans des bornes étroites qui puissent être facilement conçues et expliquées ; elles contiennent en elles-mêmes tous les avantages dont les esprits médiocres jouissent en particulier. Et de fait, un orateur, voulant exprimer les talents nécessaires aux personnes appelées dans les grandes charges, et qui ont part en l'administration de l'Etat, dit que leurs paroles doivent être sincères et véritables, leur fidélité à l'épreuve de toute sorte d'attaque et de corruption, accompagnée du secret, mais que, surtout, ce qui gagne les cœurs et attire la bienveillance publique, est la facilité des mœurs et la douceur du discours qui, par un lien imperceptible, attachent les hommes et les conduisent insensiblement dans une soumission volontaire : *in verbo veritas, in concilio fides, in commisso silentium, in oratione suavitas.*

Toutes ces qualités ont paru avec éclat dans les différents emplois de celui dont nous déplorons aujourd'hui l'absence, et lui ont enfin procuré le plus haut degré de la magistrature, la première place dans le plus auguste de tous les tribunaux, non-seulement comme une récompense proportionnée à son mérite, mais comme un théâtre glorieux sur lequel sa suffisance et sa fermeté ont heureusement secondé la rectitude de ses intentions qui n'ont eu d'autre terme que la règle inflexible de la justice et de l'équité. C'est là que la beauté et la politesse de ses actions ont donné des preuves d'une éloquence consommée, et d'un génie puissant qui n'étoit débiteur de ses productions qu'à la bonté de sa nature, à la fertilité de ses conceptions; et sa prudence dont les effets ont été si nobles, qu'il sembloit avoir fixé l'incertitude de la fortune, et s'être rendu l'arbitre des événements et du succès de toutes ses entreprises, lui pouvoit faire justement espérer cette couronne d'or que les Athéniens offrirent et dédièrent à Zénon: *ἰσοπέτης ἕνεκα καὶ σοφιστοῦ ἦς.*

C'est dans l'exercice de ces habitudes vertueuses qu'il s'est surmonté lui-même en surpassant l'attente et l'expectation communes, selon la pensée des astronomes qui nous enseignent que, quand une planète occupe une grande étendue et plus vaste que celle de sa circonférence, c'est alors que l'on peut juger avec assurance si ses influen-

ces sont bonnes ou mauvaises , favorables ou désavantageuses.

Pour faire les choses grandes , pour les croire et les persuader , il faut dilater les puissances de notre esprit, ces facultés intérieures qui portent l'image et la ressemblance de la Divinité. A mesure que cette étincelle qui habite dans la partie supérieure, s'étend et s'élargit dans notre cœur, les organes de nos sens s'augmentent et s'accroissent, en telle sorte qu'ils opèrent plus à leur aise, et travaillent avec plus de liberté.

Ceux qui tiennent en eux-mêmes les ressorts et les clefs de la science et de la vérité, s'échappent quelquefois sans le connoître; ils souffrent des transports dans lesquels une chaleur intérieure et une puissance secrète les échauffent, les animent, et les faisant sortir hors de leur sphère naturelle, les rendent supérieurs à leur propre vertu. Aristote a cru que ces efforts procédoient de quelque chose de divin et de surnaturel, qu'il appelle le principe de la raison, et qu'il estime plus noble que le raisonnement même : c'est cette parole cachée dont le prophète se vante d'avoir eu communication, et ces pensées profondes et magnifiques qui lui ont été révélées. Telles sont les divinations et les presciences dans lesquelles les généraux d'armée ont annoncé la certitude de la victoire. De cette même nature sont les saillies et les emportemens de ceux qui parlent en pu-

blic, qui réussissent quelquefois au-delà de leur préparation et de leur pensée; à quoi l'on peut ajouter la grandeur de courage avec laquelle les hommes généreux s'opposent à l'iniquité, et s'exposent pour résister au torrent de la malice; de sorte que, demeurant au terme de la modération, ils méprisent les atteintes et empêchent que la justice ne soit déshonorée; enfin telles ont été les voies inscrutables par lesquelles les affaires les plus ardues et les plus compliquées ont été terminées par ce grand magistrat avec bienséance et satisfaction réciproque; ce qui semble justifier en sa personne, la pensée de l'orateur romain, un peu trop générale: *nemo vir magnus sinè aliquo divino afflatu.*

Que si nous faisons réflexion sur la dernière de ses actions, c'est-à-dire sur cette sage et judicieuse conduite par laquelle il a conservé l'honneur et la dignité du Parlement, assuré en même temps les charges de tous ceux qui le composent, et obtenu, par ses soins, le rétablissement des ordonnances anciennes, abolies par la licence et le dérèglement universel, elle a sans doute beaucoup de conformité avec ce que nous lisons dans l'Écriture: que Josué, voyant que le peuple de Dieu négligeoit l'observation de la loi, la plupart pour leur être inconnue et renfermée dans l'arche d'alliance, en fit graver les points principaux sur une colonne exposée à la vue publique, et mourut peu de jours après avoir rendu cet of-

fice à ses concitoyens et s'être signalé par ce témoignage de son zèle et de sa piété; tant est raisonnable le sentiment de ceux qui se persuadent que les hommes, ayant acquis le dernier période de l'autorité, du bonheur et de la vertu, jouissent peu souvent de cet état de consistance, et trouvent la résolution de leur être dans cette félicité consommée! comme si la nature ou la providence diminoient leurs jours à proportion de la vitesse de leur course, et que ces génies excellens, ne nous étant donnés qu'à titre de précaire, dussent disparoître aussitôt qu'ils ont satisfait à tous les devoirs auxquels ils étoient destinés!

Ainsi, le plus sage des rois nous enseigne, dans l'Écclésiaste, que la renommée d'une vie innocente et sans tache est un baume incorruptible et le meilleur de tous les parfums, plus souhaitable que les trésors de la terre, et que, des deux termes qui fixent les points de notre durée, le dernier est le seul considérable, et celui sur lequel l'on peut asseoir un plus fidèle jugement: comme s'il vouloit dire que les prérogatives de la naissance, les images des ancêtres et ces titres ambitieux qui donnent du relief aux grandes familles, sont des biens étrangers qui consistent dans la seule opinion, et n'ont rien de solide en vérité; que la louange que les hommes acquièrent par leur travail, l'amitié et le respect qu'ils se concilient dans l'esprit des peuples, sont le véritable patrimoine des sages, le seul

héritage qu'ils possèdent après leur mort, et la plus douce consolation de ceux qui leur survivent. Aussi l'on doit ajouter qu'il est beaucoup plus illustre d'avoir accumulé tant de gloire dans un espace si limité, de s'être procuré la bienveillance publique, d'avoir laissé une odeur précieuse, exempte de toute sorte d'attaques et de reproches, et mérité le même éloge que les Romains donnèrent autrefois à Fabius, non pas tant en considération de ses victoires, que pour marque de leur reconnoissance, lorsque, par des conseils salutaires et un juste tempérament, il eut rétabli la paix et la concorde intérieure dans la république, réconcilié le peuple avec la noblesse, et réuni le sénat en lui-même.

Mais, au milieu de tous ces avantages, c'est une espèce de merveille et de prodige de ne s'être point méconnu, d'avoir pu conserver une modération si exacte dans cette haute élévation, et mépriser ses intérêts domestiques pour ménager ceux du corps auquel il s'étoit dévoué, principalement dans un siècle auquel les hommes naissent amoureux de leurs affections particulières, et indifférents au public; comme si nous étions considérables par nous-mêmes, autorisés par nos propres forces, et non pas par la dignité de la compagnie, par le lustre et l'éclat que nous en recevons : ainsi que des lumières empruntées, des rayons réfléchis qui ne peuvent diminuer dans leur source que les ruisseaux ne

s'en ressentent, et que chacun ne participe de la foiblesse et déchéance générales; ce que les philosophes ont imputé à deux passions bien différentes. L'une consiste dans une chaleur déréglée et une émotion violente qui nous surprend et nous échauffe; l'autre procède d'une froideur et d'une indifférence qui participe de la lâcheté, laquelle nous saisit dans les occasions publiques esquelles nous paroissions insensibles, sans courage et sans vigueur. Ces deux défauts, contraires dans leur origine et dans leurs effets, naissent d'un même principe et aboutissent aux mêmes fins; ce qui se peut expliquer par l'observation de Clément d'Alexandrie: que les prières et les souhaits des hommes répondent d'ordinaire à leurs inclinations et conviennent à leurs désirs. La plupart, n'ayant d'autre vue que celle de leur avancement, travaillent incessamment pour rendre leur fortune meilleure, et personne ne s'intéresse pour le salut du vaisseau dont chacun voudroit être le maître.

Tous les êtres de la nature, même ceux qui sont insensibles, agissent pour la conservation de l'univers; ils abandonnent l'ordre de leur établissement pour contribuer au besoin général. La violence que souffrent les élémens dans leurs qualités naturelles, les mouvemens extraordinaires des animaux et les constellations fréquentes des astres, sont les effets de ce secours mutuel qui manque souvent dans la société civile;

parce que nous vivons dans une complaisance si délicate et un aveuglement tellement affecté, que nous ignorons les avantages véritables de notre profession ; que , dans les choses légères , nous n'épargnons ni l'aigreur ni la contention , lorsqu'il s'agit de nous satisfaire , et pour conserver un pan de muraille , le reste de l'édifice est en péril.

Les remèdes à ces maux ne sont pas difficiles dans la spéculation , mais l'usage et l'exercice nous donnent peine ; la retenue qu'il faut observer en toutes sortes de rencontres n'est pas susceptible de préceptes généraux. La vertu des hommes , dit Eustate , consiste dans l'exécution des choses qui semblent contraires. Ajax ne fut jamais soupçonné de lâcheté , bien qu'il se soit retiré quelquefois du combat ; la dissimulation de Nestor , nécessaire pour retenir l'esprit des peuples , ne doit pas passer pour mensonge ; et en cela consiste la différence qui doit être entre les actions légitimes et honnêtes , d'avec celles qui n'en ont que l'apparence. La force et la générosité ont un seul terme qui réside dans la mesure , laquelle balance et met en considération le temps , la manière et les personnes. Son contraire est susceptible d'audace et de timidité , et dégénère en ces extrémités lorsque , dans l'exercice de notre devoir , l'amour-propre y inspire quelque sorte de mélange et d'impureté , et que l'imagination , flattée de quelque espérance , suit l'éclat

d'une fausse lumière, et se laisse surprendre à des objets étrangers.

Pour nous garantir de cette fâcheuse incommodité, imitons ces peuples dont les délibérations sont toutes saintes, parce qu'ils s'imaginent que les âmes de leurs ancêtres sont présentes à leurs conseils et président à leurs assemblées, comme des divinités invisibles ; et, sans rechercher dans l'antiquité des exemples éloignés, que l'esprit de M. de Bellievre, qui a été la règle de vos jugements, continue d'avoir la même autorité dans ce lieu ; que la vénération que nous portons à sa mémoire, nous inspire des sentiments d'honneur et de probité : suivons, s'il est possible, ses traces, quoique d'un pas foible et inégal, et surtout cette sagesse prudente qui n'a jamais manqué de prévoyance et de sagacité pour étouffer les mauvais événements dans leur naissance, ni de courage pour les surmonter dans la suite ; ce qui nous donne la liberté d'inscrire avec respect la même devise sur son tombeau, qu'un grand prélat de l'Eglise de France donnoit autrefois au roi Théodoric : *Cui nec viri fortis defuit securitas, nec cautela metuensia.*

DEUXIÈME MERCURIALE.

Prononcée à Pâques 1657.

Si la mercuriale n'est qu'une cérémonie, ou si ce qui étoit autrefois censure est devenu un entretien agréable. — Le fruit de la censure. — Il faut censurer en représentant les bons exemples.

MESSIEURS,

Ayant cherché dans la stérilité de notre esprit, des pensées et des paroles convenables à la dignité de ce lieu, capables de satisfaire à l'obligation de notre ministère, et à ces semonces honorables que nous recevons de votre bouche avec respect, trouvez bon, Messieurs, que, suivant la méthode des philosophes, nous entrions en quelque sorte d'examen pour connoître quelle est la nature et l'effet de l'action à laquelle nous sommes appliqués; si c'est une simple cérémonie, introduite par ceux qui nous ont précédés, pour se concilier du respect et de la vénération, mais inutile, dans son exécution, pour contenir les hommes dans leur devoir; ou si, ayant dégénéré de sa première origine et de son institution, ce qui étoit autrefois une censure exacte et sérieuse, est devenu, par la suite des temps et

par la corruption du siècle, un sujet d'entretien agréable, dans lequel, au lieu de repasser sur les dérèglements publics et particuliers, l'on travaille pour contenter, par des discours curieux, la délicatesse de ceux qui nous écoutent. Et bien que ce soit une espèce de paradoxe, voire même d'impiété et d'irréligion, de douter que les préceptes, les exhortations ne soient nécessaires dans la société civile et dans l'ordre politique, pour prévenir les mauvaises mœurs, corriger les défauts qui naissent insensiblement, et plus encore pour exciter dans l'âme des hommes généreux les semences occultes, et faciliter les actions naturelles à la vertu, l'opinion contraire n'a pas manqué pourtant de sectateurs, ni de raisons probables pour sa défense. Elle peut recevoir son établissement dans cette pensée, que les deux parties qui nous composent étant également sujettes à des infirmités, susceptibles d'imperfections et de défauts qui altèrent l'habitude et le tempérament du corps, ou produisent dans l'âme des affections injustes, suivant la diversité de leur objet, les remèdes étrangers sont également impuissants pour rétablir la santé corporelle et la tranquillité intérieure de l'esprit.

Car, s'il est véritable que la doctrine d'Hippocrate n'est pas une science fondée sur des principes assurés, mais un art plein de conjecture et d'incertitude; une connoissance fortuite et arbitraire, d'autant plus inutile que, notre nais-

sance étant en la main de Dieu, le progrès et la fin de notre vie sont l'effet de sa providence, l'issue des maladies ne dépend pas de la suffisance des hommes, mais du tempérament, de la malignité des hommes, de la force ou de la faiblesse de la nature qui ne peut être réparée dans son principe. Nos jours sont comptés. Il y a des bornes établies par les constellations qui président à notre nativité; il n'est pas possible de les surmonter ni par la force des remèdes, ni par l'industrie de ceux qui sont les plus intelligents à les appliquer.

Aussi, les premiers âges du monde en ont ignoré le secours. Tant que les hommes ont été vigoureux, ils ont méprisé cette science comme incertaine et casuelle; et, encore à présent, si elle est en honneur et en réputation dans quelques provinces de l'Occident, elle est peu ou point considérée par les autres nations de la terre. Que si, dans les occasions de blessures et autres incommodités légères, cet art paroît nécessaire, la nature n'a pas dénié aux hommes ce qu'elle enseigne aux animaux. L'abstinence et le régime de vivre est la meilleure ordonnance de la médecine. Les simples communs et domestiques que nous négligeons, sont les remèdes les plus efficaces: ainsi, dans la conduite de la vie, nous nous formons diversement des habitudes convenables à nos inclinations et à notre génie; nous mesurons par cette propor-

tion, les paroles de ceux qui parlent en public. Elles ne font impression dans notre esprit qu'autant qu'elles flattent notre imagination, et qu'elles ont de rapport aux pensées dont nous sommes prévenus. Les Grecs ayant consulté les oracles, dit Thucydide, sur l'événement de la guerre qu'ils alloient entreprendre, chacun en expliquoit les réponses à sa mode et leur donnoit des interprétations différentes, suivant son propre sentiment et la capacité de son intelligence.

Les propositions de sévérité, les pensées d'honneur et de vertu trouvent aisément leur approbation dans les âmes nobles. Ceux qui sont attachés à satisfaire exactement aux devoirs de leur emploi et qui ne se départent jamais des maximes de bienséance, entendent avec plaisir les exhortations ; la censure ne leur est pas importune, parce que, vivant dans l'innocence, ils n'y rencontrent rien qui les oblige de se corriger. Les autres, qui font profession de licence, écoutent les remontrances avec chagrin ; ils les méprisent dans leur cœur et les traduisent en raillerie : les premiers n'ont pas besoin de remède, parce qu'ils jouissent d'une santé parfaite ; les derniers, parce qu'ils les rejettent, et qu'ils irritent le mal plutôt que de l'adoucir.

Ainsi, Artémidore nous apprend que c'est un bon augure et un songe favorable aux hommes justes, à ceux qui honorent la loi, quand Hercule leur apparoît pendant leur sommeil ; mais

que cette même vision est de mauvais présage à ceux qui abusent de l'avantage de leur condition , préférant leur intérêt particulier aux règles de la justice.

Pour cela , l'on reprochoit autrefois aux stoïciens qu'ils avoient rendu leur doctrine commune , et que , par leurs disputes publiques en ayant donné connoissance à toutes sortes de personnes , la plus grande partie de leurs auditeurs s'étoit endurcie dans le vice et n'avoit reçu aucun fruit de leur instruction , parce qu'ils manquoient dans la préparation et les dispositions nécessaires à ceux qui veulent faire quelques progrès dans l'étude de la sagesse.

Aussi , les théologiens ont été bien empêchés de résoudre comment il est possible et convenable à la grandeur de Dieu , de distribuer ses grâces à ceux que , par une prescience éternelle , il connoît en devoir abuser ? Les curieux qui écrivent des propriétés de l'aimant , nous enseignent que sa vertu ne consiste pas dans une puissance attractive ; son opération se fait par un concours unanime de deux objets , lesquels , ayant une propension respective , s'unissent facilement. Ce concours , cet alliage qui se produit par une espèce d'amitié et de sympathie naturelle , est , de vérité , le symbole de l'autorité et de la créance qu'acquièrent les hommes éloquents ; mais cet esprit de déférence , cette condescendance raisonnable qui fait que l'on se

laisse persuader dans les affaires communes , cessent d'ordinaire lorsqu'il s'agit de notre conduite particulière ; et il se rencontre peu de personnes qui n'aient assez bonne opinion d'elles-mêmes pour croire que la voie qu'elles suivent est la meilleure, et qu'elles n'ont pas besoin de se réformer. *Quòd naturâ difficillimum est emendare volentes* ; et n'est-ce pas ce qui a donné sujet à quelques grands personnages , de soutenir qu'il étoit souvent plus utile de garder le silence que de diffamer les remèdes , lorsqu'il n'y a point d'espérance probable de succès ?

Il n'est pas difficile pourtant de justifier la déférence que nous rendons en ce jour aux ordres publics , et la nécessité de conserver cet ancien usage pour empêcher le relâchement de la discipline , soit que l'on examine les exemples dans l'antiquité , ou que l'on considère les motifs de son établissement.

Les premiers législateurs de la Grèce , persuadés que les ordonnances les plus saintes se corrompent aisément et s'abolissent par la négligence , avoient créé des magistrats pour en être les conservateurs ; ils les appeloient les protecteurs des lois νομοφυλακες , parce que toutes leurs fonctions consistoient à les maintenir dans une observance exacte , et à résister en face , à ceux qui auroient voulu les violer. Cet office étoit exercé à Sparte par les éphores ; et les Athéniens , au rapport de Démosthène , com-

mençoient tous les ans l'ouverture de la justice , par des sacrifices et des prières publiques ; et , onze jours après , le sénat s'assembloit pour entendre la lecture des lois , afin qu'elles demeuraient gravées dans leur mémoire et présentes à leur esprit. A Rome , l'une des vierges vestales avoit soin d'avertir le grand-pontife de la vigilance et de l'assiduité nécessaires aux personnes qui sont consacrées au culte de la Divinité.

Après tout , quand nous faisons réflexion que cette compagnie , la première et la plus auguste de l'Etat , s'est conservé , avec tant de splendeur et de dignité , depuis plusieurs siècles ; qu'elle a résisté avec courage dans les occasions fâcheuses , mais qu'elle a gardé partout la retenue et la modération convenables à des magistrats sages et éclairés ; quand nous considérons d'ailleurs que la justice y paroît dans toute la plénitude de sa lumière , et qu'elle n'y souffre jamais d'éclipse par l'interposition d'aucun corps étranger , ne sommes-nous pas obligés de reconnoître l'effet de cette cérémonie dans laquelle ces semences précieuses ont été cultivées par le poids des paroles puissantes et éloquantes qui doivent donner le complément à cette action , et par l'exemple et les discours de ces personnages illustres qui nous ont précédés , et dont les rares qualités nous donnent de la pudeur et de la confusion ?

Bien éloignés de nous servir de la pensée

d'un grand prélat de l'Eglise de France qui donne pour consolation à ceux qui enseignent aux hommes endurcis dans le vice les vérités de l'Evangile : que la vertu se doit communiquer à toutes sortes de personnes, sans discernement ; que l'on doit inviter à bien faire, même ceux qui n'y sont pas disposés, et qu'il y a du mérite à semer dans un champ stérile et dans une terre ingrate : *Virtus est etiam malè usuro virtutis præbere materiam* ; nous disons hardiment, avec Ennodius, que la nature, quoiqu'elle approche de sa fin, n'a pas si maltraité le siècle auquel nous vivons, qu'elle ne nous ait donné des exemples de probité et d'érudition capables d'être mis en parallèle avec ceux dont l'antiquité nous propose l'imitation, et de servir de modèle d'une vertu consommée : *Non est effæta Liguria nobilitatem pariendi, nec in temporum extremitate deposuit.*

Que si, entre ces plantes excellentes, elle en a mêlé d'inutiles, la bonté des premières sert à corriger la malignité des autres : bienheureux, dans la corruption générale, d'avoir gardé quelque sorte de retenue et de pudeur, et que les manquements qui nous sont imputés, se puissent réparer par des exhortations, puisqu'il est véritable, comme l'a remarqué Dion, que la censure ne s'applique qu'à corriger le luxe et l'indécence des mœurs ; qu'elle n'a pour objet que des imperfections qui ne tombent point sous l'animad-

version et la peine de la loi; des minuties qui peuvent sembler indifférentes, mais qu'il est nécessaire de prévenir, parce qu'étant négligées, elles deviennent dangereuses dans la suite, et produisent de fâcheuses conséquences.

Dans ce sentiment, nous souhaitons que cette revue annuelle ne soit plus, à l'avenir, qu'une action d'honneur et de bienséance pour prendre de nouvelles inspirations, et se confirmer mutuellement dans le dessein de bien faire. Mais, comme ce point de consistance, cet état de perfection n'est pas un ouvrage qui s'achève en un instant, trouvez bon, Messieurs, que, pour en jeter les fondements, nous suivions l'exemple de ce que fit autrefois Auguste, lorsqu'ayant été nommé censeur perpétuel, il commença d'en exercer les fonctions; car, ne voulant pas reprendre avec aigreur les mœurs du sénat, ou désigner en particulier ceux qui le déshonoroient par leur mauvaise conduite, il les pria de se faire justice à eux-mêmes, de considérer la place en laquelle ils étaient élevés, de faire réflexion sur la dignité de leur magistrature; et, par cette semonce honorable, par cette invitation pleine de civilité, il purgea le sénat, et rétablit la discipline corrompue par le désordre des guerres civiles, dit l'historien romain: Tant est véritable le précepte de Pythagore, *παιων μαλιστα αισχυνιο σιαυτον*: que la meilleure instruction que l'on puisse donner aux hommes, est de se respecter eux-mêmes, d'avoir

de la vénération pour l'image et la ressemblance de la Divinité empreinte sur leur front, c'est-à-dire pour cette émanation de l'autorité souveraine qui, résidant, Messieurs, dans vos personnes, et vous rendant les arbitres de la fortune des particuliers, est un engagement puissant et une obligation indispensable de bien faire.

Ainsi Pindare, pour couronner le mérite d'un grand capitaine, et, en même temps, élever son courage, et lui inspirer la générosité nécessaire pour réussir avec succès dans les entreprises pénibles et laborieuses; après lui avoir expliqué les qualités qu'il doit posséder pour se signaler avec avantage au-dessus de tous les autres : soyez, lui dit-il, tel que vous voulez paroître, et vous ressouvenez que la gloire est l'ombre de la vertu.

Il n'y a personne qui ne souhaite de la réputation, qui ne désire d'être estimé intelligent dans sa profession, d'être en considération parmi ses confrères ou par sa suffisance ou par sa probité; mais, comme il est difficile d'imposer au public, la voie la plus sûre pour acquérir de l'estime, est de la mériter par l'étude des bonnes lettres, par l'assiduité et l'application que l'on doit au Palais, et par une conduite uniforme et régulière.

LOUANGE A DIEU.

TROISIÈME MERCURIALE.

Prononcée à la Saint-Martin 1657.

Les désordres de l'intérieur de la compagnie sont ce qui en cause l'avilissement.

MESSIEURS ,

Si cette pensée est raisonnable que l'usage et la coutume, bien que fortifiés par la suite des temps, la longueur des années et la répétition de plusieurs actions semblables et continues, ne doivent jamais être tellement autorisés qu'ils puissent vaincre la raison et la loi ; s'il est toujours utile de remonter à la source, de rappeler les choses à leur principe, et de leur rendre la pureté qu'elles perdent insensiblement, par la corruption du siècle et une déchéance générale, cette réformation semble être absolument nécessaire dans les discours de cette espèce que nous reconnoissons, par la conférence de vos registres, avoir si notablement dégénéré de leur origine et de leur institution, qu'il n'en reste plus que l'appareil et la forme extérieure.

Cela peut avoir eu pour fondement l'abondance et la fécondité de ces grandes lumières qui

nous ont précédés, lesquels, poussés d'une inclination généreuse, se sont étudiés à laisser partout des marques de suffisance et de littérature, et, flattés de ce sentiment universel des hommes qui ne conçoivent d'ordinaire d'autre pensée que celle d'établir leur réputation par quelque production éclatante, ont négligé l'avantage et la perfection solide de l'ouvrage auquel ils étoient appliqués.

Mais qui servira d'excuse à notre foiblesse si, ne pouvant atteindre ni imiter ces exemples illustres, nous nous contentons de marcher terre à terre, de suivre exactement l'esprit de l'ordonnance, et de nous conformer sur le modèle de l'antiquité, autant que les mœurs présentes et la condition du temps en peuvent être susceptibles; c'est-à-dire, d'expliquer les désordres qui naissent tous les jours dans la distribution de la justice, les dérangements qui en déshonorent le ministère, et s'autorisent par la connivence et la dissimulation des magistrats, faute d'être sévèrement réprimés dans leur commencement ou dans leur progrès?

POUR cela, Messieurs, permettez-nous, s'il vous plaît, d'emprunter la pensée d'un philosophe qui nous a donné, sous des pièces comiques et sous le rideau de la fable, les instructions les plus sérieuses et les meilleures leçons de moralité, lorsque, introduisant dans une espèce d'assemblée et de conseil, les dieux du paganisme

qui se plaignent que les hommes ont abandonné le culte de la divinité, et recherchent des remèdes à un mal si présent, pour conserver leur autorité sur la terre : ne vous étonnez pas, dit-il, si les sacrifices et les hécatombes ne sont plus en vigueur ; si l'on voit rarement de l'encens fumer sur les autels ; si ces temples fameux de Delphes, d'Ephèse, de Dodone, de Jupiter-Ammon, ne sont plus fréquentés ; et enfin, si ceux qui président au gouvernement du monde sont déchus de leur ancienne majesté, devenus méprisables aux mortels, et si la piété et la dévotion superstitieuse des âmes crédules s'est évanouie et a passé dans une extrémité contraire, dans des mouvemens d'athéisme et d'irreligion publique ; mais, considérez que les oracles sont incertains, souvent trompeurs et toujours ambigus ; que les crimes les plus atroces, même les sacrilèges, demeurent impunis ; que les innocens souffrent souvent pour les coupables, et que les justes languissent accablés d'infortune, pendant que ceux qui font profession d'impiété, vivent, sans crainte d'être touchés du foudre, dans l'abondance et dans les délices : comme si la providence s'étoit relâchée, et avoit laissé la conduite des êtres inférieurs, à l'arbitrage du destin et au caprice de la fortune !

Faites, d'ailleurs, cette observation, que les intelligences supérieures, bien qu'elles habitent une région plus pure, ne sont pas exemptes des passions humaines : la licence, le dérèglement,

l'avarice, l'ambition et l'adultère règnent dans le ciel, et surtout l'esprit de la division affoiblit, par des contentions qui ne peuvent paroître au dehors sans indécence, ce peu qui reste de créance et de respect dans les esprits; comme s'il vouloit dire que la subordination qui se rencontre dans les êtres de la nature, la déférence que rendent les inférieurs à ceux qui sont établis dans un degré plus éminent, a pour fondement, le besoin, la nécessité et le secours qu'ils en reçoivent.

Ainsi, la plupart des peuples de la terre ont adoré le soleil comme le père de la lumière; et les deux astres du jour et de la nuit n'ont été honorés dans l'antiquité que parceque de leurs bonnes ou mauvaises influences dépend la fécondité ou la stérilité de la terre: tant est véritable cette pensée, que la crainte, l'espérance et les désirs immodérés ont obligé les hommes à élever des autels, à construire des temples, à offrir des victimes, et que, dans la société civile, ceux qui sont égaux par la loi et le titre de leur naissance, ne se rendent considérables au dessus des autres, que par des qualités singulières qui leur donnent du relief et les distinguent du commun; par l'assiduité et l'application avec laquelle, agissant sans intermission pour l'utilité générale, ils deviennent nécessaires à leurs concitoyens. Ce sont ces charmes imperceptibles qui engagent les peuples à se soumettre volontairement au commandement d'un chef, et à suivre,

sans résistance, les ordres des magistrats. Ils nous enseignent, en même temps, quels sont les obligations et les devoirs de ceux auxquels le souverain a communiqué une portion de sa puissance, et confié la plus noble de ses fonctions, leur donnant en partage la protection des foibles contre les puissans, et la dispensation de la justice.

Ces titres avantageux, cette irradiation de l'esprit principal, ces marques de dignité désirent de grands talens de la part du sujet qui les possède, pour en soutenir le poids; et, bien loin d'élever les âmes basses, de leur imprimer de l'ardeur et de la vivacité pour exercer leur emploi avec honneur, l'éclat de la pourpre diminue et se ternit en leur personne, et leurs imperfections paroissent à découvert, à proportion qu'ils sont exposés sur la montagne, c'est-à-dire à la vue et à la censure des peuples soumis à leur conduite : *Despectiores potiùs ipsa dignitas facit.*

C'est un mauvais présage, dit Artémidore, quand un homme de condition médiocre ou servile, s'imagine recevoir une couronne d'or pendant le sommeil, si, au même instant, il ne se trouve paré des vêtements et orné de la pompe extérieure, inséparables de ceux qui ont mérité et acquis cette récompense par leur valeur.

Ainsi, l'entrée du sénat n'est pas un témoignage infallible de vertu : c'est un champ glo-

rieux dans lequel la probité et l'érudition des esprits généreux paroissent avec avantage, mais un sujet de confusion à ceux qui marchent par des voies obliques ou dont les forces sont inégales, voire même à tel qui, dans une condition privée, pouvant satisfaire aux devoirs de sa famille et faire partie de la république en qualité de bon citoyen, manque de vigueur et de connoissances pour remplir avec estime un poste plus avancé.

Comme de vérité, il y a cette différence entre les ministères ordinaires de l'Eglise ou de l'Etat, et les vocations particulières de Dieu, que les premiers désirent le choix et l'examen des mœurs et de la doctrine, pour ne pas préposer des sujets incapables en des places si importantes; dans les autres, le même esprit qui les dirige leur inspire les lumières proportionnées à la matière sur laquelle ils travaillent, et convenables à l'ouvrage qu'ils doivent achever. Mais ces missions sont rares; et parmi les apôtres destinés pour opérer des merveilles, donner de la terreur et imprimer, par l'autorité d'une parole puissante et suivie des effets, la créance des vérités qu'ils annonçoient aux hommes, à peine trouvons-nous d'exemple que le Saint-Esprit ait répandu des grâces par infusion.

Aussi, l'apôtre des gentils, entre les instructions qu'il donne à son disciple Timothée, élevé de bonne heure à l'épiscopat, lui recom-

mande principalement de se garantir d'être méprisé par la considération de sa jeunesse : *Nemo adolescentiam tuam contemnat* ; et un Père de l'Eglise, expliquant ce passage, s'étonne d'abord de ce précepte , parce qu'il dit que la réputation, étant un bien étranger qui dépend de l'imagination , du caprice et de l'humeur de ceux avec lesquels nous avons à converser, souvent toute sorte d'industrie est inutile pour y parvenir. Mais il avoue ensuite que ce conseil est une exhortation pleine d'efficace et d'énergie , pour l'exciter à son devoir ; et que le moyen le plus sûr d'éviter le mépris, et de se mettre à couvert des atteintes de la calomnie , est de représenter en soi-même la loi vivante et animée, d'en accomplir toutes les fonctions avec exactitude, et de servir également au public d'exemple , par ses actions et par ses discours.

Ainsi, n'imputons pas absolument à la malignité du siècle ou à des causes éloignées, si nous sommes déchus, dans ces derniers temps, de la noblesse et de l'autorité de notre condition ; si le Parlement a beaucoup perdu de son lustre et de sa dignité ; et reconnoissons de bonne foi que la première source du mal est intérieure en nous-mêmes. Les uns ont cru devoir entrer dans les charges, pour trouver occasion de se rendre nécessaires, pour s'élever dans un plus haut degré d'honneur, et faire la fortune de leur famille : les autres se sont imaginés que

c'étoit une retraite assurée pour vivre avec liberté, à l'abri de toutes sortes d'injures publiques et particulières ; de sorte que chacun , subordonnant sa profession à ses intérêts domestiques, a négligé ceux du corps auquel il est attaché, oubliant la fonction de sa magistrature, qui consiste dans l'observation d'une discipline raisonnable, et l'amitié et l'union de la compagnie, suffisantes pour conserver tous ceux qui la composent. La plupart même, se laissant conduire à l'impétuosité de leurs affections, se persuadent que la commodité de leur passe-temps doit être la règle et le niveau de leurs actions ; qu'il ne faut pas être sévère, ni critique, comme ceux qui nous ont devancés ; que l'on peut excuser les imperfections, les promptitudes, même les fautes notables de ses confrères ; traiter de galanterie et traduire dans le ridicule ce que l'on n'oseroit approuver dans le sérieux ; étouffer par le silence ce que l'on auroit pudeur de ne pas condamner ; et, pour sauver un particulier, rompre l'amitié, dissoudre le lien de la discipline, et couronner le dérèglement, en donnant la liberté de mal faire avec impunité.

De là, nous voyons que les ornements extérieurs de la magistrature, ces habits qui nous distinguent du reste des hommes sont estimés incommodes : l'on les regarde comme les marques d'une servitude importune, parce qu'ils ne sont pas convenables à toute sorte de divertis-

sements ; voire même , quelques-uns disputent et établissent le point d'honneur dans le luxe , la propreté et la magnificence des vêtements ; ils s'émancipent de telle sorte dans la variété des couleurs et des ajustements que la mode introduit , qu'ils approchent de plus près d'un personnage de théâtre , que de la gravité d'un sénateur.

L'assiduité au Palais , dont la lecture des ordonnances renouvelle tous les ans l'engagement ; cette assiduité autrefois si exactement observée , que personne ne s'absentoit , ni pour affaires urgentes , ni même par ordre du Roi , qu'il n'en eût demandé et obtenu en ce lieu la permission et le congé qui ne s'accordoient d'ordinaire que pour un terme limité ; cette assiduité est à présent proscrite , et il n'est plus besoin de rechercher des excuses et des prétextes pour s'en dispenser.

Ces manquements qui procèdent d'oisiveté et de délicatesse ne sont pas si légers qu'ils le semblent en apparence ; car , outre que , par cette négligence , les affaires deviennent immortelles et demeurent sans expédition , les parties languissent et se consomment , le temps s'évanouit en des occupations étrangères ; et , faute d'application , nous ignorons également et les grandes règles et les maximes les plus triviales ; et l'on se forme insensiblement une jurisprudence arbitraire qui ne reçoit autre mesure que celle de notre incli-

nation ; ou , passant dans une extrémité contraire , l'on se laisse emporter au torrent , sans pouvoir douter ni suspendre son jugement ; ce qu'un ancien a marqué comme le dernier période de l'ignorance de son siècle : *Plerique ne dubitare quidem sciunt.*

Cependant , la fierté et la présomption règnent dans l'esprit des particuliers , comme s'ils étoient infiniment éclairés , et produisent , dans le général , entre les chambres , des conflits dans lesquels la justice est retardée et déshonorée par elle-même , les parties et les ministres inférieurs sont vexés par des condamnations d'amende ; et au lieu d'assoupir ces différends , de les terminer par une médiation ordinaire et non suspecte , ils se portent dans un autre tribunal auquel nous-mêmes attribuons cette autorité par le seul défaut d'une intelligence raisonnable. Cela dérive d'un esprit de jalousie , d'un mouvement de chaleur immodéré qui nous aveuglent dans nos prétentions , et nous empêchent de rien faire à l'avantage du public ; et quelquefois d'une cause moins honnête , quand le mélange de l'intérêt fait considérer la possession d'un procès comme le patrimoine de sa famille , et employer toute sorte d'intrigues et d'artifices pour les acquérir , et de subtilités pour les conserver , quoique la loi y résiste.

La multiplicité des causes sommaires , sous quelque prétexte avantageux dont on la veuille colo-

rer, n'a point en effet d'autre principe que la facilité d'expédier sans peine des affaires légères, jointe à la douceur de l'émolument.

Mais, en vérité, il faut reconnoître que les abus sont parvenus dans un tel point de dérèglement, que tout ce que la licence peut inventer de malice, de subterfuge et de cavillations, s'exerce avec licence et trouve protection sur l'autel de la justice et dans le lieu du sanctuaire; car, outre que les règlements ne sont plus observés; que toute sorte de matières, même les plus importantes et les plus ardues, deviennent sommaires, et se traitent sans scrupule par cette voie; que sur un même incident l'on voit souvent trois ou quatre arrêts contraires, quelquefois en date du même jour; et que, dans cette vexation, les plus foibles succombent et demeurent opprimés, n'ayant pas assez de force pour se plaindre ou d'appui pour réclamer avec succès; et souvent qu'après avoir essuyé une longue poursuite et des frais immenses pour obtenir un jugement contradictoire, l'on en surseoit l'exécution par un sommaire, et l'on détruit en un instant l'ouvrage de plusieurs années, depuis quelque temps nous avons vu s'introduire et se glisser une espèce d'arrêt, dont le nom est encore inconnu et dont les effets dangereux ne sont que trop sensibles, puisque par ce moyen, sous prétexte d'une surséance momentanée, l'on obtient des défenses, et l'on fait indirectement

juger un sommaire avant que l'ordonnance en ait été signifiée.

Les arrêts qui se donnent avec tant de facilité et de surprise; les évocations fréquentes des sièges inférieurs qui s'accordent sans connoissance de cause et sans suspicion raisonnable des premiers juges, sont encore de même nature. Outre le préjudice que les parties en ressentent par la nécessité de soutenir un procès loin de leur domicile, l'expérience justifie que les affaires qui se traitent en première instance à la Cour, périssent souvent manque d'instruction et de défense légitimes, et que les juridictions subalternes, les présidents et Messieurs des requêtes du Palais, sont dépouillés de la meilleure partie de la fonction de leur charge.

Disons plus; l'on fait des appellations verbales de ce qui devrait être un procès par écrit, si l'on n'en avoit point arrêté le cours, s'il fut intervenu sentence définitive en première instance; et pendant qu'une partie du sénat, surchargée de nourriture, ne la peut digérer; tandis que la multitude des instances arrête et suspend l'audience à laquelle elle est particulièrement destinée, l'autre souffre faute d'aliment et demeure, pendant la moitié de l'année, dans une cessation involontaire. D'ailleurs, le peu de respect que nous portons à l'ordonnance, laquelle prohibe étroitement ces évocations, si ce n'est en des rencontres singulières et avec une circonspection

dont elle charge l'honneur et la conscience des magistrats, est un reproche perpétuel que l'on nous oppose pour servir de couleur et de défense à ceux qui entreprennent avec injustice sur la juridiction du Parlement, fondé dans la disposition de droit qui ne permet pas de réputer à injure ce que l'on fait souffrir à autrui.

Ainsi, il faut avouer que si nous recevons si facilement des atteintes du dehors, et si l'on n'a pas conservé pour nous une vénération égale à celle des siècles précédents, le principe en est au dedans, c'est-à-dire dans la déchéance de nos forces, dans une corruption intérieure qui diminue le prix et la valeur de nos jugements, et nous rend dissemblables de ceux auxquels les têtes couronnées soumettoient volontairement la décision de leurs différends.

Ainsi la rigueur des saisons, l'inclémence et l'intempérie de l'air que les hommes robustes, ceux qui jouissent d'une santé parfaite et d'une bonne conformation, souffrent sans incommodité et sans en ressentir l'impression, sont perceptibles et quelquefois mortelles aux corps foibles et débiles, aux personnes qui se trouvent atteintes d'une infirmité périlleuse, et dont les parties nobles sont attaquées.

Ajoutons, pour comble de la dépravation, les exactions qui se commettent dans le greffe, l'amendation et le commerce de la justice qui dégénère dans un excès si notable, qu'elle se

distribuée au poids du métal plutôt qu'à celui du sanctuaire ; qu'il passe à la signature une multitude d'arrêts qui n'ont jamais été délibérés ; que les commis, écrivant à la hâte, en délivrent qui ne sont point signés de celui qui a présidé le jour de leur date : l'on y fait de fausses énonciations, en prenant des exceptions pour des défenses, ou supposant des conclusions du parquet : souvent l'on en expédie en forme qui n'ont jamais eu de minute ; les véritables se perdent par négligence ou par affectation ; et bien que cette déprédation ne nous puisse être directement imputée, qu'il soit également injuste et injurieux de soupçonner que ceux qui sont assis sur les fleurs de lys, aient assez de lâcheté pour participer à ces débordements y prêter sciemment leur ministère ; bien que souvent la calomnie noircisse les plus innocents, si est-ce que la seule dissimulation est criminelle ; que le peu de soin que l'on apporte pour secourir le public et ôter le mal du milieu de nous-mêmes, doit donner de la confusion aux hommes justes qui sont jaloux de ne rien faire et de ne rien omettre qui engage leur conscience, ou laisse la moindre tache à leur réputation.

Plût à Dieu, Messieurs, que ces choses fussent ou moins certaines, ou moins connues ; que le vice agissant avec timidité, cherchât encore le secret et les ténèbres pour sa défense ; que la plainte que nous faisons, ne servît pas de ma-

tière à une diffamation universelle dedans et dehors le Palais, et qu'étant renfermée dans des exemples rares et singuliers, une simple réflexion et un mouvement de pudeur fussent capables de rectifier les intentions corrompues, et d'arrêter le cours des mauvais effets qu'elles produisent si fréquemment!

Notre ministère seroit accompli, et il ne nous resteroit qu'à protester que, si notre langage est rude et barbare, si nos paroles ont paru pleines d'aigreur et de dureté, elles sont pourtant exemptes de fiel et d'amertume : *sagitta mea acuta*, dit le prophète, *sagitta mea sine peccato*. La qualité de la matière, la considération de l'objet exigent quelquefois des expressions fortes et violentes : elles sont excusables quand elles procèdent d'un bon principe et de la bouche de ceux dont le silence ne peut être indifférent, parce qu'ils doivent leurs voix au public, pour combattre les mauvaises mœurs.

Ainsi un ancien orateur, parlant aux Athéniens, avec véhémence et quelque sorte d'emportement, s'excuse et les prie de considérer, non pas tant si son style est piquant, si ses termes et ses pensées sont destituées d'agrément et choquent les oreilles délicates, que si elles sont contraires à la vérité et produites par des motifs et un esprit de malignité, ou par une nécessité indispensable de sauver l'Etat, en leur faisant connoître les fautes qu'ils commettoient en l'administration



de la république : *ουμνον ει πικρος εστιν αλλα ει και προηκα πικρος* : ce qui nous laisse une juste confiance dans le sentiment de Libanius, que cette honnête liberté, assaisonnée de modération, n'est pas indigne de la gloire de nos ancêtres.

Mais, comme il ne suffit pas de discourir avec exagération des choses passées, de découvrir la plaie sans y appliquer les médicaments convenables pour la guérison, et qu'un médecin, dit l'orateur grec, rendroit un mauvais office à son malade, si, disputant des causes de son infirmité, des différentes espèces de maladie qui affligent les hommes et les conduisent au tombeau, il l'abandonnoit en cet état sans lui appliquer les préceptes de son art, lui procurer ou lui promettre quelque sorte de soulagement : nous ne prétendons pas, Messieurs, vous proposer des remèdes généraux, parce que nous les reconnoissons inutiles et infructueux, et nous n'ignorons pas que les spécifiques désirent du temps et de la préparation, ce qui n'est pas compatible avec les actions de cérémonie : la seule voie pour y parvenir, est le rétablissement des mercuriales particulières dans lesquelles les abus paroissant à découvert, l'on concerte à loisir et avec maturité, et les règlements nécessaires, et les expédients les plus efficaces pour en procurer l'observation.

Chose étrange qu'étant le moyen unique capable de maintenir l'ordre et la police inté-

rieure, l'on s'en soit si facilement dispensé, et plus encore, que les arrêtés des mercuriales précédentes, soient la plupart douteux, incertains; que les feuilles originales s'en trouvent dispersées entre les mains des particuliers, faute d'avoir été recueillies dans un registre, et consignées dans le dépôt public, ce qui semble mériter un soin exact, une sollicitude religieuse pour rechercher et conserver un trésor si précieux!

C'est dans l'assiduité et la répétition continue de ces exercices, que l'on peut reprendre une nouvelle vigueur pour surmonter la force du mal qui nous attaque, ou du moins en arrêter le cours et en fixer les progrès. *Lento adjutorio opus est contra mala continua, non ut desinant, sed ne vincant.*

LAUS DEO.

Cette mercuriale, prononcée, toutes les chambres assemblées, le mercredi 28 novembre 1657, ayant produit son effet, Messieurs résolurent de tenir une mercuriale particulière pour réformer les désordres du Palais; ce qui fut exécuté le mercredi 12 décembre: et ayant porté des articles en la forme ordinaire, je dis:

Messieurs, la promptitude avec laquelle la compagnie a témoigné vouloir travailler à sa propre réformation, et cette impatience généreuse de retrancher les abus et les mauvaises procédures qui naissent dans le cours de la jus-

tice, après une simple semonce, est une marque assurée de sa vigueur et de la dignité de tous ceux qui la composent, et justifie cette vérité que jamais les sentiments d'honneur et les bonnes propositions n'ont manqué d'être reçus avec approbation et exécutés avec chaleur. Pour y contribuer de notre part, et ne pas consumer le temps en des discours superflus, nous vous apportons, Messieurs, des articles en assez petit nombre, mais sur la matière la plus pressante, persuadés que comme il n'est pas possible de donner en même temps remède à tous les désordres, et que la multiplicité et la confusion des sujets que l'on voudroit agiter, en rendroit le dessein inutile; aussi, il est infiniment important de ne pas laisser cet ouvrage imparfait, ni aux termes d'un simple projet, et tout-à-fait nécessaire pour la réputation du Parlement, que le public en ressente promptement les effets.

QUATRIÈME MERCURIALE.

Prononcée à la Saint-Martin 1659.

De la soumission à la loi.

MESSIEURS,

Le silence et l'attention qui sont la seule occupation de la compagnie, dans ces journées d'apparat et de cérémonie destinées à la revue générale de sa conduite, et les paroles par lesquelles nous avons été si fortement, si favorablement excités de contribuer de notre part à ce sacrifice d'expiation, et de concourir à ces belles dispositions, forment dans nos esprits des sentiments et des impressions bien différentes. Après avoir puissamment échauffé nos affections, et nous avoir inspiré l'ardeur et le mouvement de répondre à ces sermons honorables, par des pensées proportionnées et convenables à la majesté du lieu, elles nous laissent dans la confusion et dans l'impuissance de pouvoir satisfaire à de si justes obligations; elles nous font connoître la vérité de cette proposition avancée par les philosophes : que plus les idées sont parfaites, plus l'expression en devient difficile, et que souvent, dans l'élévation du sujet, l'on se trouve

opprimé par sa grandeur et tari par sa fécondité. Mais si les règles communes de toutes sortes de sciences nous apprennent qu'elles se doivent enseigner par des principes ; que rien ne peut donner une plus certaine connoissance des mœurs des nations, que d'en remarquer les fondateurs, et que la meilleure persuasion pour réveiller dans l'intérieur des hommes les semences de la vertu, est de leur représenter la grandeur de leur origine, les marques illustres et les actions éclatantes qui se rencontrent, dans la suite des temps, en la personne de ceux qui les ont devancés ; et si, par le même motif, le législateur des Hébreux a voulu mettre au frontispice de ses lois l'histoire du choix et de la vocation du peuple, pour en fortifier, par le récit de tant de merveilles, la créance et la vénération, il faut avouer que l'établissement des juges et des magistrats est aussi ancien que la naissance du monde, et leur fonction une image achevée des perfections de la Divinité. Aussi, le prince de l'Académie a soutenu que la servitude (c'est le titre qu'il donne à toutes les subordinations légitimes de la vie civile) n'étoit pas moins naturelle que la liberté, et que l'autorité d'un père dans sa famille, d'un prince dans ses Etats, ne méritoit pas ces noms odieux de tyrannie, de violence et de domination injuste, mais devoit être considérée comme un empire que la raison et la nécessité ont également introduit, soumet-

tant les esprits médiocres , pour leur propre avantage, à la prudence des grandes âmes, des génies éclairés et capables de soutenir le faix du gouvernement ; distribuant ainsi dans toutes sortes de conditions, sans blesser l'égalité morale, les prérogatives d'honneur, à proportion de l'intelligence, du mérite et de la vertu. Et quand nous repassons sur le respect que l'antiquité a témoigné pour ses sages, et que toutes les nations ont conservé à leurs législateurs ; quand nous remarquons que ces soumissions volontaires ont non-seulement élevé des particuliers et des personnes privées sur le trône, mais les ont placées jusque dans le ciel par l'apothéose et l'idolâtrie ; nous sommes obligés de reconnoître que, dans ces premiers temps où l'innocence, plus proche de sa source, n'avoit point reçu de mélange, ni d'altération, l'on suivoit à peu près le même usage que celui de l'Eglise naissante, où les Fidèles ne recherchoient point d'autres juges que les prêtres et les évêques, dont la dignité pour lors étoit moins un titre de puissance et de pompe, qu'une marque de sainteté. Mais la malice et la corruption ayant inondé la face de la terre, et s'étant universellement répandues, les hommes audacieux troublèrent cette belle économie. Méprisant les foibles liens de la pudeur, l'on ne put inventer de remède plus prompt et plus salutaire pour s'opposer à ces dérèglements, que de préposer des juges né-

cessaires, et de les armer d'une puissance coactive; avec cette différence que, quelques provinces s'étant donné en même temps des lois et des magistrats, elles leur confièrent une autorité absolue; et comme les règles qu'elles avoient composées étoient de simples préceptes généraux infiniment défectueux et imparfaits, semblables aux notions des sciences pour lors confuses et limitées, elles laissèrent à ceux qu'elles avoient choisis pour monter sur le tribunal, la direction et le jugement de toutes sortes de controverses, sans borner leur pouvoir, ni conduire leurs pas par une autre voie que celle de leur conscience et de l'égalité naturelle. Rome, au contraire, n'ayant formé ses mœurs, sa discipline et sa jurisprudence qu'après l'écoulement de plus d'un siècle, et ayant reconnu par l'expérience combien la domination des magistrats populaires est dangereuse, lorsqu'elle s'exerce sans mesure et sans contrepoids, diminua leur empire pour accroître celui de la loi, ne leur attribuant d'ordinaire autre connoissance que celle de la vérité du fait, renfermée dans certaines formules, pour en faire l'application et prononcer suivant le texte de la loi; persuadée que les peuples obéiroient avec plus d'agrément et de condescendance aux ordres de la justice, quand ils observeroient dans un même suffrage la conformité perpétuelle de la prévoyance des lois et de l'intégrité des juges. Cela justifie combien est inu-

tile cette question, autrefois diversement agitée : lequel est le meilleur et le plus souhaitable dans le gouvernement politique, ou la sainteté des lois, ou la probité des magistrats ? Car, outre qu'il semble que le concert en soit absolument nécessaire, que l'on ne les puisse séparer sans troubler le repos et la félicité générale, et que la loi étant l'âme de la cité, ait besoin d'organes et de ministres pour l'exercice de ses fonctions : il faut d'ailleurs avouer que le travail et la sollicitude des législateurs demeure infructueuse si leurs voix sont étouffées par ceux-mêmes qu'ils en ont rendus les dépositaires et les protecteurs ; et l'on ne peut espérer, selon la pensée d'un des sages de la Grèce, de bonheur, ni de quiétude dans la république, si toutes les parties qui la composent, et principalement ceux qui possèdent quelque sorte de rang et de dignité, ne concourent à l'observation de la loi par une obéissance respectueuse et une obéissance exemplaire.

C'est à peu près dans ce sentiment que les docteurs de la jurisprudence hébraïque se persuadent et nous enseignent que l'occupation la plus sainte, non-seulement à l'égard des prêtres et des lévites, mais en général pour tous les Israélites, est de vaquer à la lecture et à l'étude de la loi, dans la seule pensée d'en acquérir l'intelligence, et de se conformer à ses enseignements pour mériter la santification. En effet ; ils ont honoré d'un

culte si respectueux les préceptes qu'ils reçurent de la bouche de Dieu sur la montagne, qu'ils soutiennent que l'on ne doit point écouter la voix des prophètes par la considération des signes et des prodiges qui nous étonnent, et qui peuvent être des prestiges, des songes et des illusions; mais parce que la divinité s'est engagée de se communiquer de temps en temps à son peuple par ces voies extraordinaires; de leur envoyer, dans les occasions difficiles, des personnages animés de son esprit, pour les retirer de l'erreur et du libertinage, ou les consoler dans la persécution; et que la loi les oblige d'entendre leurs remontrances, et de déférer à leurs conseils.

Aussi, ils ont une épreuve infailible pour discerner ceux qui, venant pour instruire les hommes, reçoivent d'en haut une mission légitime, des autres qui, s'ingérant sans pouvoir, opèrent à nos yeux, par le secours de la magie, des effets peu dissemblables; savoir: que tous ceux qui prêchent et publient une doctrine contraire à celle de la loi, qui travaillent à en détruire la substance, à en abolir les cérémonies, doivent être bannis comme de faux prophètes et des ministres d'iniquité; qu'il ne faut point s'arrêter à la comparaison des signes ou à la grandeur des miracles, parce que ces commandements immuables, directement puisés dans la source de la vérité, ont des fondements plus

solides , plus indépendants de toutes sortes de phénomènes et d'apparitions extérieures ; et bien que ces pensées soient peut-être un peu vastes et dangereuses si l'on les veut appliquer à toutes les sanctions particulières contenues dans les livres de Moïse , et les étendre aux sacrifices , aux expiations et à la plupart des autres cérémonies que le temps a consommées , qui ne sont plus en usage , ayant été effacées par la lumière de l'Evangile ; bien qu'il y ait une notable différence entre les ordres généraux de la providence , entre ces décrets inébranlables et toujours uniformes de la justice souveraine qui regardent les actions morales , condamnent le vice , le dérèglement , et couronnent la vertu , et l'exécution de ces premières règles , les voies de conduire les hommes , soit à l'égard de la police ou des exercices de piété , sont susceptibles de diversité et de changement suivant le génie et l'inclination du législateur ; ce qui a fait dire à un père de l'Eglise que Dieu , distribuant ses lois aux enfants d'Israël , a considéré la latitude de leur cœur , la capacité des puissances de leur âme plutôt que sa propre grandeur et la perfection de ses idées dont elle doit être le crayon ; qu'il a mesuré la force de la nature corrompue pour lui donner des préceptes proportionnés , et ne la pas accabler sous le faix d'une discipline trop exacte et trop sévère : cette inégalité pourtant n'est pas un témoignage d'erreur ou de contradiction , mais une marque de con-

descendance, d'effusion et de bonté qui justifie qu'il n'est pas inconvenant que les lois humaines soient quelquefois sujettes à la vicissitude des années ; que le siècle et les occurrences qui les ont fait naître étant écoulées, on ne doit pas s'étonner de les voir transformées et céder à des établissemens nouveaux, non-seulement dans le gouvernement des états qui sépare et distingue les maximes du droit public, des statuts qui regardent la décision des controverses particulières. Le premier est une espèce de contrat entre le prince et ses sujets : ce sont les pierres angulaires qui soutiennent la voûte de la monarchie et qui ne peuvent être ébranlées sans un effort violent et sans mettre l'édifice en péril ; les autres sont arbitraires, dépendant de la volonté du souverain et de la prudence du magistrat, et Tertulien les appelle des lois temporelles et périssables ; voire même le ministère et le culte extérieur de la religion souffrent des usages dissemblables dans les matières de discipline , lorsqu'ils n'autorisent point le relâchement des mœurs, et sans que l'unité de l'Eglise en reçoive d'altération.

Disons plus : les trois lois matrices qui ont régi l'univers depuis sa naissance, ne sont pas universellement conformes ; et si l'observation d'un grand personnage de notre siècle est raisonnable : que la loi naturelle doit être considérée comme l'ombre, celle de Moïse comme la figure, et l'Evangile comme la vérité ; que les ombres et les

figures peuvent arrêter la vue, mais non pas exercer les fonctions du corps qu'elles représentent, et que tout de même que les préceptes de la médecine, destitués de l'application des médicamens et de la vertu des simples qui les composent, sont inutiles à la santé, aussi les cérémonies légales, impuissantes pour opérer le salut et la justification des hommes, ont reçu leur complément par la plénitude de la grâce et le secours d'un remède plus puissant et plus efficace: et, bien que toutes ces lois marchent sur les mêmes vestiges, qu'elles aient des fondemens et des principes communs, qu'elles ne reconnoissent qu'un seul original et soient gravées d'une même main, il s'y remarque pourtant un style, une contexture inégale et quelque précepte qui sert, à chacune en particulier, de caractère et de signal, sans néanmoins qu'elles se détruisent mutuellement. Aussi le Fils de Dieu nous enseigne qu'il est venu pour accomplir et non point pour dissoudre la loi; semblable à ces ouvriers excellents qui, donnant les derniers traits à une peinture déjà légèrement ébauchée, n'en changent pas le plan ni le dessin. Les figures demeurent toutes entières dans leur assiette; ils tirent seulement quelques lignes pour réformer les ombres, adoucir les visages et finir agréablement le tableau: ils y ajoutent un nouveau coloris, un air et un jour plus éclatant; tant est *véritable* cette pensée que

si les philosophes disputent toutes sortes de questions, soit par exercice d'esprit, soit pour en éclaircir la vérité, et n'approuvent, au moins les mieux censés, que les propositions qui leur paroissent conformes à la lumière dont ils sont éclairés, sans faire réflexion sur l'auteur ou la secte qui les enseignent, il n'est pas permis, à leur exemple, voire même ce seroit une espèce de sacrilège, de vouloir soumettre les lois qui ont mérité l'approbation des siècles passés, à la censure, et d'en laisser la décision flottante et incertaine, dépendante du jugement et du caprice des hommes: et comme il est de la prévoyance et de la sagacité des législateurs, d'en balancer les bons et les mauvais effets, d'en peser la justice et d'en tempérer la dureté avant que de les éclore; aussi, lorsqu'après un examen sérieux, elles ont été reçues par une publication solennelle et un consentement unanime, il est juste qu'elles commandent avec empire et qu'elles ne souffrent plus de résistance ni de contradiction. Ce n'est pas tant l'équité et la raison dont elles paroissent revêtues qui leur donne de la vigueur et leur concilie des hommages, que l'autorité légitime et la source dont elles sont émanées; autrement les conseils des sages et toutes les notions raisonnables que l'imagination est capable de produire, deviendroient des préceptes obligatoires. *Mandato non quia bonum est auscultare*

debemus, sed quia præceptum ad exhibitionem; enim obsequii prior est majestas et autoritas imperantis, quàm utilitas servientis.

Ainsi, ne nous imaginons pas que la dignité et l'éclat de la pourpre dont nous sommes revêtus, nous rendent arbitres et juges supérieurs à la loi; qu'ils nous autorisent à fléchir, à corriger ses dispositions; et si l'on ne peut dénier, sans bassesse et sans flatterie, que les princes sont obligés de les observer en honneur, en conscience, et n'ont point d'excuse de s'en départir, que celle d'une nécessité pressante ou d'un péril évident qui suppose l'exécution d'une loi plus ancienne, bien qu'il n'y ait point de tribunal sur la terre auquel ils en soient responsables, autre que celui de leur conscience dont ils souffrent le reproche intérieur lorsqu'ils l'ont violée; seroit-il possible que la cognée se voulût élever contre le bras qui lui donne le mouvement, et des tuteurs trahir la fidélité qu'ils doivent à leurs pupilles? Abandonnant la garde de ce dépôt précieux dans lequel consistent le titre et l'honneur de notre magistrature, préférons-nous aux avantages d'une discipline raisonnable, cet esprit de licence et de libertinage que Diogène opposoit, comme un bouclier de la nature, à toutes sortes de règles et d'ordonnances publiques, et dont il composoit le système de la philosophie cynique, sans considérer que, suivant la pensée excellente de l'orateur romain qui peut être le sujet d'une belle

méditation, le rang et la place que nous occupons, le respect que l'on rend à nos sentimens et à nos suffrages qui forment des oracles lorsqu'ils sont prononcés dans le lieu des jugemens; les déférences, les civilités que l'on reçoit en particulier, et tout ce qui distingue et relève la condition d'un sénateur au-dessus d'un homme privé; l'appareil de ses démarches concertées, la pompe extérieure de la séance, ses habits qui portent les marques et la participation de l'autorité royale, sont des effets de l'économie, de la puissance et de la majesté de la loi, laquelle, ayant gravé sur son frontispice l'obéissance que l'on doit aux souverains, s'explique ensuite et se dilate en une infinité de degrés et de subordinations politiques, diminuant une partie de notre liberté, pour maintenir l'autre par une heureuse servitude exempte de trouble et d'agitation? C'est un présage assuré, dit Artémidore, que celui qui s'imagine, pendant le sommeil, être attaché et suspendu dans un lieu public, en un état violent, sera bientôt appelé à la magistrature qui ne doit pas être considérée comme une prérogative honorable, une occasion de faste et de vanité, ou un moyen de ménager ses intérêts et d'agrandir sa fortune, mais plutôt comme un fardeau pénible, une charge pesante et un engagement indispensable de travail; ce qui n'est pas éloigné du sentiment d'Origène, lorsqu'il nous enseigne que les hommes justes sont esclaves de la loi; que Dieu seul

en est l'auteur et le maître ; qu'il exerce, dans la dispensation de la justice, un empire qui n'a point de bornes, s'étant réservé, comme un des attributs incommunicables aux créatures, le pouvoir de dispenser de l'observation de ses commandements. Cette sujétion pourtant qui nous paroît importune lorsqu'elle contredit nos inclinations et forme des obstacles à nos desseins, est le meilleur témoignage, l'indication la plus certaine de notre liberté, et la seule voie de la garantir des attaques de la violence et de l'oppression.

Ainsi, quand le Deutéronome recommande au peuple la célébration de la fête qu'ils appelloient la réjouissance et la bénédiction de la loi, il les avertit d'en conserver le souvenir perpétuel, en reconnoissance de la grâce et de la protection qu'ils ont reçue de la bonté divine qui les a délivrés du joug et de la servitude des Egyptiens ; comme s'il vouloit dire que ce n'est ni leur sortie, ni leur retraite hors les limites de cette province, ni le passage de la mer Rouge, ni leur demeure dans le désert, qui les a rendus libres ; qu'ils traînoient dans la solitude une partie de leurs chaînes, et pouvoient être réputés comme des esclaves fugitifs, n'ayant été véritablement affranchis que lorsque, recevant la loi qui les a unis sous un gouvernement fixe, assuré, ils ont commencé à composer une nation ayant des juges, des tribunaux et les autres signes d'une domination légitime, et sont deve-

nus capables de traiter avec leurs voisins, d'exercer le commerce et tout ce qui dépend du droit des gens. Cela justifie que, si toutes les lois ne sont pas parfaites, si leur exécution ponctuelle attire quelquefois des difficultés, des inconvénients, et si, dans des rencontres rares et singulières, les règlements sont moins nécessaires et doivent céder à la prudence des hommes intelligents, il seroit pourtant dangereux d'en former une conclusion universelle, une proposition générale, et d'établir, sous un si foible prétexte, l'indépendance et la confusion; de dissoudre les liens de la discipline, renverser les colonnes, saper les fondements de l'édifice de la justice, et peut-être accabler sous les ruines, ceux qui en habitent le temple. Aussi, c'étoit un proverbe parmi les anciens, qu'il ne faut point écouter la voix ni les discours artificieux de ceux qui se vantent de posséder une suffisance, une sagesse supérieure à celle de la loi, et prennent la liberté de s'ériger en législateurs, par des divinations et des interprétations cérébrines; et nous pouvons dire qu'il est plus glorieux de captiver ses affections, de se conformer aux ordres publics par des sentiments de modestie et de générosité, que d'employer l'extrémité de son crédit, d'entrer dans des engagements onéreux de gratitude et d'une espèce de clientèle qui nous réduit à suivre aveuglément les avis qui nous sont inspirés, et à entreprendre toutes ces fausses dé-

marches, pour faire à la loi une brèche que l'exemple rend irréparable. En effet, saint Augustin a fort bien remarqué que toutes les hérésies dont l'Eglise a été infectée, n'ont point eu d'autre principe que cette fierté, cet esprit de superbe, impatient de subir le joug; qu'il fit murmurer les disciples du Fils de Dieu en sa présence et les excita à dire : *Durus est hic sermo*; comme se plaignant qu'il leur annonçoit une doctrine trop sévère et trop rigoureuse.

Nous savons bien que, s'il étoit possible d'espérer que les hommes, abandonnés à leur propre conduite, pussent conserver assez de retenue et de modération pour vivre avec quiétude et ne se pas offenser mutuellement, inutile seroit la prévoyance de ceux qui se sont appliqués à donner des préceptes, à tracer le plan de la vie civile. Mais comme l'ambition, l'amour-propre, l'inégalité des tempéraments et la diversité des opinions dégénèrent aussitôt dans une envie et une émulation secrètes, quelquefois dans une mésintelligence et des partialités, il a fallu, pour ne pas abandonner le vaisseau à l'agitation des vents contraires qui l'auroient infailliblement échoué, inventer une boussole, proposer une règle, un niveau, une mesure certaine pour suppléer les défauts, corriger les excès et réduire toutes les actions à cette juste médiocrité dont elles s'éloignent insensiblement.

Aussi, l'expérience nous apprend qu'à l'exem-

ple de la médecine qui a recherché, dans le sein et sur la surface de la terre, des simples, des minéraux, et composé, de leur mélange, de leur préparation, de nouveaux remèdes, pour les appliquer à des maladies inconnues aux siècles précédents; la plupart des lois positives qui travaillent à étouffer les vices et les dérèglements, n'ont été formées que lorsque le mal a commencé de paroître, et que ses forces croissant par la licence et l'impunité, il s'est rendu redoutable. Celle de Moïse ne fut donnée aux Israélites qu'après qu'ils eurent oublié dans le désert le secours, les assistances et la protection que la main de Dieu leur avoit si libéralement départis, et que, par une insigne prévarication, ils eurent adoré des idoles, des divinités étrangères, pour rendre à l'avenir leurs fautes inexculpables, et les humilier par la connoissance de leurs chutes fréquentes et inévitables.

N'appréhendons pas pourtant que cette soumission profonde avec laquelle nous devons honorer les paroles et la disposition de la loi, abaisse la grandeur ou affoiblisse la dignité de notre ministère : au contraire, elle en augmente la sainteté, elle en relève la vénération. Quelque exactitude que l'on apporte à suivre les grandes routes, à se tenir religieusement attaché aux maximes de son devoir, il se rencontre toujours une notable différence entre ceux qui sont préposés pour réciter, par un effet de mémoire, les

termes de la loi, et les magistrats obligés, en qualité d'interprètes de ses volontés, d'en pénétrer le sens, d'en démêler les replis et de la placer dans son jour; et bien que, dans cette interprétation, il soit dangereux de prendre l'essor, de se donner une trop grande latitude, et, se laissant emporter par des mouvements humains, d'incliner à droite ou à gauche, comme parle l'Écriture, c'est-à-dire d'ajouter ou de diminuer quelque chose au texte de la loi, il faut en même temps avouer qu'il n'y a point de plus fâcheuse tyrannie, pour user de l'expression d'un des Pères de l'Église, que celle de mettre la loi à la torture, de s'arrêter à l'écorce, à la surface, et de s'embarasser par la subtilité de quelques dictions équivoques. La lettre doit céder à l'esprit et à l'intelligence, d'autant plus qu'il s'y rencontre une infinité de préceptes, lesquels, envisagés mûrement, sans le secours d'une explication et d'un tempérament raisonnables, paroissent moralement impossibles.

Pour éviter ces extrémités, ces égarements et ces précipices, dont l'Église n'est pas exempte, et qui ne sont que trop fréquents dans la dispensation de la justice, la route la plus sûre est de marcher sur une ligne droite et mitoyenne, et, sans chercher de faux-fuyants ni de sentiers détournés, de suivre *la piste* des anciennes maximes, de les puiser dans leur source originale, de s'instruire des véritables éléments du

droit civil et de la jurisprudence du Palais qui ne consistent pas dans le jeu de quelques antinomies et dans des notions superficielles, mais dans une connoissance régulière et méthodique, laquelle désire une étude longue et sérieuse, une application forte et continue; et surtout de ne pas permettre que les bonnes propositions demeurent éludées par des sentiments de délicatesse; que la corruptèle étouffe ce qui nous reste d'ombre de discipline, et que le torrent d'un mauvais usage emporte et confonde les lois par sa rapidité, et les soumette à son empire, pour user des termes de l'historien romain.

Aussi, le plus sage des rois, se plaignant que les hommes veulent gouverner la loi, qu'ils travaillent à l'accommoder aux mouvements de leur cœur, à la pente de leurs affections, et que chacun en particulier lui donne la gêne, s'épuise pour trouver des expédients afin de la rendre favorable à ses inclinations, ajoute que, dans cet embarras et cette diversité d'interprétations, un magistrat sage et éclairé n'en perdra point la piste et en conservera l'intelligence : *Et vir consilii non disperdet intelligentiam.*

C'est principalement dans la conduite des premières compagnies, dans les délibérations du sénat et les résolutions qui se prennent en ce lieu que nous pouvons appeler le siège de la loi, que se rencontrent heureusement cet esprit de conseil, cette prudence consommée, laquelle,

naissant de l'assemblage de tant de lumières ramassées qui se secourent et se fortifient mutuellement par le concert et la pénétration, ne peut être obscurcie par des nuages, ni éblouie par des fausses lueurs. Aussi, les oracles n'en sont jamais incertains ; les peuples ne recourent point inutilement à la protection de cet asile sacré ; toutes les démarches de ce grand corps paroissent régulières et mesurées, et l'on y observe rarement des mouvements de trépidation.

Mais ces prérogatives éminentes, dont il faut soutenir l'éclat par une érudition proportionnée aux places que nous occupons, par une probité et une honnête liberté assaisonnée de modération, plutôt que par le faste et la vanité du luxe et de la dépense, pour les transmettre, s'il est possible, à la postérité, sans aucune déchéance, et aussi florissantes que nous les avons reçues de ces personnages illustres qui nous ont précédés, nous doivent remettre devant les yeux ce que Dieu commandoit autrefois à Josué, qu'il avoit établi pour conducteur et pour juge de son peuple ; de faire exécuter la loi dans sa plénitude et son intégrité, et de ne pas souffrir qu'elle fût violée en la moindre de ses parties : *Ut observes agere secundum universam legem*. Cette obligation, on l'avouera sans doute, est d'autant plus juste et indispensable, qu'il ne s'agit pas de se soumettre à des lois étrangères, telles que les victorieux les imposent aux provinces qu'ils ont con-

quises. Les ordonnances, Messieurs, sont la plupart l'ouvrage de vos mains ; et si l'autorité royale leur donne la force et le caractère, leur publication suppose, elle désire un examen et une approbation précédente ; elles ne reçoivent le dernier complément que par vos suffrages. Le serment que nous prêtons avant que d'être assis sur les fleurs de lys, de les garder inviolablement, n'est que le renouvellement de celui que le Roi fait à son sacre d'en être le défenseur ; et il est difficile de lui en demander l'exécution, pour le salut des provinces et le soulagement des misérables, avec beaucoup de fermeté et de succès, si nous prenons la liberté de nous en dispenser et de vivre dans le relâchement. Nous avons en cela l'avantage de n'être point les ministres ni les exécuteurs de ces lois nouvelles qui combattent l'humanité, et que la seule nécessité de l'Etat rend légitimes et tolérables : aussi dissemblables des anciennes, qu'il y a de différence, au rapport d'un Père de l'Eglise, entre le décalogue et les préceptes postérieurs ; car le premier est la marque et le signe d'une alliance éternelle entre les hommes et la Divinité : les autres sont des liens et des engagements de servitude et de dépendance, desquels l'on peut espérer en partie la décharge et la diminution par la cessation de la cause qui les produit et les autorise. Que si ce rétablissement se doit attendre avec patience et procurer sans précipitation,

pour n'en pas diminuer la grâce qui, dans le temps convenable, préviendra nos vues et surpassera tout ce que l'on pouvoit raisonnablement souhaiter, n'abandonnons pas cependant le timon du vaisseau, les nerfs et les arc-boutants de la loi : un ancien les appelle *fortia legis*, suivant la pensée de l'Écriture, marquée dans un sens mystique, lorsqu'elle défend, dans la célébration de la Pâque, de rompre les parties les plus dures et les plus solides de l'holocauste, comme en étant la figure et le symbole. Telles sont certaines propositions universelles d'honneur et de bienséance que l'on ne peut assez respecter, et qui composent les lois fondamentales de la police, nécessaires pour maintenir la dignité de la robe et la pureté dans le ministère de la justice. On les doit supposer comme des principes, et ne pas permettre que l'on en dispute l'autorité. Mais comme il seroit ennuyeux de les expliquer en détail, et qu'il y a souvent des mystères qu'il est à propos de ne pas révéler, le meilleur moyen de les préserver de toutes sortes d'atteintes, est de se retrancher contre les attaques du dehors et les surprises intestines. Il est souvent difficile de résister à des sollicitations pressantes appuyées du crédit et de la faveur ; de se défendre des importunités de ses amis et de soutenir le faix de toute sa famille qui nous accuse de chagrin et d'une sévérité importune, lorsque l'on refuse d'accorder une grâce qui ne fait en

apparence préjudice à personne, sans considérer que c'est la plus lâche de toutes les condescendances, de trahir le public pour se rendre agréable aux particuliers, et d'abandonner la loi par des considérations humaines. Il est pourtant vrai que les plus religieux se laissent fléchir sans beaucoup de scrupule. De là, nous voyons que les dispenses réservées aux législateurs se donnent par des voies obliques, sans mesure et sans raison, pour ne pas dire sans pouvoir légitime. A peine, dans les occasions, les règles du droit public trouvent-elles un patron et une voix qui s'élève pour leur défense; et au lieu qu'autrefois la résistance qui se rencontroit à les vaincre, et le nombre de suffrages dont elles étoient appuyées, portoient le témoignage de leur vigueur, aujourd'hui la facilité avec laquelle on en surmonte les obstacles, est l'indication funeste de leur décadence. Il est vrai que les derniers réglemens ont en partie modéré ce désordre; ce sont des retranchements, des palliades, des travers avancés qui garantissent le corps de la place; des barrières, des murailles élevées, comme la sagesse divine le recommande, contre les adresses et la malice des hommes audacieux qui voudroient entreprendre de forcer la loi dans son sanctuaire.

Ainsi, il ne reste à désirer qu'un peu de persévérance pour atteindre le bout de la carrière, pour donner les derniers traits à ce que vous avez,

Messieurs, heureusement commencé depuis deux années, et qui peut bientôt recevoir sa perfection, puisqu'il ne paroît plus de chaleur, ni de matière de contradiction. Cet ouvrage, s'il s'achève avec succès, ne sera pas moins honorable en rétablissant l'ancienne discipline, en retranchant les abus et les excès qui se sont glissés dans tous les ordres du Palais, principalement dans les membres inférieurs; ces abus qui passent jusqu'au scandale et à la diffamation, que si l'on formoit des lois et une jurisprudence toute nouvelle : de même que nous voyons que le Deutéronome a mérité ce titre, bien qu'il n'ait rien de différent de ce qui étoit contenu et commandé dans l'Exode et dans le Lévitique, parce qu'il renouvelle le souvenir des préceptes qui s'étoient insensiblement abolis.

C'est dans cet exercice glorieux, dans la préparation et le dessein d'une véritable, d'une solide réformation, que tout le monde, servant d'aiguillon, d'exemple et de censure à soi-même ainsi qu'à ses confrères, l'on verra reflourir dans tous les sujets particuliers, ces qualités héroïques que l'histoire récite avec tant d'éloge, qui ont mérité dans leur temps le respect, la vénération et la bienveillance de leur prince, même des têtes couronnées de l'Europe; et toutes les parties de cet illustre corps seront autant de lois vivantes, animées; autant de modèles sensibles d'une justice et d'une équité consommées.

LAUS DEO.

CINQUIÈME MERCURIALE.

De la persévérance.

MESSIEURS,

Autant le bien public est préférable au particulier, et l'autorité des lois, l'intégrité des bonnes mœurs et la dignité de cette célèbre compagnie l'emportent sur les fortunes privées, autant ces jours solennels sont et plus augustes et plus importants que tous les autres, si les moments en sont utilement, heureusement dispensés.

Ceux qui ne les considéreroient que comme un hommage rendu à la coutume, un simple anniversaire dont la cérémonie, roulant toujours sur un seul argument, ne fait espérer qu'une importune répétition des mêmes choses assez légèrement déguisées, et des notions peu différentes de celles dont les oreilles ont été tant de fois rebattues, ne rendroient pas tout l'honneur qui est dû à la plus sainte occupation de cet illustre corps ; à ce soin louable et religieux qu'il se donne de faire une exacte revue de soi-même et de son intérieur, mais de la faire avec ce triple et héroïque dessein, de connoître s'il y a quelque chose de défectueux, afin de le corriger ; de se fortifier dans les dispositions capables de con-

server la vigueur de la justice; enfin d'accroître sa splendeur par de nouveaux rayons, et de monter toujours, autant que sa grande élévation le peut permettre, à quelque degré encore plus haut d'éminence et de perfection.

Si ces fins différentes se présentent en quelque autre occasion, ou tomboient sur une matière moins préparée, sur un sujet dont tous les membres et toutes les parties n'auroient pas entre eux tant de rapports, de liaison et de conformité, elles exigeroient sans doute différents moyens pour y parvenir. Il en faudroit pour guérir ou pour prévenir les maux; il en faudroit pour confirmer les bonnes habitudes; il en faudroit aussi pour exciter le désir et l'émulation d'une plus excellente vertu. Mais, quand il ne s'agit que de travailler à l'ornement et à la gloire de la justice, quelque éloignés que paroissent ces devoirs, par une seule voie néanmoins on y peut aisément satisfaire.

En effet, y a-t-il rien de moins nécessaire et même assez souvent de plus nuisible que les remèdes, à des corps louablement disposés? A quoi bon faire violence pour rectifier ce qui n'a jamais perdu sa droiture? N'est-il pas au contraire plus dangereux d'y toucher, en certaines conjectures, de crainte d'émouvoir la masse des humeurs, de dérégler l'harmonie du tempérament, et d'ébranler ainsi tous les fondements de la santé par des précautions prématu-

rées, par une aveugle impatience de l'augmenter? Mais s'il se rencontre dans la nature des ouvrages d'une telle et si heureuse conformation, qu'ils soient au-dessus de toutes les vicissitudes, pourquoi ne pas attribuer les mêmes prérogatives à cette assemblée dont le concert et l'union forment le plus excellent et le plus parfait des corps politiques? Cette bonté incorruptible, exempte d'altération et de mélange, qui fait le premier de ses apanages et qui n'est susceptible que d'accroissement, a ses mouvements périodiques si justes et si réguliers, qu'on ne doit pas appréhender qu'elle puisse jamais décliner dans aucune des extrémités; moins encore que, dans l'usage de ce tempérament héroïque, elle soit capable de rien contracter du vice du temps et des personnes, ni de voir ses mouvements retardés par les obstacles qui se présentent: c'est de là, au contraire, qu'elle fait sortir ses plus fameux oracles, ses lois les plus équitables, et leur sainteté se communique partout où la justice est révéérée.

Aussi, pour nous acquitter d'une partie de notre devoir, et répondre à ces semonces honorables que nous venons de recevoir avec respect, nous croyons n'avoir pas besoin d'emprunter aucun secours étranger, ni d'employer d'autres motifs auprès des magistrats que ceux que l'on peut tirer de leur propre mérite et de leur propre dignité, en les exhortant, par l'un et par l'autre, de con-

tinuer toujours dans un même esprit, dans une contention commune et avec une vigueur uniforme, l'exercice de cette fonction toute royale à laquelle ils sont consacrés, et d'en remplir toutes les obligations, par une persévérance généreuse sans laquelle tous les efforts deviennent inutiles, et toutes les vertus demeurent imparfaites.

Dans cette unique idée et seule digne de la majesté du sénat, sont compris, selon notre sentiment, toutes les parties, toutes les occasions publiques et privées, tout le dedans et le dehors, le commencement et le progrès, en un mot, tous les offices d'un bon juge. Avec elle il satisfait ponctuellement et glorieusement à tout; sans elle il n'est plus remarquable que par ses relâchements et par ses fautes; et pour montrer de quelle conséquence est la forte application que l'on doit avoir pour parvenir à sa fin, il n'y a point de profession dans le monde, ni d'êtres dans la nature qui ne soient autant de voies dont la sagesse divine se sert pour publier hautement que, dans ce seul bien, tous les autres sont éminemment renfermés.

Saint Bernard nous fournit une belle preuve de cette vérité sous la figure d'un voyageur. Si, dit-il, quand il part, il suit toujours une même route qui soit sûre et qui aboutisse droit où il prétend aller, il peut marcher avec confiance, s'assurer d'arriver bientôt, et de voir, en peu de temps, finir sa lassitude et sa peine. Avant même que d'abor-

der au port, il ressent du soulagement et de la joie à mesure qu'il avance et qu'il découvre la terre. Mais, s'il prend plusieurs chemins, et qu'au lieu de se fixer, il change à la moindre occasion, volontairement ou par mégarde; s'il quitte par légèreté ses premières pistes, pour en suivre d'autres; s'il se laisse emporter à toutes sortes de vents, jamais il ne manque de s'égarer, jamais il ne parvient à son terme, jamais il ne voit la fin de son travail, parce que les voies de l'erreur sont infinies et sans bornes : ceux qui s'y engagent ne faisant aucun progrès, se rebutent, et, faute de courage, ils ne peuvent achever leur course.

Cette proposition se rend encore plus sensible dans l'exemple des hommes qui cultivent la terre. Voit-on rien de plus heureux que le labreur de ceux qui n'épargnent point leurs peines, qui ménagent les saisons, et s'appliquent à cet exercice avec une vigilance infatigable, avec une assiduité continue? Ils attirent la rosée et les plus douces influences du ciel sur leurs moissons; ils se consolent aisément de leurs fatigues par l'abondance et la richesse de leur récolte. Ceux au contraire qui négligent ce soin, et se rendent paresseux à ouvrir, en temps opportun, les flancs de cette mère commune, pour en faire sortir les trésors et les magasins qu'elle tient cachés dans ses entrailles, non-seulement ils perdent l'espérance du fruit, mais encore quelque chose de la fertilité du fonds.

Mais pourquoi ramasser avec tant de curiosité des inductions particulières de cette vérité? Il ne faut que jeter les yeux sur toute la face de l'univers pour observer la difformité des ouvrages imparfaits, des productions avortées, des sources taries; et l'expérience fait assez connoître qu'il n'y a point d'esprit d'une si forte trempe, ni de mémoire, pour heureuse que nous l'ayions reçue des mains de la nature, dont la pointe et la vigueur ne se perdent et ne s'émeussent, manque d'exercice, et par trop de relâchement et de mollesse.

Que si nous voulons élever nos pensées plus haut, et montrer, par de plus nobles principes, (quelque fond de grandeur et de dignité que l'on puisse avoir), qu'elles ne peuvent être soutenues que par une suite constante et régulière des mêmes actions long-temps continues, nous n'avons qu'à porter la vue vers notre pays natal; qu'à attacher pour quelques moments notre méditation à ces globes célestes, et aussitôt nous découvrirons que ce qui en conserve la justesse, la beauté et l'harmonie, est que ces sphères ne se sont jamais reposées, ni jamais écartées, d'une seule ligne, de leur voie ordinaire, repassant incessamment sur la même route par des mouvements tantôt égaux, tantôt dissemblables. Ainsi, l'astre du jour, cet éclatant objet de nos admirations, bien que sa splendeur et son irradiation soient toujours pareilles, ne dirait-on pas qu'il est foible lorsqu'il sort des ténèbres et se lève sur notre horizon

pour les dissiper, et qu'à mesure qu'il s'avance, il acquiert dans sa course, et plus de chaleur et plus de lumière, tandis qu'au contraire il demeure dans une espèce d'abattement et de faiblesse, lorsque l'ardeur et l'impression de ses rayons languissans ne font pas assez d'efforts pour écarter les nuages qui lui sont opposés ?

C'est de la course infatigable de ce bel astre, que l'Écriture emprunte les plus excellentes comparaisons, pour faire la peinture de la constance des justes : *Justorum semita*, dit-elle, *quasi lux splendens, procedit et crescit usque ad perfectum diem*(1) : elle est semblable à la lueur qui paroît le matin, s'avance d'abord lentement, mais ne s'arrête jamais qu'elle ne soit arrivée à son midi et à la plénitude de sa clarté. Et pour mieux insinuer encore quel doit être le progrès de la justice, ou plutôt de ceux qui l'administrent, elle l'explique par cette gradation : l'aurore est belle, elle est brillante, elle est claire, mais la lune l'est encore plus, et le soleil incomparablement davantage ; et ce qu'il y a d'ailleurs de considérable, c'est que les mouvements de ces planètes se font sans relâche, avec une extraordinaire promptitude, avec une vitesse qui ne se peut concevoir, à pas de géant, à course de cerf, avec le vol des aigles.

Cette activité perpétuelle et régulière est donc le symbole des offices des magistrats, obligés d'agir et de veiller pour le salut commun, et

(1) Prov. 4. 18.

l'hiéroglyphique de la persévérance. Aussi, est-ce la seule vertu que saint Bernard recommande, comme celle qui comprend toutes les autres, au sénat et au peuple de Gênes, en leur écrivant pour les exhorter à bien ménager la paix qu'ils avoient nouvellement reçue. C'est la marque, dit-il, et le caractère de l'honnêteté, la fidèle gardienne de la probité, la vigueur de nos forces, la consommation des vertus, la nourrice qui élève ces nobles filles du ciel jusqu'à ce qu'elles soient en état de remporter le prix et de mériter la couronne; c'est la médiatrice qui négocie continuellement pour leur gloire et pour leur faire obtenir les plus hautes récompenses; c'est la sœur de la patience, la fille de la constance, l'amie de la paix, le nœud de l'amitié, le lien de la concorde et de la bonne intelligence, et le rempart de la sainteté (1).

Mais si ces éloges sont magnifiques, s'ils donnent tant de relief à cette vertu sublime, s'ils montrent clairement quel avantage il y a de posséder un trésor si riche et si précieux, ne nous font-ils pas voir en même temps combien la privation en est funeste, et combien hideuses et nuisibles doivent être l'inconstance et la légèreté, le relâchement, la lenteur et toutes les

(1) *Honestatis insigne, probitatis fida custos, vigor virium, virtutum consummatio, nutrix ad meritum, mediatrix ad præmium, soror patientiæ, constantiæ filia, amica pacis, amicitiarum nodus, unanimittatis vinculum, propugnaculum sanctitatis.*

autres qualités qui lui sont opposées ; qualités que l'on contracte insensiblement et sans presque y prendre garde, tantôt pour ne se pas proposer assez fortement la fin à laquelle on doit aspirer ; tantôt pour ne pas chercher avec assez d'empressement les moyens d'y parvenir ; tantôt pour présumer les entreprises trop aisées et trop faciles ; tantôt pour se les représenter trop laborieuses et trop pénibles ; tantôt pour se divertir à d'autres occupations, s'engager à d'autres plaisirs et à d'autres intérêts ; tantôt par des obstacles étrangers ou des contentions intestines ; tantôt, enfin, pour n'avoir pas assez d'estime ni d'assez nobles sentiments d'une profession si illustre et d'un si auguste ministère ? Car on l'envisage souvent comme un titre de grandeur et de vanité, un degré pour élever sa fortune, un moyen pour se donner du crédit, et quelquefois pour se mettre à couvert et se procurer l'impunité ; de telle sorte que ceux qui sont agités de ces pensées, quand ils abandonnent à quelqu'une de ces passions violentes l'empire de leur esprit, tombent dans un endurcissement criminel, et font de la constance pour le bien une opiniâtreté pour le mal, ce que l'Écriture appelle *languor perseverans, solus tumultus, iracundia perseverans* (1).

C'est ainsi que les meilleures terres se remplissent d'épines, quand elles sont négligées, et que la bonne semence devient stérile, ou par

(1) Eccles. 40. 4. — 30. 17.

un excès d'humeur qui suffoque le germe , ou par de mauvaises herbes qui corrompent sa pureté.

Mais , comme la principale difficulté de la guérison des maux est d'en ignorer les causes , peut-on désavouer que tous les dérèglements et les petits désordres qui servent de matière à la censure , ne naissent ou de présomption ou de timidité ? Si rien peut porter un magistrat dans le relâchement , c'est une fausse confiance de ne se pouvoir relâcher : *Multos*, dit saint Augustin , *impedit à firmitate, firmitatis præsumptio* ; sentiment qu'il semble avoir emprunté de ces belles paroles de Sénèque , *ideò meliores fieri nolumus, quia optimos nos putamus*. Jamais le péril n'est plus grand que lorsqu'on se trouve sur le bord du précipice sans l'avoir aperçu ; et l'on ne sauroit appliquer un remède plus présent aux dangers imprévus dont ces dieux visibles qui tiennent la bonne et la mauvaise fortune , la vie et la mort des peuples entre leurs mains , sont tous les jours menacés , que la précaution , la défiance et la circonspection : c'est de cette chaussure que les pieds de la justice doivent être armés , quand elle entre dans le lieu terrible où elle prononce ses arrêts.

Cependant , il faut reconnoître que l'appréhension excessive des âmes timorées est souvent aussi dommageable et aussi périlleuse ; et cette affectation de n'offenser personne , de ménager ses amis et ses ennemis , n'est-elle pas un

empêchement perpétuel à toute sorte de délibérations courageuses ? Malheur à ces génies timides qui souffrent que la crainte impose silence aux lois dans leur bouche, et les empêche de s'expliquer ; qui s'effraient au moindre bruit, et qui, semblables aux enfants d'Israël, n'osent entrer dans la terre promise, parce que leur imagination, comme des esprits infidèles, leur rapporte qu'elle est gardée par des géants et par des monstres !

Mais ces frayeurs puériles sont bien éloignées du zèle et de l'ardeur des cœurs intrépides qui composent cet auguste sénat. Ce sont des arbres dont les racines sont si profondes, qu'ils se jouent des vents et de la tempête ; ou plutôt autant de palmiers dont le bois coupé et mis en œuvre est tellement inflexible, résiste de telle sorte à la pesanteur des fardeaux dont on les charge, que, s'il s'en rencontre d'excessifs et auxquels leur force soit inégale, au lieu de se courber en bas par faiblesse, ils se relèvent par un généreux effort, et font de leur dos une voûte, en se recourbant en haut. Cette fermeté inébranlable est infiniment convenable, tout-à-fait digne de ceux qui habitent le temple de la justice. Puisqu'ils y tiennent le premier rang, ils se peuvent vanter qu'il n'y a point de vertus ni de fonctions plus héroïques ni plus royales, que celles qui font leurs ordinaires occupations, et que ce qui passe, dans les autres emplois, pour

un comble d'honneur et de gloire , est leur plus familier exercice ; *alterius esset gloria et summum decus, iter est Achillis.*

Mais , outre que cette ligne éclipique n'a point de sentiers égarés , et que ces voies divines sont aussi certaines que celles du ciel , il suffit de les connoître pour ne les pas confondre , pour les exécuter fidèlement , et pour faire que cette justice consommée dont le centre est dans nos cœurs , remplisse également toutes les lignes qu'elle tire à la circonférence. Il en est pourtant de ce beau chef-d'œuvre comme des autres ouvrages de Dieu : on s'attire autant de reproches , quand on manque de zèle et de vigueur pour le conduire à sa fin , que l'on se procure de mérites , quand par nos soins il arrive à la perfection désirée. Autant ces figures célestes sont agréables , lorsque leur rondeur est parfaite , autant il paroît de difformité en leur mouvement , quand il s'y rencontre des inégalités et des fractions ; quand on les confond par le mélange avec d'autres figures qui y font remarquer du vide.

Si chacun pouvoit être bien persuadé de ces vérités et les avoir toujours présentes devant les yeux , il n'y a personne qui ne s'efforçât avec empressement d'achever en soi-même un dessein si plein d'avantages et de gloire : il ne se présenteroit point de contradictions , point de difficultés qui ne fussent adoucies et surmontées par l'honneur et le plaisir que l'on ressent inté-

rieurement après les avoir vaincues ; par l'utilité qui revient d'avoir cultivé les dons de la nature et les qualités de l'âme. C'est en cette sorte de travail que le trésor est certain , selon cet ancien proverbe : *Eum qui arat olivetum , orare fructum ; qui stercoret exorare , qui dedit cogere* ; d'où le prince des poètes latins semble avoir emprunté ce beau vers pour faire voir l'empire et le pouvoir de la diligence :

Exercetque frequens tellurem , atque imperat arvis. (*Virg.*)

Mais , s'il est besoin d'ajouter quelque considération à un intérêt si noble et si sensible , en sauroit-on désirer une plus illustre que l'affection que notre grand monarque témoigne pour l'honneur de la justice ? Après les soins précieux qu'il a pris et qu'il continue sans relâche pour l'administration et la police de son État , afin de lui rendre sa première vigueur et son ancienne puissance ; après avoir augmenté son lustre par une sainte réformation ; après avoir retranché son luxe et sa superfluité , par un édit général dont il ne s'est pas dispensé lui-même , sa principale application n'a-t-elle pas été de veiller particulièrement à rétablir la dignité des compagnies souveraines , à relever la discipline penchante qui en fait la meilleure partie , qui en est le plus solide fondement , et à réparer , sinon cette vieille et sévère simplicité pour laquelle on ne sauroit faire assez de vœux , si le siècle étoit

capable de la porter, du moins cette bienséance et cette majesté si naturelles aux magistrats ; de faire enfin que ces ornements dont nous sommes revêtus, ces caractères et ces enseignes de la magistrature qui impriment une certaine gravité et une modestie capables de concilier la vénération et l'obéissance des peuples, ne soient plus considérés comme une charge pesante, comme la marque d'une servitude incommode, et qu'ainsi, désormais, ils ne puissent plus être changés en des parures indécentes et étrangères, sous lesquelles des officiers semblent être déguisés et travestis en courtisans ?

Mais, pour ne se point arrêter à l'écorce et ne s'attacher passivement à des figures extérieures, cette sage prévoyance qui nous gouverne a voulu passer plus avant ; et considérant, ce qu'on ne peut dissimuler, que la cause principale de notre déchéance est cette impatience téméraire et précipitée avec laquelle on se presse d'entrer par toutes voies dans le sanctuaire, sans autre préparation qu'une légère et superficielle teinture des mystères qui ont coutume de s'y traiter ; le Roi, dis-je, pour prévenir ce désordre dont les mauvaises suites et les égarements sont infinis, a résolu d'enjoindre que, dans la réception de ceux qui se présenteront dorénavant pour être revêtus de la pourpre, les anciennes ordonnances, ou plutôt les lois de la nature et la jurisprudence de toutes les nations, soient à l'avenir inviola-

blement observées, afin que la maturité de l'âge et les autres dispositions nécessaires se devant rencontrer en tous ceux qui aspirent à cette dignité et ce retardement, leur donnant loisir de vaquer à l'étude des bonnes lettres, de s'instruire des maximes du droit civil et de la pratique du Palais, les entreprises en soient plus heureuses, et la persévérance plus certaine.

Saint Bernard, faisant une curieuse remarque à ce propos, dit : Que le lys n'est pas seulement le signe de la pureté, mais encore le symbole de la persévérance, parce que sa tige est plus longue et plus forte que celles de toutes les autres fleurs. Il ne seroit pas juste que cet hiéroglyphe, si convenable pour représenter la sublimité des projets, la hauteur des entreprises et l'exaltation de la grandeur de toutes les couronnes, ne fût impropre ni muet, ni sans signification que pour soi-même.

Aujourd'hui donc, que notre prince incomparable, après avoir conçu le dessein d'élever cette fleur précieuse au souverain degré de sa perfection, a déjà miraculeusement surmonté, par un travail assidu, par une constance infatigable, la plupart des obstacles qui s'opposoient à ce généreux effort, et attiré par là tout le monde à l'imitation d'un exemple si rare et si illustre, ne seroit-il pas injurieux de craindre ou de se figurer que ses plus vives images et les principaux ministres de la royauté dans la dis-

pensation de la justice, voulussent souffrir le reproche et la honte de s'être lassés à sa suite, d'hésiter sur des scrupules qui ne méritent ni leur application, ni leur mépris, et de demeurer ainsi arrêtés et suspendus par cette même émulation qui, en d'autres occasions, excite si justement, si puissamment leur courage, et qui, à présent, bien loin d'apporter parmi eux de la division, doit être le lien indissoluble de la concorde, l'aiguillon du devoir et de la persévérance?

Mais pourquoi tant d'arguments pour persuader ces vérités, comme si c'étoient des propositions disputables et des points de controverse? Ne voyons-nous pas toutes choses vraisemblablement préparées à les embrasser? Dans cette commune et favorable disposition des esprits, chacun n'est-il pas, en particulier, animé, non tant par la voix d'autrui que par ses propres sentiments, à paroître, à se signaler dans ce juste combat, dans cette course honorable? Et, s'il nous est permis de comparer ce corps auguste et tout brillant de lumière, au firmament, n'avons-nous pas lieu d'espérer que le mouvement de tous ces astres qui y sont attachés, dont les uns s'avancent avec plus de vitesse, les autres avec plus de poids et de lenteur, étant tous conduits par le premier mobile de la justice, se rencontreront dans des mesures si infailibles et des constellations si salutaires, qu'étant incessamment éclairés de cette irradiation lumineuse

naissant de la splendeur ramassée de toutes les étoiles qui composent l'ornement du ciel, il ne sera plus besoin ni de remontrances, ni d'avis pour tout ce qui concerne la discipline, parce que l'on la verra reflourir par un consentement universel? Nous nous trouverons ainsi délivrés d'un office épineux dont on ne se charge jamais qu'avec peine, et autant qu'on y est forcé par la loi du devoir et l'engagement de la conscience.

Cette double obligation dont on doit si peu se dispenser ni être dispensé; quand nous aurions soupçonné qu'une liberté si juste et si nécessaire auroit, par le mélange et la complication des conjectures présentes, pu produire quelque mécontentement particulier, nous n'aurions pas estimé en être quittes, ni pouvoir garder le silence, parce que toutes les puissances auxquelles nous sommes comptables de notre ministère, la majesté divine, la volonté du prince, la révérence des lois, et l'autorité même de cette compagnie, semblent le désirer; parce qu'aucun de ceux qui ne sont point prévenus, ne trouvera mauvais que nous satisfassions à ce que le public attend de nous, et dont nous lui sommes redevables à tant de titres; parce que c'est la première et la principale fonction de nos charges, en laquelle nous serions extrêmement blâmables de nous être relâchés, ou d'avoir tant soit peu gauchi pour céder au torrent; parce qu'enfin cet abandonnement, loin d'être considéré comme une simple

négligence, passeroit pour une prévarication et une lâcheté non moins punissable que celle de ces espions qui, au lieu de publier les véritables qualités de la Terre Promise, n'en rapportèrent que de la terreur et du mensonge. Mais nous avons des sentiments bien plus respectueux pour la religion de cette compagnie ; nous nous souvenons d'une parole qu'un des plus grands personnages qui nous aient précédés a prononcée, et dont notre propre expérience nous a diverses fois confirmé la vérité : que les bonnes propositions et les maximes de sévérité peuvent bien être d'abord traversées, et même quelquefois retardées, mais que jamais elles n'ont été absolument rebutées, dans ce lieu ; qu'enfin elles y sont toujours demeurées victorieuses.

Appuyés donc sur la certitude de cet oracle, nous n'appréhendons point que, par aucun changement subit, il puisse arriver qu'on approuve ces mêmes dérèglements contre lesquels on s'est tant de fois élevé, ni qu'on veuille, sous des titres spécieux et par des voies souterraines, se rendre protecteurs de ces sangsues publiques, notées d'infamie par diverses délibérations. Nous sommes persuadés, au contraire, que personne n'a plus de zèle et d'impatience que nous d'avancer une si sainte réformation, n'étant pas croyable ni possible que la plupart de ceux qui nous écoutent pussent affecter de contredire, en public, des règles de bienséance, d'austérité et

d'honneur qu'ils pratiquent eux-mêmes si religieusement en particulier, et dont ils donnent l'exemple par leur conduite pleine de modération et de désintéressement.

Après cette confiance, s'il nous reste encore quelque chose à désirer, c'est que, par un généreux effort, par une soumission absolue des sens et des passions à l'empire de la raison, par une longue et sérieuse étude, et par une persévérance continuelle, les intentions justes, les louables dispositions se convertissent en des habitudes consommées : *perseverandum est, et assiduo studio robur addendum, ut bona mens sit, quod bona voluntas fuit* ; il faut se fortifier sans cesse, jusqu'à ce que l'on se soit fait un bon naturel et une résolution déterminée de ce qui n'étoit qu'une volonté naissante et une inclination vers l'honnêteté, jusqu'à ce que l'on soit en effet ce que l'on n'étoit qu'en désir : il faut, dans un entier attachement à sa profession, et méprisant tous les divertissements, toutes les occupations qui lui sont étrangères, mériter ce bel éloge, cette auguste et paisible situation dans laquelle la persévérance seule peut placer la vertu : *Quæ nunquàm major est quàm cum aliena reposuit, et sibi pacem facit, nihil timendo, divitias spernens, nihil concupiscendo.*

C'est en ce seul endroit qu'elle peut être couronnée, et que, ne lui restant plus d'ennemis à combattre, elle a droit de triompher. *Tigna do-*

morum nostrarum cedrina, laquearia nostra cypresina, dit l'épouse, au Cantique (1), parlant de la vertu comme d'un corps de bâtiment : les soliveaux de nos maisons sont de cèdre, et les lambris de cyprès, bois incorruptible, dont le prix et la dignité font bien voir que les ouvrages des hommes ne tirent pas tant de gloire des fondements et des premières dispositions, que du comble et du haut de l'édifice qui en achèvent la symétrie, la grâce et la structure.

Ainsi, nous devons imiter David, qui ne consacra pas à Dieu l'épée avec laquelle il avoit blessé et terrassé le chef des Philistins, parce qu'elle n'avoit qu'ébauché la victoire, mais la pierre qui lui avoit donné le coup de la mort, parce qu'elle l'avoit entièrement consommée.

LAUS DEO.

(1) C. I, v. 16.

SIXIÈME MERCURIALE.

Du bien public.

MESSIEURS,

Il ne faudroit pas moins ignorer les lois de la nature que les maximes de la morale, pour ne pas savoir que le bien particulier ne vient jamais en concurrence avec le bien commun, que le dernier ne le doive victorieusement emporter sur le premier. Y a-t-il aucune partie qui ne s'offre à périr pour la conservation de son tout, ni de corps, pour massif et pesant qu'il soit, qui ne monte et s'élançe avec vitesse, afin de prévenir le désordre que le vide causeroit dans le monde, s'il n'étoit empêché par ce secours et cette prévoyance?

Nous ne doutons pas que les productions de la nature ne soient toutes particulières; mais qui pourroit établir des règles assez certaines pour en discerner sans erreur les différences, les rapports et les propriétés, si ces ouvrages n'étoient considérés sous des notions générales et dans l'harmonie sous laquelle ils sont rangés? De là vient que rien n'est plus douteux que les inductions et les jugemens qui se forment touchant la génération et la corruption, le mouvement et le repos des êtres, quand les conjectures qui les

appuient seulement fondées sur l'observation des individus et sur les remarques de ces événements singuliers, artisans ordinaires de la tromperie de nos sens et de l'égarement de nos esprits. Aussi, les philosophes, persuadés de cette vérité, ne reconnoissent point d'axiomes ni de démonstrations assurés, que ceux qui naissent des idées et des conceptions universelles; ni conséquemment, aucune science qui ne soit appuyée sur les premiers principes, comme des fondements solides et inébranlables sur lesquels seuls la raison se peut reposer.

Si ces théorèmes sont très-incontestables dans la physique, qui est la science de la nature, avec quel empire ne doivent-ils pas régner dans la politique et la morale, qui sont des sciences destinées à la conduite des actions, et à la distinction des mœurs? Or, comme ce que nous appelons la dernière fin, tient le même rang et a la même autorité dans la morale et la politique, que les premiers principes ont et tiennent dans les connoissances naturelles; comme cette dernière fin, unique objet de nos affections, n'est à proprement parler que ce que les sages nomment le bien public, il en résulte qu'il est autant impossible de juger si nos actions sont bonnes ou mauvaises, sans en connoître les motifs, sans les rapporter à ce bien général et à cette fin principale, que de s'assurer si une conclusion est vraie ou fausse, sans avoir exa-

miné si elle est formée selon les règles de l'art, et sans la mesurer par ces premiers principes qui servent de base et de niveau à tous les raisonnements particuliers.

Nous en tirons cette grande et infaillible maxime, qu'il n'y a point d'homme, à moins de renoncer au commerce du monde et de se rendre indigne de la société civile, qui ne soit obligé de travailler avec plus de soin pour l'utilité commune, que pour son intérêt particulier; et qui, dans des occasions importantes, ne doive sacrifier et son bien et sa vie, et se consacrer entièrement au salut de l'Etat.

Mais y a-t-il rien en apparence de plus choquant que cette maxime; rien de plus dur que cette vérité; rien en un mot de plus difficile que la résolution d'exposer la fortune de sa famille, son propre repos, soi-même, pour une idée chimérique, telle qu'est le service public, ou la réputation imaginaire et les éloges inutiles que l'on en espère? Qu'il faudroit pourtant avoir les sentiments vulgaires pour se laisser surprendre à une si lâche et si pusillanime objection! Quoi! on passera pour rude, pour farouche, pour étrange, la plus noble de toutes les déterminations; celle qui, bien loin de nous porter à des pensées funestes et nuisibles à nos fortunes, ne nous inspire rien qui ne nous soit très-utile et très-avantageux? Ne nous avouera-t-on pas que, pour tout opposés que paroissent le bien

général et le bien particulier, à les bien considérer ils ont des liaisons si étroites et sont tellement inséparables, qu'il est presque impossible de travailler pour l'un, sans contribuer en même temps à l'accroissement et à l'avantage de l'autre?

Si tous ceux, dit le poëte grec, qui composent les états et les assemblées politiques, concouroient de bonne foi, chacun dans la circonférence de sa sphère et dans l'étendue de sa fonction, à la gloire et à la défense du public; si tous employoient de telle sorte leur industrie à ce grand ouvrage, qu'aucun ne se divertît pour s'appliquer à des occupations étrangères, il ne se trouveroit personne qui ne fût parfaitement heureux, n'y ayant rien de si capable de troubler le concert et l'économie de cette félicité générale, que le mélange de ces intérêts et de ces affections particulières qui, ou nous emportent bien loin au-delà de notre devoir, ou nous relâchent dans un stupide assoupissement, dans une honteuse léthargie.

Mais quelle preuve plus illustre de cette grande vérité, que la bonne fortune de Zacharie? Il étoit revêtu du souverain sacerdoce, et lorsqu'il en exerçoit la fonction dans le temple, un ange lui apporta l'heureuse nouvelle que sa prière étoit exaucée, et que sa femme bientôt accoucheroit d'un fils : *Exaudita est deprecatio tua, et uxor tua Elizabeth pariet tibi filium...* (1) Est-il croyable

(1) Saint Luc, c. 1, v. 13.

qu'un vieillard comme lui eût osé demander des enfants au ciel, vu particulièrement qu'étant de son côté caduc et moribond, l'âge avancé de sa femme la rendoit d'ailleurs entièrement stérile? Pourquoi donc ce divin ambassadeur, n'ayant à lui annoncer que l'accroissement de sa famille, le vient-il assurer que ses vœux ont réussi, qu'il a obtenu ce qu'il avoit désiré? En voici le secret : il avoit, selon la coutume des prêtres, remarquée par Josèphe et Philon, intercédé pour le salut, non-seulement de ceux qui habitoient en Jérusalem, mais de toute la nation des Hébreux, même de tout l'univers; et comme rien n'étoit si important au peuple de Dieu, à toute la terre, que la naissance de ce divin précurseur, faut-il s'étonner si, d'abord qu'il fut conçu, l'Ange félicite tout le genre humain en sa personne, de l'heureux succès de ses prières?

Qui croiroit, dit saint Pierre Chrysologue, qu'un prêtre si religieux et si saint eût assez oublié les intérêts du public, pour borner toutes ses vues à la seule grossesse d'une vieille personne, hors d'âge et d'espérance d'avoir postérité? Qui se pourroit persuader qu'institué pour être le médiateur et l'avocat de tout le monde, il eût réduit cette fonction générale et le ministère de la parole, à ses nécessités domestiques? Qui croiroit que ce vénérable vieillard n'eût offert des holocaustes et parfumé l'autel de l'encens

de tout le peuple, que pour l'intérêt d'une lignée particulière? *Ut incensum totius plebis in solum desiderium proprii pignoris addiceret veteranus antistes, absit.*

C'est donc pour justifier que ce saint pontife, dégagé de toutes les affections du siècle, mort à soi-même, étranger à sa femme, indifférent et peu soucieux de postérité, avoit préféré le bien public à toute autre considération, et que l'invocation qu'il avoit faite de la protection du ciel, s'étendoit sur tous les Israélites et peut-être sur tous les hommes, que l'Ange qui lui annonce cette nativité glorieuse, ajoute : *Et erit gaudium tibi et exultatio, et multi in nativitate ejus gaudebunt* (1).

Qu'heureux est le soin qu'on prend pour le public ! Zacharie prie pour tous, et il est récompensé de la naissance d'un fils ; du bonheur des peuples en général, je l'avoue, mais aussi du triomphe et de l'exaltation de sa famille particulière.

Mais quand nous ne tirerions d'autre fruit de notre affection au bien public, que de voir, par là, toutes nos actions réglées, nos devoirs remplis, nos amitiés sanctifiées, nos excès corrigés et nos intérêts purifiés, ne seroit-il pas assez considérable ? Consultez toute l'antiquité profane et sacrée ; parcourez toutes les conditions,

(1) Saint Luc, c. 1, v. 14

et vous verrez combien cette droiture et cette pureté d'intention qui n'envisagent que la commune prospérité, ajoutent de mérite à toutes les occupations de la vie ; combien elles donnent d'éclat à la bonne fortune, de consolation à la mauvaise, de soulagement dans les peines, de modération dans les plaisirs, de repos aux consciences et de gloire à la réputation ! Elles élèvent l'homme vertueux au-dessus de tous les vices, de toutes les convoitises et de toutes les nécessités ; elles le mettent en possession de la vraie sagesse et d'un empire absolu sur soi-même ; le font jouir du calme au milieu de la tempête ; lui conservent, non-seulement ses propres biens, mais lui font encore part de ceux qui arrivent au public, ou par ses soins ou selon ses désirs : tant il est véritable que l'intérêt public fait rejaillir une source inépuisable de toute sorte de biens, sur les âmes généreuses qui le cultivent, et que rien n'est plus utile ni plus nécessaire à la sûreté, à l'accroissement des fortunes particulières que la paix, la liberté du commerce, et tout ce qui contribue à la commune félicité !

D'ailleurs, rien ne parut-il plus nécessaire que d'être toujours excité par des récompenses ; quand il ne résulteroit de ce travail que la satisfaction d'avoir préféré le repos de son pays, de s'être épuisé pour en étendre les limites, pour en maintenir les lois, pour rendre sa gloire florissante, cela ne seroit-il pas plus qu'il n'en faut

pour nous suffire? Ne sommes-nous nés que pour nous-mêmes? Dieu ne nous a-t-il pas créés sociables pour vivre en société et comme en intelligence? Est-ce pour leur profit particulier que les abeilles forment le miel, que les oiseaux bâtissent des nids, que les bœufs portent le joug de la charrue, que les brebis se couvrent de laine, que le feu communique sa chaleur, que le soleil répand sa lumière, que les fleuves arrosent nos villes et nos campagnes, et que les vents poussent heureusement au port les vaisseaux chargés de marchandises et de richesses? Y a-t-il aucun être, aucun reptile sur la terre, un seul atôme dans l'air, qui ne contribue à l'ornement et à la perfection du monde?

Disons plus : le bien public est un baume si précieux, un antidote et un préservatif si assuré contre toute sorte de venin, qu'il corrige ce qui est amer, adoucit ce qui est rude, rectifie ce qui est déréglé, rend bon ce qui est mauvais, et consacre les actions les plus criminelles, car elles cessent de l'être, aussitôt qu'elles sont nécessaires au salut de la société commune. De là nous voyons que les mêmes entreprises qui sont consacrées par la loi, et qui passent pour des fautes notables quand elles sont conduites par des intérêts particuliers, deviennent des actions héroïques et des vertus éclatantes qui méritent des éloges, lorsqu'elles sont mises en usage pour l'utilité du public.

L'on reconnoîtra aisément la vérité de ce grand paradoxe, si l'on se souvient qu'il y a deux sortes de justice: l'une, inférieure, qui prend son alignement de la loi, qui s'y doit rapporter avec une telle exactitude, que jamais elle ne la surpasse ni n'en soit surpassée: sa fonction est l'exécution des contrats et la récompense des bonnes actions, ou la punition des mauvaises; l'autre, supérieure, qui ne se renferme pas dans les bornes étroites de la jurisprudence civile ou coutumière, mais se mesure par la droite raison du législateur ou du prince, et n'a d'autres limites que sa volonté, éclairée par la lumière de sa prudence, excitée par la nécessité des affaires présentes, et conduite par une sage prévoyance des événemens futurs. La liberté de celle-ci s'étend si loin au-delà de la première, qu'assez souvent ce qui est défendu dans l'une, est permis par l'autre, parce qu'assez souvent il arrive que ce qui est contraire aux termes de la loi, est conforme à l'intention du législateur, et que ce qui paroît crime, à la vue bornée d'un juge inférieur, est regardé comme une action véritablement louable par la longue et perçante vue du prince, ou des magistrats supérieurs.

Que peut-on imaginer de plus inhumain que ces bûchers affreux où l'on voit des corps vifs devenir la proie des flammes dévorantes; que ces funestes échafauds sur lesquels on exécute ces misérables qui, après leurs membres brisés et

mis en pièces, survivent encore , pour leur plus long et plus grand tourment, à l'exécution de leur supplice? Et cependant y a-t-il rien de plus louable que cette sévérité des juges qui, pour remédier à d'horribles dangers et contribuer à la sûreté publique, sont contraints de se rendre inexorables, inflexibles aux mouvements de compassion qui parlent dans leur cœur en faveur de ces criminels, et les sollicitent de pencher à l'indulgence? Qu'y a-t-il de plus extraordinaire et de plus cruel en apparence que ces remèdes caustiques, ces inventions nouvelles de lever, ou plutôt d'exiger les deniers publics? Et toutefois y a-t-il rien de plus excusable, et si l'on ose le dire, de plus juste, quand une pressante nécessité force à s'en servir contre sa propre inclination? Quel usage plus mauvais peut-on faire de ce précieux sang du peuple, et à quoi ce sacré trésor pourroit-il être plus mal employé qu'en carrousels (1), qu'en ballets et autres profusions et divertissements publics qui n'ont, ce semble, d'autres motifs que la vanité, et une fausse image de gloire? et néanmoins, qu'y a-t-il de plus raisonnable que cette dépense qui n'est jamais inutile, puisqu'elle fait voir la grandeur, la majesté de l'empire, et concevoir aux princes étrangers

(1) L'orateur fait probablement allusion au superbe carrousel donné par Louis XIV, le 5 juin 1662, dans la place qui est devant les Tuileries, et qui en a retenu le nom. (*Note de l'éditeur.*)

une haute idée de ses richesses et de sa puissance ? Jamais vie a-t-elle été plus réglée , parcimonie plus exacte , fidélité plus entière pour le public , que celle des Romains , puisque ces vertus étoient la matière de leurs principaux éloges ? Etoit-il question toutefois d'expéditions militaires et de pompes solennelles ? Ils oublioient de telle sorte toutes leurs épargnes , qu'ils ne donnoient plus aucune borne à leur magnificence , afin d'honorer avec plus d'appareil et de célébrité le mérite et la valeur des grands capitaines , et de relever avec plus d'éclat la gloire de leur triomphe.

Qui ne passeroit pour témérité , pour fougue , pour emportement , pour impétuosité , pour violence et même pour homicide , les exploits signalés des âmes héroïques qui se sont fait jour au travers des bataillons , ont rompu les rangs , couvert la campagne de morts , et fait rougir les fleuves du sang de leurs ennemis , s'ils avoient eu d'autre motif que celui de défendre leur pays ou d'en étendre les frontières , dans la poursuite d'une juste querelle ; de signaler leur nom et d'acquérir les titres glorieux de libérateurs et de conquérans ? car tous ces objets sont innocents : ils sont la passion la plus supportable des hommes illustres qui ne cherchent dans le bien que le bien même , et l'avantage de ne luire que de leur propre lumière. De là il est arrivé que ces actions apparemment cruelles et brutales , ont été la matière la plus éclatante de leur immortelle mémoire ,

de ces prodiges de valeur qui ont soutenu et renversé les empires, et qui sont proposés pour exemples et pour modèles, dans l'histoire, à toutes les nations, à tous les siècles à venir.

Enfin, que pourroit-on concevoir de plus lâche et de plus honteux que de manquer à une parole solennellement donnée, particulièrement si c'est par un souverain dont les moindres affirmations doivent être toutes sacrées? Et cependant un prince d'Espagne, ayant consulté les évêques du quinzième concile de Tolède, pour savoir s'il étoit tenu d'accomplir une promesse nuisible au bien de son Etat, ils répondirent que le premier serment qu'il avoit prêté à son sacre, de conserver les droits de sa couronne, devoit être religieusement observé, même au préjudice du second; le salut des peuples étant toujours préférable à l'intérêt des familles particulières: *intermerata plus esse debere quæ patriæ salubri sunt pollicitatione jurata, quàm quæ ob unius tantùm domûs sunt utilitatem pollicita?*

Si donc ce grand objet suffît pour rectifier les mouvements du cœur les plus irréguliers; si ce feu sacré est capable de purifier les desseins en apparence les plus criminels; si ce premier mobile a assez de force pour entraîner les sentiments les plus religieux, quand ils sont opposés aux maximes générales, de quel éclat ne relèvera-t-il point la conduite de ceux qui méprisent de telle sorte et la faveur populaire, et l'avancement de

leur fortune, qu'ils n'ont aucune pensée et ne forment aucuns projets que, comme des torrents impétueux, ils n'aillent s'abîmer dans ce grand Océan, et ne soient entièrement confondus avec les intérêts de la monarchie : de ceux, dis-je, qui dans une administration si importante et si délicate, préférant une servitude honorable à tous les titres ambitieux, ont une intention si pure, qu'ils ne demandent ni emplois, ni dignités, ni récompenses ; qu'ils ne souhaitent ni éloges, ni inscriptions, ni même de réputation et de gloire que celle du prince et de l'Etat ; en un mot, qu'ils n'ont d'autre prétention, dans le service qu'ils rendent, que le plaisir de servir utilement ? Ils savent que ce devoir est un devoir souverain qui renferme et consomme tous les autres, et que personne ne peut, sans injustice, avoir d'autres liaisons ni de plus chers intérêts, que l'intérêt public : ce que l'historien romain a noblement exprimé dans un discours du grand Fabius, lorsqu'on délibéroit au sénat si l'on enverroit Scipion en Afrique, où sa fortune et les vœux des peuples sembloient le destiner, lorsqu'il dit : *Illud te mihi ignoscere, Publi Corneli, æquum erit, si, cum in me ipso numquam pluris famam hominum, quàm rempublicam, fecerim, ne tuam quidem gloriam bono publico præponam* (1).

Si ces pensées sont sublimes, si ces paroles

(1) T. Livii hist., lib. 28, cap. 40, § 41.

surpassent infiniment la portée du vulgaire qui se laisse facilement séduire par l'inclination du sang, et ne connoît point d'autre loi ni d'autre règle de ses mouvemens, que l'amour-propre, elles ne laissent pas de contenir une instruction fort utile qu'il se faut rendre familière, et dont chacun devrait être d'autant plus persuadé, qu'il n'y a pas moins d'obligation que d'avantage et de mérite à suivre cette route, et à ne point abandonner le culte de cet autel sur lequel nos vœux et nos offrandes doivent être perpétuellement consacrés.

Si les prévarications contre ce devoir commun sont criminelles, et les manquemens irréparables, à l'égard de tous les hommes en général, combien plus à l'égard de ceux qui sont préposés pour administrer la justice ! Quelle excuse donc pourrions-nous prétexter, si la moindre personne ayant consigné entre nos mains, non son honneur ou sa fortune, mais le plus chétif de ses intérêts, nous prenions la liberté de relâcher de ses prétentions légitimes et de soutenir foiblement la justice de sa cause ? Ne serions-nous pas responsables de la moindre facilité et de la plus légère négligence ? Pourrions-nous tant soit peu abuser de ce pouvoir qui nous est donné volontairement, sans nous rendre très-coupables ? Si donc après que Dieu, le Roi et le public, envers lesquels nos respects doivent être bien plus sacrés et nos obligations plus fortes, nous

ont confié l'exercice d'une fonction si divine, si royale, si publique, et nous l'ont confié de la manière la plus honorable, la plus obligeante, c'est-à-dire sans autre condition, sans autre assurance que celle de notre propre vertu; si après, dis-je, une telle et si pleine confiance, nous étions assez infidèles pour préférer, non pas nos intérêts, car les grandes âmes sont incapables de cette lâcheté, mais certaines considérations particulières que la licence du temps et le mauvais exemple nous suscitent, à ce dépôt précieux dont la dispensation doit être d'autant plus généreuse et désintéressée qu'elle est libre, ne serions-nous pas autant dignes de reproches qu'indignes de notre ministère? Car, quoique personne ne soit exempt de cette loi commune qui nous oblige à contribuer, chacun par ses soins, à la tranquillité de l'Etat, il n'y a point de professions à qui la fortune publique soit plus absolument et plus glorieusement commise qu'à cette illustre assemblée, qu'on peut appeler la tutrice et la protectrice de ce dont les autres magistrats ne sont que de simples ministres. C'est aussi la raison pour laquelle, Messieurs, voyant ses occupations journalières partagées en des emplois si différents, et attachées au seul examen, à la seule décision des controverses particulières, elle destine ces jours critiques, dont elle se sert comme de premiers mouvements pour mesurer tous les autres, à rassembler toutes les

lignes de cette grande sphère, afin, après les avoir conduites à la circonférence, de les conformer à ce centre égal auquel elles doivent aboutir, et qui doit être leur appui aussi bien que leur règle.

En effet, quel moyen plus prompt et plus assuré pour ne s'écarter jamais de son devoir, que de se remettre toujours devant les yeux que ce n'est pas aux particuliers, mais au public, que nous sommes comptables de notre bonne ou mauvaise administration, et que ce premier engagement ne nous dispense pas seulement de tous les autres, mais nous interdit encore tous les respects et tous les ménagements qui pourroient ou nous emporter, ou nous retenir? Et quand même cette glorieuse commission seroit abandonnée à notre caprice; quand elle nous auroit été donnée sans mesure, sans instruction, sans nous engager par la sainteté du serment, la seule opinion que l'on a conçue de l'intégrité, du courage, de la suffisance et de la conduite de ceux qui sont élevés sur le trône de la justice, ne seroit-elle pas comme une loi écrite dans nos cœurs, ou plutôt comme une lumière brillante, auprès de laquelle aucune erreur ne peut subsister, si elle n'est volontaire?

Mais les mêmes de qui nous avons reçu ce glorieux emploi, nous ayant tracé les voies que nous devons suivre pour nous en dignement acquitter, de quel prétexte pourrions-nous colorer

notre ignorance, si nous méprisons l'étude et le soin qu'il se faut donner pour s'instruire? Si une négligence ainsi affectée de puiser en de vives sources de doctrine les maximes de son devoir, bien loin de servir d'excuse, est toujours la honte et le crime des esprits paresseux, quelle confusion et quel reproche ne doivent point attendre ceux qui se laissent surprendre à de faux brillants, à des apparences trompeuses, et qui, emportés ou par la violence de leurs désirs, ou par une opiniâtre inclination à contredire, résistent à leur propre expérience, et se portent aveuglément contre les notions mêmes qu'ils ont de la vérité à laquelle ils s'opposent!

Cependant, il est peu à craindre que ceux qui sont revêtus de l'éclat de la pourpre, tombent dans ces égarements et dans ces précipices; le seul danger pour eux à éviter c'est lorsqu'il se présente des occasions si problématiques, si ambiguës et si douteuses, qu'il est presque impossible de discerner quel est le plus juste et le meilleur parti. Combien de circonstances imprévues, combien de raisons opposées rencontre-t-on, non-seulement dans les délibérations particulières, mais dans les affaires publiques, qui embarrassent de telle sorte et couvrent de tant d'obscurité le sujet mis en controverse, qu'il est bien malaisé de percer ces nuages, de séparer l'ombre du corps, l'apparence d'avec la vérité, et de fixer son jugement à quelque chose de

certain ! Ainsi , quand l'extrême rigueur de la justice emporte la balance d'un côté , tandis que des sentiments plus favorables d'équité la retiennent de l'autre ; quand la douceur dispute du bon droit avec la sévérité ; lorsque l'une et l'autre combattent à forces égales , et mettent les esprits en état de demeurer flottants , irrésolus ; pour lors , il faut consulter la discipline publique , les raisons d'Etat et les maximes générales.

C'est dans ces grandes sources de lumière qu'on découvrira que , comme il n'est point de l'intérêt de la monarchie d'arracher aux particuliers ce qui leur appartient , pour le transporter en d'autres mains , ou même pour enrichir le fisc , il n'est pas juste non plus d'arrêter une réformation générale et nécessaire , par l'appréhension de blesser ses amis , ou de choquer des personnes puissantes ; leur intérêt , quelque favorable qu'il paroisse , devant toujours céder à celui du public , autant de fois qu'ils viennent en concurrence : ce sont des globes inférieurs obligés , pour la loi générale de la nature , à suivre la rapidité du premier mobile , lors même qu'il les force à un mouvement rétrograde.

Mais quelle vue est assez foible pour n'apercevoir pas au travers des affaires les plus obscures , ce que l'on doit à sa réputation et à la gloire de la charge dont on est revêtu ? Qui oseroit donc douter que , quand l'intérêt public et l'intérêt

particulier se rencontrent dans une balance égale, le premier le doit emporter sur le dernier, par la grandeur de son poids et par la considération de son mérite? Les intérêts particuliers ne sont-ils pas en effet des sources domestiques à peine suffisantes à l'usage, au besoin d'une famille, et qui, faute de soin, se perdent et se dissipent dans le lieu de leur naissance, sans jamais être utiles aux contrées voisines? La fortune publique, au contraire, ressemble à ces grands fleuves dont le cours réglé arrose la campagne, facilite le commerce et la communication des provinces, porte partout l'abondance, la fertilité, et dont même les débordements, bien que nuisibles quand ils sont excessifs, sont très-profitables lorsqu'ils sont modérés, puisque leur sécheresse est seule capable d'interrompre l'utilité que nous en recevons, et l'épanchement de leurs richesses.

Bien plus : si chacun ne travaille que pour soi, qui pourra concilier tant de prétentions différentes et presque toujours opposées? Ce que l'un désirera, sera contesté par un autre; ce qui servira à celui-ci, nuira à celui-là; et ce combat d'intérêts produira une matière continuelle de dissensions et de mésintelligences. Peut-être dira-t-on que la distribution des grâces ne blesse personne et n'intéresse que le public : nous le voulons; mais, ou ces grâces sont médiocres et communes, et en ce cas elles seront méprisées;

ou elles sont grandes et rares , et pour lors elles feront plusieurs mécontents ; elles exciteront plus d'envie et de murmure que de satisfaction et de reconnoissance , n'y ayant personne qui ne se persuade avoir droit de les prétendre , et qui ne se plaigne , comme d'une injure , lorsqu'elles lui sont refusées. Quand , au contraire , on procure quelque avantage au public , le nombre de ceux qui y concourent et qui en partagent la gloire , en augmente la valeur et le prix. De là vient que les projets de réformation qui regardent la police générale d'un Etat , sont bien d'une autre conséquence que les règlements qui ne concernent que les besoins , la sûreté ou le commerce d'une ville ou d'une province.

Rien donc peut-il être estimé plus important et plus saint, que ces jours consacrés au rétablissement de la discipline et à la correction des mœurs , eux qui doivent servir de règle et de modèle à tous les autres ? Dans ceux-là , tout l'exercice ne consiste ordinairement qu'à décider et prononcer sur des contentions particulières : tantôt sur l'exécution d'un contrat , tantôt sur la validité d'un testament , tantôt sur le partage d'une succession ; et comme dans ces controverses il ne s'agit que de la propriété d'un héritage , d'une servitude , ou de quelque action d'injure , faut-il s'étonner si , pour se déterminer sur ces différends , on n'a besoin d'autre loi que de la loi municipale et de la raison écrite , vu

particulièrement que les parties nous fournissent tous les éclaircissements nécessaires ? D'ailleurs, comme nous ne ressentons aucun mouvement en nous-mêmes qui nous incline à pencher plutôt d'un côté que d'un autre, il n'est pas difficile de former un jugement équitable. Mais quand on entreprend de purifier l'autel de la justice et d'exposer à une rigoureuse censure, à une sévère critique, les défauts de ses ministres, cet ouvrage est d'autant plus laborieux et pénible, que nous sommes en même temps et les médecins et les malades ; et l'amour-propre ou la complaisance forment des obstacles tellement invisibles à cette résolution généreuse, qu'il seroit impossible de les surmonter, sans le puissant et victorieux secours d'une vertu plus élevée, plus agissante et plus souveraine.

Nous défendons nos défauts, disoit un ancien, parce qu'ils nous semblent agréables : *Vitia nostra defendimus, quia amamus*. D'un côté, nos propres inclinations, nos alliances, nos intérêts, la recommandation des grands auxquels nous sommes dévoués, la considération de ceux qui nous approchent, sont autant de voix fatales et pernicieuses qui nous incitent à relâcher de l'austérité de la justice, à nous dispenser de l'observance de la loi : de l'autre, nous n'apercevons personne qui nous sollicite de notre devoir, qui nous presse de nous engager au parti et à la défense du public ; ensorte qu'il est d'or-

dinaire abandonné , et qu'à peine se trouve-t-il un ou deux suffrages qui se déclarent en sa faveur.

Ces travers et ces écueils , toutefois , bien loin de refroidir notre dessein et de nous détourner d'une si louable entreprise , doivent redoubler notre vigueur , notre activité , et réchauffer d'autant plus notre zèle , que nous savons assez que la probité et la vertu souffrent , aussi bien que l'astre du jour , quelquefois des éclipses ; qu'elles peuvent perdre ainsi , pour peu de temps , une partie de leur éclat et de leur prix ; mais que cette espèce de défaillance , qui ne procède que du trouble et de la foiblesse de notre vue , ne sauroit être de longue durée , parce que la victorieuse splendeur de ces grandes qualités , triomphant enfin de ces astres inconstants qui semblent être jaloux de sa lumière , les force , revenus qu'ils sont à eux-mêmes , de donner leur approbation à ce premier objet de leur mépris et de leur haine. En attendant ce glorieux retour , quelqu'un seroit-il assez timide pour craindre le chagrin ou les emportements de ces esprits fâcheux qui ne veulent ni maximes , ni règles , ni discipline , et qui ne peuvent rien souffrir qui choque tant soit peu leurs inclinations , ou blesse leurs intérêts ? Qui , pour la même raison , bien loin de s'irriter , ne se fera gloire de souffrir le reproche d'un zèle si ardent , mais si juste , et d'une si sévère , mais si noble intégrité ? Si l'on s'étoit

réduit, dit le prince de l'éloquence grecque, à cette ridicule pusillanimité, d'appréhender les plaintes qui se forment et les satires qui se publient contre la constance de ceux qui maintiennent avec vigueur la fortune publique, verroit-on rien de plus désert et de plus abandonné que les grandes charges et les premières magistratures ? Dans les différends particuliers, les juges se mettent si peu en peine de satisfaire l'une ou l'autre partie, que, quand toutes les deux devroient être mécontentes de leurs décisions, ils ne laissent pas de suivre constamment les grandes routes de la justice. Pourquoi donc, lorsqu'il est question du public, voudroit-on obliger ceux qui en défendent les intérêts, de justifier leur conduite et de dresser des apologies, afin de prouver que ce n'est pas un crime de s'être dévoué pour le maintien de la puissance royale et des droits de la couronne ; pour le salut et la félicité de tous les peuples ?

Que si l'excès d'une telle fermeté, d'un tel courage et d'un tel zèle est odieux, que l'on fasse donc le procès à ces grands hommes qui se sont immolés comme des victimes pour la querelle de leur pays ; qu'on le fasse encore à ces illustres législateurs qui nous ont apporté le plus riche présent du ciel, lorsqu'ils nous ont gratifiés de la pureté de leurs lois et de la sainteté de leurs ordonnances ! N'est-ce pas, en effet, en calomnier la justice, que d'en blâmer l'exécu-

tion, et de trouver à redire à la protection qu'on leur donne, et au soin glorieux que l'on prend pour en maintenir l'exécution?

Ces pensées, dira-t-on, ont presque toutes pris naissance en des pays où l'administration politique étoit entre les mains des peuples; dans des pays où la part que chaque citoyen prétendoit au gouvernement, par son suffrage, leur faisoit préférer le fantôme du bien public à l'avancement de leurs fortunes particulières, et charmoit, ou plutôt enchantoit de telle sorte leurs esprits, que le grand Caton élevoit au-dessus de tous les héros de l'antiquité les Cincinnatus, les Coriolan, les Scipion, les Fabius, et tous ces dictateurs et personnages consulaires qui avoient vécu à Rome dans les siècles précédents, et qui, en ayant successivement affermi la liberté, augmenté l'empire, l'avoient enfin rendue la ville capitale du monde, par la terreur de leur nom et par l'éclat de leurs belles actions. Mais que cette remarque est foible pour détruire l'importante vérité que nous établissons! Qui pourroit croire que toutes les vertus éminentes aient été renfermées dans les bornes du plus imparfait de tous les gouvernements, où la fortune publique et particulière étoient souvent exposées en proie à l'audace, à la violence d'une populace irritée? Et, s'il est vrai, comme le remarque Pausanias, que le trop grand amour de Diogène pour le peuple fut la seule cause de sa

ruine ; tant s'en faut que de s'abandonner pour le public sans mesure , dans l'espérance d'acquérir par là beaucoup d'estime , de crédit et de faveur ; fût un sort avantageux : c'étoit plutôt l'infaillible chemin du précipice , le plus assuré moyen pour périr avec éclat et pour éprouver en peu d'heures l'effet du caprice et de l'inconstance , apanage ordinaire de la multitude.

Quand donc nous parlons du public , nous ne nous servons pas de ce terme pour exprimer un gouvernement populaire , tel qu'est celui des républiques : nous en usons comme d'un nom général , qui , dans la vaste étendue de sa signification , comprend les lois , la justice , la discipline , la police , les bonnes mœurs , l'honneur des compagnies , le salut et la tranquillité de l'État. Or , qui doute que lorsque tous ces intérêts , ces règles et ces devoirs sont assemblés en la personne d'un seul , c'est-à-dire d'un souverain , ils n'aient beaucoup plus de force et ne soient bien plus religieusement observés , que quand ils sont partagés par des regards et des relations différents ; particulièrement si ce monarque se propose à ses peuples comme un modèle visible de leur observance ? Peut-on désavouer que la cause principale pour laquelle le bien public se dérobe si aisément à nos réflexions , à nos lumières , et fait si peu d'impression dans nos cœurs , que nous lui ôtons ce qui lui appartient pour l'appliquer à notre usage ,

c'est parce qu'il est un objet confus qui ne tombe point sous nos sens et sur lequel notre imagination même n'a point de prise? Aussi, pour en former une légère et très-foible image, l'on a dressé, dans les temples et dans les places publiques, des statues et des figures de la Divinité et de la vertu, bien que les choses signifiées par ces grands noms ne puissent être aperçues que par des notions universelles, et leurs idées ne résider ailleurs que dans l'esprit.

Mais que ces erreurs et ces illusions ont bien perdu leur prétexte et leur excuse, dans l'heureux siècle que nous avons commencé! Qui oseroit alléguer, quand on méprisera le bien public, qu'on ne peut avoir d'amour pour une chose inconnue, puisque nous avons un monarque sous les actions éclatantes duquel cet objet paroît visible? Il en a tous les traits et les linéaments; il est marqué dans ses yeux, il est tracé dans ses gestes: c'en est l'exemplaire et le modèle; et lorsque ce prince généreux, cette loi vivante, cette justice animée, ce bon génie, cet ange tutélaire de la France, cette image sacrée de la Divinité, travaille sans relâche pour rétablir l'abondance et la félicité dans ses Etats, il nous inspire, par son exemple, ce que nous lui devons, ce que nous devons à nous-mêmes et ce que nous devons à la sainteté de notre ministère.

En effet, si ce cœur magnanime, ni parmi ses

combats, ni au milieu de ses victoires, ni dans la magnificence de ses triomphes, ni dans les autres avantages illustres qui l'ont rendu le maître de la fortune et l'arbitre de l'Europe, n'a jamais eu d'autre vue que le bonheur des peuples et la grandeur de sa couronne, qui pourra croire qu'à présent qu'il ne tient qu'à lui de se reposer sans crainte et sans inquiétude, à l'ombre de ses lauriers, il voulût s'appliquer, avec tant d'assiduité et de fatigue, non-seulement à l'administration générale de son royaume, mais encore à l'économie, au règlement de ses finances, s'il avoit d'autres pensées que de satisfaire son impatience, de faire goûter à ses sujets les agréables fruits de la paix, d'adoucir les amertumes d'une longue guerre, de charmer le souvenir des misères passées, de guérir toutes les plaies et de réparer toutes les ruines du corps de son Etat?

Qui donc, après tant de témoignages de son amour et de ses soins, sera assez aveugle pour ne pas voir que la réformation qu'il a commencée, et la restitution à laquelle il oblige ceux qui ont injustement usurpé les deniers ou les revenus publics, n'ont jamais eu pour motif le dessein de faire un fonds à des dépenses de plaisir, à des profusions superflues, mais l'espérance raisonnable de trouver des mines et des trésors innocents, capables de remplir le vide de son épargne épuisés par les dissipations précédentes, et de

pouvoir, par ce moyen, diminuer les impositions et soulager la misère de la campagne? Bonté plus que royale et paternelle, dont on ne peut donner une plus invincible preuve, que la décharge de dix-sept millions sur toutes les tailles, dans laquelle il a prévenu nos vœux et exécuté en peu de jours, ce que les meilleurs et les plus pieux de ses prédécesseurs n'auroient pu achever en plusieurs années! Et quand nous considérons, d'un côté, la magnificence et l'éclat avec lequel toutes choses contribuent à conserver au dehors la grandeur de la monarchie, à inspirer, dans l'esprit des étrangers, une haute idée de cette puissance redoutable à tout l'univers et la première de l'empire chrétien; lorsque, d'ailleurs, nous verrons ces météores funestes, ces pernicious insectes ne corrompre plus l'espérance de cette ample et belle moisson, alors on ne mettra plus de différence entre les richesses de l'Etat et le bonheur des particuliers, entre la fidélité des sujets et la bienveillance du prince; et dans le renouvellement d'un siècle si heureux, pour peu que nous fassions effort pour seconder des intentions si saintes, des dispositions si avancées, se vérifiera ce que disoit un ancien : *bonum publicum à bono principe; bonum seculum non à tempestatibus, sed à potestatibus æstimandum*. En effet, la principale indication de cette sérénité, de cette douce température, est, quand il se forme un

concert agréable, une parfaite harmonie de l'amour, de la tendresse et de la générosité du prince, avec l'innocence, le zèle et l'obéissance des peuples ; quand les uns et les autres sont unis et fortifiés par la probité, la vigilance et la capacité des magistrats. Nous ajoutons qu'autant il seroit nuisible et blâmable d'avoir des intérêts particuliers opposés à l'intérêt public, autant il est honorable et avantageux de s'acquitter assez exactement de son devoir, pour se rendre digne d'une considération singulière. C'est à quoi on ne manquera jamais de réussir, si l'on accomplit toutes les parties de ce serment que les jeunes-gens d'Athènes, déjà parvenus à la maturité de leur âge et reconnus capables des charges publiques, étoient obligés de prêter dans le temple et à la vue des autels. Jamais, disoit chacun d'eux en particulier, je ne ferai de honte aux armes sacrées ; jamais je n'abandonnerai celui qui, dans les occasions périlleuses, signalera sa valeur à mes côtés ; je combattrai avec tant de fermeté pour la défense des choses publiques, tant saintes que profanes, que, quand je serais privé de tout secours et délaissé d'un chacun, je ne quitterai jamais pour cela mon rang ; je m'exposerai seul aux derniers périls, et ferai tout ce que l'on doit attendre d'un homme de cœur, pour détourner la foudre et élever la fortune de mon pays ; enfin j'obéirai aux magistrats, je serai très-exact et

très-rigoureux observateur des lois, et ne souffrirai jamais que la témérité de ceux qui y contreviendront, demeure lâchement impunie.

Qui ne diroit, Messieurs, que ce serment convient particulièrement à la fonction de nos charges? ne semblent-elles pas conjoindre en nos personnes et le soin des lois, et la dignité des magistrats? ne nous rendent-elles pas gardiens et dépositaires, tant des intérêts publics que de l'autorité du prince? Mais nous n'avons garde de nous arroger cet honneur, ni d'usurper ce glorieux privilège : il est trop propre et trop affecté à la compagnie en général, pour être particulier à nous seuls.

Ainsi, quand nous faisons réflexion avec quelle gloire, quelle intégrité et quelle suffisance, la plupart de ceux qui composent cet auguste corps remplissent tous ces devoirs, nous croyons qu'il n'est besoin d'aucune récompense pour les animer, ni d'exemples étrangers pour servir de modèle à leur imitation; mais qu'il suffit de consulter l'histoire de nos registres, de considérer la conduite de ces grands hommes qui nous ont précédés et dont la mémoire est encore récente dans nos esprits; et nous trouverons, parmi tant de lumières qui brillent de toutes parts, dans ces lumières dont nous sommes particulièrement éclairés, tout ce qui peut exciter notre zèle, réchauffer nos affections, et toutes les qualités né-

cessaires pour former un magistrat; c'est-à-dire, une fidélité inébranlable pour le service du prince, un désintéressement général de toutes prétentions mercenaires, un entier abandonnement de soi-même, un amour fidèle et un attachement inséparable aux intérêts du public.

LOUANGE A DIEU.

SEPTIÈME MERCURIALE.

Les magistrats doivent marcher sans relâche dans le chemin de la science et de la vertu.

MESSIEURS,

Le partage que l'ancienne philosophie a fait de tous les biens en honnêtes, délicieux et utiles, nous a d'autant plus étonnés, qu'elle accorde souvent l'utile avec l'honnête, mais jamais l'honnête avec le voluptueux. Après en avoir cherché soigneusement la cause, nous n'en avons pu trouver d'autre que l'équivoque renfermé dans le mot de volupté, dont le double sens a fait naître l'occasion de remarquer la différence qui se rencontre entre celle du corps et celle de l'esprit. Elle est telle et si grande, que l'une est un apavage de la vertu, l'autre l'amorce du vice; celle-

là l'objet de la science d'un des plus grands philosophes de l'antiquité ; celle-ci la source fatale de la prostitution de ses disciples en de si infâmes débauches, qu'ils flétrirent la réputation de leur maître et souillèrent la pureté de sa doctrine.

L'horreur de cet exemple ayant fait connoître combien cette dernière espèce de volupté est honteuse, déréglée, libertine et incompatible avec la pudeur, avec l'innocence, on l'a regardée comme une ennemie déclarée des bonnes mœurs, et comme un air empesté dont la moindre haleine est funeste et contagieuse. Il n'en est pas ainsi de la première : bien loin d'être en divorce avec l'honnêteté, et de lui inspirer de lâches sentiments, elle la suit, au contraire, partout, comme une fidèle compagne ; elle l'excite au travail par de vifs aiguillons, et tempère si agréablement ses actions par ses charmes, qu'elle lui fait trouver le repos dans l'agitation, la douceur dans l'amertume, et un renouvellement de forces dans le redoublement des plus grandes difficultés.

De là cet agréable mélange et cette charmante variété qui fait toujours succéder le plaisir à la peine, et qui a toujours été l'assaisonnement des fatigues souffertes par tant d'esprits héroïques, pour assembler ces belles lumières qu'ils ont consacrées à l'établissement des lois, à la conduite des états et des corps politiques qui n'ont

acquis de gloire qu'autant que ceux qui les composent se sont persuadés que rien ne doit être estimé si facile dans aucune condition, qu'il le faille négliger, et qu'il n'y a rien de si difficile qu'avec un peu de courage on ne puisse l'entreprendre et l'exécuter : maximes illustres et très-conformes à ces deux grands théorèmes du prince des philosophes, tous deux d'une égale importance et d'une même vérité : le premier, que l'art et la nature ne s'occupent jamais qu'à des objets laborieux et difficiles ; le second, que dans la production des ouvrages excellents, la peine et le travail en ont toujours été, non-seulement les causes principales, mais encore les instruments : ajoutons que, de ces deux conseils, l'un d'éviter le mal, l'autre de le combattre, le dernier est constamment le plus honorable et le plus généreux.

Cette vérité se peut aisément confirmer par l'exemple de trois sages de la Grèce, dont le sort fut très-différent, pour avoir très-différemment usé de leur puissance et des talents de leur esprit. Le premier, élevé au souverain gouvernement de la ville de Corinthe, corrompit ses bonnes mœurs presque aussitôt qu'il vit son autorité solidement établie, et son pouvoir fermement appuyé. Le second, honoré, pour son mérite, d'une pareille dignité, crut ne se pouvoir assez promptement décharger d'un si pesant fardeau ; et, fortement persuadé de l'inconstance

des hommes, de la foiblesse de leur vertu, il s'en expliqua nettement en ces termes : *καλεσπον εστλιν ενμεναι*. Le troisième, ne voyant rien qui l'obligeât; ni de se dépouiller de sa puissance, ni de s'abîmer dans une vie oisive, par la crainte de ne pas réussir en des fonctions laborieuses, publia cet apophthegme digne de sa générosité; savoir : qu'il n'y a que les seules choses honnêtes qu'on puisse appeler difficiles; illustre et héroïque sentiment que tous les siècles ont pris plaisir d'enrichir! Aussi, rien n'est si fréquent, dans les ouvrages des anciens, que ces deux belles sentences : la première, que les dieux ont bordé le chemin de la vertu d'une haie vive, entrelacée de travaux et de sueurs; la seconde, que rien n'est si capable de surmonter les choses apparemment impossibles, que l'exercice et l'assiduité!

Pour convaincre notre esprit de ces excellentes maximes, qui sont les fondements de toute la morale, ne suffit-il pas de jeter les yeux sur la face de la nature, et de remarquer la différence qui se trouve entre les choses qui naissent sans peine, et celles qui coûtent tant de travail et de soin? Rien dure-t-il moins que les premières, rien davantage que les dernières? Mais rien aussi peut-il être moins considérable que celles-là, rien plus précieux que celles-ci? Qui voudroit mettre en comparaison ces plantes qui germent en une nuit, ces fleurs qu'un même jour voit

éclore et flétrir, avec ces arbres qui portent leurs cimes dans les nues, et dont on ne peut reconnoître les accroissemens que par le nombre de leurs sèves, par la profondeur de leurs racines, par la force et par la hauteur de leurs tiges? N'en est-il pas ainsi des métaux, des diamans, des perles et de toutes les raretés les plus exquises que l'avarice des hommes les oblige de fouiller dans les entrailles de la terre ou dans les abîmes de la mer? Plus les mines sont profondes, plus il faut et de peine et d'industrie pour les découvrir; plus riches sont les trésors, et plus aussi le soleil a-t-il employé de temps à les produire. N'en faut-il pas autant dire des opérations de notre âme? Ne sont-elles pas plus ou moins glorieuses à mesure qu'elles paroissent plus ou moins faciles et laborieuses? Soit donc qu'elles nous semblent douces ou épineuses, ce sont deux écueils d'un égal péril. Nous devons les éviter autant que nous pouvons, de crainte qu'une trop grande présomption ou un excès de défiance ne nous jettent dans l'un ou l'autre précipice, et ne nous rendent enfin toutes les choses difficiles, par le dégoût même des faciles. *Omnia nobis difficilia, etiam faciliū fastidio fecimus*, dit un ancien.

Mais quand nous nous flatterions de pouvoir comprendre en un moment les questions les plus abstraites et les plus épineuses, les affaires les plus obscures et les moins intelligibles; quand

par la pureté de notre cœur et la droiture de notre esprit, nous serions assurés de ne prendre en aucune occasion d'autre parti que le plus juste, et de ne nous laisser jamais surprendre par le faux éclat des opinions plausibles et des raisons apparentes, cela empêcheroit-il que, des trois facultés de notre âme, la première et la dernière ne demeurassent toujours stériles et infructueuses, si elles n'étoient secourues et rendues fertiles par la fécondité de la seconde? Comme les images qui s'y reçoivent ne sont pas gravées sur du marbre avec un burin, ni tracées sur de la toile avec un pinceau, elles s'évanouissent presque aussitôt qu'elles ont été conçues, si l'on ne cultive ces premières dispositions, si l'on ne les force de s'imprimer ces notions, de se les rendre familières par la méditation, et plus encore par un travail opiniâtre, seul capable de surmonter les premières difficultés.

La nature est un riche talent, nous l'avouons; l'art est un grand secours, nous en tombons d'accord; mais l'exercice est la perfection de l'une et la consommation de l'autre. Sans la nature, rien ne commence; sans l'art, rien ne se polit; mais sans l'exercice, rien n'avance ce qui est commencé, ni ne consomme ce qui est avancé. Tout est âpre et épineux au commencement; mais y a-t-il rien de si laborieux, qu'une constante assiduité ne puisse rendre facile; plus le travail est pénible, plus l'issue n'en est-elle

pas glorieuse et le souvenir agréable? Un laurier n'a pas plutôt couvert le front d'un vainqueur, qu'il perd la mémoire de toutes ses fatigues, qu'il oublie tous ses périls passés; et, quand personne n'en sauroit gré, la vertu toute seule n'en seroit-elle pas une assez digne récompense?

Le feu agit sans cesse; les fleuves coulent toujours, les torrens rompent tout ce qui s'oppose à leur course; les oiseaux volent dans les airs; les poissons nagent dans les eaux; tout le reste des animaux marchent ou rampent sur la terre; toute la nature est, aussi bien que son auteur, dans une continuelle action: serons-nous les seuls qui ne nous appliquerons pas à apprendre ce qui seul est capable de nous rendre et plus sages et plus éclairés? Quoi donc! toute notre occupation ne sera-t-elle qu'une molle oisiveté? Ne donnerons-nous au devoir que ce que nous ne pouvons donner à notre plaisir? Abandonnerons-nous si souvent le Palais par de longues éclipses, pour prendre les divertissements du bal, de la chasse ou de la promenade, que l'on nous reconnoisse seulement pour sénateurs, parce que nous sommes inscrits dans le tableau, employés sur la liste; et, quand nous revenons dans nos places après une absence si peu légitime, ne paroîtrons-nous sur les fleurs de lys, que comme ces statues disposées dans des niches, et qui, faute d'agitation et de mouvement, semblent

n'être destinées que pour amasser de la poussière et de l'ordure ?

N'imitons pas ces âmes paresseuses et inutiles ; et comme rien ne peut être honorable , qui ne soit en même temps onéreux , n'estimons rien de si beau ni de si digne d'un magistrat , que de nous acquitter exactement de notre devoir , de vivre d'une manière conforme aux fonctions de nos charges , de n'écouter que les préceptes de la loi , de mépriser l'encens et les applaudissemens flatteurs , et de ne rien faire d'ailleurs qui nous puisse attirer la moindre haleine de la calomnie dont les coups , semblables à ceux de la foudre , laissent toujours quelque mauvaise odeur aux choses qu'ils touchent ; bref , que le premier soin d'un juge soit de conserver sa conscience et sa réputation sans tache , et le second de se ressouvenir que cette ombre de gloire produite par les acclamations de la voix publique , ressemble aux vents qui changent à toute heure , qui noircissent la face du ciel en un moment , et qui , dans un instant , font succéder les orages aux plus grandes sérénités.

Pour donc ne s'exposer pas à de si grands revers et de si fatales vicissitudes , l'unique but de ces sages assemblées n'étant que de réveiller , d'exciter la vertu endormie et languissante dans nos cœurs , nous ne pouvons prendre une meilleure résolution que de suivre le conseil de l'un des plus rares et des plus savans génies du pre-

mier siècle des empereurs, c'est-à-dire de ne nous proposer jamais les choses ni comme entièrement faciles, ni comme entièrement difficiles : par ce moyen, nos bons desseins n'en seront jamais ni trop négligés par un emportement de hardiesse et de confiance, ni rebutés par un excès de crainte et de pusillanimité.

Or, s'il y a quelque endroit où toutes ces dispositions soient particulièrement nécessaires, c'est dans cet auguste sanctuaire. Autant le ministère et le sacerdoce que nous exerçons sont illustres, autant devons-nous prendre garde à ne les considérer pas seulement comme une simple habitude morale, mais encore comme une science sublime qui approche le plus de la Divinité. Que l'on dise tant qu'on voudra, que comme la vérité est le spécifique objet de l'esprit, la justice est aussi la naturelle inclination de la volonté : tant de nuages en obscurcissent la lumière, tant de mauvaises situations et de fausses couleurs trompent les yeux les plus clairvoyants, et représentent les choses tout autrement qu'elles ne sont, qu'un juge ne sauroit trop se tenir sur ses gardes pour conserver cette pureté de cœur et cette liberté d'esprit, assiégé comme il l'est de tous côtés, non-seulement par les parties intéressées, mais par ses propres domestiques, et par ses meilleurs amis !

Si donc nous étions convaincus de l'essentielle dignité de notre condition ; si nous étions fortement persuadés que cette portion de l'auto-

rité souveraine dont nous sommes les dépositaires, surpasse les emplois de toutes les autres professions, non tant par l'éclat de la pourpre, ni par le pouvoir qu'elle a sur la vie, sur la mort, sur les biens et sur la fortune des hommes, parce qu'en cela le parti de la violence et de l'injustice pourroit être le plus avantageux; que par les rayons de sagesse qui l'accompagnent, qui conduisent ses pas, et par cette inflexible résolution de tenir toujours la balance droite, de rendre à chacun ce qui lui appartient; caractère si naturel aux princes et aux magistrats, qui leur donne tant de lustre et les distingue si fort du commun, que, dans l'opinion de l'un des premiers rois de Perse, celui-là doit être toujours estimé le plus grand qui est le plus juste: si enfin, l'on faisoit souvent une sérieuse réflexion sur toutes ces importantes vérités; si l'on s'étoit rendu toutes ces maximes, tant particulières que générales, tellement présentes et si claires, que l'erreur, le plus dangereux ennemi de l'esprit, le plus funeste séducteur de la volonté, en fût absolument bannie, ne concluerions-nous pas aussitôt, qu'il faut combattre sans relâche, et ne traiter la science des lois ni comme une chose indifférente, ni comme un bien qui se puisse acquérir par le seul secours de la lumière naturelle, ou d'une belle et heureuse naissance, mais comme une obligation de nos charges, comme une dette à l'acquit de laquelle nous sommes engagés par serment:

comme le sûr fondement de notre gloire, comme l'unique moyen d'éviter cet écueil, qu'un ancien appeloit la honte de la facilité, et de nous garantir du reproche de croire d'abord véritables, des paradoxes, des propositions fausses, captieuses, et, comme certaines et infaillibles, celles qui ne sont qu'apparentes et douteuses? Cette négligence est d'autant moins excusable dans les fonctions de la justice, que ceux qui l'exercent n'en peuvent rejeter la faute ni sur l'obscurité des causes et des procès soumis à leurs réglemens, ni sur l'ignorance et la prévarication de ceux qui les défendent; mais sur leur propre foiblesse, sur le défaut d'expérience, de travail et de pénétration, ou sur le mépris qu'ils en font, quand ils y trouvent trop de facilité.

De là vient qu'entre ceux qui s'appliquent aux lettres humaines, dans les premières années de leur âge, et qui ont pris, dans les écoles, quelque légère teinture du droit civil, il s'en trouve beaucoup qui, au lieu d'entretenir et même d'augmenter le nombre de leurs premières notions, ont perdu celles qu'ils avoient acquises, ne prenant pas garde que toutes choses, non-seulement diminuent, mais s'anéantissent enfin quand elles sont négligées. *Quas ad oculos non revocantur sordes ipsâ colligunt vetustate; quod frequens agitatio exercet, memoriæ non subducitur quæ nihil perdit nisi quod sæpè non respexit;* car il en est de notre esprit comme des corps transparens, dont la net-

teté se salit et se trouble par la seule froideur de l'air, que l'on peut véritablement nommer l'image de la négligence. Aussi, combien de personnes qui, pour avoir regardé l'étude des maximes, des termes et des formalités du Palais comme une occupation désagréable, comme un travail trop difficile et trop rude, ont négligé, négligent encore le devoir le plus essentiel de leur profession ! Combien qui consomment la force et la vivacité de leur génie en des recherches curieuses, se repaissent de connoissances qui n'ont rien de solide que leur inutilité, ni rien de plus certain qu'une grande perte de ce temps dont les moindres moments sont précieux ! Ces vains amusements les dérobent à leur propre ministère ; faut-il s'étonner s'ils encourent le reproche fait par un philosophe, aux esprits délicats qui se plaignoient qu'on ne leur rendoit pas tout l'honneur dû à leur mérite, à la dignité de leur naissance et de leurs charges : *Possunt de aliis quam qui sibi ipsi non vacant* ; et leur plainte n'est-elle pas d'autant plus injuste, que les ordonnances et les décisions du droit civil et coutumier, n'ayant d'autre fondement que la droite raison et le sens naturel, elles peuvent être à toute heure en nos mains ? Un travail médiocre, soutenu par une forte résolution et entretenu par une continuelle assiduité, nous en peut donner une intelligence si claire ; il nous en faciliteroit de telle sorte l'usage, qu'elles s'offriroient d'elles-mêmes sans avoir besoin ni de ces

grands efforts, ni de cette longue persévérance qui font parvenir les esprits les moins élevés aux connoissances les plus ardues et les plus sublimes; de sorte que, pour réussir dans l'une et dans l'autre jurisprudence, et s'en rendre les principes et les textes familiers, toute la peine ne consiste qu'à désirer ardemment de s'en instruire, et à vouloir fortement les pratiquer. Avec ce louable soin, nous ne manquerions jamais d'en acquérir en peu de temps une parfaite habitude, et d'éprouver, après y avoir fait quelque progrès, le succès de ceux qui, s'étant embarqués en des voyages de long cours, sentent leur curiosité s'augmenter à mesure qu'ils avancent et font de nouvelles découvertes en des plages inconnues.

Que cette juste confiance ne soit pas pourtant une excuse à notre paresse; car, encore que les principales et presque les seules difficultés qui accompagnent les fonctions de la justice et de la plus grande partie des autres professions, ne se trouvent que dans les commencements; quoique l'étude et l'exercice de quelques années soient capables d'assurer le repos de toutes celles qui les suivent, tandis au contraire que la négligence et la débauche de quelques jours laissent une opiniâtre inquiétude d'esprit et un chagrin importun tout le reste de la vie, faut-il, toutefois, ne jamais se persuader, quelques progrès qu'on ait faits, quelque soin qu'on ait apporté pour les faire, que l'on puisse, sans un

extrême péril, ni se relâcher du travail, ni se soustraire par cette nonchalance, les aliments qui entretiennent ce feu divin, ni abandonner la culture par le seul moyen de laquelle cette heureuse et louable fertilité peut long-temps se conserver ? Malheur à ceux qui considèrent l'obligation que notre caractère nous impose, non-seulement de persévérer, mais d'avancer sans relâche dans le chemin de la vertu, plutôt comme une servitude importune que comme une heureuse nécessité ; qui établissent toute leur félicité dans le luxe, le libertinage et l'oïveté, ou dans l'éclat et la pompe d'un équipage magnifique ; dans ces chimères que l'ambition leur suggère ; dans des visions, dans des espérances de grandeur et d'élévation qui ne leur conviennent point, et qu'ils ne posséderont jamais ! Comme l'inquiétude et le dérèglement de leur esprit leur inspirent ces sentiments, doit-on s'étonner s'ils sont dans une agitation continue, et si toutes ces intrigues, ces commerces secrets, ces machines qu'ils remuent pour parvenir à leurs fins, aussi bien que cette foule de divertissements qu'ils recherchent avec tant d'ardeur, ne leur laissent enfin que de la lassitude, du repentir, du dégoût, de l'amertume et du trouble ?

Il faut que la source de cette félicité soit dans notre propre fond ; que toutes nos passions, soumises à l'empire de la raison, n'excitent plus d'orages dans la partie supérieure de notre âme ;

il faut donner des bornes à nos desirs , et étouffer, par la modestie, les emportemens de la vanité ; il faut suppléer à tout ce qui nous manque des biens de la fortune , par une honnête parcimonie et une sage médiocrité ; il faut , d'ailleurs , non-seulement honorer sa condition et la préférer à tant d'autres qu'un faux brillant fait paroître plus utiles , plus éminentes , mais encore se persuader que les fatigues et les épiques qui s'y mêlent , n'en sont pas moins précieuses que le lustre et la dignité : il faut enfin se consacrer tout entier au public , et , par une noble émulation , faire tous les jours de nouveaux efforts pour atteindre , même s'il est possible surmonter ceux qui nous devancent ; pour n'être point retardé dans sa course , ne chercher ni d'autre trésor , ni d'autre récompense qu'une réputation solide , exempte de fard et de déguisement , et cimentée sur ces deux fondemens inébranlables , la suffisance et la probité. Il doit en être ainsi , d'autant plus que la Providence divine , bien qu'elle semble avoir préparé dans tout ce qu'on est obligé de faire par devoir , des dispositions capables d'en aplanir les difficultés , d'en appuyer la foiblesse et d'en soutenir la caducité , a surtout , par une grâce spéciale , attaché aux fonctions de la justice des avantages signalés qui ne se rencontrent jamais , ni dans l'usage d'aucun autre art , ni dans la pratique d'aucune autre vertu.

Le premier de ces privilèges est, que toutes les autres vertus sont tellement assiégées par l'excès et le défaut, c'est-à-dire par le plus ou le moins, le trop ou le trop peu, qu'il est difficile de trouver le juste milieu entre ces deux extrémités. La justice, au contraire, n'a qu'un seul ennemi à combattre; tout ce qui s'écarte de la rectitude est injuste; et, pourvu qu'on tienne toujours la balance droite, pourvu qu'on ne la laisse pas incliner plus d'un côté que d'un autre, par intérêt ou par faveur, l'on ne sauroit jamais avoir trop de zèle, de rigueur et de sévérité pour maintenir la discipline, exterminer la chicane et protéger l'innocence.

Le second est que, dans tous les arts, un ouvrage peut bien servir de modèle à un autre, mais jamais il ne s'en tirera copie qui approche de l'original; jamais il ne sera parfaitement imité, si l'œil et la main de l'ouvrier n'y travaillent avec beaucoup de peine et d'industrie. Il n'en est pas ainsi dans les opérations de la justice; et une maxime nettement établie par l'autorité du législateur ou par le préjugé des arrêts, sert par elle-même de règle, non-seulement à toutes les causes dont les espèces sont pareilles, mais encore à un nombre infini d'autres qui, bien qu'auparavant différentes, ont des principes communs.

Le troisième et le dernier avantage, c'est l'infailible assurance du fruit qui en revient et de

la satisfaction qui en reste ; car, comme le remarque ce grand génie, qui a ramassé tout ce qu'offroit de plus rare la philosophie des Grecs et des Hébreux : les magistrats qui renoncent à toute sorte de divertissements et d'occupations étrangères, pour se dévouer aux fonctions de leurs charges, ressemblent à ceux qui n'élèvent que des plantes généreuses, dans la culture desquelles il n'y a d'années à ménager, qu'autant qu'il faut leur donner le loisir d'enfoncer leurs racines et de prendre leurs accroissements ; et non à ces autres qui, plus touchés d'un profit présent que des espérances de l'avenir, se contentent que la terre leur produise des arbrisseaux et des fleurs, dans le point de chaleur desquels on ne réussit pas toujours, et qui d'ailleurs, dans le renouvellement des saisons, exposés par leur foiblesse à l'ardeur du soleil, à la grêle, aux brouillards et à l'impétuosité des vents, et n'ayant pas assez de force pour résister à ces ennemis dangereux, périssent souvent par un excès de froid ou de chaud, de sécheresse ou d'humidité. Quant aux conceptions, dit-il, où l'art imite la nature, le premier soin qu'on prend pour en élever et conserver les tiges, et les mettre à l'épreuve des injures de l'air, leur donne une vigueur qui, s'augmentant toujours, produit des fruits continuels : fécondité admirable, que, pour la comprendre en un seul mot, ce même philosophe appelle *σικκαρποματα*, c'est-à-

dire un fruit universel , perpétuel et solide , qui se répand sur toute sorte de lieux et se communique à toute sorte de personnes , de quelque âge et de quelque condition qu'elles puissent être !

Tel est , Messieurs , le glorieux état où paroîtra cette auguste compagnie , lorsque , tant en particulier qu'en général , tous ceux qui la composent formeront le dessein de n'établir leur satisfaction ni leur plus cher plaisir , que dans l'amour des choses honnêtes , dans la poursuite de ce qu'ils estimeront le plus utile pour le bien public et la dignité du sénat ; dans l'étude des maximes et des notions les plus faciles , les plus triviales , et dans les nobles efforts que l'on fait pour acquérir les plus laborieuses et les plus difficiles. Après y avoir apporté tous ses soins , n'avoir rien oublié de tout ce qui concerne les devoirs de la magistrature , et s'être signalé dans toute sorte d'occasions par une profonde érudition , par une inébranlable fermeté , on jouira , en pleine liberté , de cette paix du cœur , de ce repos de conscience qui suivent toujours les actions généreuses , et qui s'y trouvent inséparablement attachés.

LOUANGE A DIEU.

HUITIÈME MERCURIALE.

Pour acquérir toutes les vertus de son état, un magistrat doit s'efforcer de surpasser les plus parfaits modèles.

MESSIEURS,

Si l'on se persuade que les remontrances sont inutiles ; si l'on ne les renouvelle que comme des mystères et des actions de cérémonie qu'on ne veut pas entièrement abolir, ne seroit-ce point faute de connoître l'effet qu'elles doivent produire, et de faire réflexion qu'il n'y a que les gens de bien qui en puissent profiter ? La loi étant donnée aux hommes pour les retenir dans leur devoir, elle propose quelquefois des récompenses à ceux qui observent soigneusement ses préceptes ; elle les accompagne quasi toujours de peines et de menaces pour empêcher qu'ils ne soient violés ; mais comme son but n'est que de maintenir la tranquillité publique, elle ne descend guère dans le détail : tout ce qu'elle commande ou qu'elle défend concernant la pureté des mœurs, n'est pas d'une grande étendue ; et si elle prescrit des règles plus austères aux magistrats, ce n'est pas tant dans l'espérance qu'on puisse, par autorité, les contraindre à s'y sou-

mettre, que dans la vue de les exciter à bien faire, et de leur marquer les routes qu'ils doivent tenir pour ne se pas égarer.

C'est ainsi qu'il faut entendre ce que l'Apôtre nous enseigne : Que la loi n'est point établie pour les justes, parce que, quand elle ne seroit ni écrite ni publiée, ce qu'elle ordonne est gravé dans leur cœur; qu'ils embrassent, par inclination, ce que les autres ne pratiquent que par obéissance, et que la ferveur de leur zèle les fait aspirer à une plus haute perfection. Ces âmes éprouvées écoutent les exhortations avec plaisir; c'est pour elles un baume précieux dont elles ne manquent jamais de faire un bon usage.

Il se trouve encore des génies médiocres dont les affections ne sont pas tout-à-fait déréglées, et qui, n'ayant pas assez de lumière pour discerner l'ombre d'avec le corps, la tolérance et la coutume d'avec la raison et la vérité, commettent des fautes par inadvertance, et se laissent séduire à des apparences trompeuses : rien n'est si facile que d'abuser de leur crédulité, de les entraîner en des sentiers détournés, et c'est ce qui rend leurs chutes plus fréquentes que mortelles; en sorte qu'ils ont besoin d'un guide et d'une main secourables pour se redresser.

Il n'en est pas de même de ces esprits présomptueux qui, par une longue habitude, s'étant endurcis contre toute espèce de reproches, se vantent hardiment d'avoir secoué le joug de

la discipline. C'est en vain qu'une voix puissante les appelle et s'efforce de les retirer de leur assoupissement : tantôt ils sont charmés par les appâts de la volupté, tantôt embarrassés dans les liens de quelque autre passion violente ; et, comme l'orgueil qui les domine rejette les avertissements les plus doux et les plus salutaires ; comme ils s'irritent, pour peu que l'on exagère la difformité des vices auxquels ils ont du penchant, on ne sauroit mieux faire que de les abandonner à leurs sens réprouvés.

Mais, bien qu'il se rencontre quelque coin de terre infertile où la bonne semence ne peut fructifier, l'on doit d'autant moins négliger la culture du reste de l'héritage, que le climat que nous habitons n'est pas devenu tellement stérile dans le déclin du monde, qu'il ne puisse encore enfanter des héros qui seront l'ornement de leur siècle et l'admiration de la postérité : *Non est effeta Liguria nobilitatem pariundi, nec in temporum extremitate deposuit* ; et, pour nous renfermer dans ce qui regarde l'administration de la justice, plusieurs de ses ministres ne sont-ils pas également illustres par leur suffisance et par leur probité ? Leur mérite ne peut-il pas entrer en comparaison avec celui de nos ancêtres ? Qui ne sera surpris d'étonnement de l'ardeur qui anime les jeunes gens à chercher dans les emplois de la robe, les occasions d'un travail ingrat et pénible, et de la diligence qu'ils apportent pour

s'instruire et pour se signaler? De là viennent cette profonde pénétration qui, au lieu de s'arrêter à l'écorce et à la superficie, creuse jusqu'au vif dans les matières les plus cachées, et cette facilité merveilleuse qui conçoit d'abord les espèces qu'on lui propose, et se démêle sans peine des ruses, des faux-fuyants et des circuits artificieux de la chicane.

Cependant, pour atteindre au sommet de la montagne et se garantir des embûches qui nous environnent, il ne suffit pas d'avoir du brillant et de la vivacité : il faut réunir toutes les vertus morales et intellectuelles ; et plus l'on s'avance avec vitesse, plus l'on doit prendre des précautions contre la lassitude et le dégoût. La noblesse du sang et les premières teintures de l'éducation sont sans doute d'heureuses dispositions pour bien commencer sa carrière et s'attirer la faveur des spectateurs : rien pourtant n'est plus périlleux que d'avoir trop de confiance à tous les secours qui nous viennent du dehors ; et l'on tombe bientôt dans l'anéantissement et dans le mépris, si l'on n'ajoute de sa part aucun relief au lustre que l'on emprunte de sa famille.

Quand on est poussé d'une généreuse émulation, quand on veut se distinguer de la foule, l'on ne sauroit donc se former une idée trop excellente de sa profession : car il est malaisé de réussir, si parmi les portraits des grands personnages qui ont rempli avec tant d'approba-

tion nos places, nous n'en choisissons quelqu'un pour nous servir de modèle, ou si nous ne traçons un nouveau crayon, en rassemblant ce que les autres ont de plus rare et de plus exquis.

En effet, lorsqu'on se réduit à n'envisager qu'un seul exemplaire qui tient lieu de précepteur et de maître; lorsqu'on s'impose la nécessité de suivre en toute chose son air et sa méthode, et de souscrire à ses sentiments sans examen et sans réserve, la copie cède toujours à l'original; une imitation servile n'a rien que de rampant, et ne sauroit prendre un vol bien élevé. D'ailleurs, on ne s'est pas plutôt enrôlé dans une secte, qu'on en défend avec opiniâtreté les erreurs et les visions; l'on a tant de déférence pour celui qui en est le fondateur, que l'on révère jusqu'à ses défauts et à ses foiblesses, en telle sorte que la prévention nous fait encore plus souvent adorer des idoles que la flatterie.

N'est-ce pas ainsi que ceux qui s'érigent en réformateurs, citent sans cesse avec éloge ce qui s'est fait dans les temps les plus reculés? Ils ne parlent que de la vigueur intrépide des anciens; ils se plaignent qu'en renonçant à leur austérité, nous laissons insensiblement évanouir, par notre mollesse, les principaux avantages de notre condition. Mais, quoiqu'ils veuillent dire que toutes les dignes sont renversées, que rien n'empêche plus que le torrent de la malice ne se déborde sur la face de la terre, l'injustice et l'oppression, bien

loin de demeurer toujours victorieuses, sont à toute heure combattues et terrassées par des adversaires redoutables; l'innocence et la bonne cause ne trouvent pas moins à présent que par le passé un asile inviolable au pied de ce tribunal, et les résolutions qui s'y prennent n'ont point d'autre niveau que la droiture et l'équité.

Si en quelques rencontres nos vœux ne sont pas exaucés; si nous avons l'infortune de ne pouvoir secourir le public, pourquoi nous imputer que c'est la timidité qui nous lie la langue et nous fait préférer une servitude tranquille à une généreuse liberté? Ne sait-on pas qu'il y a des conjonctures où l'on doit fléchir et user d'une dissimulation prudente, plutôt que de se porter à de fâcheuses extrémités? Le pilote qui entreprend un voyage de long cours n'a pas toujours les vents en poupe; et, pour faire une heureuse navigation, il faut quelquefois ployer toutes les voiles, quitter la route droite, prendre des détours, éviter les courants impétueux, se tenir à la rade ou relâcher dans un port, pour y trouver de l'abri. C'est beaucoup d'arrêter le progrès du libertinage, de déraciner les vices monstrueux et de conserver quelque apparence de pudeur et de modestie; et ne seroit-ce pas un projet chimérique, de vouloir bannir entièrement le luxe et ramener la frugalité de nos pères? Si les décrets souverains s'abolissent tôt ou tard, quand ils accablent les peuples d'un fardeau

trop pesant , et ne sont pas au goût des ministres qui en doivent promouvoir l'exécution ; si la philosophie de Zénon est encore plus opposée que celle d'Epicure à la police et au gouvernement des empires , n'est il pas plus expédient de s'adoucir et de se contenter d'une vertu commune et sociable , que de rebuter , par une affreuse sévérité , ceux que l'on veut induire à rentrer en eux-mêmes et à se réformer ?

Ce n'est pas que l'on puisse approuver ni même souffrir , sans indignation , la condescendance délicate de ces docteurs relâchés , à qui toutes sortes d'opinions paroissent vraisemblables , et qui , par là , excusent les crimes les plus énormes. Rien n'est si propre à ruiner la morale , que la licence que l'on se donne d'en altérer les maximes par des interprétations captieuses , et de les accommoder aux mouvements de son cœur. D'ailleurs , quand on pourroit être quelquefois moins rigide pour les autres , le plus sûr est de marcher dans la voie étroite , de s'abstenir même des choses permises qui ressemblent à celles qui sont défendues , et de tout ce qui est capable de choquer la bienséance , ou d'exciter du murmure.

Malheur à ceux qui se persuadent que leur charge leur attribue le droit de faire injure à qui bon leur semble , sans crainte d'en recevoir ; qu'ils peuvent s'abandonner à la paresse , consumer dans le jeu , dans la bonne chère et dans la débauche , tous les moments de leur loisir , et

s'absenter du palais avec d'autant plus de facilité qu'ils n'y représentent d'ordinaire qu'un personnage muet. Si l'on n'exerce plus à présent de censure rigoureuse contre ces égarements, tout ce que nous faisons de bien ou de mal est mis dans la balance par des juges incorruptibles qui ne nous flattent point; et quand on n'a rien pour se rendre recommandable, lorsque l'on se dépouille en quelque sorte de sa dignité par son peu d'application, on ne se concilie guère de respect au dehors, ni de crédit parmi ses confrères.

Comment pourroit-on représenter l'inquiétude d'un plaideur qui sollicite une affaire avec empressement, et qui ne sauroit obtenir d'audience favorable, de la plupart de ceux qui la doivent décider? Tantôt ils sont absents de leurs maisons pour le reste du jour; tantôt le soin de leur parure ou quelqu'autre bagatelle les amuse; tantôt l'insolence d'un valet refuse d'introduire un misérable client auprès de son maître; et ensuite, lorsqu'il se laisse aborder un moment, on le trouve distrait, et l'entretien le plus court lui devient importun, pour peu qu'il retarde une promenade ou une visite.

Quelles couleurs seroient assez naïves pour peindre le désespoir d'un autre qui, s'étant épuisé pour instruire son rapporteur, de vive voix ou par écrit, découvre, ou par un silence stupide, ou par des mots qui lui échappent, qu'il ne comprend ni le fait, ni les questions de son procès!

et comme aucun d'eux n'oublie de marquer notre caractère dans le récit qu'il fait de ses aventures ; comme du concours de tous ces suffrages se forme l'opinion que l'on conçoit de notre bonne ou mauvaise conduite, il arrive que, quelque adresse que nous ayions à nous travestir, il est impossible de cacher ni notre ignorance ni nos emportemens ; et soit que l'avarice ou l'ambition nous possède, soit que notre fierté, jointe à un humeur inégale, excite des querelles indécentes ; soit que nous ne puissions résister à la compassion et aux prières de nos amis, soit que nos proches ou nos domestiques nous gouvernent ; soit enfin que, pour nous déterminer, nous ayions besoin de lumières empruntées, rien de tout cela n'échappe ni à l'envie qui nous observe d'un œil jaloux, ni à la curiosité de ceux qui ont dessein de nous pénétrer.

Après cela, n'est-il pas aisé de conclure que le meilleur moyen de conserver sa réputation sans tache, et de se mettre au-dessus des atteintes de la médisance, est d'imiter la sagesse de ces vieux sénateurs qui, par la lecture, l'expérience et la méditation, s'étoient acquis une intelligence parfaite de toutes les parties de la jurisprudence ? Leur manière d'agir avoit peut-être quelque chose de rude, et qui ne convient point à la politesse que nous affectons : on ne les voyoit pas, dans un équipage pompeux, suivis d'une livrée nombreuse, s'assujettir à tous les caprices de la mode,

disputer avec les courtisans, de la magnificence des habits; et bien loin d'être dans une perpétuelle agitation pour augmenter leur fortune par des voies indirectes, la parcimonie étoit la source inépuisable de leurs richesses, et le plus assuré de tous leurs revenus. Mais, au milieu de cette simplicité, leur présence imprimoit tant de vénération, que les plus libertins n'auroient osé commettre la moindre indécence à leur vue. Il ne falloit point d'entremise, de ressorts ni de machines pour avoir accès auprès d'eux: leur gravité n'étoit ni farouche ni fastueuse, et leurs discours sans fard exprimoient leurs pensées avec beaucoup de force et d'énergie. Ils exerçoient la qualité de médiateurs entre le prince et ses sujets, dans toute son étendue, et leur désintéressement ne donnant aucun prétexte de les soupçonner de cabale ou de contradiction affectée, leurs délibérations étoient reçues comme des oracles par toutes les nations du monde. Aussi, comme l'autorité de cet auguste corps ne s'est éclipcée, et que nous n'avons perdu tant de trésors et de belles prérogatives, qu'à mesure que la discipline intérieure a commencé à se relâcher et à se corrompre; comme c'est sous l'amorce d'un profit médiocre et de quelques promesses ambiguës, qu'on est entré dans une honteuse dépendance, les efforts que nous ferons pour recueillir le débris de ce naufrage ne seront pas tout-à-fait inutiles si nous avons assez de vi-

gueur, de courage et d'industrie, pour atteindre et égaler les plus fameux exemples de l'antiquité.

Dans cette vue, il faut si bien épurer tous nos désirs, qu'après avoir séparé, dans le creuset, les choses précieuses de celles qui n'ont rien que de grossier et de terrestre, notre bouche soit, pour user des termes de l'Écriture, l'organe de la divinité: il faut nous rendre le travail tellement agréable et familier, qu'il nous tienne lieu de plaisir; il faut encore, dans l'incertitude, être plutôt du parti de la sévérité que de celui de l'indulgence: il faut, outre cela, se souvenir qu'un roi de Perse, ayant offert aux Athéniens de rebâtir leur ville d'une structure admirable, et de transformer leurs cabanes en de superbes palais, ils crurent ne pouvoir, sans impiété, détruire la demeure de Thésée et le temple de Minerve; il faut aussi se remettre en mémoire que, par le même motif, le Capitole fut rétabli sur les fondements et les vestiges de sa première construction, les dieux n'ayant pas permis d'y apporter aucun changement: c'est-à-dire, qu'il faut éviter toute sorte de nouveautés, de quelque couleur précieuse qu'elles paroissent revêtues. Il faut enfin, pour remplir tous les devoirs de notre profession, et nous procurer le calme et la paix au dedans et au dehors, avoir un peu de complaisance, beaucoup de zèle et de fermeté.

LOUANGE A DIEU.

NEUVIÈME MERCURIALE.

De la science.

MESSIEURS,

A-t-on jamais douté que la connoissance des lois ne soit nécessaire aux magistrats, et peut-on n'être pas saisi d'étonnement quand on remarque que la plupart de ceux qui entrent maintenant dans les charges semblent être prévenus d'un sentiment tout opposé? Ils n'oublient rien pour obtenir des dispenses d'âge et de service; et, soit que la présomption les aveugle, soit qu'ils se laissent entraîner au torrent des mauvais exemples, ils ne prennent aucun soin de se rendre capables de la profession qu'ils veulent exercer.

Ne seroit-ce point qu'ils se rangent du parti de ces philosophes critiques, qui nous reprochent qu'on ne découvre que de l'incertitude dans l'édit du préteur, dans les réponses des jurisconsultes, dans les décrets des empereurs, et dans tout ce que nous appelons les Institutes, le Digeste, le Code et les Nouvelles; qui exagèrent ensuite et les motifs de ces décisions, et leur diversité qui fournit un fonds inépuisable de

dispute, quelques distinctions subtiles que les interprètes emploient pour les concilier ; qui représentent aussi comme quelque chose de monstrueux , la variété presque infinie de nos coutumes dont quelques-unes contiennent des dispositions en apparence absurdes ; qui ajoutent encore que les canonistes , en ce qui ne concerne pas le culte de la religion , sont partagés dans leurs opinions , et que le plus grand nombre abandonne la sévérité de la morale chrétienne , pour pénétrer du côté de l'indulgence et du relâchement ; et qui enfin se plaignent que l'embarras et la multiplicité des procédures et des formalités judiciaires sont bien moins des digues élevées contre l'oppression , contre la violence , que des pièges tendus à l'innocence , à la simplicité , et que ce que l'on dit être des moyens infaillibles de terminer les procès , en rendant et faisant connoître à chacun ce qui lui appartient , ne sont que des inventions pour les multiplier et les rendre immortels ?

Que si d'ailleurs l'on se persuade qu'il est malaisé de s'engager dans la lecture de tant de volumes et d'auteurs qui souvent s'expriment en des termes barbares ; si la vie la plus longue peut à peine suffire pour ramasser une partie des notions dont on a besoin , quand on se dispose à prendre quelque teinture de l'une et de l'autre jurisprudence , qui oseroit assurer que la paresse et le libertinage n'ont point de part à ces réflexions ?

Et quand elles seroient sincères et sérieuses, elles peuvent être un sujet de délibérer si l'on doit choisir un emploi si laborieux ; mais, soit que l'on souscrive au précepte de Pythagore, qui défend à ses disciples de se mêler du gouvernement politique, soit que l'on ne se sente pas assez de vigueur et de courage pour s'acquitter avec approbation d'un ministère si important, ne vaut-il pas mieux renoncer à l'éclat de la pourpre, par une défiance modeste, ou différer au moins de s'en revêtir, jusqu'à ce qu'on soit en état d'en maintenir le lustre, que de mettre tout en usage pour anticiper le temps ordinaire, et pour être reçu dans le sénat sans avoir ni la suffisance, ni les autres talents désirés, parmi toutes les nations, en la personne des juges ?

Sans parler des exemples qui nous marquent que ces courses ambitieuses et précipitées sont souvent suivies d'une chute funeste, l'autorité de cette auguste compagnie, la créance qu'elle se concilie au dehors, le respect qu'on rend à ses arrêts, et toutes les autres prérogatives dont nous ne saurions être trop jaloux, ne se mesurent-elles pas par le mérite des membres qui la composent ? Il en arrive qu'elle perd une partie de ses avantages quand l'intelligence de plusieurs d'entre eux est si courte, que la moindre question les embarrasse, et qu'ils ne peuvent ni former des doutes, ni les résoudre ; quand on en

voit d'autres qui se plongent dans la débauche d'une manière scandaleuse , qui s'absentent du Palais sans scrupule , qui ne laissent échapper aucune occasion de se divertir, qui regardent les ornements de leur magistrature comme un fardeau importun , et qui s'abandonnent de telle sorte aux caprices de la mode, qu'ils se dispensent de toutes les règles que la bienséance nous prescrit , en voulant imiter le luxe et la magnificence des courtisans.

Bien que cette mauvaise conduite ne soit pas générale ; bien que les désordres les plus fréquents s'arrêtent à l'écorce et n'engendrent jamais de pourriture au dedans , ces choses , petites et légères en apparence , sont exposées aux yeux de tout ce qui nous environne ; elles passent quelquefois jusqu'à cet excès d'indécence , qu'on en fait des peintures grotesques et ridicules qui , portées partout , servent de prétexte à nous rendre de mauvais offices , et donnent satire à la matière de nous insulter.

De là vient que si le pouvoir du Parlement est presque entièrement éclipé ; si l'on érige , sans sa participation , de nouveaux tribunaux ; si , par d'autres voies , l'on détourne de notre juridiction beaucoup d'affaires civiles et criminelles, ecclésiastiques et profanes , nous ne devons point nous en prendre à des causes étrangères qui affectent de nous abaisser. Il faut plutôt examiner de bonne foi si cet affoiblissement de nos

forces ne vient point d'un principe de corruption intérieure ; et , après cette méditation , chercher , dans les avertissements de la morale , des remèdes au mal qui nous accable , et songer plutôt à nous corriger qu'à nous plaindre.

Outre les autres motifs qui nous sollicitent de faire sans cesse de nouveaux progrès dans les sciences convenables à notre condition , et de nous rendre , par une généreuse émulation , meilleurs et plus habiles , le désir de plaire au plus grand et au plus sage de tous les rois , ne doit-il pas redoubler notre ferveur ; et puisque l'un et l'autre hémisphère sont encore plus remplis de l'admiration de ses vertus que de la terreur de ses armes ; puisque toute la nature lui rend à l'envi ses hommages ; que le ciel , par une protection visible , a tant de fois secondé ses desseins ; puisqu'après avoir poussé de toutes parts ses victoires et ses conquêtes , et jeté l'épouvante parmi ses ennemis , il leur donne tout d'un coup des marques si éclatantes de sa modération et de son équité , qu'ils reçoivent comme un bienfait les conditions de la paix qu'il leur offre , et qu'il devient ensuite le médiateur et l'arbitre de tous les différens , souffrirons-nous qu'on nous reproche que ce monarque tout brillant de gloire , au milieu de tant de fameux exploits et d'actions héroïques qui lui ont acquis une réputation immortelle , trouve moins de déférence à ses ordres dans ce temple où les oracles se

rendent en son nom, que dans le reste de l'univers ?

Et si l'on est obligé d'avouer que Dieu, qui est la justice, semble n'avoir établi les princes que pour en être les dispensateurs ; que le pouvoir qu'il leur attribue sur la vie et sur les biens de leurs sujets est le plus noble fleuron de leur couronne ; que le soin de tenir la balance dans un juste équilibre, et d'empêcher que les officiers qu'ils commettent pour tenir leur place et leur servir d'organe n'abusent de ce dépôt précieux, doit être le principal objet de leurs occupations laborieuses ; si d'ailleurs l'Écriture menace d'une entière réprobation et de toutes sortes d'infortunes les puissances qui président sur la terre, lorsque l'injustice triomphe dans les provinces qui leur sont soumises ; si par là, leur nom devient odieux et leur trône chancelant ; si, quelque recommandables que soient d'ailleurs les souverains par mille rares qualités, et pour avoir étendu bien loin les bornes de leur domination, ils ne sauroient s'attirer l'amour et la bénédiction des peuples, ni rendre leur règne heureux et florissant, en ne maintenant point l'autorité des lois et la droiture dans les jugements, n'avons-nous pas cette satisfaction que l'ange tutélaire qui nous gouverne s'applique sans relâche à réformer son Etat dans toutes ses parties ; qu'il ne souhaite rien avec tant d'ardeur que de voir la justice bien administrée, d'effacer

les taches qui en ternissent la pureté, et de fermer l'entrée des tribunaux qui sont comme le sanctuaire de la royauté, à ceux qui, par leur peu de lumières et de doctrine, ou par le dérèglement de leurs mœurs, sont indignes du rang où ils aspirent ?

C'est dans cette vue qu'il a fait de temps en temps publier un grand nombre d'ordonnances; et les précautions portées par la dernière déclaration pour le temps d'études, pour l'obligation de fréquenter le barreau, et pour la rigueur de l'examen, ne sont-elles pas des preuves infailibles qu'étant instruit de l'indulgence qui s'est pratiquée depuis quelques années dans les réceptions, il ne veut plus que les offices de judicature soient possédés par des personnes qui n'ont ni érudition, ni expérience? Le moyen le plus sûr de nous concilier ses bonnes grâces et sa protection, ce n'est donc pas de paroître souvent en sa présence et de se mêler dans la foule des courtisans : c'est plutôt d'être fidèles économes du trésor qui nous est confié; de ne suivre dans nos délibérations d'autre guide que la loi et la raison, et de si bien faire, par notre vigilance et par une juste sévérité, que les édits dont l'exécution nous appartient, soient observés dans la ville capitale du royaume et dans tous les lieux de notre ressort : c'est encore de n'autoriser jamais, par une molle condescendance, ni l'insolence et l'avidité de nos clercs, ni les con-

cussions des juges subalternes, ni le désordre des greffes, dont les droits multipliés à l'infini réduisent les plaideurs dans l'impuissance de poursuivre leur procès ; ni les surprises des procureurs, leurs ruses ainsi que leurs fuites ; ni la liberté que les huissiers se donnent de ne pas porter eux-mêmes les exploits, et de s'embarasser par là en des fautes punissables : c'est, en outre, d'être assidus dans nos places, d'expédier les affaires qui passent par notre canal, avec une diligence qui ne soit ni précipitée, ni suspecte d'affection ; c'est enfin, d'agir toujours d'une manière uniforme, d'avoir la probité, le désintéressement, la modération et les autres qualités éminentes de nos ancêtres, et de nous distinguer beaucoup plus par notre mérite, que par le poste où nous sommes élevés.

Mais, pour monter à ce degré de perfection, ce n'est pas assez de faire des vœux, de n'avoir que de bonnes intentions et un zèle très-épuré pour le rétablissement de la discipline ; et l'on commet souvent des fautes irréparables, quand on marche dans l'obscurité, quand la lueur qui nous conduit est trop foible pour nous faire discerner le vrai d'avec le faux. Que l'on dise tant qu'on voudra qu'autant de fois que l'intérêt, l'ambition ou quelque autre passion violente nous engageant d'opiner contre les mouvements de notre conscience et de prendre la résolution déterminée de servir nos amis, quelque injuste que soit leur

prétention, plus on a de science et de capacité, plus on se rend redoutable, et qu'il n'est pas aisé de résister à la subtilité d'un esprit pénétrant qui s'abandonne à mal faire : ne sait-on pas que ces égarements sont rares, et qu'il faut quelque chose de plus que des exhortations et des remontrances, pour réprimer les vices monstrueux ; et nous n'avons garde de croire qu'aucun de ceux qui composent cette illustre assemblée, veuille jamais renoncer aux sentiments que l'honneur et la vertu inspirent à tous les gens de bien.

L'on en peut conclure que quand il arrive des mécomptes dans les jugements, c'est que l'on ne convient pas des maximes. Outre que la paresse nous tient engourdis, et que les amorces de la volupté nous détournent du commerce des livres, de la retraite du cabinet et de toutes les choses où l'on ne peut réussir que par le travail, rien n'est plus commode, pour être toujours maître de son suffrage et en disposer, tantôt par faveur et par reconnaissance, tantôt par caprice et par ressentiment, que de confondre la vraisemblance et la vérité, et de se déclarer ennemi de toute sorte de décisions et de réglemens.

La négligence que l'on apporte à se rendre familiers les principes de la jurisprudence romaine et du droit français, n'est-ce pas ce qui fait que, pour peu qu'une controverse soit épineuse, on est exposé à prendre le change, et qu'on se laisse éblouir par les apparences trompeuses

d'une fausse opinion ? C'est en vain qu'on relève une difficulté et qu'on ouvre un avis , quand, pour appuyer son raisonnement, on ne cite ni le texte de la loi et de la coutume, ni l'autorité des docteurs ; et comment se garantir de surprise, lorsqu'on n'a pas seulement une légère idée des premiers élémens de la pratique ; lorsque les procédures qui se font pour parvenir à l'instruction d'une instance, et les formalités les plus ordinaires, sont pour nous des mystères et des énigmes ?

Bien loin d'espérer qu'on puisse devenir un grand magistrat avec un peu de génie , de sens commun, de hardiesse et de vivacité ; quand on se laisse charmer par les illusions flatteuses de la vanité, on tombe bientôt dans le relâchement, et rien ne retarde tant nos progrès que la bonne opinion que nous concevons de notre suffisance, sur la foi des applaudissemens qu'on donne à nos premières épreuves. Pour éviter cet écueil, ne considérons pas les places où nous sommes assis, comme des occasions de licence, moins encore comme des titres d'honneur qui n'ont aucune fonction nécessaire, et qui nous permettent de croupir dans l'oisiveté ; mais plutôt comme un sacerdoce royal dont les devoirs sont pénibles et qui demande une résidence exacte, une servitude glorieuse qui nous obligent de consacrer au public tous les moments de notre loisir. Et si, emportés par la foule des divertisse-

ments, nous n'avons pas d'abord acquis un grand fonds de doctrine et de littérature, serons-nous assez lâches pour vieillir dans l'ignorance, et pour ne pas faire toute sorte d'efforts afin de sortir de cet abîme, et de dissiper ces ténèbres qui nous couvrent de confusion? Quelque contrainte que l'on souffre quand on préfère les occupations sérieuses aux amusements et aux bagatelles, qu'on ne lâche point la bride à l'impétuosité de ses désirs, et que, dans tous les lieux où l'on aborde, l'on conserve, par sa modestie, par ses actions et par ses paroles, la gravité d'un sénateur. Il n'est point de joug, pour rude qu'il paroisse, que le temps n'adoucisse, lorsqu'il est volontaire. L'habitude que l'on contracte parmi les fatigues inséparables de notre ministère, les rend légères et agréables; et puisque nous y sommes dévoués, Messieurs, n'est-il pas plus honnête de persévérer avec courage, que d'en témoigner du dégoût? Et comme la source des grâces n'est pas tarie; comme ceux qui excellent dans toute sorte de professions, recueillent d'ordinaire une moisson abondante, on ne doit point craindre qu'une intelligence sublime, une fermeté que rien ne sauroit ébranler, et une vertu à l'épreuve des tentations les plus délicates, demeurent jamais sans récompense; et encore que, dans cette assiette heureuse et tranquille, on ne méprise pas avec fierté les présens que le ciel nous envoie,

on ne les recherche point avec trop d'inquiétude et d'empressement; l'on se contente de cette approbation générale, de cette estime précieuse qui accompagnent toujours les hommes illustres, font passer leur nom et leur réputation jusqu'à la postérité la plus reculée, et sont ainsi préférables à tous les trésors de la terre.

LOUANGE A DIEU.

DIXIÈME MERCURIALE.

Tous nos maux viennent de nous-mêmes.

MESSIEURS,

Ces grandes maximes des stoïciens, que le sage n'a besoin de rien, qu'il se suffit à soi-même, que sa vertu le met au-dessus de la fortune, et qu'il ne la regarde qu'avec mépris, sont si fort éloignées du bon sens et des notions communes, qu'elles passent dans les esprits raisonnables, pour des idées chimériques et des paradoxes orgueilleux. L'école de Zénon a beau le représenter riche, libre, insensible à tous les maux, et en cela plus heureux que Jupiter; elle a beau dire que ce qui le rend si parfait n'est pas, comme en ce dieu, un écoulement de sa divinité,

mais un pur fruit de sa vertu, dont il n'est redevable qu'à soi-même : tout ce qu'on a ramassé de plus rare et de plus pompeux pour orner ce modèle, est peu capable de persuader ; car ce sage est demeuré tellement obscur et caché, que les sectateurs de cette doctrine sont obligés d'avouer qu'après l'avoir très-long-temps cherché, il ne s'est trouvé que dans leurs livres, qu'ils ont remplis de belles visions et d'agréables peintures. Et combien de fois avons-nous vu des personnes très-sages, qui faisoient une haute profession d'honneur et de probité, accablées de toutes sortes d'infortunes ! A combien d'embûches et de supercheries l'innocence ne se trouve-t-elle pas tous les jours exposée ! N'étoit-ce donc pas avec raison que le prophète royal faisoit autrefois cette plainte : *Propter dolos posuisti eis* (Ps. 72, v. 18) ?

Mais, sans examiner si la morale a des préservatifs assez puissants contre l'infamie, la prison, l'exil et la pauvreté ; si elle peut mettre ses disciples en état d'affronter la mort, et les rendre insensibles aux plus cuisantes atteintes de la douleur, il est constant que la plupart de ses conseils et de ses préceptes ne sont que des remèdes palliatifs susceptibles seulement de guérir un mal léger, quand celui qui le souffre n'est affligé que par bienséance ou par coutume, et ne cherche que des prétextes pour se consoler. En effet, quelle prudence peut éviter les contradictions et

les traverses qui retardent, détruisent même et ruinent entièrement les meilleurs desseins des plus gens de bien? La plupart de ceux qui nous approchent, soit clients, soit amis, soit domestiques, sont autant d'espions dont l'unique but est de nous surprendre. Il ne faut que la mauvaise conduite d'un élève pour flétrir notre réputation; il suffit qu'un discours le plus innocent et une action la plus juste soient mal interprétés, pour susciter des querelles, des éclaircissemens; et si l'équité ne nous a pu permettre d'être favorables à un courtisan, voire même à un de nos confrères, ils ne cherchent rien avec tant de soin que quelque occasion de nous nuire. Cela étant, quelle intégrité, fût-elle la plus austère et la plus pure, se pourra jamais mettre à couvert de la calomnie? Combien de peines et d'inquiétudes donne souvent aux plus modérés, la conduite d'une famille! Combien d'accidents et de pertes dans les biens de la fortune! Combien d'autres plus sensibles, lorsque le public est attaqué, que la magistrature reçoit quelque déchéance, que nous voyons l'honneur et la dignité d'un corps dont nous sommes les membres, s'altérer et même s'évanouir insensiblement entre nos mains, et que tous nos efforts demeurent impuissans et incapables de résister à la rapidité du torrent qui nous entraîne!

Comment donc n'être pas ému, ébranlé de son assiette ordinaire, quand on est assiégé de toutes

parts, de tant de redoutables adversaires ? Comment se figurer qu'il dépende absolument de nos soins et de notre industrie d'adoucir tous nos dégoûts, de bannir tous nos chagrins, d'être à l'abri de tous les événements, et de jouir, au milieu de la tempête et de la corruption du siècle, d'une pureté sans tache, d'une parfaite tranquillité ?

Néanmoins, quelque crainte que nous ayions de ne pouvoir tenir ferme contre un si grand nombre d'ennemis conjurés à notre ruine, un des plus éloquents pères de l'Eglise n'a pas laissé d'entreprendre un traité auquel il donne pour titre : *οτι τον εαυτον μη αδικωντα ουδεις παρως ιααφας δυναται*, c'est-à-dire que celui qui ne s'offense point ne peut d'ailleurs jamais être offensé : *nemo laeditur, nisi à seipso* : ouvrage illustre, dans lequel ce grand patriarche de Constantinople ne prétend pas seulement justifier, par les maximes de l'Evangile, mais encore par les principes de la philosophie, que rien n'est plus injuste que d'accuser la Providence de l'adversité des bons et de la prospérité des méchants, puisque ces derniers n'ayant qu'une vaine apparence et un éclat trompeur, il arrive toujours qu'au milieu de leurs délices et de cette foule d'adorateurs qui les environnent, l'impétuosité de leurs désirs, la tyrannie de leurs passions et les reproches de leurs consciences les rendent si misérables, qu'ils se trouvent exposés aux plus cruels supplices qu'une

âme puisse souffrir, puisqu'ils deviennent semblables à ces fragiles roseaux que le moindre souffle de vent est capable de briser.

Ceux, au contraire, qui font un bon usage de ce que le vulgaire regarde comme de grandes calamités, quoique ce ne soient que des aiguillons pour éprouver et réveiller en même temps la vertu languissante, demeurent aussi fermes que des rochers qui, tous les jours battus des flots de la mer, résistent sans s'ébranler aux plus rudes assauts de la tempête : preuve évidente que le dérèglement de notre esprit et les rébellions de notre cœur, sont les seuls ennemis que nous avons à combattre ; et que si, par le secours de la raison, nous trouvons le secret d'épurer nos affections terrestres, il ne nous sera point difficile, non-seulement de conserver la liberté et de jouir d'un bonheur solide, mais encore de nous élever au-dessus de la région où se forment les foudres et les orages, de nous rendre invulnérables, et de vivre dans une paix si profonde, que la discorde, au sentiment de l'Apôtre, inséparable de la convoitise, en soit pour jamais exilée.

Mais, pour demeurer plus convaincu de la vérité de ces propositions, il faut premièrement avouer que rien ne peut, dans la nature, agir que sur son semblable : le fer ne se mine que par la rouille ; les fruits de la terre ne se gâtent que par l'intempérie de l'air ; l'excès des pluies,

une trop longue sécheresse, une grêle impétueuse, une opiniâtre gelée, sont autant de présages de la stérilité et d'avant-coureurs qui ruinent l'espérance des moissons; les insectes rongent les feuilles des arbres et répandent leur venin sur les fleurs : en un mot, il n'y a point de corps animé qui ne souffre quelque altération dans le changement des saisons et ne soit sujet à quelque infirmité, sans qu'aucun soin l'en puisse garantir. Combien de maladies prennent naissance, de la foiblesse ou de la conformation du tempérament ! Combien d'autres tirent leurs sources de l'intempérance, de la bonne chère, des veilles et des plaisirs immodérés ! Cependant, quelque violentes que soient ces secousses, elles ne passent point la sphère de leur activité; et notre âme, également impassible et immortelle, n'en peut ressentir la moindre piqure, si elle ne se laisse séduire, ne se dégrade et ne s'ensevelit dans la matière.

Disons plus : comme les maux ne se guérissent que par leurs contraires, rien est-il plus capable de rétablir la vigueur et la santé que la frugalité, le travail et le retranchement de toute sorte de superfluités, et conséquemment de la vanité et de l'ambition qui sont, dit un Père de l'Eglise, de toutes les fièvres les plus dangereuses et les plus malignes ? Nous savons qu'il est naturel aux hommes de chercher leur félicité; mais il y en a peu qui ne se trompent dans le

choix de la route qu'ils doivent suivre pour y parvenir. L'amour-propre est un guide infidèle qui ne manque presque jamais de les égarer et de leur faire prendre le change, pour les écarter de leur véritable fin. Y a-t-il rien de plus capable de troubler notre repos, que le désir insatiable d'amasser des richesses ? L'avarice n'est-elle pas une des plus fatales sources de tous les crimes, aussi bien que des querelles et des procès qui troublent les familles et la société civile ?

Les uns entreprennent des voyages de long cours, s'exposent à tous les périls de la mer, aux plus violentes ardeurs de la canicule et de la zone torride ; les autres travaillent à se procurer des biens, par des voies indirectes et illicites : la plupart prostituent et engagent honteusement leur liberté, pour un profit médiocre et fort souvent incertain. Mais, outre que cette soif opiniâtre n'a point de bornes, ne voit-on pas d'ailleurs que tous ceux qui n'accumulent leurs trésors que par le seul principe d'une sordide parcimonie, ou pour enrichir leurs héritiers ; que les autres plus magnifiques, qui ne désirent de grands revenus que pour satisfaire à leurs profusions et vivre dans l'abondance et le luxe : comme ils ne gardent aucune mesure, comme tout ce qui leur est utile leur paroît honnête, comme il n'y a rien de si sacré qu'ils ne mettent en commerce et dont ils ne tirent tribut ; s'ils tombent dans l'aversion publique, s'il leur arrive des taxes,

des banqueroutes ou des naufrages, ils sont eux-mêmes les artisans de leurs disgrâces, et, dans l'impatience et l'avidité du gain, ils creusent de leurs propres mains, le précipice qu'ils pouvoient éviter par leur modération.

Mais, pour comprendre en un mot tout ce que nous pourrions remarquer avec plus d'étendue sur ce sujet, il suffira de dire que, le vice étant le seul adversaire avec lequel nous devons être dans un perpétuel divorce, et dont la défaite n'est pas moins pénible que glorieuse, il nous faut tenir continuellement sur nos gardes, pour ne pas nous laisser surprendre par les amorces de la volupté, et éviter les autres pièges où nous tombons tous les jours par imprudence et par fragilité. Y a-t-il rien, ni amour, ni haine, ni espérance, ni crainte, ni compassion, ni fureur, ni autres semblables passions, que cet ennemi domestique ne mette en usage pour démonter les ressorts de la sagesse et nous plonger dans le libertinage? Aussi, elles sont les seules causes de toutes nos inquiétudes, quand, au lieu de nous renfermer dans les bornes que nous prescrit la raison, nous nous échappons en des extrémités vicieuses, et que tantôt nous craignons les périls même les plus éloignés, comme si toute la nature étoit conjurée pour nous perdre: tantôt nous formons des desseins aussi étendus et aussi vastes que si nous étions immortels et devons jouir, pendant un nombre infini de siècles, des

plaisirs et des biens que nous avons rassemblés avec tant d'empressement et de peine, pour vérifier à notre honte cet ancien reproche : *Omnia tanquàm mortales timetis, et omnia tanquàm immortales concupiscitis.*

De combien d'écueils et de précipices faut-il s'échapper pour s'élever à une grande fortune ! La moindre fausse démarche n'est-elle pas souvent fatale à ceux qui s'engagent dans un chemin glissant et dans des routes inconnues ? Mais si nos projets n'ont pas le succès que nous en avions attendu : si, après beaucoup d'efforts inutiles pour obtenir des grâces, nous avons le chagrin d'en voir d'autres qui nous sont préférés, pourquoi murmurer contre le ciel qui n'a pas exaucé nos vœux ? Pourquoi nous plaindre avec tant d'aigreur, d'un refus que nous nous sommes attiré par l'ambition et le désir des choses nouvelles, et dont il étoit facile de nous épargner l'amertume, en demeurant satisfaits de notre condition ? Ces grandes vérités trouvent partout leur application, Messieurs, mais particulièrement dans la personne de ceux qui remplissent les premières magistratures. Assis sur le plus auguste tribunal du monde, ils doivent l'exemple au public. Aussi, avons-nous cet avantage, que l'usage de la plupart des choses où le reste des hommes cherche de la satisfaction et ne trouve que de la lassitude, du dégoût et du repentir, nous est tellement interdit par notre pro-

fession , que nous ne le pouvons pratiquer avec bienséance. D'ailleurs , nous sommes assurés que la littérature et la probité , le désintéressement et la modestie , caractères essentiels d'un bon juge , ne peuvent , sans son consentement , lui être jamais arrachés : il ne faut pas craindre non plus que l'on manque au respect qui lui est dû , si lui-même ne s'en rend indigne , ne déshonore son ministère , et ne s'attire du mépris par sa mauvaise conduite , sa paresse et son insuffisance.

Non-seulement les peuples , mais les personnes même de la plus sublime condition seront toujours prodigues de leurs civilités et de leurs déférences , envers ceux qui peuvent être quelque jour les arbitres souverains de leur fortune , de leur honneur et de leur vie : *An contemnitur qui imperium , qui fasces habet , nisi humilis et sordidus et qui se ipsum contemnit.* Mais si , par un sentiment contraire , il survient , en quelques rencontres , des obstacles qui nous empêchent de telle sorte de satisfaire à notre devoir , qu'attachés à l'observance scrupuleuse d'une formalité dont il n'est pas permis de nous départir , nous ne pouvons quelquefois secourir l'innocence opprimée , ni empêcher une injustice ; si nos charges souffrent de la diminution , soit dans leurs fonctions , soit dans leurs privilèges , ou dans leur prix ; si tous ces changements et la manière en laquelle ils se font , sont , dans l'opinion commune , autant de

plaies mortelles et irréparables qui déchirent la robe et ruinent ceux qui en sont revêtus ; si enfin, ni le courage , ni l'adresse ne peuvent fléchir l'ordre du destin , ni détourner ces mauvaises influences , peut-on dissimuler que le relâchement qui , depuis quelques années , s'est imperceptiblement glissé parmi les juges , n'ait été le principal motif de cette révolution ? Avec quelle licence et quel mépris de l'autorité souveraine ne reçoit-on pas tous les jours dans ce sanctuaire , et sans aucune dispense , des enfants à peine sortis de leur puberté ! Que sont à présent les informations de vie et de mœurs , et les examens de la capacité des officiers , que de pures actions de cérémonie dans lesquelles les ordonnances sont impunément violées ? Fait-on aucun scrupule de révéler le secret des délibérations , ni de particulariser et d'expliquer en détail toutes les opinions , voire même de les déguiser , et de rendre odieuses les choses les plus innocentes , par de malignes interprétations ? S'il tombe d'en haut quelque chose de rude et de foudroyant , ne sont-ce pas souvent des exhalaisons du dedans qui forment ces nuages , et nos propres mains qui en préparent la matière , qui en donnent les avis ? Et quand il n'y auroit que l'excès auquel les charges étoient montées ; quand il n'y auroit que le débordement du luxe et de la vanité , et l'idée que l'on avoit conçue que la magistrature étoit un titre d'impunité ; si

avec tout cela on joint, et l'aversion de toute sorte de censure, et la résistance à corriger les abus et les scandales qui offensoient et l'honnêteté publique et les bonnes mœurs, n'étoit-il pas facile de prévoir que cette molle complaisance attireroit tôt ou tard une sévère, une sérieuse réformation ?

Si donc nous croyons avoir reçu en cela quelque notable préjudice ; si cette purgation nous semble trop amère et trop caustique ; si les arrêts, ces oracles de la justice, bien loin d'être à l'épreuve, reçoivent tous les jours de fréquentes atteintes ; s'il ne reste plus qu'une ombre légère de l'autorité du sénat : pour tirer quelque fruit et une instruction salutaire de ces petites disgrâces, permettez-nous, Messieurs, de n'en point rechercher d'autre raison, sinon que la sévérité de ces hommes illustres dont nous occupons les places, jointe à cette profonde érudition qui leur concilioit la vénération des peuples et l'estime des têtes couronnées, sont des qualités rares en notre siècle. Il semble qu'on veuille subroger en leur place le faste, la politesse, la jalousie et la présomption qui nous font adorer nos pensées, et nous empêchent de déférer aux sentiments des plus sages. Si l'on y ajoute qu'il est impossible, sans peine, sans travail et avec des talents médiocres, d'acquérir beaucoup de crédit et de réputation ; que les fautes et les emportements des particuliers rejaillissent sur tout le corps, et lui impriment

des taches difficiles à effacer, tous les petits désordres qui passent en coutume et se multiplient par l'indulgence, ne sont-ce pas autant d'ennemis qui nous affoiblissent de telle sorte, au dedans et au dehors, qu'on nous pourroit appliquer ce reproche que Dieu faisoit entendre aux Hébreux par la bouche d'un prophète : *Perditio tua, Israël* (Ose., c. 13, v. 9) ?

Ce n'est pas, Messieurs, que nous prétendions faire l'apologie de toutes les nouveautés qui changent les ordres anciens, qui semblent diminuer la gloire et ternir l'éclat de cette illustre compagnie. Qui ne sait combien est souvent nuisible l'excès des choses même les meilleures ? Qui ne sait combien brève est la durée des lois, quand elles ne sont pas approuvées par ceux qui les doivent mettre en pratique, quand elles ne s'accoutument pas à leur infirmité ? Qui ne sait, outre cela, que le Parlement, qui, dans tous les temps, a été le plus ferme et le plus solide rempart de la monarchie, et qui, avec une extrême vigueur, en a, dans les occasions les plus difficiles, soutenu les fondements ébranlés, a les mêmes avantages que ces grands astres dont la lumière est si pure et si utile à tout l'univers, qu'ils ne souffrent jamais de longues éclipses, et qu'on ne sauroit ni en affoiblir le pouvoir, ni en détruire la subordination, ni en déconcerter l'harmonie, sans faire une brèche fatale à la majesté de l'empire ? Qui ne sait enfin que rien

n'est plus opposé à la prompte expédition des affaires et au bien de la justice, que de réduire en servitude cette reine des vertus, en l'assujettissant à des règles si étroites, qu'elles blessent souvent l'équité; que de révolter les parties contre leurs juges, et par-là, au lieu d'exterminer la chicane, de lui donner une nouvelle carrière, et de multiplier les procès, par la facilité avec laquelle, sous ombre de l'omission d'une syllabe, on rétracte souvent, et sans connoissance de cause, des arrêts contradictoires?

Mais pourquoi s'étonner si, dans ce grand nombre d'ordonnances toutes saintes, qui n'ont d'autre but que de réparer les ruines d'une longue caducité, de bannir du temple des jugements toute sorte de profanations, de trafic et d'impureté, il en échappe quelques-unes un peu rigoureuses, et qui, produisant un effet tout contraire à l'intention du législateur, s'adouciront dans la suite par des tempéraments et des interprétations favorables? D'ailleurs, de quelle manière que les choses se conduisent, le meilleur est de fermer les yeux, par une prudente dissimulation, au joug qu'on nous impose, en attendant l'opportunité de quelques moments favorables: *Tempore opportuno* (Act., cap. 24, v. 25). Il vaut mieux demeurer dans un respectueux silence, plutôt que de s'échapper en des plaintes inutiles, qui ne peuvent servir que de prétexte pour nous rendre de mauvais offices et décrier

notre conduite : parti d'autant plus honorable à prendre que, si nous sommes les truchemens et les interprètes de la loi, c'est un trésor dont la garde nous est commise ; nous devons le rendre au public tel que nous l'avons reçu, sans permettre qu'il soit altéré entre nos mains, ni qu'il se fasse un alliage de l'or avec l'argent, ni de l'argent avec le cuivre : c'est une monnoie qui nous est confiée comme à de prudents et fidèles dispensateurs, pour la distribuer en détail, et qui, portant l'image du prince, doit avoir cours dans toute l'étendue de son empire, quand même elle seroit légère et de mauvais aloi.

Il faut donc, avec une extrême condescendance, joindre tous nos efforts pour, sincèrement et de bonne foi, exécuter nous-mêmes et faire observer aux juges subalternes, aux ministres inférieurs, les ordonnances tant anciennes que modernes ; il faut, outre cela, que le zèle gravé dans notre cœur pour le service du plus grand Roi du monde, paroisse en toutes occasions, autant par nos actions que par nos paroles, et ne pas surtout moins témoigner de soumission et d'obéissance pour les articles qui choquent l'intérêt de nos charges, que pour ceux qui ont reçu notre approbation : ils se trouvent proportionnés à nos forces et conformes à nos sentiments ; car il est certain que l'adresse d'un expérimenté pilote consiste souvent à se laisser emporter à l'impétuosité de la tempête et à suivre

le courant de l'eau, pour arriver plus heureusement au port.

Mais, encore que la vertu soit un préservatif infailible contre toutes sortes de dangers, celui-là cependant ne se doit point estimer invulnérable, à qui l'on n'a point porté de coups; mais celui qui, en ayant reçu plusieurs, n'en a point été blessé: *invulnerabile non est quod non feritur, sed quod non læditur. Certius robur quod non vincitur, quam quod non lacessitur. Cùm dubiæ sint vires inexpertæ, et certissima firmitas habeatur, quæ omnes incursus respuit.* Peut-on dire, en effet, que ce soit la marque d'un grand courage de vivre dans la mollesse et l'oisiveté, sans s'être jamais exposé aux périls? N'est-ce pas au contraire le caractère d'un génie héroïque, d'avoir soutenu plusieurs combats, et d'en être toujours sorti victorieux? Toute la prudence d'un sage ne peut empêcher que la calomnie ne lui lance des traits redoutables, qu'on ne conçoive de funestes desseins contre lui; mais cette épreuve lui sera toujours glorieuse: comme rien ne sauroit entamer sa constance ni ébranler sa fermeté, méprisant les injures, il peut se garantir de toutes sortes d'outrages, et se mettre en état que les plus grandes infortunes seront aussi peu capables de lui causer de l'émotion, d'altérer le calme et la sérénité de son esprit, que les blasphèmes et les sacrilèges, de donner la moindre atteinte à la Divinité.

Cet avantage pourtant est particulièrement réservé à ceux qui savent modérer leurs désirs, et qui, trouvant plus facile de se contenter de peu que de se tourmenter sans relâche pour augmenter leur bien, et parvenir à de plus hautes dignités, font aussitôt cette belle réflexion : Que les richesses immenses, ni les premières charges ne se pouvant ni acquérir, ni conserver qu'avec un grand soin, un long et pénible travail, et souvent par des démarches pleines de bassesse et d'infamie, il vaut beaucoup mieux aller terre à terre, et avoir moins d'élévation et plus de sûreté. Aussi, rien ne peut nuire aux esprits de cette trempe. Comme ils n'adorent point la fortune, et que, bien loin d'en rechercher les faveurs, tous les présents qui viennent de sa main leur sont toujours suspects, ils n'en craignent ni les revers, ni les vicissitudes ; d'où il arrive, qu'après avoir employé toute leur étude à dompter leurs passions, ils s'attachent si étroitement à leur devoir, que la vertu seule occupe leur pensée : elle est le premier mobile de toutes leurs actions, l'unique flambeau qui les éclaire ; et, leur faisant connoître le prix de chaque chose, elle renferme leurs trésors dans le sein de leur âme, comme dans le séjour de la tranquillité.

Ils honorent, comme ils le doivent, les princes de la terre ; mais, parce que leurs respects ne sont point intéressés, ils n'ont rien de rampant ni de servile. Egalemeut éloignés de toute sorte de lâchetés,

de foiblesses et d'emportemens , ils conservent , sans s'émouvoir , toute l'adresse et la vigueur nécessaires pour défendre le parti de la justice et repousser la violence ; ils regardent toutes les choses qui nous paroissent les plus affreuses , avec si peu d'agitation et d'un œil si intrépide , qu'ils ne conçoivent aucune indignation de se voir enveloppés dans un naufrage et exposés aux plus rudes , aux plus sinistres accidens , parce qu'ils sont assurés que ce qui leur est nuisible en particulier contribue au bien commun , fait partie de l'enchaînement des causes premières avec les secondes , et concourt à l'économie de l'univers. Enfin , ils tiennent pour maxime que rien ne doit déplaire à un citoyen du monde , de tout ce qui plaît à la Providence qui le gouverne : *Placeat homini , quidquid Deo placuit.*

De là vient que , si d'un côté il est difficile de trouver une vertu si épurée , et d'atteindre à une si sublime perfection , les efforts néanmoins que l'on fait pour y parvenir ne peuvent être qu'utiles et glorieux. La satisfaction intérieure que l'on ressent de n'avoir rien à se reprocher , de ne rendre ni sa voix ni son silence tributaires , et de posséder en quelque façon une espèce d'indépendance , ne peut être qu'un agréable fruit , une noble récompense du soin que l'on a pris de ne point faire des vœux injustes et de ne souhaiter de moisson plus fertile , ni de revenu plus

assuré que celui de la frugalité et de la tempérance.

Que l'on remarque donc que les chagrins et les inquiétudes qui nous tourmentent, ne viennent presque jamais d'aucune cause étrangère : leur source est dans notre âme, et c'est de là qu'ils sortent, en foule, autant de fois qu'elle s'abandonne ou à de fausses opinions, ou à des mouvements injustes et déréglés ; ce qui a fait dire à un Père de l'Eglise : *Sua cuique pœna est inordinatus animus*. C'est de ce désordre intérieur, de ce combat, ou plutôt de cette révolte des passions que prennent naissance tous les maux qui nous arrivent. Mais si nous avons assez de force pour apaiser ce tumulte, si nous ne manquons pas de courage pour entreprendre de déraciner toutes les inclinations vicieuses qui nous portent au libertinage, et pour n'abandonner jamais l'ancienne discipline ; si nous pouvons borner notre ambition, au désir de nous acquitter exactement des fonctions de nos charges ; si, par une louable émulation, nous nous efforçons d'atteindre et même de surpasser les plus avancés dans l'intelligence de la loi et dans la pratique de la vertu ; si enfin nos actions ne démentent pas nos paroles ; si notre zèle, conduit par la prudence, n'a d'autre but que de rectifier les mœurs déréglées, de rétablir la splendeur et la dignité du sénat, tôt ou tard ces bons desseins se trouveront suivis d'un

succès favorable : tous les obstacles qui traversent d'ordinaire de si justes intentions se dissiperont d'eux-mêmes ; ils disparaîtront avec autant de facilité que ces petits nuages qui s'opposent, pour quelque temps, aux rayons du soleil. D'accord alors avec nous-mêmes, et renonçant à toutes les liaisons d'intérêt ou d'amitié qui nous engagent souvent, sans y penser, à trahir notre honneur et notre conscience, nous ne souffrirons plus la moindre tache capable de flétrir notre réputation et d'obscurcir notre gloire ; il nous restera trop peu d'ennemis à combattre pour qu'il ne soit pas aisé de repousser leurs efforts, de confondre leur insolence ; et le triomphe, la victoire nous seront tellement assurés, que nous jouirons de ce repos laborieux, de cette joie intérieure, qui sont les véritables caractères d'une vertu héroïque, toujours inséparable d'une parfaite félicité.

LOUANGE A DIEU.

ONZIÈME MERCURIALE.

Comparaison de la justice avec l'architecture. — Il faut être appliqué, ne rien donner à la faveur. — Louange des magistrats.

MESSIEURS,

C'est une pensée du prince de l'Académie, qu'il peut avoir empruntée des livres de Moïse, que Dieu a tiré tous les êtres de l'univers, d'un chaos et d'un abîme de confusion; que, les ayant placés dans un ordre et une situation convenables, il a déterminé leurs emplois, et que sa prévoyance s'applique sans relâche à les faire agir, à les conserver dans les postes qu'ils occupent. Eh! n'est-ce pas aussi la principale fin de ces préceptes adorables, de ces tables du Décalogue, qui n'ont été données aux hommes que pour fortifier la lumière naturelle, et leur marquer les différents degrés de subordination et les devoirs qui y sont attachés?

De là vient que toutes les lois qui concernent la police des Etats ont pour but d'établir une règle certaine qui serve à mesurer nos actions et à connoître si elles sont conformes à la justice et à la raison; et cette sage économie qui met chaque

chose en sa place, s'appelle du nom d'ordonnance, aussi bien dans la distribution des parties d'un bâtiment que dans les édits émanés de la puissance souveraine.

Mais, quelque nobles que soient les idées d'un législateur ou d'un architecte, ils ont besoin que tant de mains et d'esprits de différents caractères concourent à l'exécution de leur dessein, qu'il leur est impossible de les diriger tous dans leurs opérations singulières, avec une égale application; aussi, comme de la fidélité, du zèle et de l'industrie de ceux qu'ils emploient, dépend d'ordinaire le bon ou le mauvais succès de leurs entreprises, et que le public leur en impute les fautes et la négligence, ils ne sauroient apporter trop d'exactitude et de précaution dans le choix des ouvriers auxquels ils commettent le soin et l'inspection du détail, surtout quand ils les destinent à quelque ministère important.

Ne seroit-ce point, Messieurs, dans cette vue, que l'Écriture nous apprend que la sagesse travaille elle-même à se préparer une demeure : *Sapientia ædificavit sibi domum* (Prov., c. 9, v. 1)? Et bien que cette méditation se puisse étendre à toute la conduite de la vie, n'est-il pas plus naturel de la renfermer dans l'intérieur des familles, dans tout ce qui regarde les offices mutuels et les bienséances domestiques?

Nous n'ignorons pas que Sénèque désavoue que l'architecture tiré son origine de la philoso-

phie : il soutient que la plupart des arts ayant été inventés par l'avarice, pour plaire et flatter l'ambition et la vanité, ce qu'ils produisent de plus rare et de plus curieux ne fait qu'augmenter le luxe et corrompre les mœurs ; mais cette doctrine est trop austère. Les Stoïciens qui ont avancé ces maximes ne les ont jamais pratiquées ; et tant s'en faut que l'on doive donner à la vertu un visage farouche, et la dépouiller des sentiments d'humanité, qu'au contraire, elle n'inspire que de la douceur et de la civilité ; et Cicéron appelle le fondateur d'une secte qui invitoit ses disciples à la joie et à la recherche des plaisirs innocents, *architectum beatæ vitæ*.

Il ne sera pourtant pas inutile d'observer que l'Aréopage a été long-temps couvert de terre, et le Capitole de chaume ; et cette simplicité rustique a contribué à rendre Rome et Athènes les villes capitales du monde. Ce n'est que dans le dernier siècle qu'on a commencé en France de bâtir et de parler avec politesse ; les édifices les plus superbes n'étoient auparavant que des masses de pierres solides, et souvent propres pour se défendre d'insulte, mais sans aucune proportion ni symétrie. Les orateurs, embarrassant leurs discours d'un long tissu de citations, les rendoient ennuyeux, lors même qu'ils étoient remplis d'érudition et de bon sens ; et à mesure que l'on a purgé notre langue des termes barbares, à mesure que l'on a cultivé l'éloquence, l'on a

trouvé le secret de se loger d'une manière plus commode et plus agréable ; et cette nouvelle structure , cette dextérité à ménager la place et à disposer des appartements , n'a rien qui soit sujet à la censure , pourvu que l'on demeure dans une juste modération , et que l'on ne s'engage pas au-delà de sa condition et de ses forces. La prudence permet et conseille de s'accommoder à l'usage ; et quoique nous ne puissions trop honorer la frugalité et la modestie de nos pères , il n'est pas possible ni de les imiter sans réserve , ni de suivre entièrement leurs traces , soit pour les habits , soit pour les meubles ou pour le nombre des valets : il suffit de ne pas déférer aveuglément à tous les caprices de la mode , et de n'être point aussi idolâtres des vieilles coutumes qui s'abolissent insensiblement ; il faut éviter d'un côté l'éclat et le faste , et de l'autre l'affectation d'une épargne sordide et d'une excessive sévérité.

Mais dans l'incertitude , le plus sûr est de prendre le parti de la retenue ; et l'on se doit d'autant moins laisser charmer par les amorces de la volupté , et emporter au torrent du libertinage , que le jeu , la bonne chère et les divertissements qui se continuent dans la nuit , altèrent la santé et ne sont guère compatibles avec l'assiduité de nos charges. Est-ce la superfluité d'une table délicate ou la pompe d'un équipage magnifique , qui nous peuvent rendre recommandables , et nous donner de la

réputation? Cette chimère de grandeur, ce désir impatient d'égaliser l'ostentation des courtisans et des financiers, n'a-t-il pas déshonoré la robe et avili notre ministère? et outre qu'il n'y a que les favoris de la fortune qui puissent soutenir ces folles dépenses et ne se pas abîmer, ils n'en tirent d'ailleurs que l'avantage de mieux faire remarquer les taches de leur origine et la bassesse de leur extraction.

Au lieu donc d'être jaloux de cette prospérité passagère, et de nous plonger dans le luxe par une malheureuse émulation, méprisons ces bagatelles, assurés de trouver des biens plus durables dans nous-mêmes, et dans l'exercice de notre profession.

Rien, en effet, est-il plus honteux et plus misérable que l'avidité de ces âmes rampantes qui se dévouent à une lâche servitude, dans l'espérance de quelque légère gratification, et dont la condescendance est sans bornes pour tout ce qui leur peut apporter de la pratique et du profit; ne se proposant que d'accumuler des richesses, n'ayant d'autre objet que d'augmenter leurs revenus, et de satisfaire à des profusions indiscrettes? Eh! n'est-ce pas ce qui a fait dire à Job, qu'on les pouvoit comparer aux animaux qui dévorent le soir ce qu'ils ont construit le matin: *ædificavit sicut tinea* (ou, selon une autre version, *sicut aranea*) *domum suam, et sicut custos fecit umbra-culum* (Job, c. 27, v. 18)? Et quand la chaleur et

l'inquiétude de quelque passion dérégulée nous entraîne avec tant de violence, que notre loisir et notre vigueur se consomment dans les plaisirs et dans la débauche; pour peu que l'on persévère dans ces emportements, ne devient-on pas incapable de toutes les occupations sérieuses? Si l'on fait quelque légère tentative de quitter ces vains amusements, et de se remettre au travail, on ne rencontre que des obstacles et du dégoût; l'on ne recueille d'autre fruit de cette volonté stérile que le reproche du prophète : *Numquid (Judæi) ædificare poterunt lapides de acervis pulveris, qui combusti sunt* (II. Esdr., c. 4, v. 2)?

Le seul remède pour se garantir de cette menace formidable, est de n'employer dans ses ouvrages, que des pierres dures et vives, pour user des termes de l'Écriture, et de se souvenir que la véritable piété ne consiste pas à ériger des autels, mais à réformer ses mauvaises habitudes, à adoucir la divinité par un culte religieux, et, par un bon usage des dons de la nature et des grâces du ciel, mériter d'en obtenir l'abondance et l'accroissement. Après cela, qui peut douter que le marbre, le bronze, l'or, l'argent et toutes les autres matières corruptibles, que la dévotion des princes et des peuples fait servir à la décoration des temples, ne soient le symbole des qualités héroïques qui devoient être inséparables du sacerdoce et de la magistrature; et, sans exagérer en détail les talens que désirent des emplois éga-

lement illustres et laborieux, si la suffisance des juges n'est appuyée sur des fondements profonds et sur une étude de plusieurs années, ne flottent-ils pas dans une irrésolution continuelle? Leurs opinions, toujours chancelantes et susceptibles de prévention, ne sont-elles pas d'ordinaire favorables au dernier qui les aborde? Cela n'arrive point à ceux qui, ayant une intelligence consommée, raisonnent sur des principes certains: comme le texte de la loi leur est familier, et qu'ils en pénètrent le sens et les replis, ils ne se laissent pas surprendre par des subtilités et des argumens captieux.

La science pourtant la plus éclairée prend quelquefois de fausses mesures et devient un guide infidèle, si elle n'est accompagnée de la probité. Malheur à celui, dit le prophète, qui établit et augmente sa maison, par des vexations et des injustices: *Væ qui ædificat domum suam in injustitiâ, et cœnacula sua non in judicio* (Jerem., c. 22, v. 14)! Ces salons, ces lambris dorés, ces peintures exquises, cette longue suite d'appartements et tout ce qu'ils étalent de riche et de superbe, sont souvent les témoins des malversations, et les marques de l'insolence de ceux qui les habitent; et quand ces édifices si élevés qu'on n'en regarde la hauteur qu'avec étonnement, n'ont pour appui qu'une terre mobile, c'est-à-dire une protection sans mérite, le débordement des eaux, un orage et un vent impétueux sont capa-

bles de les renverser. Pour être à l'abri de ces insultes , il faut , par conséquent , s'abstenir de toutes sortes de gains illicites ; et si , par le travail et la parcimonie , l'on ajoute quelque chose à l'héritage de ses ancêtres , que ce soit sans bassesse et sans abuser de son crédit.

Cette auguste compagnie a toujours été tellement exempte de tache et de corruption , que de tous les tribunaux du monde , c'est celui où la justice s'administre avec le plus de désintéressement et de pureté ; et quand nous faisons , Messieurs , réflexion sur le nombre infini des heures que vous employez au Palais et dans le cabinet , pour préparer des procès qui vous tombent en partage , pour les rapporter et pour assister à l'audience ; sur cette constance généreuse que les fatigues ne sauroient rebuter , sur cette bonté indulgente qui souffre avec tant de patience les importunités des plaideurs , et plus encore sur cette heureuse nécessité que les juges s'imposent de suivre partout la raison et l'équité , et de ne se laisser jamais entraîner par les sollicitations , ni éblouir par l'éclat de la faveur , nous ne trouvons dans cette revue que trop d'exemples pour nous instruire ; et ne pouvant atteindre à une perfection si sublime , ni même en bien exprimer tous les traits , l'oracle de la vérité nous en fournit en raccourci un portrait fidèle dans l'éloge que le sage fils de Syrach donne à un

souverain sacrificateur : qu'il a été la base du temple, qu'il en a soutenu la voûte, réparé toutes les brèches, et qu'il a détourné, par sa prévoyance, la ruine et les secousses dont il étoit menacé : *Sacerdos magnus qui in vitâ suâ suffulsit domum, et in diebus suis corroboravit templum.* (Eccli., cap. 50, v. 1). Tels sont, dans les corps politiques, les génies éminens qui tiennent le gouvernail, et conservent l'union et la discipline par leur adresse et par leur courage ; ils savent combien il est périlleux de faire des ouvertures dans les angles, d'affoiblir le coin des murs, de n'en pas cimenter les jointures et redoubler l'épaisseur, à proportion du poids qu'ils doivent soutenir. Aussi, la plus noble application d'un magistrat consiste à maintenir la police, et par là, procurer le soulagement des peuples commis à sa vigilance. C'est beaucoup de tenir toujours la balance droite, et d'apporter autant de lumière que d'intégrité dans la décision des affaires qui se terminent par nos suffrages ; mais il est incomparablement plus pénible et plus glorieux d'exercer la censure sur nous-mêmes, de réprimer les désordres qui se multiplient par la tolérance, et d'en arrêter le progrès avec une inébranlable fermeté. La malice est si ingénieuse, que si nous voulons nous démêler de ses pièges, il faut entourer d'une double enceinte le sanctuaire de la justice, et en fermer si bien les ave-

nues par des digues, des remparts, des tours et des bastions, qu'elles soient impénétrables aux ruses de la chicane. Il faut opposer à la prévarication et aux exactions de nos clercs et des ministres subalternes, la sévérité d'un châtement exemplaire. Il faut, outre cela, nous rendre les protecteurs de la loi; et, pour empêcher que ses préceptes ne soient éludés, rejeter avec indignation toutes sortes de fausses interprétations et de dispenses gracieuses; il faut enfin être si rigides observateurs des anciennes maximes, et des devoirs de bienséance qui concernent l'honneur et la dignité du sénat, que jamais, ni la complaisance pour nos confrères, ni les liaisons de parenté, ni aucun autre motif de crainte, d'espérance ou de gratitude ne nous ferment la bouche, et ne nous obligent ni d'abandonner le public, ni de trahir le sentiment intérieur de notre conscience.

LAUS DEO.

DOUZIÈME MERCURIALE.

Des avantages de la paix et de l'union parmi les magistrats.

MESSIEURS,

Rien ne doit d'abord paroître plus convenable à l'heureuse tranquillité dont nous jouissons, que de faire l'éloge de la paix, d'en représenter tous les avantages, et de montrer que les corps politiques, qui périssent par la discorde, se conservent par l'union des membres dont ils sont composés. C'est pourtant une erreur et une marque de foiblesse de mettre en comparaison une paix honteuse, qui rend les peuples esclaves ou tributaires, avec une guerre juste, et qui, par un long enchaînement de prospérités, devient également utile et glorieuse.

Ainsi, bien que le lien le plus fort de toutes les choses mixtes, consiste en ce que, sortant d'une même origine, elles ont une pente secrète à se joindre, et une aversion de se séparer (ce que Pythagore appelle harmonie et concert, à l'égard des globes qui roulent sur nos têtes; amitié et correspondance dans les êtres inférieurs): quoique d'ailleurs, si nous en croyons les Stoï-

ciens, l'âme du monde, qui se répand partout, soit la source de cette bienveillance mutuelle, de ce ciment, ou plutôt de cette sympathie dont les effets sont si puissants, que les substances en apparence les plus insensibles, s'attachent ensemble, se secourent dans leurs besoins; et que les hommes qui vivent en société, qui observent les mêmes coutumes et les mêmes cérémonies, ne fassent que les imiter, l'expérience nous apprend que la police des Etats se maintient par la diversité des génies et des sentiments de ceux qui le gouvernent.

Les qualités semblables sont stériles; les lignes parallèles ne forment aucune figure; la conjonction des grandes planètes ne jette que de mauvaises influences; toutes les choses périssables se produisent, s'augmentent et se conservent par leurs contraires; et, soit que nous reconnoissions pour principe universel, le mélange des éléments, la multiplication des nombres, ou le choc des atômes, cette activité féconde qui fait éclore tant de rares merveilles, et qui tire du sein de la matière les plantes et les animaux, demeureroit oisive, si elle ne rencontroit quelque résistance qu'elle s'efforce de surmonter. La haine n'a pas moins contribué que l'amour, dit Empedocle, à débrouiller le chaos qui précéda la création de l'univers; et quand on cherche à sortir de la confusion, ce n'est pas tant pour s'approcher de ce

qui peut être commode et agréable, que pour se garantir de ce qui paroît nuisible et odieux.

Mais, sans entrer dans un plus long examen de ces questions physiques, si nous voulons suivre les préceptes de l'Évangile, comment nous dispenser de combattre sans cesse nos inclinations vicieuses? Les magistrats ne sont-ils pas établis pour punir les crimes et les mauvaises mœurs? N'ont-ils pas d'autant plus besoin de courage et de fermeté, pour s'acquitter des obligations de leur ministère, et pour se présenter sur la brèche dans les occasions périlleuses où l'on se voit environné d'un grand nombre d'ennemis redoutables, qu'une infinité d'obstacles traversent leurs bonnes intentions, retardent ou même anéantissent les projets de réformation, et les desseins qu'ils conçoivent en faveur du public? Peut-on défendre en toute rencontre le parti de la justice, ne rien relâcher de la sévérité des lois, quelque illustres que soient les coupables, et tenir la balance dans un parfait équilibre entre l'indulgence et la rigueur, si l'on n'a pas des armes d'assez bonne trempe pour repousser les efforts et les sollicitations pressantes de ses amis ou de sa famille; si l'on ne se tient pas en garde contre les ruses et les stratagèmes qu'un habile plaideur emploie pour nous surprendre et triompher de notre foiblesse? D'ailleurs, lorsqu'on s'engage en des intrigues et des

commerces peu convenables à sa profession ; lorsqu'on s'impose le joug d'une honteuse dépendance, n'est-on pas encore exposé à de plus fâcheuses épreuves ?

Que si l'on se persuade que le plus sûr moyen pour n'être pas ébranlé par les secousses du dehors, est de s'unir au-dedans, et de bannir les disputes qui nous affoiblissent et nous rendent méprisables, n'est-il point à craindre que tant de suffrages uniformes ne viennent de cette confiance présomptueuse qui décide, en un moment et sans hésiter, les controverses les plus épineuses, et ne soient plutôt des marques d'ignorance ou de paresse, que des preuves d'une intelligence sublime et d'une expérience consommée ? Les opinions populaires ne sont pas toujours les meilleures, et souvent, faute d'une exacte recherche, l'on rebute et l'on traite de paradoxes, des vérités très-solides.

D'ailleurs, outre que nous sommes redevables du progrès des arts et des sciences à la diversité des sectes des philosophes, et à l'émulation des plus excellents ouvriers, un profond repos n'a pas plutôt fait cesser toute sorte de contentions dans les compagnies, que la discipline intérieure s'évanouit par une molle condescendance ; d'où il arrive qu'autant les querelles et les partialités sont funestes, lorsque des motifs d'intérêt ou de vengeance les excitent, et qu'il s'y mêle de l'emportement, autant une contradic-

tion modérée qui s'oppose avec vigueur à toutes les nouveautés pernicieuses que la licence veut introduire, est non-seulement bienfaisante, mais nécessaire. Il faut en cela imiter la musique, qui devient ennuyeuse quand on chante toujours sur une même note, et dont l'harmonie et les charmes consistent dans la proportion et l'inégalité des tons; ce qu'un père de l'Eglise appelle: *concordem discordiam* (une discorde sage), qui, après une légère agitation, affermit les fondements de la paix.

De même que, dans la médecine, les maladies ne se guérissent que par leurs contraires; que les remèdes les plus salutaires causent de la douleur, et que l'amertume en est inséparable: ainsi la morale redresse, par des avertissements et des reproches, ceux qui s'écartent de leur devoir. Elle veut qu'on leur représente avec exagération la difformité des vices où la débauche et l'oisiveté les emportent. Eh! Salomon ne nous enseigne-t-il pas que la colère d'un homme de bien qui reprend nos fautes avec liberté, est préférable aux flatteries ingénieuses de ces misérables esclaves de notre faveur, qui feignent de les approuver?

En effet, quelque agréable que paroisse la complaisance, elle devrait être bannie de toutes les délibérations sérieuses: c'est un poison caché sous des fleurs; il s'insinue jusqu'au cœur, et trouble la raison avec d'autant plus de facilité,

que l'amour-propre nous rend idolâtres de nos pensées, et nous inspire, d'ordinaire, tant d'orgueil et de vanité, que, quelque médiocre que soit notre mérite, nous ne croyons jamais qu'il y ait de l'hyperbole, quand on nous attribue des qualités héroïques que nous sommes bien éloignés de posséder; quand un orateur emploie toutes sortes de figures et de riches expressions pour nous relever au-dessus des plus grands personnages de l'antiquité. Cependant, si l'on examine de près les démarches de la complaisance, n'est-il pas aisé de remarquer qu'elle est presque toujours timide et intéressée, et qu'en échange des éloges qu'elle distribue sans choix et sans mesure, elle attend des grâces et de la protection? De là vient qu'elle ne se contente pas de demeurer muette lorsqu'elle nous voit au bord du précipice, et de ne nous pas donner le moindre avis pour prévenir notre chute, ou pour nous relever: elle trouve des arguments plausibles et des prétextes spécieux pour excuser les voluptés les plus infâmes, aussi bien que l'ingratitude, le parjure et la calomnie; et par les adoucissements d'une morale relâchée, elle nous détourne du chemin de la vertu, pour nous plonger dans le libertinage. Bien loin de nous faire observer les taches qui flétrissent notre réputation, et de nous induire à les effacer, elle approuve nos égarements; et, tantôt par de fausses couleurs, tantôt par une foule de mauvais exemples, elle nous engage à y

persévérer. Quand même elle agit sans art, et n'a que le dessein de paroître officieuse, de s'accommoder à nos inclinations, elle n'est jamais tout-à-fait sincère. Soit par délicatesse, soit par circonspection, elle ne laisse pas d'altérer la vérité, ou de l'ensevelir dans le silence; et pour qu'une malignité secrète ne se déguise pas, et n'emprunte pas un caractère flatteur, rien n'est plus redoutable que les traits qu'elle nous lance: c'est pour lors qu'on peut dire qu'elle nous étouffe par ses caresses. Eh! n'est-ce pas ce qui fait qu'on est si sujet à se méconnoître, et qu'on a tant de peine à conserver quelque modération dans les postes élevés?

Mais que cette déférence aveugle soit, si l'on veut, le partage des courtisans; qu'elle débite ses parfums, qu'elle fasse des progrès merveilleux dans un climat où l'on se nourrit d'espérance et de fumée: elle devoit au moins ne pas trouver d'asile et de retraite dans ce temple sacré; et c'est un emploi qui ne convient guère à des juges assis sur le premier tribunal du monde, que de se donner tour à tour de l'encens, et de se tromper dans un commerce réciproque d'applaudissemens et de louanges: ce qui arrive lorsqu'accablés sous le poids de nos imperfections, nous n'oserions blâmer en autrui ce que nous ne sommes pas résolus de corriger en nous-mêmes.

C'est en vain que le titre de nos charges nous

attribue le pouvoir et nous impose la nécessité de réprimer, par des réglemens, des peines et des remontrances, les désordres qui naissent dans le Palais, si nos actions ne répondent pas à nos paroles; si une profonde érudition et une probité solide ne nous mettent à l'abri de toute sorte de reproches. Ainsi, quand l'avarice ou l'ambition nous dévore; quand nous abusons de notre crédit d'une manière scandaleuse; quand, au lieu de punir l'insolence et l'avidité de nos clercs, dont on reçoit des plaintes si fréquentes, nous leur donnons tant d'autorité, que la plupart de nos clients n'oublent rien pour se les rendre favorables, persuadés que c'est de là que dépend la prompte expédition des affaires qui passent par leurs mains et qui se décident sur la foi de leurs extraits; quand d'ailleurs on ne se refuse aucune satisfaction, et qu'on ne met point de bornes à ses désirs; quand on ne paroît point dans sa place, si l'on n'y est conduit par quelque sollicitation; quand on juge les procès, plutôt suivant son inclination et son caprice, que selon les maximes du droit civil et françois; quand enfin, l'on exige avec empressement des grâces injustes, et qu'on ne se fait guère de scrupule d'en accorder, cette malheureuse condescendance est bien moins l'image d'une assemblée de paix que d'une conjuration pleine d'impunité.

Nous savons que les ténèbres ne se rencon-

trent point dans la source de la lumière ; que cet illustre corps a toujours été exempt des soupçons injurieux de corruption et de cabale ; que toutes ses délibérations participent de la certitude des oracles , sans en avoir l'obscurité ; qu'il n'y a point de lieu sur la terre où la justice soit administrée avec plus de droiture et de pureté , où les officiers que le prince choisit pour être les dépositaires de sa puissance souveraine , se dévouent à toutes les fatigues d'une vie laborieuse , et remplissent leurs fonctions avec tant de vigilance et d'exactitude ; et , ce que l'on aura peine à croire dans les siècles à venir , c'est que , n'étant pas excités à bien faire par de précieuses récompenses , ils ne se proposent pour objet que de fournir leur carrière avec approbation , et de se rendre recommandables par leur intégrité et un fonds inépuisable de doctrine.

Que si , au milieu d'un travail qui consume nos forces et altère notre santé , nous cherchons des amusements pour nous délasser ; si , dans les visites et les conversations , nous quittons quelquefois les ornements de la magistrature et cet air grave et majestueux qui impriment du respect , doit-on nous envier un peu de divertissement et de relâche , ou être si fort prévenu pour l'antiquité , qu'on ne défère rien à la mode ni à la coutume ?

Quand donc on parle de la réformation du luxe et des habits , quand on accuse d'imprudence ceux

qui préfèrent le jeu aux occupations sérieuses, qui s'en font une habitude et un métier, qui tombent ainsi, ou par d'autres dépenses superflues, dans un abîme d'infortune, et semblent ne se proposer pour but que la ruine de leur famille, l'on ne prétend point rappeler la parcimonie ou l'austérité de nos ancêtres : c'est beaucoup si l'on empêche que le mal augmente, ne se multiplie, et si l'on peut conserver quelque ombre de discipline et de bienséance ; mais, dans certaines occurrences, on ne sauroit user de discours trop pressants, ni faire de trop profondes incisions, pourvu qu'on n'ait, quand on découvre les plaies, qu'on les sonde, et y applique le feu, d'autre dessein que de les guérir.

Que l'on vante tant que l'on voudra les charmes de la douceur ; que l'on rapporte mille fameux exemples pour montrer que souvent les services et le mérite contribuent moins à notre élévation qu'une civilité insinuante qui ne choque personne, et qui ne résiste jamais à tout ce que proposent les gens dont elle espère du secours et de l'appui : la soumission et le silence peuvent convenir à un citoyen qui se renferme dans sa famille, qui ne songe qu'à se procurer de la génération et à se mettre à couvert de toute sorte d'insulte ; mais un sénateur, obligé de travailler pour le bien et le salut de l'État, et pour le soulagement des peuples, doit avoir d'autres senti-

ments ; et s'il est vrai , comme le disent les docteurs de la jurisprudence hébraïque , que nous sommes tous cautions solidaires envers Dieu de l'observation de la loi , l'engagement que nous contractons par notre dignité , de maintenir la police et d'empêcher que les ordonnances ne soient impunément violées , est d'une grande étendue. Ce n'est pas assez de ne rien faire contre les mouvements de sa conscience , ni de suivre dans nos délibérations l'opinion qui nous paroît la plus équitable : il faut en outre déclarer une guerre immortelle aux concussions des ministres inférieurs et des juges subalternes , et être les ennemis irréconciliables des surprises et de la mauvaise foi ; ce qui n'est pas éloigné de la méditation de Socrate , qui met au rang des exercices de piété les soins que nous prenons de retrancher le luxe et de corriger les mauvaises mœurs , persuadé que c'est un sacrifice très-agréable à la sagesse éternelle , et capable de nous attirer les bénédictions du ciel , lorsque notre zèle est si ardent et si pur , que nulle considération humaine ne le sauroit ralentir.

D'autre part , il assure que le dérèglement d'une passion violente , quelque funestes effets qu'il produise , est bien moins dangereux que la négligence ou la lâcheté qui n'ose ou qui diffère , par des remises affectées , de faire la recherche des crimes les plus atroces , et d'en poursuivre

le châtement. En quel autre sens pourroit-on entendre ce que le Fils de Dieu déclare, qu'il n'est pas venu apporter ici-bas la paix, mais le glaive de la division? Le précepte qu'il donne à ses disciples de s'aider, dans leurs besoins et dans leurs chutes, par des avertissements mutuels, et de se séparer de celui qui n'écoute pas la voix de l'Eglise, ne rend-il pas les ministres de l'Evangile complices des désordres qu'ils font par leur dissimulation? Et quand il arrive un relâchement et un scandale qui offensent la religion, ne sont-ils pas obligés de s'expliquer avec une liberté également prudente et généreuse? Ce soin ne se doit-il pas pratiquer dans toute sorte de conditions avec d'autant plus de confiance, que si la malice ou la médisance de nos adversaires retarde nos progrès et obscurcit pour un temps notre réputation, la foiblesse de ces âmes rampantes qui nous admirent toujours et ne nous reprennent jamais, est souvent cause qu'on recule au lieu de s'avancer, qu'on renonce à l'étude et qu'on croit être au-dessus de toutes les règles? C'est pour cela que la modération nous abandonne; que nous devenons fiers dans la prospérité; que nous exigeons des hommages et des titres fastueux; qu'il n'est point de projets chimériques de grandeur que l'ambition ne nous suggère, ni de degré d'honneur et de puissance où nous ne nous flattions de pouvoir

parvenir. Puisse un peu de réflexion sur les talents qui nous manquent et sur les fautes qui nous échappent, dissiper notre aveuglement et nous détromper de ces visions ! Cet examen suffira peut-être, s'il est fait de bonne foi ; toutefois, il ne sera pas inutile d'y ajouter ce qu'un ancien appelle le sel de la correction ; ce sel, que l'on dit être le meilleur de tous les préservatifs, pour chasser l'enflure et la corruption. Mais ce qui doit surtout nous induire à faire un bon usage de ce remède amer lorsqu'il nous est présenté, et à le distribuer de telle sorte que ceux dont la santé est altérée en puissent profiter, c'est que le texte sacré, traçant le tableau d'un homme juste, dans la parabole de Job : après avoir remarqué combien sa présence et sa modestie inspiroient de respect et de vénération ; après avoir dit qu'un seul de ses regards et la moindre de ses paroles perçant jusqu'au cœur, faisoient rentrer les plus libertins en eux-mêmes par une confusion salutaire, conclut enfin qu'il n'avoit point d'amis plus fidèles que ceux qu'il avoit réveillés de leur assoupissement et garantis du naufrage, dont leur vie licencieuse étoit un présage assuré ; et cela, pour nous apprendre qu'une indifférence tranquille qui abandonne au hasard le timon du vaisseau ; une conduite artificieuse qui s'épuise en acclamations, qui adore, comme les Romains, ce qui lui peut être utile, ou ce qui lui

paroît redoutable , ne s'attire que de l'aversion et du mépris ; tandis qu'une activité infatigable qui ne se relâche jamais, et une fermeté héroïque, sans crainte et sans aigreur, ne manquent point d'avoir pour récompense et l'approbation du ciel et de la terre , et une gloire immortelle.

TREIZIÈME MERCURIALE.

Du feu.

MESSIEURS ,

Un problème diversement agité par les philosophes , est de savoir lequel est préférable de l'eau ou du feu, et auquel de ces deux éléments le premier rang doit être adjugé, soit par la prérogative de son origine ou les effets qu'il produit, soit par le secours que nous en recevons. Mais, sans examiner en détail les raisons que Plutarque rapporte en faveur de l'une ou l'autre opinion, nous remarquons que l'eau sert, aussi bien que le feu, à nétoyer les taches et à chasser l'impureté. Ce sont les remèdes les plus ordinaires de la nature, qui corrige l'extrême sécheresse par l'humidité de l'eau, et nous garantit de la rigueur du froid tantôt par la chaleur du feu matériel, tantôt par celle que répandent ici-bas les rayons du soleil. De là vient que Dieu, ayant

réformé le monde dans son enfance, par un déluge universel, s'est réservé de le réparer ou de le détruire, dans la consommation des siècles, par un embrasement général; et quoique l'usage des eaux puisse être très-salutaire pour ôter les obstructions et les humeurs malignes qui altèrent la santé, quoiqu'on les ordonne aussi bien dans la morale que dans la médecine, avec d'autant plus de confiance qu'elles s'insinuent doucement et agissent sans effort, sans violence, il faut pourtant avouer qu'elles ne sont pas utiles à toutes sortes d'infirmités; que, quand la fièvre est aiguë et les forces du malade abattues par une longue déchéance; quand on découvre des signes de pourriture, et que, par une malheureuse contagion, la gangrène gagne les parties nobles, il faut appliquer le feu de bonne heure pour en arrêter le cours; et s'il est vrai que la vertu des simples et des sels qui entrent dans la composition de la plupart des préservatifs et des médicaments, dépend de leur amertume et de leur chaleur, l'on ne doit point craindre de mêler le vinaigre avec le nitre, comme parlent les chimistes, ni d'user de remontrances caustiques et de paroles piquantes, si la maladie est périlleuse et invétérée, surtout lorsque les simples rafraîchissements, les exhortations douces et les discours complaisants ne produisent aucun fruit.

Ce n'est pas que le feu remue toujours avec une vitesse égale les parties de la matière qu'il

pénètre et qu'il embrase ; outre que son activité peut être tempérée souvent, toute sa fonction est d'éclairer nos yeux et de dissiper l'obscurité. Cette colonne ardente et lumineuse qui conduisoit le peuple d'Israël au milieu du désert, étoit, disent les interprètes, le symbole de l'amour et de la crainte : *δειγμα αμμου καριτος και φοβου* : c'est une lumière bienfaisante et une assurance de la protection divine à ceux qui, n'étant point idolâtres de leurs pensées ni des liens de la fortune, adorent l'auteur de l'univers d'un culte religieux ; mais non un feu dévorant et un avant-coureur du tonnerre près d'éclater sur la tête des rebelles et des impies qui préférèrent leurs sentiments particuliers aux ordres publics, et murmurent sans cesse contre les ressorts de la Providence : *εαν υπα κβοις το φινς εν παρακβοις το πυρ.*

C'est ainsi que le prophète royal nous apprend que la voix de Dieu sépare quelquefois la flamme d'avec le feu : *Vox Domini intercidentis flammam ignis* (Ps. 28, v. 7) ; et, dans cette division où la chaleur excessive et brûlante est le partage des méchants, la clarté vive et pure demeure pour l'apanage des justes : ce qui n'empêche pas que cet élément ne soit employé comme une pierre de touche, pour examiner la conduite des hommes, et connoître si leurs intentions sont droites ou s'ils marchent par des voies obliques. Aussi, David se vante qu'ayant essuyé cette épreuve rigoureuse, il a été justifié de toutes ses fautes,

et que sa vie a paru innocente et sans reproche : *igne me examinasti, et non est inventa in me iniquitas* (Ps. 16, v. 3).

Origène, expliquant ce passage, dit qu'il y a cette différence entre le feu du ciel et celui de la terre, que l'un est doux, paisible, et choisit la charité pour guide de toutes ses opérations, tandis que l'autre, qui n'a que des mouvements impétueux, est toujours allumé par le choc des passions et la révolte des sens ; mais ils ont une telle ressemblance, et le vice se cache avec tant d'adresse sous les apparences extérieures de la vertu, qu'il est difficile d'en faire le discernement.

Ah ! si un magistrat doit être exempt de toutes sortes d'affections dérégées, et préférer la justice et son devoir aux liaisons d'amitié les plus fortes, même à ses propres intérêts, combien nous sommes éloignés de cette perfection ! Avec quel emportement ne nous opposons-nous pas à tout ce qui choque et nos désirs, et notre vanité, et notre délicatesse ! ne regardons-nous pas le retranchement du luxe comme une servitude incommode ; la réformation des abus les plus pernicious ne nous devient-elle pas odieuse, pour peu qu'elle diminue notre autorité ou notre revenu ?

Il y a sans doute des occasions où le zèle ne sauroit être trop ardent. Autant de fois qu'il s'agit de maintenir la discipline intérieure, de défendre les droits de la couronne et l'honneur du

sénat, de procurer le soulagement des peuples, d'exterminer la chicane, de punir les concussions de nos clercs ou des ministres subalternes, la chaleur est non-seulement bienséante, mais nécessaire ; et tant s'en faut que la censure qu'on exerce sur soi-même puisse être jamais trop sévère, au contraire, souvent lorsqu'une sainte indignation nous pousse à réprimer le libertinage, la complaisance nous glace le cœur et nous rend tellement immobiles, qu'il n'y a point d'égarement ni de mauvais usage qui ne trouvent des excuses et des protecteurs.

Et bien que les ordonnances anciennes et modernes soient tous les jours publiquement violées ; bien qu'il se commette dans le Palais et dans nos propres maisons, un nombre infini d'exactions qui ne nous sont inconnues que par le peu de soin que nous prenons de nous en instruire, voit-on que l'on fasse la moindre tentative pour déraciner un mal dont les suites sont si funestes, ni pour donner de la terreur et humilier par un châtement exemplaire, ces insectes qui sucent le sang des misérables plaideurs ? Si nous avons assez de malignité pour écouter avec plaisir les plaintes qui se renouvellent à toute heure sur ce sujet, et pour blâmer en secret ceux qui, se laissant gouverner par leurs domestiques, autorisent leur avidité par une molle condescendance ; quand il faut mettre la main à l'œuvre nous manquons de fermeté, et les propositions

que l'on fait de temps en temps, d'opposer une forte digue à cette inondation, d'arrêter, par quelque règlement, le torrent de cette licence, sont toujours éludées. Les tours de souplesse et les subtilités malicieuses par lesquelles l'innocence est injustement opprimée, passent d'ailleurs pour des bagatelles; à peine sommes-nous légèrement émus, lors même qu'on apporte des preuves convaincantes d'une fausseté visible, ou d'une honteuse prévarication.

Mais, quand la chaleur naturelle est réveillée par le souffle de l'ambition, l'on voit bientôt cesser cette retenue; la moindre étincelle est capable d'exciter des incendies: car il n'y a rien que l'on n'entreprenne avec ardeur, de ce qu'on croit pouvoir contribuer à son élévation.

Nous savons que les âmes généreuses travaillent sans relâche pour faire quelque progrès dans le chemin de la gloire; et cette ferveur, cette noble impatience d'atteindre les plus avancés, sont le seul moyen de se séparer de la foule, et de monter par degrés au sommet de la perfection. Mais il y a grande différence entre l'émulation de bien faire, le dessein d'acquérir de nouvelles connoissances et de se rendre plus vertueux par l'étude, l'expérience et la méditation, et cette inquiétude turbulente qui ne peut demeurer dans une même assiette, et n'est jamais satisfaite de sa condition. Ceux qui n'ont d'autre vue que de se concilier de l'estime et d'exercer leur ministère

sans reproche, appuient leurs sentiments avec chaleur, parce qu'ils les croient conformes à la raison et à l'équité; l'émotion qui paroît dans leurs discours est douce et modérée; ils n'affectent point de violenter les suffrages de leurs confrères, ni de faire incliner, par des voies indirectes, la balance plutôt d'un côté que d'un autre. S'ils ont de la douleur de ne pouvoir secourir le public, leur prudence est telle, qu'après avoir parlé avec vigueur dans leur place, ils s'abstiennent de toute sorte d'injure et de médisance, et n'ont aucune jalousie de faire prévaloir leurs opinions.

Il n'en est pas ainsi de ces esprits de feu qui usurpent partout une supériorité sans bornes, ou plutôt une domination tyrannique: leur fierté ne souffre ni remontrance ni contradiction; quelque médiocre que soit leur suffisance, ils abondent de telle sorte en leur sens, qui souvent n'est pas le meilleur, qu'ils se persuadent que leurs pensées, même les plus capricieuses, doivent être écoutées comme des oracles, et suivies avec une déférence aveugle. Cependant, ils n'ont d'ordinaire que des notions très-confuses; non-seulement ils ignorent toutes les maximes, mais ils s'efforcent de les abolir et d'introduire une jurisprudence flottante, incertaine, afin de décider toutes les affaires à leur mode, et de s'en rendre les arbitres souverains.

De là il arrive que leurs démarches ne sont

jamais uniformes ; et quoique toutes leurs lignes aboutissent à un centre , quoiqu'ils ne perdent aucune occasion de profiter , ils sont , tantôt rigides , tantôt indulgens . Quelque soin qu'ils prennent de se déguiser sous un masque trompeur , et de se rendre quelquefois protecteurs des misérables , l'on sait que ce sont des ressorts secrets d'amitié , de gratitude , d'aversion ou de vengeance qui les font mouvoir ; qu'ils entretiennent une infinité d'intrigues et de cabales souterraines , qu'ils se repaissent de visions et d'espérances chimériques ; et par là l'on devine quasi toujours le parti qu'ils doivent embrasser : tant il est difficile de si bien couvrir le feu de la concupiscence dont le cœur est embrasé , qu'il ne s'en exhale point de fumée ; ou , pour user des termes de l'Écriture , de porter des charbons ardents dans son sein et ne pas brûler ses habits ! *Numquid potest homo abscondere ignem in sinu suo , ut vestimenta illius non ardeant ?* Et outre que leur condescendance est sans bornes pour tout ce que désirent les puissances qui gouvernent , ils craignent d'ailleurs d'offenser les courtisans qui leur peuvent rendre de mauvais offices : ils cultivent les bonnes grâces d'un commis ; ils sont assidus à tous les postes où il paroît une ombre de faveur , sans considérer combien ces bassesses dont ils recueillent quelque léger émolument , déshonorent la robe , et leur attirent de honte et de mépris (Prov. , c. 6 , v. 27).

Mais si par le mélange d'un sang impur, cette corruption s'est glissée jusque dans le sanctuaire, tous les ministres de ce temple n'ont pas sacrifié aux idoles. Ceux que le démon de l'avarice n'a point possédés, et qui, bien loin de s'épuiser en de folles dépenses, se sont contentés de conserver par une honnête parcimonie, le patrimoine de leurs ancêtres, ont refusé d'engager leur liberté, de recevoir les gratifications qui leur étoient offertes à un titre si onéreux; et si ces commerces continuent à présent que la source des gains illícites est absolument tarie, ceux qui sont assez lâches pour se prostituer ainsi gratuitement, ne doivent attendre pour toute récompense, que ces paroles d'un empereur romain, fatigué de la flatterie excessive et de la patience servile de quelques sénateurs qui lui applaudissoient sans cesse : *O homines ad servitutem natos!*

Les dieux, disent les Platoniciens, ne se montrent aux hommes que sous la figure du feu, et cette vapeur lumineuse qui les environne est claire, belle et brillante: elle paroît immobile, comme une étoile cachée au firmament; c'est une flamme durable qui ne se divise, ni ne se dissipe jamais.

Il semble que ces philosophes nous aient voulu, dans ce tableau, donner l'idée d'un parfait magistrat, dont l'intelligence doit être sublime et l'esprit très-éclairé. La sévérité qu'il pratique dans ses mœurs n'a rien de rude ni de fa-

rouche ; il sort de ses yeux des étincelles qui impriment le respect et la confiance à ceux qui l'abordent ; il demeure fixe dans son poste , sans se presser pour en avoir un meilleur ; toute sa joie est de satisfaire exactement à son devoir. Sa chaleur toujours féconde , imite les influences du ciel dont elle tire son origine ; elle n'engendre ni orage ni tempête ; et les rayons de sa lumière , aussi bien que ceux du soleil , se répandent dans le fond des vallées , comme sur la cime des montagnes ; ils éclairent indifféremment les cabanes des bergers et les plus superbes palais , partout où s'étend la sphère de son activité. Eh ! n'est-ce pas ainsi , sans ajouter une entière créance à ce que les naturalistes remarquent , que le tonnerre ôte le venin aux serpents qu'il frappe , et leur laisse la vie ?

L'on peut donc dire que la colère des juges doit être de même qualité , et avoir pour but principal d'étouffer les crimes et de désarmer la malice , plutôt que de châtier les coupables. Cependant , quelque prétexte que l'on prenne , dès qu'on est assis sur le tribunal il n'est pas permis de dissimuler , de faire grâce , ni de modérer par recommandation ou par caprice , la peine établie par la loi.

Que si l'on n'allume du feu sur les autels que parce qu'il est le symbole de la pureté ; si la chimie , ne pouvant rien produire sans son secours , l'emploie pour dissoudre les corps mixtes ,

et séparer, dans le creuset, tout ce que les métaux et les minéraux contractent d'ordure par le mélange du gravier et de la terre, ne sait-on pas d'ailleurs que ses opérations ne sont jamais plus efficaces que quand il pénètre son sujet et agit au-dedans ? C'est alors qu'il consume l'humidité superflue, et chasse tout ce qu'il trouve d'étranger et de nuisible. Eh ! n'est-ce pas aussi en cette manière que, portant le flambeau dans l'intérieur de nos consciences et les replis les plus cachés de nos âmes, nous devons regarder avec attention tous les défauts qui s'y rencontrent, et retrancher jusques aux plus petites imperfections ?

Il seroit pourtant difficile de le faire avec succès, sans cette réflexion importante, que l'amour-propre dont on ne se dépouille jamais, cet amour-propre qui nous suit dans la solitude et qui ne peut être détruit par les plus austères mortifications, est presque toujours infecté d'orgueil et de vanité, se transforme en toute sorte de figures, et n'oublie rien pour faire parade de droiture et de bonne foi, pendant qu'il insinue dans nos cœurs des mouvements et des inclinations qui ne nous paroissent pas d'abord absolument vicieuses, mais qui, jetant de profondes racines, ne se veulent plus soumettre à l'empire de la raison, troublent l'économie de la justice, mettent souvent la probité en péril de faire naufrage, et s'échappent enfin en des ac-

tions indécentes et peu convenables à la modestie d'un sénateur.

Ces désordres qui se multiplient par la tolérance sont d'autant plus dangereux, que ceux qui, par leur âge ou leur dignité, devraient servir aux autres de modèle, autorisent le relâchement par leur exemple; ensorte qu'on ne garde plus de retenue dans le choix des divertissements et des compagnies qu'on fréquente, et que l'on se précipite en foule, pour se revêtir les premiers de tout ce que les modes nouvelles ont de plus bizarre. Cette légèreté imprudente, qui ne reconnoît aucune règle de bienséance, n'est pas pourtant si universellement répandue qu'elle ne trouve des adversaires, et qu'il n'y ait des génies qui, par le privilège d'une heureuse naissance et la culture d'une bonne éducation, sont exempts de ces foiblesses, et préfèrent le travail et les occupations sérieuses à toute sorte d'amusements et de bagatelles. Leurs affections sont si légitimes et si réglées, que les critiques les plus chagrins n'ont rien à leur reprocher: leur vertu n'a pas besoin d'être éprouvée ni épurée par le feu, non plus que l'or qui se recueille dans l'Arabie, et qui est d'un si bon titre en sortant de la mine, que, sans se donner la peine de l'affiner, on le peut distribuer dans le commerce et convertir en monnoie.

Cependant, quelque illustres que soient ces

premières dispositions , l'on ne peut acquérir que par une longue persévérance une réputation immortelle ; et si notre conduite s'est attirée d'abord des applaudissements , au lieu de s'endormir par une malheureuse confiance à l'ombre d'un bien si fragile , il faut éviter la mollesse et l'oisiveté , et soutenir cette estime précieuse par des preuves constantes de désintéressement et de modération. Il faut encore être comme ces lampes ardentes qui ne s'éteignent jamais ; et , pour se garantir de surprise , veiller avec tant d'exactitude et sur nous-mêmes et sur ceux qui nous environnent , qu'on nous puisse appliquer ces paroles de saint Jérôme : *Præ se lucernam exercuit.* Il faut en outre que la retraite du cabinet et la conversation des sages nous servent à remplir nos magasins de toutes les connoissances qui conviennent à notre emploi ; et que la multiplicité des occupations pénibles et laborieuses dont nous sommes surchargés , nous fasse mériter cet éloge : *Qui per diuturni laboris fornacem exactus aurum purum , et argentum probatum esse meruit.*

Ces qualités héroïques ont été depuis plusieurs siècles , elles seront toujours l'apanage de cette auguste compagnie ; et les principaux membres qui la composent sont autant de vives et brillantes lumières qui , par leur érudition , la splendeur et l'intégrité de leur vie , éclairent toute la France : et comme c'est par son canal que le prince répand son irradiation sur la terre , et fait entendre

aux peuples ses volontés , peut-on conserver avec trop d'adresse et de courage , ce glorieux titre de médiateur entre les sujets et leur souverain , ni mieux employer toute sa vigueur qu'à faire observer les ordonnances , à promouvoir, par notre assiduité et notre diligence , l'expédition des causes et des procès qui nous tombent en partage , et , autant que nos fonctions peuvent avoir d'étendue , à rétablir une police uniforme et une exacte discipline dans tous les ordres de l'Etat ?

LOUANGE A DIEU.

QUATORZIÈME MERCURIALE.

Prononcée à la Saint-Martin 1672.

MESSIEURS ,

Si le véritable dessein de cette cérémonie est de nous remettre devant les yeux les obligations que nos charges nous imposent ; entre le grand nombre de devoirs qui partagent nos soins et notre attention , en pourrions-nous trouver un plus juste , un plus puissant , que de témoigner notre reconnoissance des grâces infinies que nous recevons sans cesse de la main libérale du plus grand roi du monde ? Mais , quelque ardent

que soit le zèle qui nous anime , notre foiblesse ne nous réduit - elle pas dans l'impuissance de payer une dette si légitime ? A peine l'éloquence des plus célèbres orateurs pourroit-elle représenter une partie de ses vertus héroïques , de ses actions immortelles ; et soit que l'on considère sa piété étendue sur tout ce qui concerne le culte des autels , la pureté de la doctrine et la discipline extérieure de l'Eglise ; son application à lui choisir pour ministres des prélats d'une vie sans reproche et recommandables par leur érudition ; son amour pour la justice , la protection puissante qu'il lui donne en toute rencontre , et la facilité qu'il s'est acquise d'exercer par lui-même une si noble fonction de la royauté ; soit que l'on envisage sa fermeté intrépide que rien n'est capable d'étonner , son activité qui ne le laisse jamais oisif , et qui lui fait trouver son repos dans le travail ; sa vigilance qui voit , qui ordonne tout , et qui , du haut de son trône , répand les rayons de sa lumière et ses influences favorables jusqu'aux lieux les plus reculés de son empire ; soit encore que l'on fasse réflexion sur la science de la guerre qu'il possède dans un degré éminent , qu'il met si bien en pratique par sa valeur et par ses soins laborieux , et dont il fait tous les jours des leçons aux capitaines les plus expérimentés ; soit , outre cela , que l'on observe ce secret impénétrable qui a toujours rendu infailible le succès de ses entreprises , et

cette prévoyance qui les a tellement concertés, que ses progrès sont devenus plus rapides à mesure que la terreur de son nom lui a suscité de nouveaux adversaires ; soit que l'on examine d'ailleurs les ressorts et les mouvements de cette prudence éclairée, qui n'est ni timide ni présomptueuse, et qui perce si avant dans l'avenir, que ses conjectures et ses jugements tiennent quelque chose de la certitude des oracles ; soit aussi que l'on remarque sa tendresse pour ses peuples, et son impatience de les rendre heureux, qui lui a fait souhaiter et conclure la paix, lorsque rien ne pouvoit plus s'opposer au torrent impétueux de ses armes victorieuses ; soit enfin que l'on attache sa vue sur cet air majestueux, sur cette douceur charmante qui lui concilient les cœurs et qui augmentent le prix de ses bienfaits ; sur cette sagesse consommée qui sert de flambeau et de guide à toutes ses démarches, qui empêche qu'il ne se laisse éblouir dans sa plus haute élévation, et, pour tout comprendre en un mot, sur le mélange des qualités illustres et divines, qui ont porté sa réputation dans l'un et l'autre hémisphère, tout cela, disons-nous, forme un objet si grand, si éclatant, que la rhétorique n'a point de termes assez pompeux, ni de figures assez hardies pour en parler avec dignité.

Qui oseroit, en effet, non pas entrer dans le détail, mais effleurer légèrement une partie de

ce qu'a fait cet auguste prince, tant pour réformer, par une sage économie, les abus qui s'étoient glissés dans les finances, les mettre dans un ordre où elles n'avoient jamais été depuis la naissance de la monarchie, que pour abréger la longueur des procédures judiciaires, les rendre certaines et uniformes dans toute l'étendue de son royaume, composer un nombre infini de réglemens sur toute sorte de matières, et unir ainsi, par un agréable concert, les titres de législateur, de victorieux et de conquérant ?

Quelles couleurs assez vives et assez brillantes pour peindre tant de combats donnés en Flandre et en Allemagne, tant de batailles gagnées, ce fameux passage du Rhin, les attaques de la Franche-Comté, la prise de Maëstricht, de Valenciennes, de Cambrai, de Saint-Omer, de Gand, et de tant d'autres places fortifiées par l'art et par la nature ? Et les circonstances qui rendent ces conquêtes autant utiles que glorieuses, ne sont-elles pas tellement au-dessus de toute sorte d'éloges, que ce qui passe pour exagération et pour hyperbole en terniroit le lustre ? N'est-ce pas ce qui fait qu'après mille vains efforts, il ne nous reste qu'à honorer par un silence respectueux cette longue suite d'exploits signalés et d'événemens mémorables qui nous causent tant d'admiration et de joie ?

Mais, puisque la religion nous enseigne que, pour offrir un sacrifice agréable à la Divinité, il

ne faut ni victime ni parfums ; qu'il ne suffit pas d'entonner des cantiques de louange, et qu'il vaut mieux imiter ses attributs et accomplir ses préceptes, que de lui présenter des holocaustes, quel moyen plus assuré de mériter l'estime de notre invincible monarque, que de suivre les exemples qu'il nous propose ; que de distribuer également à tous ses sujets le feu sacré dont il nous a confié la garde ; que de faire exécuter ses ordonnances, d'en être les interprètes, de punir les crimes, de réprimer la violence, et de maintenir la police sous son autorité ?

Les soumissions apparentes que l'on rend aux souverains, et tout ce que la flatterie invente pour leur plaire, ne sont que des déguisements et des artifices, quand on se dispense d'obéir aux lois qui sont les plus fermes appuis de leur couronne ; qu'on les méprise ouvertement, ou que, sous des prétextes spécieux, on en élude l'exécution. Malheur à ceux, dit l'Écriture, qui se plaignent qu'on les veut assujétir à un joug trop pesant, que les avertissements qu'on leur donne sont trop austères : *Qui fingis laborem in præcepto* (1) ; et qui par là cherchent des excuses à leur paresse ou à leur libertinage ! C'est une erreur, c'est une espèce de blasphème de dire que les commandements de Dieu, qui nous viennent du ciel par le canal des intelligences char-

(1) Psalm. 93, v. 20.

gées de présider à nos destinées, sont quelquefois impossibles aux hommes justes qui n'omettent aucune diligence pour les observer.

Si la délicatesse de quelques-uns est telle que le fardeau de la magistrature les accable, rien ne les empêche de s'en décharger; et n'est-ce pas une imprudence d'entrer dans le sénat, sans avoir auparavant éprouvé ses forces et son courage, sans avoir une capacité suffisante, sans être pourvu des autres talents nécessaires pour exercer avec approbation un emploi si illustre?

Il n'est point d'ailleurs de difficultés que l'habitude et une forte résolution ne puissent surmonter. L'assiduité qui nous paroît une espèce de gêne et de servitude, étoit bien autrement exacte dans le siècle passé. Alors un officier ne s'absentoit jamais sans permission, pendant le cours du Parlement. Si l'on a relâché quelque chose de cette rigueur, il faudroit au moins ne pas abandonner le Palais par de longues éclipses, et faire ensorte qu'on ne voie plus, comme l'année dernière, les audiences, et surtout celles de la Tournelle civile, cesser plusieurs fois avec beaucoup d'indécence et de scandale, par la négligence de ceux qui doivent y assister; ce qui seroit capable d'exciter l'indignation des puissances qui nous gouvernent.

Quand on recherche la cause de ce désordre, ce sont plutôt des amusements et des bagatelles que des affaires sérieuses qui nous arrêtent, et

nous empêchent d'occuper le poste qui nous est destiné. Mais la licence ne devient-elle pas contagieuse par une malheureuse émulation ; et l'oisiveté , la débauche , n'ont-elles pas plus de sectateurs que le travail et la vertu ?

Sans doute qu'au milieu de ce relâchement , la probité ne manque pas de généreux défenseurs. Accoutumés de bonne heure aux fatigues d'une vie laborieuse , ils goûtent des plaisirs sans amertume , et ne se laissent pas surprendre aux amorces de la volupté. Bien que ce soit d'ordinaire la pente de nos inclinations qui nous détermine à suivre l'une ou l'autre de ces deux voies si opposées ; de crainte que la mollesse ne nous entraîne dans le mauvais parti , il est souvent nécessaire d'avoir un guide qui nous conduise , qui nous redresse , qui nous empêche de nous égarer ; et comme rien ne nous instruit mieux que la comparaison des choses contraires , et la réflexion que nous faisons pour en connaître le fort et le foible , représentez-vous , Messieurs , d'un côté un juge qui a si peu étudié avant que d'être revêtu de la pourpre , qu'il ignore les éléments de la jurisprudence , les maximes les plus triviales de son métier , et n'a pas même dessein de les apprendre. Quand on fait le récit d'une procédure , il croit qu'on parle une langue étrangère , et n'ayant ni expérience , ni commerce avec les livres ou avec les personnes savantes , il tombe en opinant en des absurdités grossières ; il est

presque toujours du même avis que celui de ses confrères qui le précède : le rapport de la moindre instance l'embarrasse ; il a besoin de secours pour s'en démêler ; il n'est point de client qui ne craigne et n'évite d'être entre ses mains, quelque recommandation qu'il espère auprès de lui.

Un autre aura l'esprit plus prompt, mais sa vivacité ne sert qu'à le rendre présomptueux. Sans déférer à l'autorité ni du Code, ni du Digeste, ni des Coutumes, ni des Arrêts, il veut décider tous les procès par les notions du bon sens ; il se flatte que son sentiment s'accorde toujours avec la droite raison ; les arguments que l'on tire des principes qui lui sont inconnus, ne le sauroient persuader ; il rejette tout ce qui demande une longue application ; son inquiétude l'agite de telle sorte, elle lui fournit un si grand nombre de différentes pensées, qu'il médite sans cesse de nouveaux projets. De là vient que l'on découvre tant d'inégalité dans ses mouvements, qu'il n'est pas moins dangereux de prendre confiance aux protestations qu'il fait de renoncer à ses mauvaises habitudes et de travailler sérieusement en faveur du public, que de bâtir sur le sable mouvant.

Ne seroit-ce pas abuser du pinceau, de s'en servir pour exprimer le caractère des âmes basses qui s'abandonnent au caprice de leurs affections déréglées ; qui se persuadent que la sou-

veraine félicité consiste dans le jeu, dans la bonne chère, dans le luxe des meubles et des habits, et dans le faste d'un équipage magnifique, ou qui, possédés d'une autre passion aussi violente et encore plus honteuse, n'ont d'autre but que d'amasser des richesses et d'accroître leur revenu? Le gain le plus sordide, quelque médiocre qu'il soit, ne leur paroît ni méprisable, ni déshonorable : il n'est point d'injure qu'ils ne souffrent sans murmurer, point de démarches rampantes qu'ils ne fassent, et peut-être point d'injustices qu'ils ne commettent, pourvu qu'ils s'attendent d'en recueillir le fruit.

Mais détournons la vue de ces objets dont on ne sauroit concevoir assez d'aversion pour regarder l'image d'un magistrat, qui, après avoir puisé, chez les jurisconsultes et dans les sources vives et pures des sciences utiles à sa profession, une doctrine solide et une profonde érudition, s'adonne surtout à mettre en usage ces belles connoissances, et à les appliquer au jugement des controverses qui se présentent. Il n'abandonne pas sa place ; il voit avec une entière exactitude les affaires qui lui viennent en partage. Pour épaisses que soient les ténèbres que répand la malice d'un chicaneur, sa pénétration clairvoyante les dissipe en un instant, son activité ne se lasse point ; et quoiqu'il s'expose à l'importunité des clients, quoiqu'il perde bien du temps à les écouter, il lui reste des heures de repos qu'il peut

donner au divertissement, à la lecture et à la conversation familière de ses amis. Aussi, est-il encore plus illustre par son intégrité que par sa suffisance : il marche dans une route droite d'un pas si mesuré, qu'il ne s'arrête jamais par aucun motif d'espérance ou de crainte ; il n'accorde rien à la faveur ni à la compassion ; et, pour former ses avis, il ne consulte que le texte et l'esprit de la loi, la raison et l'équité ; il conserve la discipline autant par ses actions que par ses paroles ; l'imposture et la mauvaise foi n'ont point d'adversaire plus redoutable, ni la vérité et la cause publique, de protecteur plus fidèle et plus généreux ; sa prudence n'est point mêlée d'artifice ; sa fermeté n'a rien de rude ni de farouche ; sa modestie est sans fard ; l'innocence de ses mœurs sans affectation ; sa sévérité sans aigreur, et toute sa conduite également exempte de foiblesse et d'emportement. Le comble de son ambition n'est que de devenir meilleur et plus juste, et de faire quelques progrès dans les voies de la sagesse. Bien loin d'avilir sa dignité par des complaisances serviles, il se maintient dans une noble indépendance ; et comme il tire tous ses trésors de son propre fond, les louanges et les applaudissements qu'il reçoit sont le fruit et la récompense de son désintéressement et de sa modération.

Pour peu que l'on soit jaloux de conserver sa

réputation, il ne sera pas malaisé de résoudre auquel de ces tableaux on aimeroit mieux ressembler. Mais, pour parvenir aux premiers rangs, ce n'est pas assez de faire des vœux en secret, ni d'égaliser quelquefois la diligence des plus avancés, moins encore de tenter ou de feindre une réformation apparente ou passagère : il faut de la sincérité et de la persévérance. L'étude et la censure qu'on exerce sur soi-même rendent les hommes savants et vertueux ; à quoi, pour élever notre courage, nous pouvons ajouter l'imitation de quelque excellent modèle, avec la précaution pourtant d'un juste discernement qui ne cherche pas à trouver des taches dans le soleil, et qui ne met pas non plus au nombre des choses précieuses, des miniatures, des grotesques et des vases de terre où l'adresse de l'ouvrier a imprimé du coloris et de l'éclat.

Dans la variété infinie de tant de grands personnages, dont on se pourroit proposer l'exemple, celui que le Roi a choisi pour présider dans cette auguste compagnie (1) n'a-t-il pas la science, les lumières, la douceur, l'assiduité, l'application, et en un mot tout ce qu'on peut souhaiter en la personne d'un premier et d'un parfait magistrat ? N'est-ce pas son mérite et les services qu'il a rendus à l'État qui l'ont conduit

(1) M. le premier président Guillaume de Lamoignon.

et fait monter par degrés à la tête du Parlement ? Et pour peu que l'on considère sa vigueur, sa capacité, son expérience, la force et la beauté de son génie, sa facilité admirable, qui conçoit et démêle sans peine les affaires les plus obscures ; sa mémoire prodigieuse qui ne se brouille point par la multitude des espèces, et qui, semblable à une glace bien polie, les rend sans y rien altérer, et souvent avec plus de netteté qu'elle ne les a reçus, que ne doit-on pas attendre, pendant son administration, de ses soins et de son crédit, qu'il emploiera sans relâche pour soulager la misère des plaideurs, par une prompte et favorable expédition, et pour retrancher et abolir les abus et concussions que commettent les ministres inférieurs ; ces concussions et ces abus qui, par l'impunité, se multiplient jusqu'à un excès monstrueux ? Mais comme sa présence et sa modestie ne nous permettent pas de continuer son éloge et d'expliquer en détail les talents qui le rendent recommandable, il ne nous reste qu'à prendre une résolution sérieuse de n'être pas paresseux sous un chef si vigilant, de suivre ses traces, de profiter de ses instructions ; et non-seulement de ne jamais rien faire qu'on nous puisse reprocher, et dont nous ayons sujet de nous repentir, mais encore de modérer l'impétuosité de nos désirs ; de donner dans les occasions importantes des preuves d'un zèle épuré, d'une intelligence

sublime qui nous distinguent du commun ; de n'avoir que des pensées nobles et généreuses ; de nous concilier de l'estime par un procédé sage et régulier ; enfin de satisfaire à toutes les bienséances , et de remplir exactement tous les devoirs de notre condition.

LOUANGE A DIEU.

QUINZIÈME MERCURIALE.

La justice est une vertu située entre deux extrémités. —
Tous les devoirs d'un bon juge consistent en trois choses :
bonitatem , disciplinam , scientiam.

MESSIEURS ,

Comme les ombres relèvent l'éclat de la lumière, et comme les monstres, qui ne sont que les erreurs de la nature, font beaucoup plus estimer ses chefs-d'œuvre et ses miracles ; jamais aussi la justice ne paroît si brillante, ni avec plus de pompe que lorsqu'elle est environnée de qualités contraires qui lui sont également opposées. Ce fondement supposé, qui ne s'étonnera du sentiment presque universel des anciens philosophes qui, voulant bien tomber d'accord que toutes les vertus sont situées entre l'excès et le défaut, c'est-à-dire entre deux gran-

des extrémités, veulent en même temps excepter d'une règle si générale, celle qui est le comble et la mesure de toutes les autres, et qui, pour ne lui laisser qu'une seule ennemie à combattre, ont de telle sorte réduit tout ce qui s'appelle injustice, à la seule avidité de s'enrichir par de mauvaises voies, qu'ils ont cru qu'être injuste et usurper le bien d'autrui, n'étoit qu'une seule et même chose? Pour le témoigner, ils se sont servis d'un même mot qui les signifie toutes deux. Ils ont marqué, avec des nombres et des figures, l'inégalité qui se forme quand le progrès et l'accroissement de l'un se font aux dépens et par la ruine de l'autre; mais comme ils n'avoient dessein de parler que de la justice que chacun doit rendre à soi-même dans le tribunal de sa conscience, dans l'examen de ses intérêts particuliers, ils ont réduit tous leurs raisonnements et toutes leurs observations aux seules injustices qui se glissent dans le commerce et qui ne concernent le plus ou le moins, que dans l'acquisition ou le partage des biens de la fortune; persuadés que, quand on agissoit ou par ambition ou par haine, ou par complaisance, ou par foiblesse, ou par d'autres motifs étrangers, comme ces motifs offensoient d'autres vertus que la justice, les défauts qui en rejaillissoient devoient porter d'autres noms que celui de l'injustice. Autrement, et faute de ce discernement, comme on ne connoîtroit pas la nature du dérèglement, on ne pourroit y

apporter de remède ; on agiroit contre les préceptes de la médecine des mœurs, qui veut, aussi bien que celle des corps, que la source du mal soit connue avant que d'entreprendre de le guérir.

Et bien que toutes ces spéculations ne soient pas des idées purement imaginaires, et puissent être de grand usage dans la direction de la vie, pour démêler les bonnes d'avec les mauvaises intentions, elles ont toutefois quelque chose de trop subtil ; elles combattent en quelque façon le dessein de la morale qui travaille avec d'autant plus de soin à réunir toutes les vertus, qu'elle se persuade qu'on ne sauroit pécher contre l'une, que, du même coup, l'on ne blesse toutes les autres. Mais, pour ne pas nous arrêter à des opinions particulières, et nous réduire au sentiment commun qui est toujours le plus facile, nous dirons que la justice n'a aucun privilège qui la dispense de cette règle générale et de ce double joug sous lequel toutes les autres vertus se trouvent captivées ; c'est-à-dire que, chez elle aussi bien que chez les autres, se rencontrent du trop et du trop peu, des montagnes et des vallées, des flots qui tantôt se lancent jusque dans les cieux, et tantôt descendent jusque dans les abîmes : vérité d'autant plus constante à l'égard de celle que les magistrats distribuent, qu'ils n'ont aucun intérêt dans le gain ou dans la perte des causes confiées à leurs soins ; de sorte que si pour

lors, faute de tenir la balance droite, ils ne rendent pas à chacun ce qui lui appartient, ils deviennent complices de tout ce que souffre l'innocence opprimée, non tant pour en avoir donné plus à l'un que pour en avoir laissé moins à l'autre. Car comme les princes et les juges ne peuvent pécher que par l'excès ou le défaut des récompenses, ou des peines inégales aux bonnes ou aux mauvaises actions, il est autant impossible de favoriser sans nuire dans la justice distributive, qu'il l'est, dans la justice arithmétique, d'augmenter, sans à proportion retrancher, le plus ou le moins sortant d'une même source, et l'un se multipliant à mesure que l'autre diminue.

Quant à la justice habituelle qui réside dans le cœur des juges, qui se répand sur toute leur conduite, qui est la règle de toutes leurs actions et l'âme de tous leurs mouvements, n'est-il pas encore certain que jamais elle ne peut craindre de naufrage que par l'un de ces deux écueils ou de ces deux principes? Ne suffiroit-il donc pas d'examiner en peu de mots les devoirs, les fonctions et les qualités requises d'un magistrat, puisque la solennité de ce jour est particulièrement consacrée à convaincre les esprits de cette vérité? Mais comme ce dénombrement seroit trop ennuyeux, nous avons estimé que toutes les parties d'un bon juge ne se peuvent mieux réduire qu'à ces trois divins attributs que le plus sage des rois demandoit à Dieu pour s'acquitter digne-

ment des royales et pesantes fonctions de sa couronne, savoir : *bonitatem, et disciplinam, et scientiam* (1)? Que pourroit-on en effet souhaiter de plus important à ceux qui sont revêtus de la pourpre, que ces trois illustres et éminentes conditions? La première comprend l'innocence des mœurs et la douceur d'un beau naturel; la seconde, la correction des fautes, et la sévérité pour l'observance des lois; la troisième, une grande lumière d'esprit, pour servir de flambeau à la conduite tant de l'une que de l'autre: l'une inspire l'humanité, l'autre la fermeté, la dernière, la suffisance; et toutes les trois ensemble forment une belle, noble et exquise idée du bon juge et du magistrat parfait.

Mais, pour donner du jour et du coloris à ce tableau, il faut, commençant par les ombres, dire avec Sénèque, qu'il n'y a rien de si sacré qui ne puisse devenir sacrilège, et que les choses les plus saintes et les plus innocentes trouvent souvent des libertins et des profanateurs qui les corrompent. Y avoit-il rien de plus éclatant que la beauté et la lumière dont Dieu avoit enrichi les intelligences célestes, qui ont été les premiers chefs-d'œuvres de ses mains; et cependant, à quoi ont servi tant d'illustres perfections, qu'à leur creuser un précipice? Les richesses que les personnes charitables emploient pour nourrir les

(1) Psalm. 118, v. 66.

pauvres, pour délivrer les captifs et secourir les misérables, ne servent-elles pas tous les jours à violer les lois, à opprimer l'innocence, à corrompre les juges; et la piété même dans laquelle il semble qu'on ne sauroit être ni trop ardent, ni trop religieux, ni trop sévère, ne dégénère-t-elle pas souvent en superstition, ou en hypocrisie? Tant il est vrai que plus le sang est pur, plus dangereuse en est la corruption, et que jamais un fleuve ne sort de son lit sans faire des torrents et des déluges; notre esprit aussi, pour vouloir monter trop haut, descend; il se relâche pour se vouloir trop guinder; il s'affoiblit à force de s'étendre; et pour lors il arrive ce qu'un père de l'Eglise dit de la dévotion trop fervente et trop empressée, où l'on recule quand on s'efforce d'avancer à contre-temps, sans règle et sans mesure! *Quæ facta est profectu timiditatis infirmior, et velut accessu relabens, et viribus minùs valida.*

Il est aisé d'en conclure que tous les défauts qui se rencontrent dans ces trois vertus héroïques, formant toute l'économie de ce discours, procèdent toujours de l'intempérie de quelques passions dominantes: ce sont de grandes lumières qui éteignent les petites, ce sont des tonnerres qui étouffent le bruit des autres sons; et, pour commencer l'application de ce théorème par la bonté qui est la première partie que Salomon a estimée nécessaire à ceux qui sont établis pour

rendre la justice, n'est-il pas certain qu'elle ne peut manquer que par un excès de mépris, de rudesse et de froideur pour les uns, et par le trop d'affabilité, de complaisance et de chaleur pour les autres?

Qu'il seroit à souhaiter que tout ce qui offense la douceur n'eût point d'autre source qu'un tempérament sec, une bile facile à s'allumer et qui jette souvent au dehors des bluettes de soufre et de bitume, par le peu de soin que l'on prend de s'en corriger et de se rendre plus accessible! Car bien que cette négligence soit une rouille opiniâtre qu'on ne peut arracher qu'avec violence, il ne faudroit qu'un charitable avis, qu'un bon exemple, qu'un reproche intérieur ou une douce réprimande, pour retourner à son devoir, pour réveiller ces étincelles de bonté, ces aiguillons de tendresse qui discernent les hommes d'avec les animaux, et les rendent semblables à la Divinité. Mais si cette mauvaise humeur n'est qu'un effet d'emportement et de chagrin, le fruit d'une colère enracinée et d'une violence intéressée, le retour en est autant difficile que le danger en est imperceptible; et quand même on le connoît, on n'y pourroit pas plus apporter de remède, qu'au naufrage de ceux qui sont emportés par un torrent, ou battus de la tempête.

Cette bile enflammée devient comme un miroir teint de quelque couleur, au travers duquel

les moindres fautes paroissent si atroces qu'on ne voit plus les objets qu'avec fureur , parce qu'il est presque aussi impossible de découvrir la vérité, quand la passion est émue, qu'il l'est d'apercevoir son image dans l'eau, quand elle est troublée. Il faut donc que la douceur remette l'esprit dans son repos et dans sa première tranquillité, avant que d'interposer son jugement, afin qu'étant dans une assiette plus posée et plus rassise, il puisse, sans préoccupation, discerner le fort et le foible, le bien et le mal, et, comme dans une glace bien nette et bien polie, envisager les objets dans leur pure naïveté. Lorsque la lassitude, l'accablement des affaires, les mouvements de prévention, l'importunité des clients et les mauvais sentiments que nous avons conçus de leur conduite, altèrent cette sérénité, ce sont des exhalaisons épaisses que la force du jugement doit dissiper ; ce sont des météores et des tempêtes que la raison doit calmer ; ce sont des taies et des cataractes qu'une main prudente doit arracher.

N'est-ce pas en effet aux génies modérés qui ne parlent jamais qu'avec douceur, que la sagesse éternelle promet la possession de la terre pour récompense de leur affabilité ? Avec leurs réponses gracieuses et modestes, comme avec des gouttes d'eau, ils creusent les pierres les plus impénétrables, ils amolissent les cœurs les plus endurcis ; c'est avec ces doux zéphyrs qu'ils apai-

sent les plus revêches humeurs, et qu'ils refroidissent l'ardeur et arrêtent les saillies des esprits les plus emportés.

Une molle indulgence, toutefois, et une trop grande facilité, tirent souvent à de bien plus dangereuses et plus funestes conséquences. A quoi ne se trouve-t-on pas tous les jours engagé par les liaisons contractées avec des personnes de toute sorte de sexe et de condition? Ce commerce n'est-il pas comme une espèce de servitude qui nous rend impuissants de rien refuser à des sollicitations si pressantes? Combien de fois s'est-on laissé fléchir, contre toute raison, aux larmes et aux plaintes des misérables! Y a-t-il rien de si ordinaire que de se voir prévenir par des avis qui sont en effet des recommandations déguisées, que la bonne opinion conçue de ceux qui nous les donnent nous fait estimer sincères et désintéressées? A combien d'erreurs et d'injustices sommes-nous d'ailleurs exposés par la trop grande confiance, par un excès de bonté et de complaisance que nous avons pour nos domestiques et pour ceux qui nous approchent avec plus de familiarité?

C'est pour cette raison qu'il faut quelque chose de plus ferme et de plus rigoureux que la bonté, pour la réformation des mœurs relâchées, ou plutôt corrompues par une déchéance et par un dérèglement insensibles. Mais, comme il n'y a rien de si difficile à ébranler qu'une compagnie

bien policée, ne se doit-on pas aussi servir des règles de la plus austère discipline comme d'une forte digue, pour l'opposer aux débordements de la chicane et aux inondations de l'injustice ; d'autant plus que cette exacte régularité de conduite a toujours été environnée ou plutôt assiégée de deux sortes de vices, comme de deux puissants ennemis qui la tiennent si serrée que, pour peu qu'elle s'écarte du droit chemin, elle ne manque jamais de rencontrer l'un ou l'autre de ces monstres ? Cependant, c'est par son secours et sous ses auspices que tous les corps politiques conservent leur splendeur et leur réputation : c'est le partage des vieillards blanchis dans les affaires, et dont l'âge a été consommé à remarquer les humeurs des peuples, les révolutions des états et les divers changements de la fortune ; c'est une droiture inflexible, toujours employée à défendre la vertu, à décréditer le vice ; c'est la protectrice des innocents et la terreur des coupables ; c'est à elle que les lois doivent leur observance, les juges leur intégrité, le bon droit sa force et sa vigueur, et la justice ses palmes et ses triomphes ; c'est elle enfin qui rend l'équité si belle, l'injustice si effroyable, et les magistrats si sévères ; c'est, en un mot, ce qui les retient dans leur devoir, lorsqu'on tâche de les corrompre par des présents ou de les étonner par des menaces.

Mais cette discipline, toute sainte, toute régu-

lière et rigoureuse qu'elle est, a deux sortes d'embûches très-périlleuses à éviter : trop de rigueur et trop d'exactitude pour les uns, trop de mollesse et trop de relâchement pour les autres ; car, comme le vice se retire toujours aux extrémités, la vertu, au contraire, fait tout ce qu'elle peut pour se tenir ferme dans le milieu. De là vient que, chez elle, il ne peut y avoir d'excès, parce qu'elle cesse d'être vertu aussitôt qu'elle commence d'être excessive. La sagesse doit donc avoir ses bornes, et, comme parle l'Apôtre, sa sobriété ; on n'est plus sage quand on l'est plus qu'il ne faut. Il en est de même de la justice : soit qu'elle excède la mesure, soit qu'elle ne la remplisse pas, elle se corrompt ; c'est un but qu'il faut atteindre, et le dard poussé avec trop de force manque autant que celui qui demeure en chemin. Ne passez pas la balance, dit Pythagore dans ses Préceptes énigmatiques, c'est-à-dire que les deux bassins soient égaux, parce que si l'un des deux monte ou descend, elle quitte son équilibre ; la trop grande douceur la relâche, et la trop grande austérité la brise et la rompt.

On est depuis long-temps persuadé que l'apathie ou l'insensibilité n'est pas toujours le caractère essentiel d'un bon juge ; que, bien qu'il ne puisse avoir trop de fermeté pour se défendre d'une foule de sollicitateurs, et pour se rendre inflexible à la force de leurs recommandations, aux torrents de leurs soupirs et de leurs larmes ;

qu'encore, enfin, qu'il soit important à la gloire d'un magistrat de ne pas tomber dans ce reproche de l'orateur romain, qu'il se décide plus de causes par des mouvements d'espérance ou de crainte, de tendresse ou de haine, de complaisance ou de jalousie, que par le seul intérêt de la vérité et par le pur zèle d'une exacte, ponctuelle et littérale pratique de la loi : comme rien toutefois n'est plus nuisible, tant au jugement des affaires particulières qu'aux réglemens qui regardent l'ordre et la police des compagnies, qu'une trop sévère et trop scrupuleuse exactitude, ne seroit-ce pas une affectation ridicule de vouloir rétablir sans discernement toutes les formes anciennes, et de suivre pas à pas tout ce qui s'est pratiqué dans les siècles qui nous ont précédés ? Quoi donc ! serons-nous plus religieux dans la pratique de nos lois, que l'Eglise dans l'observance de ses canons ? Combien de fois cette bonne et douce mère a-t-elle, par une raisonnable condescendance, modéré la sévérité de ses anciennes ordonnances ? Combien de fois, pour s'accommoder à l'humaine foiblesse, a-t-elle permis à ses ministres d'user d'indulgence et d'accorder des dispenses en des occasions légitimes ? Et l'expérience ne nous apprend-elle pas que les règles les plus austères sont toujours les dernières observées et les premières violées ? Mais, bien que rien ne paroisse plus raisonnable que ces réflexions ; quoique l'usage même

d'interpréter les lois semble les autoriser, et en même temps nous dispenser de suivre, dans les choses extérieures, les traces et les coutumes de nos aïeux, et de nous conformer à leur autorité, il n'y a toutefois point de relâchement, en quelque ordre que ce puisse être, dont les suites ne soient extrêmement périlleuses.

Nous savons qu'il n'est pas défendu de se dépouiller quelquefois des enseignes de sa magistrature, qu'un ancien regardoit comme une espèce de gêne et de tourment dont il se déchargeoit lorsqu'il étoit en son particulier : *In privato, tormentum togæ deponimus*. Un juge n'est pas tellement consacré au public, qu'il ne puisse avoir d'honnêtes conversations avec ses amis ; il est même souvent obligé de rendre et recevoir des visites, pour satisfaire à tous les devoirs de la vie civile. Ne seroit-ce donc pas une espèce de tyrannie de lui vouloir interdire l'usage des plaisirs innocents et des récréations modérées ? Qui ne sait combien cette interruption et ce relâche sont nécessaires pour empêcher la diminution des forces, tant de l'esprit que du corps, qui succomberoient sous le poids d'un travail opiniâtre et assidu ? Mais, que ces tempéraments sont inutiles à l'égard de plusieurs ! Qu'il s'en trouve peu qui aient besoin d'avertissement pour modérer leur trop grande austérité ! Combien, au contraire, qui, bien loin de garder des mesures raisonnables et d'observer qu'un excès de rigueur

n'est jamais si dangereux que le moindre relâchement, oublie de telle sorte les règles de leur devoir, qu'il n'y a point d'égarements auxquels ils ne se laissent emporter ! De là le peu d'assiduité à leurs charges ; de là cette aversion pour la robe. Elle est si étrange, que l'on attend à peine d'être sorti du temple de la justice pour s'en décharger comme d'un fardeau importun, sans considérer la vénération que nous attire la majesté de ces ornements extérieurs, ni le mépris et les insultes auxquels s'expose un magistrat travesti, et qui ne sait rien réserver capable de le distinguer du commun. Combien encore s'en trouve-t-il qui, pour imiter la pompe et le faste des courtisans, se rendent esclaves de la mode, et font gloire d'être les premiers à suivre les pas que la vanité et le luxe ont tracés ! Combien qui, au lieu d'assister au Palais, tant aux audiences qu'aux jugements des procès et aux autres fonctions de leur magistrature, pour se rendre capables d'un exercice si laborieux, ne cherchent qu'à faire des parties de divertissement, qu'à fréquenter les ruelles, les bals et les comédies, et à se déguiser, même avec une meséance indigne, ou plutôt avec un scandale honteux ! Combien enfin qui, après avoir passé des nuits entières en toute sorte de débauches, dévouent les matinées au sommeil, et le reste du jour aux promenades, aux visites, sans réserver un seul moment à l'emploi de leur profession,

dont ils ont conçu un tel dégoût, que rien n'est plus rare que leur présence dans le lieu où ils devraient paroître tous les jours ! Aussi, ces longues absences, ou plutôt ces continuelles éclipses ensevelissent le souvenir de leurs personnes dans un tel oubli, qu'après plusieurs années de service, à peine leur visage est-il connu dans cet auguste sanctuaire ; à peine ont-ils pris quelque légère teinture des maximes les plus triviales et des règlements.

C'est ainsi qu'ils flétrissent la fleur la plus précieuse de leur âge ; c'est ainsi qu'ils frustrent le public du secours qu'il attendoit de leurs soins et des nobles espérances que l'on en avoit conçues !

Mais, que dirons-nous de ceux qui abîment et leur réputation et leur fortune dans le jeu ? Que dirons-nous de ces âmes basses et rampantes qui, pour se ménager de l'emploi par l'intrigue des procureurs, se dévouent si bien, par une si molle et si lâche complaisance, à toutes les ruses de leur chicane, qu'ils ne leur refusent la signature d'aucun arrêt ? Que dirons-nous enfin de ces esprits chimériques qui se repaissent de visions ; qui, pour parvenir à leurs fins, entretiennent des commerces et des liaisons secrètes avec des personnes de toute sorte de conditions, et qui, sacrifiant tout à leur ambition, se rendent si peu assidus à leur devoir, qu'on ne les voit presque jamais dans leurs places, si ce n'est lorsqu'ils en

sont sollicités par leurs particuliers amis, en faveur desquels ils apportent ou des suffrages tout préparés, ou une si forte prévention d'esprit, qu'il leur est presque impossible de s'en déprendre et de changer d'avis?

Tandis donc que de si grands et de si honteux désordres se multiplient tous les jours, l'autorité du Parlement s'affoiblit insensiblement par la mauvaise conduite des particuliers; tandis que, faute d'une sévère et rigoureuse censure exercée sur nous-mêmes, nous sommes à la veille de souffrir une austère et rigoureuse réformation qu'il nous seroit glorieux de prévenir, nous n'avons que trop de lois capables de s'opposer à ces débordements, si, par une injuste tolérance, par une mutuelle et funeste complaisance, nous n'étions d'accord de ne les point observer. Les anciennes ordonnances ne nous défendent-elles pas de priver un seul jour, depuis l'ouverture du Parlement, le public de notre présence, sans un empêchement légitime? La lecture des registres ne nous instruit-elle pas assez de tout ce que nous devons faire et éviter, et quelles doivent être, tant dedans que dehors le sénat, la modération et la gravité d'un bon juge? N'est ce pas dans ces religieux monuments que nous apprenons que ce n'est ni par la somptuosité du faste, ni par l'éclat d'une grande dépense qu'un magistrat peut s'acquérir de l'estime, et rendre son nom précieux et recomman-

dable à la postérité; mais bien plutôt et plus assurément par la réputation de sa haute suffisance, par l'intégrité de sa vie, et par un entier détachement de ses intérêts? Qu'enfin nous ne pouvons révéler les secrets des délibérations sans un parjure, sans une prévarication sacrilège, ni dissimuler par un timide silence, par des excuses frivoles et des retardements affectés, les fautes de nos confrères, sans nous rendre complices du même mal que nous autorisons par une si lâche condescendance?

Mais le trône de la discipline a beau être superbe, a beau être élevé, il ne faut qu'une brèche, qu'une petite ouverture, qu'un seul défaut dans ses fondements pour l'ébranler, pour causer sa ruine, et pour faire plus de fracas par sa chute qu'il n'avoit fait d'éclat par son élévation. Nous savons qu'on est quelquefois obligé de tempérer l'ardeur de son zèle, et de parler, comme dit un ancien, d'un ton moins superbe et plus modéré que celui des Stoïciens; mais ne faut-il pas toutefois un peu de rigueur pour empêcher le progrès de grand nombre de petits désordres dont on néglige la correction et qui font un préjudice considérable à tout le corps? Et l'orateur grec, dans sa deuxième Olynthienne, ne fit-il pas concevoir aux Athéniens que le relâchement de cette ancienne discipline, qui les avoit rendus redoutables à leurs voisins, étoit le châtement du mépris et de la raillerie qu'ils faisoient de la

simplicité de leurs ancêtres , de la sévérité de leurs mœurs et de l'innocence de leur conduite ; ruisseau funeste qui tire son origine de deux sources également empoisonnées, quoique très-différentes : d'une émotion violente et d'une chaleur déréglée qui nous emportent quand il s'agit du moindre de nos intérêts ; d'une froideur et d'une indifférence timide qui nous ôtent le courage et nous rendent insensibles et sans vigueur dans les occasions les plus importantes ; ce qu'un ancien Père de l'Eglise appelloit *malum ex amore malè inflammante , aut ex timore malè humiliante*. C'est aussi pour cela que Maxime de Tyr, après avoir avancé ce problème , *que la bonté de toutes choses est égale* , conclut que leur prix, leur valeur et leur estime ne dépendent que de l'usage et de la nécessité , c'est-à-dire, en un mot, que l'attachement à nos opinions ne doit pas être si opiniâtre que nous ne soyons disposés à nous en relâcher par une soumission raisonnable aux ordres supérieurs, ou pour le bien de la paix, rien n'étant si dangereux que de faire profession de cette vertu austère que les Grecs appellent *αυταδία ησχυρογισσυμη*. C'est elle qui fait les sectes et les hérésies ; elle attache de telle sorte les esprits, elle les rend tellement inflexibles dans leurs pensées et jaloux de leur doctrine, que cette diversité de sentiments produit les mêmes effets, et dans la justice et dans la religion, qu'une consultation de médecins partagés et opiniâtré-

ment attachés à leurs opinions individuelles , dont le fruit n'aboutit qu'à fatiguer le malade et à aigrir sa maladie.

En effet, si le ciel est susceptible de tant de diverses qualités ; si ses constellations sont variées en tant d'espèces , de sexes et de figures ; si les astres ont des mouvements si contraires ; si tantôt ils s'avancent et tantôt ils s'arrêtent ; si tantôt ils augmentent leur lumière et tantôt ils la diminuent jusqu'à s'éclipser et se consommer, doit-on trouver étrange que dans tout ce qui concerne la discipline , la correction des mœurs et les affaires publiques , il soit quelquefois nécessaire de se roidir et quelquefois important de se relâcher ? Voulez-vous savoir, disoit autrefois le prince de la médecine, quel est le meilleur de tous les tempéraments ? C'est celui dans lequel aucune des humeurs n'usurpe un violent empire sur les autres , et lorsque l'union de ces qualités contraires modère tellement leur inimitié naturelle, que chacune souffre quelque affoiblissement dans ses forces , pour concourir à la conservation du tout ; *Cum singulorum latent, voces omnium apparent, cum fit consensus ex dissonis*. C'est la mesure de ces tons divers qui forme cette juste cadence , cet agréable concert et cette charmante harmonie qui doivent régner dans les corps bien réglés.

Mais de quelle clarté ne doit-on pas être favorisé pour ne se pas égarer en cette route ; et

n'est-ce pas une des parties les plus essentielles à la perfection d'un juge, surtout quand il est élevé dans ces sphères supérieures où tout doit être brillant, où tout doit être éclatant, où tout doit être pénétré de splendeur et environné de lumière ?

Qui pourra, toutefois, s'empêcher d'en être ébloui et même consumé, si elle est excessive ? Y a-t-il rien de plus capable d'obscurcir un esprit et de lui exciter des doutes, qu'une multitude confuse de notions qui se présentent en foule sans distinction, sans ordre ; et comme la mémoire est d'ordinaire contraire au jugement, le grand nombre d'espèces dont l'une se remplit, n'empêche-t-elle pas la netteté et la solidité de l'autre ?

Toutefois, cette confusion n'est à craindre que pour les génies médiocres ; pour ces petites lueurs de la nuit qui disparaissent au lever de l'aurore, et n'ont pas même assez de clarté pour se faire jour au travers des ténèbres : pour ces soleils d'hiver plus capables qu'il ne faut d'attirer des vapeurs et de former des nuages, mais qui manquent de la force nécessaire pour pouvoir les dissiper.

Quand, au contraire, les lumières dont l'esprit est éclairé sont pures, tant s'en faut que l'excès en soit nuisible, elles servent à en attirer d'autres, elles s'augmentent chaque jour : jamais un vaisseau n'est trop plein quand rien ne sort,

quand rien ne surmonte ses bords, quand il y reste encore du vide. La capacité de l'esprit est immense, sa soif est insatiable : plus il reçoit, plus il désire ; c'est un gouffre qui engloutit tout et ne se remplit jamais.

Mais quelque vaste que soit son étendue, le ciel lui a prescrit des bornes aussi-bien qu'à la mer, pour le contenir dans son devoir, pour empêcher ses débordements et ses déluges ; et quand il ne lui en auroit donné d'autres que sa propre foiblesse, n'est-ce pas assez lui marquer ses limites, que de le réduire à l'impuissance de passer outre ? Il ne faut donc pas s'étonner de la réponse que fit Euclide à un curieux qui lui proposoit mille questions touchant les dieux : Je ne sais rien, lui dit-il, de tout ce que tu me demandes ; mais je sais fort bien que les dieux ne peuvent souffrir les curieux. C'étoit, en langage païen ; dire ce que Salomon, le plus sage des rois, a dit depuis en termes si religieux : *Qui scrutator est majestatis, opprimetur à gloriâ* (Prov., c. 25, v. 27).

Toutes ces connoissances abstruses et présomptueuses qui ne servent à nous rendre ni meilleurs, ni plus justes, ne sont que l'occupation des personnes oisives, et l'irréparable perte d'un temps qui pourroit être employé à un travail plus sérieux. N'en devons-nous pas dire autant de ces sciences curieuses qui ne concernent pas notre condition ; de ces subtilités superflues qui n'aboutissent presque jamais qu'à un jaloux

combat d'opinions? Rien est-il plus capable de troubler une grande compagnie, que cette opiniâtre présomption d'une haute suffisance? Nous savons que dans les affaires particulières qui ne peuvent être décidées par le concours des différentes circonstances, les suffrages doivent se donner en pleine liberté; mais il n'en est pas ainsi des maximes générales dans lesquelles tous les esprits doivent unanimement convenir, rien n'étant si dangereux que la diversité des sentiments, et rien, au contraire, si modeste, si prudent, que de se soumettre sans murmurer à l'empire de la loi; loi qui est l'âme générale de l'Etat; loi préférable à tous les raisonnements et à toutes les pensées des particuliers; loi qui est la mesure de la vérité et la règle de la justice. De là vient que ce que l'Apôtre appelle un culte singulier et une dévotion à la mode, dans la religion, Aristote le nomme, dans la politique, une jurisprudence capricieuse et libertine qui laisse les hommes en plein pouvoir de prendre tel avis que bon leur semble. N'est-ce pas aussi pour s'opposer au torrent d'un tel désordre, que l'Écriture exige des peuples et des juges une si exacte, une si ponctuelle observance de la loi, et qu'elle défend si précisément d'y ajouter ni d'en diminuer la moindre syllabe: *Quod precipio tibi, hoc tantum facito Domino: nec addas quidquam nec minuas* (Deuter., c. 12, v. 32).

Sans cela, combien de questions et de subti-

lités inutiles qui n'aboutissent qu'à une pure vanité ! De là , ce conseil donné par Moïse aux Israélites , de porter une marque extérieure qui pût conserver le souvenir de ce dépôt public , et ruiner dans leur esprit la présomption qu'ils avoient de comparer leur sagesse et les sentiments de leur cœur , à ces paroles du texte sacré , aux préceptes de leur souverain législateur : *Ut non aspiciatis post cor vestrum , et post oculos vestros*. De là enfin cet avertissement salutaire que ce grand docteur de la synagogue , dont saint Jérôme parle avec tant de respect , donna à tous les ministres et les interprètes de la loi , lorsqu'ayant vu deux de ses disciples abandonner sa doctrine pour se rendre auteurs d'une secte libertine , appelée des Saducéens , laquelle ne s'attachoit à aucun principe , il choisit pour devise de son école cette belle pensée qui depuis a passé pour un oracle entre les sages : *Ne separet tu a canone , neque credas tibi usque in diem mortis tuæ*.

Ces règles et ces notions ne trouvent pas moins leur application dans la justice que dans la religion , et vous les pratiquez , Messieurs , tous les jours avec tant de succès dans le soin que vous prenez de faire observer , sans équivoque et sans dissimulation , les anciennes et nouvelles ordonnances , que nous n'avons pas besoin d'exemples étrangers pour former l'idée d'un magistrat accompli. Cette grande douceur sans

foiblesse, cette inflexible sévérité sans excès, cette suffisance consommée sans attachement et sans vanité, et tant d'autres illustres qualités, autrefois si familières dans cet auguste lieu, n'en sont pas encore entièrement éclipsées. Vous les avez héritées, Messieurs, de vos ancêtres, et vous les possédez avec beaucoup de gloire. Que si toutefois il s'y pouvoit rencontrer ou par le défaut, ou par l'excès, quelque sorte d'inégalité, que les plus foibles suivent les traces des plus avancés, et que tous ensemble, faisant réflexion sur ce qu'ils doivent tant au service du Roi qu'au bien de la justice et à leur propre réputation, s'efforcent, par une généreuse émulation, de parvenir à cette juste médiocrité, le siège de la vertu, le centre du mérite et le comble de la perfection.

LOUANGE A DIEU.

SEIZIÈME MERCURIALE.

Un juge ne doit point obéir à ses sens ; il doit allier la sévérité et la clémence, suivant les occasions.

MESSIEURS,

Bien que la nature ait jeté dans nos âmes les semences de toutes les vertus, ces vives et brillantes qualités y demeureroient ensevelies comme un feu caché sous la cendre, si elles n'étoient excitées par les immortelles actions de ceux qui nous ont précédés. Mais, bien qu'entre ces exemples, les plus communs semblent de plus grand usage, parce qu'ils sont plus faciles et plus proportionnés à nos forces, jamais, toutefois, on ne doit espérer de parvenir à quelque chose de grand, si l'on ne se propose les plus rares et les plus sublimes : rien n'est plus difficile à corriger que les mauvaises habitudes contractées pour s'être arrêté à des patrons défectueux ; mais lorsque nous travaillons sur d'excellents originaux, nos fautes même servent à redresser notre imagination égarée et à nous rendre plus parfaits ; maximès indubitables, particulièrement dans la science des mœurs, où n'avancer pas, c'est reculer, et où se contenter d'une vertu

médiocre , sur une fausse opinion d'avoir assez profité , est une présomption funeste et le plus grand obstacle au progrès d'une âme généreuse.

Rien n'est donc plus utile que de se proposer le sommet de la perfection , et de croire qu'il reste toujours beaucoup de degrés à monter pour en fournir la route et atteindre le but désiré. Autant l'autarchie , c'est-à-dire la modération , mérite des éloges quand elle prescrit des bornes au dérèglement de nos désirs , autant est-elle blâmable quand elle nous fait perdre haleine au milieu de notre course , ou qu'elle coupe les ailes à nos plus généreux desseins pour les tenir rampans sur terre , et empêcher leur vol vers le ciel , contre la maxime de cet ancien : *Optimos mortalium altissima sapere.*

C'est sur ce fondement qu'en ces jours consacrés au renouvellement de la première rigueur et de l'ancienne discipline , l'on a toujours , Messieurs , exposé à votre souvenir la mémoire de tant d'illustres morts , l'exemple de tant de célèbres vivants , et la majesté et la gloire de cet auguste corps , la merveille et l'admiration de toutes les nations de la terre.

Or , comme personne ne refuse d'imiter ce qu'il admire , et que , pour si forte que soit notre raison , elle n'a jamais tant de pouvoir sur nous que l'exemple , l'imitation , qui paroît d'abord une espèce de servitude , devient dans la suite une émulation glorieuse , et , comme la vigne appuyée

sur un tronc, élève ses pampres plus haut que les branches de l'arbre qui la soutient, il arrive aussi très-souvent que, suivant les traces de nos guides, nous les devançons dans la course, et la poussons bien plus loin.

C'est aussi la raison pour laquelle, animés de la noble ambition de franchir les limites que les pas de nos aïeux ont plantées, il nous faut monter plus haut, afin d'aller jusque dans le ciel, chercher un original si parfait qu'il soit sans exemple dans les siècles passés, et sans égal dans la suite de l'avenir. Mais quel modèle d'un juge accompli pourrions nous mieux choisir que celui que la sagesse infinie nous a tracé au même endroit, dont nous nous servîmes au dernier jour, pour marquer les devoirs et les avantages du barreau? Car, après avoir employé l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété, comme des premiers linéaments et des caractères communs au ministère de la parole et aux fonctions de la magistrature; pour donner à la dernière ce qui lui appartient par préciput, et nous représenter son image rehaussée de ses plus vives couleurs, il ajoute ces deux ou trois coups de pinceau : *Non secundum visionem oculorum judicabit, neque secundum auditum aurium arguet : sed judicabit in justitiâ pauperes, et arguet in æquitate pro mansuetis terræ ; et percutiet terram virgâ oris sui, et spiritu labiorum suorum interficiet im-*

pium . Et erit justitia cingulum lumborum ejus : et fides cinctorium renum ejus (Isaïe, c. 11, v. 3, 4 et 5).

Pourroit-on, en moins de paroles, faire le portrait, ou plutôt l'abrégé de toutes les conditions requises d'un magistrat consommé? Ne voilà-t-il pas en quatre ou cinq lignes, qui semblent n'être qu'une simple amplification, le rayon raccourci de toutes ses qualités? La première est une lumière au-dessus de la commune, une lumière purement intellectuelle, une lumière enfin détachée des passions et des sens; la seconde est un sacré mélange, un juste tempérament de la sévérité avec la douceur, qui fait sûrement prendre le point milieu entre deux extrémités également dangereuses, et empêche de tomber dans un écueil, quand on pense en éviter un autre; la troisième est l'idée d'une justice toute chaste et très-religieusement observée.

Il semble d'abord que ce soit un fantôme, ou plutôt une erreur de la raison abusée, de vouloir récuser le témoignage des sens et particulièrement de la vue et de l'ouïe; mais à quoi pourra-t-on donner créance, si l'on a pour suspects des témoins si fidèles? Ne sont-ce pas les principaux organes par où l'âme reçoit ses espèces et ses objets? Rien peut-il entrer dans l'esprit, à quoi ces deux canaux n'aient servi de passage? Et quel jugement assuré peut-on faire d'aucune action qui n'a ni l'un ni l'autre pour garant? Les Sceptiques même qui soutiennent

qu'il n'y a point de science, qu'on peut douter de tout, et que toutes nos lumières sont sujettes à illusion et à tromperie, ne rejettent pas entièrement le secours des sens; et quoiqu'ils nous conseillent de suspendre nos esprits, quoiqu'ils ne croient pas ces guides toujours fidèles, ils avouent néanmoins qu'il ne reste point d'autre voie pour acquérir nos connoissances; que c'est sur leur seul rapport que nous pouvons fonder nos opinions, et que, quelques lumières que les facultés intérieures se communiquent les unes aux autres, il est toujours à craindre que ce qui se décide au dedans sans leur ministère, ne soit qu'une vision et une chimère, plutôt qu'un solide jugement.

De quelque apparence et de quelque force que paroissent ces raisonnements, pour appuyer la noblesse et l'utilité de ces deux facultés sensibles, l'on peut dire néanmoins que rien n'est si trompeur que ces guides, rien si infidèle que leurs avis, qui ne sont la plupart du temps que des impostures: ils n'aperçoivent que l'extérieur et les dehors, ils s'arrêtent à l'écorce de leurs objets, et ne pénètrent jamais jusqu'à la substance; en prendre conseil, c'est suivre deux aveugles et puiser ses lumières dans les ténèbres.

Le bruit du monde n'a guère plus de certitude; l'opinion la plus commune est d'ordinaire la plus suspecte; et pour prendre le bon parti, il ne faut pas compter les voix, mais il les faut pe-

ser : *Nemo sibi tantùm errat*, dit Sénèque. C'est un poison qui se communique aisément, et pour s'en préserver, il faut consulter la raison ; il faut que l'esprit en soit l'arbitre souverain. C'est aussi la pensée du prophète dans ces paroles : *Non secundùm visionem oculorum judicabit, neque secundùm auditum aurium arguet*. Il faut chasser les vapeurs, il faut arracher le fard, il faut lever l'écorce et tirer le voile ; il faut fouiller jusque dans le fond et dans les entrailles d'une affaire ; il faut *scrutari renes et corda*, et pour lors, sous une sincérité fardée, sous une malice voilée, l'erreur et la mauvaise foi paroîtront. Pour cette raison, les Platoniciens, persuadés que les hommes ne sont rien moins que ce qui s'en découvre au dehors, souhaitoient, pour juger de leur conduite, que l'on pût voir leurs âmes toutes nues, dépouillées de leur feinte modestie, de leur déguisement extérieur, et qu'il ne parût en eux que les rayons et le brillant de la vertu, ou les taches et les ombres des vices.

Bien que le différend entre ces opinions semble ne se pouvoir terminer que par la ruine de l'un des deux partis, il n'est pas toutefois impossible de les réconcilier et de discerner quand on peut avoir recours aux sens, et quand il faut consulter la raison qui en certains endroits ne juge que des objets sensibles, comme dans la physique, dans la médecine et dans la géométrie ; et en d'autres plus sublimes et plus relevés,

comme dans la logique et la métaphysique, ne considère que les natures purement spirituelles et intelligibles. Il en est ainsi des fonctions de la justice, lorsqu'il est question d'examiner en particulier le mérite d'une affaire et le point décisif de la difficulté. Comme pour lors il est important de descendre jusqu'aux moindres circonstances, rien ne doit échapper à nos yeux; les témoignages de la vue et de l'ouïe ne peuvent sans injustice être négligés. Mais quand, après une exacte discussion des moyens et des pièces, l'on vient à former le jugement, c'est alors qu'il faut fermer les yeux et les oreilles, s'élever au-dessus des passions, chasser tous les nuages de l'esprit, demeurer inflexible à la voix des sollicitations, renoncer à sa propre science et à ses premières opinions, pour suivre la pluralité des suffrages, la sainteté des lois, l'autorité des arrêts, et surtout abandonner ses propres inclinations et se dépouiller de ses plus chères habitudes.

Autant les passions des parties sont utiles à la découverte de la vérité, autant celles des juges y sont nuisibles : les desseins de l'homme sont renfermés dans le cœur, comme les trésors de la nature dans les abîmes et dans les entrailles de la terre; mais comme ce cœur n'est pas moins environné de ténèbres que ces lieux obscurs où la lumière du soleil ne sauroit pénétrer, le plus court moyen de sonder cette profondeur est de faire parler ces passions qui, plus ingénues que

la bouche, développent ses replis les plus cachés : ces indiscrètes s'échappent malgré nous, elles nous trahissent par leur légèreté ; mais ces mêmes passions qui servent de torture pour tirer la vérité de la bouche des coupables, sont comme autant de bandeaux qui empêchent les juges de la connoître. Les objets ne s'exposent plus à leurs yeux comme ils sont, mais comme les représente l'amour ou la haine : ce sont des perspectives où les peintres font paroître des montagnes et des vallées, des reliefs et des enfoncements, encore que la toile sur laquelle ils ont couché leurs couleurs soit égale et toute unie. Ainsi, quand l'imagination est prévenue ou par la colère, ou par la crainte, elle fait que les mêmes actions paroissent justes dans les uns et criminelles dans les autres : faut-il donc s'étonner si, lorsque l'esprit est troublé par ces mouvements déréglés, la justice est rare et les jugements précipités ? Faut-il s'étonner si l'on considère la qualité des personnes et non pas le mérite de leur cause ? Faut-il enfin s'étonner si l'on se sert de balances trompeuses qui pèsent autrement les raisons et la défense d'un inconnu, autrement celles d'un ami ?

Mais tous ces désordres se trouveront bientôt dissipés, si l'on ne se laisse pas facilement prévenir ; si au lieu de décider les affaires sur de légères impressions ; si au lieu de se dispenser de voir les pièces d'un procès et de s'engager

sans scrupule d'en faire le rapport, sur la seule lecture, sur la simple foi d'un extrait; si au lieu de prendre l'ombre pour le corps et de donner des arrêts sur requête, sur sommaire et sur appointement à mettre (*unâ tantùm parte auditâ, sæpè et neutrâ*, c'est-à-dire sans beaucoup d'exactitude et de précaution), l'on s'applique sérieusement à l'examen des moyens de fait et de droit, avec la résolution constante de ne rien déférer ni aux sollicitations, ni au crédit des personnes puissantes, et de ne pas juger la moindre instance sans en pénétrer le fond avec un esprit parfaitement éclairé, avec une âme entièrement désintéressée.

Nous savons que l'intégrité règne avec trop d'empire en cette compagnie pour croire qu'aucun se voulût prostituer jusqu'à commettre une injustice de propos délibéré. Ce qui pourroit toutefois rester à craindre seroit que l'on ne se laissât surprendre par des raisons frivoles et des arguments captieux, et que l'on ne négligeât de s'en désabuser par une plus entière instruction; préférant les ténèbres à la lumière, et une sombre lueur à la clarté d'un beau jour; séduits par les amorces de notre inclination et par l'erreur de nos sens qui travaillent sans cesse à introduire une jurisprudence arbitraire, et qui, au lieu de se soumettre et d'obéir à l'autorité et à la raison, font ce qu'ils peuvent pour en secouer le joug. Faut-il donc s'étonner si l'on voit si peu

de certitude dans la décision des affaires, et si les maximes anciennes du Palais n'ont pas plus de fermeté que l'édit du préteur, qui changeoit autrefois tous les ans, selon le caprice ou l'intérêt du magistrat? Cependant, toutes ces ordonnances, et particulièrement celles qui regardent la discipline, sont autant de préceptes et d'oracles infallibles dont on ne doit jamais se dispenser, sans une extrême nécessité; on ne peut jamais les violer sans une espèce de sacrilège.

Les premiers hommes n'en avoient point, parce qu'ils n'en avoient pas besoin; ils vivoient sans lois, parce qu'ils vivoient sans malice. Mais depuis que la corruption se fut glissée dans leurs esprits, il fallut des brides pour la retenir: ainsi les maladies ont enfanté les remèdes, et les dérangements du passé, ces précautions pour l'avenir. C'est pour empêcher les querelles, terminer les différends par la douceur, défendre le mal, ordonner le bien, protéger les justes, châtier les méchants et assurer la tranquillité publique, qu'elles ont été établies. Quand la conscience est muette et presque ensevelie, la loi se lève pour parler et pour exécuter ce que la syndérèse ne faisoit que persuader; mais, quelque sainte et religieuse qu'elle puisse être, il y a longtemps qu'on se plaint que sa puissance est méprisée; qu'on ne s'en sert que comme les araignées font des fleurs, c'est-à-dire pour en former

du poison, par des interprétations sinistres et infidèles; et que, bien loin de nous proportionner à ces règles, nous avons trouvé le secret de les courber pour les rendre esclaves de nos intérêts, les accommoder à nos desseins et les assujétir à la tyrannie de nos désirs.

Que cette conduite est contraire à celle de Dieu qui se dispense si peu des ordres qu'il a prescrits, que tout ce qui se passe dans le gouvernement du monde, ce que la théologie payenne appelle fatalité et destin, n'est en effet qu'une sage et constante liaison des causes secondes avec les premières, ce qui fait qu'elles se suivent infailliblement et qu'elles se succèdent les unes aux autres par la loi de leur condition; loi si ferme et si inviolable que la Divinité même des Stoïciens y étoit attachée, moins par nécessité que par l'intérêt de sa prévoyance qui auroit paru défectueuse si elle eût été susceptible d'inconstance et de changement : *Finxit in æternum causam qua cuncta coerces, se quoque lege tenens!*

Pour ce sujet, Platon approuve fort la prudence des Lacédémoniens, d'avoir défendu à la jeunesse de s'informer des motifs de leurs lois, et d'en affoiblir l'autorité par leurs disputes; car, bien que tout ce qui n'est point de droit naturel semble indifférent dans son origine, et autant susceptible de changement que le génie des peuples et les intérêts de ceux qui les gouvernent, le temps néanmoins, l'usage et le consen-

tement universel des nations, le repos et la sûreté des familles ne laissent pas d'en rendre quelques-unes, surtout celles qui sont aussi vieilles que la naissance des républiques et des monarchies, si durables, si solides, qu'elles sont l'appui, le soutien des couronnes, et qu'on ne les peut altérer sans mettre en péril le salut et la fortune de l'Etat. Prométhée, que la Fable nous représente comme le père des plus riches inventions, et l'auteur des plus sublimes connoissances, n'a jamais porté le titre de législateur; quoique nous lui soyions redevables de la découverte des premiers éléments de toutes les sciences, on ne lui a pourtant jamais attribué la gloire d'avoir excellé dans la jurisprudence, ni donné naissance aux lois. Ces filles du ciel tirent leur origine d'une source si profonde, si cachée et si divine, qu'elle est impénétrable aux génies les plus subtils et les plus éclairés.

Ce n'est donc pas la fonction des magistrats d'en corriger l'austérité par des interprétations favorables, mais qui s'éloignent si fort du texte et de la lettre, qu'un Père de l'Eglise les appelle de pures divinations : *Non est interpretatio, sed divinatio quâ recedit à litterâ : tunc judex transit in legislatorem.* C'est assez à eux de bien pénétrer et de se rendre familières tant de lois, d'ordonnances et de coutumes qui composent notre droit français; de suivre pas à pas ces guides fidèles, et de former leur jugement sur l'infail-

bilité de ces règles , afin que la raison et la justice soient toujours victorieuses de la corruption et de l'erreur.

Mais parce que les âmes généreuses sont ordinairement austères à elles-mêmes et indulgentes aux autres , et que rien n'est si difficile que de trouver le point milieu et le juste tempérament entre la justice rigoureuse ou relâchée , entre la sévérité et la douceur, le prophète en a voulu marquer les limites et les règles : car, après avoir dit que le juge ne doit pas juger sur le témoignage de ses yeux , ni sur le rapport de ses oreilles , il ajoute qu'il fera justice aux pauvres opprimés, par les prisons ; que son zèle sera toujours équitable et modéré ; qu'il frappera la terre avec la verge de sa bouche , et jettera la terreur dans le cœur des impies , par la force de sa parole foudroyante ; que la justice enfin lui servira de ceinture et de baudrier pour l'environner de toutes parts , et lui donner cet esprit mâle, vigoureux et intrépide qui n'abuse jamais du glaive et de l'autorité souveraine qui lui sont confiés , et ne les emploie que pour protéger l'innocence, punir les coupables et défendre la vérité : belle et riche peinture qui nous représente dans un même tableau la sévérité d'un côté , et la clémence de l'autre ; les deux perpétuelles et les plus inséparables compagnes de la justice. La première lui ressemble si fort , qu'elle lui fait même porter son nom. Otez cette vertu ou l'affoiblissez tant

soit peu, les lois deviendront autant impuissantes par trop de complaisance, qu'elles sont inutiles par l'impunité. Sans elle le salut de plusieurs ne seroit-il pas désespéré? N'est-ce pas le remède le plus puissant contre l'oppression et la violence? Y a-t-il rien de plus dangereux qu'une bonté qui se laisse mollement attendrir en faveur des coupables, sans faire réflexion sur ce que nous devons à la vengeance publique?

Qu'on ne se persuade pas toutefois que nous voulions entrer dans la question de savoir si l'apathie ou l'insensibilité des Stoïciens est nécessaire à un juge pour agir avec moins de faiblesse et plus de rigueur et d'intégrité. Nous savons que s'il y a des conditions où la fermeté et la roideur d'esprit soient de quelque usage, c'est particulièrement dans la magistrature; et ceux qui en exercent les fonctions ne peuvent avoir trop de courage et de résolution pour se défendre contre les attaques de la compassion, les larmes et les soupirs d'une famille affligée, et tous les autres artifices employés pour corrompre leur probité. Toutes ces machines néanmoins ne se trouveront-elles pas impuissantes pour fléchir une âme vigoureuse, assurée de frapper toujours au but qu'elle se propose, sans jamais varier ni à droite ni à gauche, parce que la solidité de son jugement et la droiture de ses inclinations la mettent à couvert de toutes sortes de mécomptes, et qu'elle n'a pour objet que l'é-

quité et sa conscience? Un cristal, pour être beau, doit être extrêmement poli, sans que la moindre tache y paroisse; et un magistrat, pour être juste, doit être tellement égal, si uniforme, qu'aucune passion ne puisse faire la moindre ride à sa réputation, ni obscurcir tant soit peu la candeur de sa vie. C'est peut-être dans cette vue que Lycurgue défendoit aux juges de s'assembler en des salles superbes et magnifiques, de peur que l'éclat de ces ornements extérieurs ne divertît leur attention, ne les empêchât de s'élever au-dessus des sens, et de voir les objets dépouillés de leur fard et la vérité toute nue.

Les vices, dit Sénèque, se déguisent bien plus facilement qu'ils ne s'appriivoisent: *nunquam bonâ fide vitia mansuescunt*. Les tigres et les lions donnent bien quelque remise à leur férocité, mais ils ne la quittent jamais, et quand on les croit plus adoucis, c'est pour lors que leur rage s'aigrit et s'enflamme. Il en est ainsi de ceux qui sont dans l'habitude de mal faire. Quelque assurance qu'ils donnent d'une meilleure conduite, pour éviter le châtimement de leurs fautes, ils se corrigent rarement, et il est plus aisé d'exterminer ces ennemis du genre humain, ces pestes de la république, que d'en modérer la fureur: leur insolence soufferte et protégée, les rend de jour en jour plus redoutables par de nouveaux excès.

Quelle miséricorde donc plus cruelle que d'é-

pargner ces monstres? quelle piété plus officieuse que de les écraser? Qu'on se flatte tant que l'on voudra de la pensée que l'on peut, sans injustice, modérer les peines quand il reste quelque espoir de changement et de repentir, *ut nemo pereat, nisi quem perire ipsius pereuntis intersit*: qu'on se persuade même qu'en user ainsi, c'est imiter la justice divine qui frappe les rochers pour épargner les hommes; qui ne lâche presque jamais la foudre sur les têtes criminelles, que lorsqu'il ne reste plus aucune apparence d'amendement, et qui, avant que de punir les nations entières, les en avertit par mille signes et mille prodiges, présages infailibles d'un proche et sévère châ-timent: quelle audace ces exemples d'impunité ne donneront-ils pas à ceux qui auroient été retenus par une juste rigueur; et après tout, le droit de faire grâce n'est-il pas un des plus beaux, un des plus spécifiques fleurons de la couronne? Mais bien qu'en ce point l'autorité des souverains n'ait point de bornes, en sont-ils moins comptables devant Dieu, quand ils en abusent par une trop grande facilité? Ne se lient-ils pas même pour ce sujet quelquefois les mains par leurs édits, et ne se réduisent-ils pas eux-mêmes à la nécessité de n'en point accorder, pour laisser agir la justice en pleine liberté?

Cependant, on nous reproche, et peut-être avec raison, que nous ne faisons aucun scrupule d'user tous les jours indirectement de ce pou-

voir inséparable de la royauté. Combien de fois on a vu des accusés convaincus de crimes si atroces, que s'ils eussent été porteurs de lettres d'abolition, l'on auroit fait diverses remontrances avant que de les entériner, ne laisser pas, à la recommandation de leurs amis, de trouver des expédients, non-seulement pour éloigner leur jugement à l'infini, mais pour adoucir la condamnation qu'ils méritoient ! Bien que les exemples d'une telle indulgence soient rares en cet auguste tribunal, les juges subalternes laissent-ils de s'en prévaloir et de s'attribuer l'autorité de dispenser de la rigueur de la loi ? Et si nous repassons dans notre mémoire ce qui s'est pratiqué dans Paris pendant vingt ans, qu'il est à craindre qu'en des lieux plus éloignés du soleil, cette feinte douceur ne soit mêlée d'une corruption dangereuse !

Il faut pourtant avouer de bonne foi que, quand la loi a taxé précisément une peine, les juges n'en sont à proprement parler que les exécuteurs ; et toute leur fonction, pour lors, est presque réduite au seul examen du fait. Encore qu'on ne les oblige pas, comme de simples délégués du préteur, de s'attacher à la lettre *et judicare ex formulâ* ; quoiqu'ils soient en plein pouvoir de balancer toutes les circonstances et particulièrement celles qui vont à la décharge de l'accusé, ils ne peuvent toutefois, sans prévariquer, suivre les mouvements que la tendresse leur

inspire, ni s'écarter des règles qui prescrivent le châtement ; et les législateurs, pour ne pas laisser en ce rencontre la moindre liberté du choix, n'ont pu trouver de lien plus puissant, que d'en charger leur honneur et leur conscience. C'est aussi particulièrement en ces occurrences qu'il ne faut écouter la voix ni de ses yeux, ni de ses oreilles, mais sans avoir égard ni à la condition ni à la fortune d'aucun, garder toujours une conduite uniforme, s'attacher à la pure sanction, au simple texte de la loi, et, par cette religieuse soumission, éviter toutes ces fausses équités, ces trompeuses conjectures, ces malignes et trop favorables présomptions.

Mais ce ne sont pas là les seules occasions où la sévérité est nécessaire pour déraciner les désordres qui renaissent tous les jours dans l'administration de la justice. Combien d'abus tant au dedans qu'au dehors de ce temple ! Nous en voyons le progrès avec indignation, et cependant il faut que des respects humains nous ferment la bouche, nous empêchent d'y résister avec vigueur ! Si ces molles complaisances sont les vertus d'un courtisan, la gloire des magistrats consiste dans une inflexible profession d'austérité : non - seulement leurs jugements, mais toutes leurs actions doivent être autant de mains pour combattre le libertinage, purger la terre de toute sorte d'insectes vénéneux, et foudroyer la tyrannie. Leur condition les engage

d'être les protecteurs de la discipline publique et de mener une vie si exemplaire, que leur conduite soit une perpétuelle censure des mauvaises mœurs, et leur fermeté une digue inébranlable contre les artifices de la chicane, contre les augmentations de droits et les autres nouveautés inventées tant par les juges subalternes que par les ministres inférieurs. Toute cette austérité néanmoins ne doit rendre ni leur honneur plus farouche, ni leur abord moins facile à ceux qui les approchent; et tant s'en faut que cette affabilité extérieure soit opposée à la gravité de la sagesse, que c'est elle, au contraire, qui prend toutes sortes de formes, *omnibus mobilibus mobilior*, pour satisfaire à tous les devoirs de la vie civile, et donner sans fard aux esprits, tous les agréments, toute la politesse que la bienséance exige de nous. Son visage est toujours serein, surtout à l'égard des pauvres; elle adoucit de telle sorte les traits de ceux chez qui elle entre, que tout ce qui y paroisoit auparavant de rude et de sombre, se trouve dans un moment changé: *sapientia hominis illustrat faciem ejus, ita ut duritia vultus ejus mutatur*. Tel étoit autrefois Brutus; et Cicéron lui donne cet éloge, qu'encore qu'il ne jugeât rien par grâce, tous ses jugements étoient gracieux. Cette même sagesse fait que l'on ne se porte que fort tard à la violence des remèdes; elle se sert souvent de la douceur des préservatifs, et trouve, par ce moyen, un excellent tem-

pérament entre la peine et l'impunité, entre la rigueur et l'indulgence : elle ne punit pas toujours ceux qui ont failli ; si quelquefois elle appesantit sa main et frappe du glaive de la justice, ce n'est que sur les rebelles qui la méprisent ; et si elle consent au supplice des criminels, ce n'est que quand il ne reste plus d'autre voie pour arrêter l'insolence de leurs crimes.

Nous tombons d'accord que cette juste proportion est rare, que ce parfait équilibre est une espèce de chef-d'œuvre, et que rien ne paroît si difficile que d'allier la sévérité et la douceur. Si toutefois il y a quelque endroit où l'on doive espérer la réunion de ces deux ennemis, c'est dans cet auguste sanctuaire où l'on rencontre des juges dignes de l'un et l'autre éloge ; des juges qui remplissent l'un et l'autre devoir ; des juges enfin qui trouvent le secret de former une douce et charmante harmonie entre la trop grande facilité et l'extrême rigueur. Celui qui s'expose trop et celui qui ne s'expose pas assez au torrent d'un fleuve irrité, ne peuvent garantir du naufrage un misérable qui périt : le trop aussi de retenue et le trop de zèle sont deux extrémités également pernicieuses au public. Mais bienheureux celui qui peut modérer la violence de sa bile, par l'humidité et la froideur de son flegme ! Si quelquefois il est contraint, pour la sûreté publique, d'imiter le vent du nord qui ne purge l'air qu'en déracinant les arbres et en faisant des ruines, une

autre fois il se servira de la douce chaleur du soleil pour les réparer, réjouir la terre et la rendre féconde. Tantôt, comme une bise irritée, il humilie l'orgueil des cèdres ; tantôt, comme un zéphir flatteur, il caresse la foiblesse des fleurs ; quelquefois, comme la foudre, il effraiera par des menaces ces petits tyrans qui usurpent le bien de la veuve et de l'orphelin ; peu après il effacera les larmes des âmes désolées, fermera leurs plaies et les mettra en état de tout espérer, de ne rien craindre ; et son infatigable soin à ne point laisser de mal sans remède, donnant du secours aux uns et de la terreur aux autres, il remplira pleinement tous les devoirs d'un si auguste ministère.

Mais si cette modération, si cet esprit de prudence et de discernement peuvent être de quelque usage, c'est particulièrement quand il s'agit d'une réformation générale, quand on est sur le point d'abolir une partie des anciennes lois et d'en établir de nouvelles, car c'est pour lors que la fermeté du courage doit être tempérée par la modestie d'une raisonnable condescendance ; c'est pour lors qu'on peut librement expliquer ses sentiments ; c'est pour lors qu'on peut, s'il est besoin, défendre avec vigueur la dignité, les justes et légitimes prérogatives du sénat ; mais c'est pour lors aussi que le zèle doit être sans emportement, la conduite sans intérêt, les délibérations sans tumulte et les retardements sans

affectations : c'est pour lors encore qu'il faut joindre et rassembler toutes ses lumières, pour examiner sans prévention ce que l'on nous propose, en balancer les motifs, les inconvénients, et en peser toutes les raisons et les conséquences au poids du sanctuaire ; c'est pour lors de rechef que l'on doit préférer le bien général au bien particulier, et suivre cette importante maxime des philosophes qui, ne pouvant définir exactement le milieu de la vertu, nous conseillent de nous éloigner surtout de celle des deux extrémités où nous porte la pente naturelle de nos inclinations ; c'est pour lors enfin qu'il faut bannir tous les mouvements de jalousie ennemis des meilleurs conseils, et n'avoir pour objet que la gloire du Roi, le repos de l'Etat et le salut des peuples.

Ainsi animés du seul esprit de justice, vous posséderez, Messieurs, toutes les qualités qui conduisent à la sagesse et qui forment ce cercle d'or dont le magistrat doit être couronné : *et erit justitia cingulum lumborum ejus, et fides cinctorium renum ejus*. Quand nous nous ressouvenons quelle a été depuis tant de siècles, la renommée de cet auguste tribunal ; quand nous faisons réflexion qu'il n'y a point de compagnie où la vertu ait plus absolument et avec plus de pureté et de splendeur exercé son empire, nous osons dire que la probité, fût-elle exilée de tous les autres lieux, trouveroit ici un port pour son salut, un asile pour sa retraite.

Après cela nous n'avons plus besoin de discours pour exciter vos cœurs à l'observance des lois. Ce sacré dépôt ne sauroit être jamais en des mains ni plus pures ni plus sûres ; et quand même on remarqueroit quelque ombre de relâchement et de tiédeur en quelqu'un des membres de ce corps, l'exemple d'un prince qui met toute sa gloire à faire régner et reflourir la justice, suffiroit pour réveiller cette vertu languissante. Mais comment pourrions-nous manquer au respect que nous lui devons , si nous y joignons l'engagement de notre conscience et la crainte de mouvoir l'indignation du ciel ? Sans cette crainte , nos actions ne peuvent être innocentes ; avec elle , jamais il ne se trouve d'erreur , de dérèglement ou de corruption : *replebit eum spiritus timoris* ; ou selon une autre version : *adorari faciet eum spiritus timoris*. Un cœur ne respire que justice et équité , soudain qu'il n'est plus animé que de ce souffle , ni rempli que de cette liqueur précieuse ; elle n'est pas seulement le commencement de la sagesse , elle en est encore le progrès et la consommation : c'est une source de vie et un trésor de sainteté ; c'est un bouclier impénétrable et un port assuré contre les orages de la mauvaise fortune ; c'est le but où doivent tendre toutes les fonctions de nos charges , c'est le cercle qui doit renfermer tous nos désirs ; et cette récompense méritée par l'assiduité du travail et la pureté d'intention est réservée pour ces âmes

généreuses et héroïques, élevées au-dessus de l'intérêt, et maîtresses souveraines de leurs passions.

C'est elle qui, au lieu des biens périssables et sujets aux révolutions de la fortune, peut seule vous attirer, outre le repos d'esprit et la tranquillité de conscience, cette foule d'acclamations ingénues tirées du fond des cœurs, et préférables, non-seulement à tous les trésors de la terre, mais encore à toutes les palmes, à tous les lauriers, à tous les trophées, à tous les triomphes des conquérants. Mais comme cette réputation n'est pas une ombre fugitive, ni une fumée que le temps puisse dissiper, la fin de vos jours ne sera pas non plus le terme de votre gloire : l'éclat de tant d'immortelles actions ne s'ensevelira pas dans l'oubli; vous vivrez encore dans la bouche des nations et dans la mémoire des siècles à venir; le souvenir de votre probité sera un aiguillon perpétuel de rectitude; vous déciderez les difficultés futures par la voix de vos oracles passés; la sainteté de vos jugements servira de loi à toute la France; elle sera mise au nombre de ses plus grands exemples, et la postérité, parcourant l'histoire du parlement, trouvera dans ce siècle aussi bien que dans ceux qui l'ont précédé, les monuments du libertinage puni, de la vertu respectée, du puissant abattu, de la veuve protégée, de la corruption bannie, et de l'intégrité couronnée.

LOUANGE A DIEU.

DIX-SEPTIÈME MERCURIALE.

Prononcée à la Saint-Martin 1677.

Du repos ; quel usage on en doit faire ; les avantages qu'il produit.

MESSIEURS,

Si, dans l'assiette tranquille qui donne maintenant à cet illustre corps le précieux loisir de se recueillir en soi-même pour faire une revue de ses propres forces, et réveiller sa discipline intérieure, on pouvoit dire qu'il se fût en quelque façon relâché de ses fonctions ordinaires et des soins qu'il emploie continuellement au bien de la justice, ou si l'on pouvoit ignorer le dessein qui forme cette assemblée et les fruits qu'on en doit attendre, ne pourroit-on pas tomber dans l'erreur de ces philosophes ridicules qui, retranchant la Divinité dans le ciel, la regardoient comme un être oisif, occupé de la seule contemplation de soi-même, et qui, dans cette molle paresse, abandonne au caprice de la fortune l'empire et la conduite de l'univers? Mais ces sentiments ont été si déraisonnables, même dans l'aveuglement général de la nature, où les hommes osoient à peine élever leurs pensées au-

dessus des sens ; une impiété si grossière a fait si peu de progrès , que les moins éclairés n'ont pu s'en laisser surprendre ; et , pour foibles que fussent les rayons de cette lumière immortelle , répandus dans leur esprit , ils ont été forcés d'avouer que le repos éternel dont jouit cette puissance divine , est la source féconde de toutes les productions qui se font ici-bas , et que la structure admirable de l'édifice du monde n'a eu pour sa création , n'a encore pour sa subsistance besoin d'autre effort que d'un simple regard et de la moindre indication de volonté de cette vertu supérieure.

Plus donc les êtres sont parfaits , plus ils ont part à ce noble privilège de la majesté souveraine , de trouver le repos dans le mouvement , et la tranquillité dans l'action ; et quand l'école enseigne que le mouvement n'étant autre chose que l'ordre des parties qui se succèdent les unes aux autres , il finit aussitôt qu'étant rassemblées , elles cessent d'agir séparément ; quand elle ajoute que le principe du mouvement n'en peut avoir en soi-même sans perdre toute sa force , et que bientôt on verroit une dissolution générale , si le désordre et la confusion étoient jamais si grands que la puissance mouvante dont la fermeté et la stabilité font subsister tout ce qui est soumis à son activité , emportée par le branle qu'elle imprime et par sa propre rapidité , devenoit elle-même sujette aux vicissitudes et aux

changements, il ne faut pas s'imaginer qu'elle n'applique ces maximes qu'à ce premier mobile qui fait mouvoir tous les globes du ciel. Elle les étend encore à toutes les maîtresses roues qui lui sont inférieures, comme étant la seule différence qui se remarque soit dans la physique, soit dans la morale, entre les principes et leurs émanations, entre les causes et leurs effets, entre les ouvrages parfaits et de simples ébauches, entre les habitudes et les actions qui en sont enfantées. Quel corps, engendré sous le soleil, pourroit se conserver sans le combat du chaud et du froid, de l'humidité et de la sécheresse dont l'opposition, le flux et le reflux perpétuels empêchant qu'aucune de ces qualités se puisse rendre assez victorieuse pour détruire les autres, les maintient toutes dans un durable tempérament? Mais si nous passons de ces corps naturels aux vertus morales et intellectuelles, n'y remarquerons-nous pas les mêmes révolutions? Ne diroit-on pas qu'elles ressemblent aux peuples frontières qui doivent leur valeur à la crainte et à la haine de leurs voisins, et qui, lorsqu'ils n'ont plus d'ennemis pour réveiller leur courage et les tenir toujours en haleine, s'amolissent et se relâchent de leur première vigueur.

C'est dans un pareil relâchement que tombent ces héroïnes, quand, par un excès de confiance, elles se persuadent n'avoir plus de vices à dompter, ni de monstres à combattre; ce qui a fait

dire à un des hommes les plus éloquents de l'antiquité : *virtuti infructuosam quietem* ; que rien n'est plus infructueux, et nous oserions ajouter, plus pernicieux, plus funeste à la vertu, que le repos, et que de n'être plus en action et en mouvement. Il n'en est pas ainsi des vertus supérieures que la philosophie appelle vertus des esprits épurés, qui sont dans un degré si élevé au-dessus du commun, et dans une assiette si calme, que là, non-seulement elles ne souffrent plus l'assaut des passions, mais elles les tiennent enchaînées ; non-seulement elle n'en sentent plus l'agitation, mais elles les ont oubliées.

C'est de ces vertus sublimes que sont animées les sociétés politiques. Les grands et puissans génies qui les composent, les rendent inébranlables, suffisantes à elles-mêmes, et d'autant plus capables de mouvoir et de régler les autres, qu'elles sont moins sujettes aux désordres et aux dérèglemens ; et, comme il n'y a point de mutation qui ne leur fût désavantageuse, la tranquillité est leur plus auguste situation. Y a-t-il rien en effet où les changemens soient plus fréquents que sur la face de la terre ? et cependant, c'est une masse immobile qui ne souffre d'ouverture que dans sa superficie, et qu'autant qu'il est nécessaire pour en affermir davantage la solidité, et ses flancs ne se sentent jamais ébranlés d'aucune secousse et d'aucun tremblement que par prodiges et par miracles. Rien semble-t-il avoir

moins de consistance que la mer, ce globe liquide qui conjoint toutes les parties de l'univers après les avoir partagées, et qui n'est en apparence qu'un vaste théâtre de tempêtes et de naufrages? rien toutefois est-il si solide ni si ferme que le fond de cet abîme? Peut-on voir rien de plus inconstant que l'air qui, par sa légèreté, est le jouet des vents et la matrice des tourbillons et des orages? Y a-t-il néanmoins sérénité plus grande que celle qui règne en sa région supérieure? Que dirons-nous du feu, cet élément le plus actif de tous, qui se fait jour au travers des rochers les plus massifs et les plus impénétrables? Qu'il s'agite, qu'il s'élançe tant qu'il pourra, qu'il fasse des efforts violents pour rompre ses prisons et s'ouvrir un passage, pendant qu'il est éloigné de son centre; il ne sera pas plutôt arrivé à sa sphère, qu'il s'adouçira, et que, modérant son impétuosité, il deviendra tranquille. Sans rien perdre de son repos, sans sortir de soi-même, ni ressentir la moindre altération, il communiquera cette chaleur bénigne qui pénètre les entrailles de la terre, et répand partout les semences de la vie.

Et pour passer de ces observations curieuses à quelque chose de plus sensible et de plus familier, peut-on douter que ce même repos, cette même tranquillité ne soient le premier apanage de la grandeur et de la félicité des monarchies heureuses, des empires fortunés? que ces vicissitudes et ces retours soient utiles et avantageux

aux fortunes médiocres et aux familles particulières, l'expérience nous le fait assez connoître; mais pour le chef et le corps de l'Etat, son plus grand bien et sa plus solide gloire, c'est le calme et la quiétude. Que les esprits impatiens travaillent à étendre leurs limites, à éprouver leur valeur dans les périls de la guerre, à joindre de nouvelles provinces à leur couronne: le soin de faire une revue générale au-dedans, d'en observer l'abondance ou le besoin, de réparer les défauts et les égarements passés, de porter la censure sur tout ce qui mérite correction et de contribuer à l'accroissement et à la perfection de tout ce qui en est susceptible, c'est le soin le plus noble, le plus utile et le plus important de tous les soins.

Quand l'histoire de tous les siècles et de toutes les nations ne nous auroit pas appris cette grande vérité qui se produit et se déclare d'elle-même, quelle preuve plus illustre en pourrions-nous désirer que l'exemple de notre invincible monarque? N'est-ce pas une espèce de prodige qui ne surmonte pas moins nos vœux que notre attente, de voir un prince, ou plutôt un jeune lion de sa force, de son âge, de sa réputation, de son crédit; parmi tant d'avantages, parmi toute la puissance et la gloire que ses armes lui acquéroient tous les jours, au milieu de tant de succès favorables, dont le cours n'a jamais été interrompu, et dont le torrent impétueux auroit étendu les

bornes de son empire jusqu'au-delà des colonnes d'Hercule : n'est-ce pas, dis-je encore, une merveille qu'un prince si victorieux et si redoutable, sans autre motif que l'amour et la compassion de la misère de ses peuples, ait préféré leur soulagement à tant de belles espérances, de progrès infaillibles et d'entreprises signalées qui pouvoient flatter agréablement son courage ; le titre de restaurateur de la France à celui de conquérant, et une simple branche d'olive, symbole ordinaire de la paix et de l'abondance, à toutes les palmes, à tous les lauriers dont il pouvoit charger ses mains et environner son chef dans la suite d'une plus longue guerre ? Il les a pourtant méprisés comme des plantes stériles et infructueuses. N'est-ce pas un glorieux sujet d'étonnement à la postérité, de ne le voir pas moins victorieux dans la sérénité et le silence de son repos, que pendant le bruit et la terreur de ses armes ; de lui voir gagner des batailles sans combat, forcer des villes sans violence ; de lui voir emporter l'une des plus fortes, des plus redoutables et des plus orgueilleuses places de l'Europe sans siège, ni effusion de sang ; de lui voir mettre ses frontières à couvert, opposer une digue impénétrable aux incursions des étrangers, se rendre maître de l'Océan, se donner une entrée dans le cœur de la Flandre, et tout cela sans canons et sans artillerie ; et plus encore, de lui voir faire de telles conquêtes sans autre con-

duite que ses propres lumières, sans autre secours que celui de la prudence de son conseil, sans autre machine qu'une secrète négociation, sans autre attirail que des chariots chargés des fruits de son épargne, sans autres troupes que les officiers de sa maison, et commencer, et achever ainsi la plus importante campagne de nos jours en aussi peu de temps qu'il en faudroit à l'éclair et à la foudre pour aller là et revenir ici, afin de pouvoir dire au retour du voyage qu'il médite, avec autant ou plus de vérité que César, *veni, vidi, vici?* (1) N'est-ce pas enfin un miracle, de voir avec combien peu de relâche il travaille pendant l'intervalle de ce calme agissant et de cette vigilante quiétude? avec quelle sagesse, avec combien de jugement et de prévoyance il emploie tous les momens de cet heureux loisir, dont il n'est redevable qu'à sa modération, à policer son royaume, à donner des mouvements réguliers à tous les organes dont il se sert et auxquels il communique diversement les rayons de sa lumière et de sa puissance, selon la différence, le poids et l'étendue de leur ministère, sans faire

(1) On sait qu'au retour de ces glorieuses expéditions dans les Pays-Bas, le roi dit à Racine et à Despréaux, chargés d'écrire son histoire: *Je suis fâché que vous ne soyez pas venus à cette dernière campagne; vous auriez vu la guerre, et votre voyage n'eût pas été long.* Racine lui répondit: *Votre Majesté ne nous a pas donné le temps de faire nos habits.* (Note de l'éditeur.)

paroître la moindre émotion dans l'exercice d'un emploi si pénible, avec une fermeté constante, une équité inflexible et une prudence généreuse?

C'est par les mêmes sentiments que cette auguste compagnie, avant que de s'appliquer en détail aux fonctions toutes royales et toutes divines de la magistrature, avant que de s'occuper en particulier, non à introduire des formes nouvelles, mais à conserver le respect et la vigueur des lois anciennes, à défendre l'autorité souveraine, le bien et la fortune des familles, et distribuer à chacun ce qui lui appartient, choisit ces moments précieux pour ramasser et recueillir en soi-même les semences de cette justice originale qui est la source de toutes les autres vertus, pour en réunir et concentrer toutes les forces dans ce calme et dans ce repos forteresse des âmes élevées, sanctuaire de la justice, unique séjour de cette noble tranquillité qui donne à l'esprit une assiette si ferme, qu'aucune passion, pour si violente qu'elle soit, n'en peut ébranler la stabilité: *ut maris tranquillitas intelligitur, nullâ ne minimâ quidem aurâ fluctus concutiente; sic animi quietus et placatus status cernitur, cum perturbatio nulla est quâ moveri queat.*

Si donc les plus grands hommes, parmi leurs plus sérieuses occupations et l'éclat des plus vastes, des plus nobles emplois, ont jugé qu'un peu d'intervalle étoit absolument nécessaire pour

rentrer quelquefois en soi-même , *in seipsum secedere* ; si l'une des plus vives lumières de la France a assuré qu'il n'y avoit rien de si rempli de douceur , de sûreté et de délices , que ces sortes de retraites ; que c'étoit le seul espace réservé pour vaquer à l'étude , acquérir quelque suffisance et quelque érudition , se tirer de la foule et se distinguer du commun ; si un ancien a bien encore osé ajouter que c'étoit non-seulement l'exercice des dieux , mais l'unique chemin pour arriver à l'apothéose ; si Dieu même n'a voulu consigner ses lois entre les mains de son prophète , qu'après avoir passé un temps considérable dans la solitude d'une montagne , pouvoit-on jamais rien instituer de plus saint , de plus utile ni de plus sage , que ce repos , préférable à tout ce que la pourpre a de plus illustre , et destiné pour servir à régler les mouvements de la justice , pourvu qu'il soit heureusement dispensé ? Mais comment ne le seroit-il pas , puisque l'économie en est si avantageuse et si facile ; puisque ceux qui en ont l'administration s'y appliquent avec tant de zèle et de vigilance ?

Dans les fonctions ordinaires , tantôt l'esprit est arrêté par la difficulté des questions ardues , tantôt il est suspendu par l'obscurité des faits que l'intérêt des parties a coutume de cacher dans les mauvaises causes ; tantôt il est ému par la conséquence et la sévérité publique , et tantôt il est balancé par des mouvements opposés

de compassion ou de considérations d'équité : après tout, dans ces controverses limitées, on ne travaille que pour les particuliers, et encore avec si peu de certitude, que la doctrine des arrêts, autrefois les principaux oracles de notre jurisprudence, devient à présent une matière de disputes, plutôt que de véritables décisions ; car il y en a peu qui ne soient ou éludés par des distinctions, ou combattus par des évènements contraires. Mais enfin, quand on auroit établi quelques règles immuables fondées sur une longue expérience, que seroit-ce en comparaison de cette mer profonde de lois, de maximes et de coutumes dont il est indispensable de connoître tous les écueils pour les éviter, et toutes les routes pour rendre sa navigation heureuse ? Plus donc cette science a d'étendue, plus elle est importante, plus nécessaires aussi sont les résolutions que l'on forme et que l'on renouvelle en ces jours, de satisfaire à ce juste devoir : toutes les occupations ou, pour mieux dire, tous les loisirs doivent y être religieusement consacrés ; et bien que le prétexte de la cessation du Palais, fût, dans son origine, le ménage de la campagne que nos ancêtres n'estimoient pas indigne de leurs soins ; bien que ce relâche du travail ne fût en apparence destiné qu'à la réparation des forces tant du corps que de l'esprit, diminuées par une application continue, il faut toutefois avouer que ce repos et cette retraite n'ont jamais

été oisifs; que ce que la plupart de ces grands hommes ont acquis d'érudition et de lumière, est dû à cet heureux intervalle de temps pendant lequel, dégagés d'embarras et de tumulte, ils ont bien plus travaillé à la lecture de leurs livres qu'à la culture de leurs terres; à faire provision de belles pensées qu'à la récolte de leurs moissons; à remplir leur mémoire que leurs granges et leurs selliers; à polir leurs mœurs qu'à parer leurs jardins et embellir leurs parterres. Ceux au contraire qui ont consumé ce précieux repos dans une paresse languissante, dans un sommeil inutile, dans des divertissements qui ne contribuent en rien, ni à la richesse, ni à l'ornement de l'âme, et ne la rendent ni meilleure, ni plus éclairée, n'auront-ils pas quelque douleur de retourner les mains vides d'une saison si féconde; de n'avoir fait aucun magasin pour le reste de l'année, d'être contraints d'aller ensuite aux emprunts des choses qu'ils ont négligé d'acquérir, et dont l'usage leur est si absolument nécessaire?

De ces dispositions contraires naissent deux voluptés différentes qui comprennent presque tout l'exercice des vertus: l'une, parfaite, consommée, suffisante à elle-même, qui procède d'abondance, de plénitude, et de l'actuelle jouissance des véritables biens; l'autre, qui ne fait que d'éclorre, que l'espérance nourrit et qui ne possède que par le désir et la pensée, les trésors

qui lui manquent ; ces trésors qui doivent former sa dernière satisfaction et son entière quiétude. Mais cette différence n'a lieu qu'à l'égard des particuliers dont la conduite, le progrès, le mérite et l'élévation peuvent avoir des proportions inégales.

Ainsi, nous pouvons dire qu'il en est des compagnies assemblées comme des corps de musique, où les tons les plus forts cachent les défauts de ceux qui baissent, les aident et les rectifient, particulièrement quand ils ne détonnent pas absolument, et qu'il ne faut qu'un peu d'art et de vigueur pour les soutenir ; ce qui nous fait ajouter que le motif et la fin de cette revue n'étant pas une discussion particulière des qualités requises d'un magistrat, moins encore une censure autant pénible que peu profitable, mais un noble dessein d'allumer de généreuses affections dans les cœurs et de les exciter à bien faire par une belle émulation, par une louable jalousie, nous n'avons point à douter qu'elle ne se rencontre uniforme partout, et même, si l'on ose le dire, en quelque façon plus puissante dans l'ardeur de ceux qui, par une modeste défiance, craignent de n'avoir pas encore acquis toutes les habitudes et les connoissances proportionnées au poste qu'ils occupent, et nécessaires au degré de leur élévation.

En effet, ces soupçons et ces craintes, bien loin de retarder leurs progrès, sont autant d'ef-

forts et de tentatives qui leur servent de marches pour monter plus haut et parvenir enfin à ce point de stabilité qui, par essence et par nature, appartient à la sagesse éternelle, et en quelque manière par participation, aux esprits prudents et expérimentés. Delà vient que l'école de Zénon, voulant donner une riche idée du sage, en désigne ainsi le plan et se sert de ces paroles pour en tracer le crayon : *Placidus, inconcussus, cum diis ex pace vivens* ; et, bien que cette perfection soit plutôt un beau songe qu'une vérité, un souhait qu'une possession, un agréable fantôme qu'un être réel et solide, il est pourtant certain que ces puissans génies qui jugent sainement des biens et des maux, et qui les prévoient et les annoncent si long-temps avant qu'ils arrivent, ne peuvent jamais changer de conduite ni de résolutions, et que comme leurs projets ne sont pas appuyés sur des opinions fausses ou sur des préventions mal fondées, ils ne varient presque jamais dans leurs pensées, quittent rarement leurs premiers sentiments et demeurent presque toujours dans une même assiette et dans une même fermeté : semblables en ce point à ces fleuves de long cours qui ne tarissent et ne se dérèglent jamais, parce qu'ils sont uniformes dans leur mouvement, et ne participent point à l'impétuosité des torrents qui, pour être inégaux et trop rapides, se sèchent et s'épuisent par leur propre violence. Ne concluons pas néanmoins

de là que Salomon ait fait un portrait infidèle ou une fausse peinture de la sagesse, quand, dans la description qui sert de thème à notre dernier discours (1), il nous la représente comme la plus mobile de toutes les choses. C'est l'immobilité même; mais elle ne laisse pas d'avoir la vertu du premier moteur représenté par Aristote ou l'auteur du livre du monde, sous la figure d'une trompette dont le son fait marcher une armée, chaque chef et chaque soldat en son rang et selon les emplois auxquels chacun est destiné, leur donnant ainsi à tous une impression de mouvement et d'activité qu'elle n'a pas elle-même.

Qu'il demeure donc pour constant que c'est du mélange des couleurs, des traits et des linéaments, de la séparation des ombres et des jours que se forme le corps de la peinture; que c'est, selon la remarque de saint Athanase, de la variété des parties tant sensibles qu'insensibles de l'univers, que se compose ce globe vaste et étendu que nous appelons le monde; que c'est des propriétés et des fonctions différentes, des facultés et des organes, que naissent la constitution et la distinction des individus; que c'est enfin de la diversité des ordres tant particuliers que publics, que se forment les républiques et les

(1) Cette mercuriale n'existe pas dans le manuscrit. (*Note de l'éditeur.*)

monarchies, si bien que, comme l'unité et le repos ne procèdent que de la durée continuelle du mouvement, le mouvement aussi ne subsiste que par la consistance et la fermeté des fondements qui l'appuient : ce sont là les liens qui joignent toutes les parties ; c'est ce qui leur imprime l'agitation nécessaire pour les conduire à leur centre, et leur conserve une inquiétude intérieure et une bienséance au dehors qui leur tient lieu de tempérament et de constance. Telles sont les opérations de la Providence que nous ne pouvons concevoir sans étonnement et qui sont en effet *sagittæ potentis acutæ* (Ps. 119, v. 4) des flèches aiguës dans la main du Tout-Puissant qui, sans branler, les pousse droit au but. Elles doivent frapper, tout le mouvement se trouvant dans les seules flèches élançées, et tout le repos dans la main de celui qui les a décochées. Qu'on représente tant qu'on voudra la sagesse humaine, même dans l'apogée de sa puissance, sous la forme d'un cube, la plus solide de toutes les figures ; elle n'est pas toutefois immobile, ni sans action. Entre la tranquillité d'un homme modeste et le sépulcre d'un oisif ; entre l'étude et la méditation de l'un, la paresse et la léthargie de l'autre, il y a grande différence : *Inter otium et conditivum*, comme parle Sénèque. Un philosophe et un magistrat ne travaillent pas moins dans leur cabinet et dans leur retraite que dans le tumulte, dans la foule, et dans l'agitation des

affaires. Moïse, dit saint Ambroise, *In silentio loquebatur, in otio operabatur. otiosis manibus expugnabat hostem, quem qui dimicabant vincere non poterant* : rien ne faisoit tant de bruit que son silence ; rien n'étoit si agissant que son inquiétude, et avec des mains oisives, il mettoit en déroute et en fuite des ennemis que ceux qui les combattoient ne pouvoient vaincre.

Sénèque passe bien plus avant lorsque, faisant l'éloge, ou plutôt le portrait d'un de ces illustres dont la prévoyance n'est pas moins éclairée que leur intégrité à l'épreuve des tentatives les plus délicates, il tombe d'accord qu'il peut être quelquefois muable dans ses conseils, mais jamais léger dans ses résolutions ; que sa volonté est toujours ferme dans l'amour des choses honnêtes et dans l'horreur de celles qui ne le sont pas ; que, bien qu'il embrasse un sentiment contraire à celui qu'il a soutenu, il ne se repent jamais, parce qu'il ne mesure pas sa conduite par des événements toujours douteux, incertains et qui dépendent de circonstances infinies : la face du théâtre a beau être changée ; l'assiette de son esprit n'en reçoit aucune altération : comme il désire toujours le bien, toujours il s'accommode à la nécessité et à la conjoncture présente pour l'obtenir. *Ancipitem rerum ac publicam sortem suspensus, sequitur, consiliis certis, incertos eventus.*

Ce beau cantique, l'un des plus agréables et

des plus charmants endroits de l'Écriture, qui, selon la lettre, n'est autre chose que le chant des noces de Salomon et de la fille du roi d'Égypte, mais qui, en son sens mystique, est l'épithalame de l'union du Fils de Dieu avec l'Église, et, dans l'intelligence allégorique, une description des soupirs et des transports amoureux d'une âme qui désire ardemment de s'allier, par un mariage sacré, avec la philosophie tant morale que chrétienne, ou plutôt avec la vérité; ce livre, dis-je, tout rempli de mystères, commence son troisième chapitre par ces paroles: *In lectulo meo per noctes quæsiui quem diligit anima mea : quæsiui illum, et non inveni.* (Cant. cap. 3, v. 1); paroles que l'abbé Valberon, qui vivoit il y a cinq cents ans, interprète de cette sorte: J'ai, dit l'épouse, cherché, dans la retraite, dans l'éloignement des affaires, dans la paix, dans l'indolence, dans l'aise et la douceur d'une vie privée et domestique, d'une oisiveté molle et délicate, bien qu'innocente; j'ai cherché cette probité si recommandable, qui attire tant de gloire et tant d'estime, même après la mort, à ceux qui en ont suivi religieusement les préceptes; mais je l'ai cherchée en vain, parce que *non inuenitur in terrâ suaviter viventium.*

Je me suis entretenu pendant la nuit, *per noctes*, parmi ces ignorants qui craignent le travail, qui font profession de mépriser l'étude, et qui, bien loin de s'appliquer à des exercices labo-

rieux, à l'acquisition des lumières et des talents nécessaires aux fonctions de la justice, consomment la meilleure partie de leur temps en des entretiens frivoles, en des discours de bagatelles et des occupations ridicules ; mais, quoique ces fainéants et ces railleurs prétendent habiller la sagesse à leur mode, ils sont assurés de ne la trouver jamais : *Quærit derisor sapientiam, et non invenit*, s'écrie le sage. (Prov. cap. 14, v. 6).

J'ai passé plus avant, ajoute le texte sacré : *Surgam circuibo et civitatem : per vicos et plateas quæram quem diligit anima mea : quæsiivi illum, et non inveni.* (Cant. c. 3, v. 2.) Trompé par ce faux oracle qui dit que la voix de Dieu est celle du peuple, je me suis laissé surprendre aux sentiments vulgaires, me persuadant que l'erreur se rencontroit rarement parmi la multitude, et que rien n'étoit plus assuré qu'une opinion approuvée par un aveu et un consentement général ; mais Pythagore a blâmé ma pensée, lorsqu'il enseigne qu'il faut éviter les grands chemins où la sûreté est toujours moindre que dans les sentiers détournés ; que le plus grand nombre n'est pas souvent celui des sages ; que le centre de la sagesse ne consistant qu'en un point indivisible, rien n'est plus difficile que d'y atteindre, rien de si aisé que de s'en écarter. *Paululum cum pertransissem eos*, conclut ce même texte, *inveni quem diligit anima mea.* (Cant. c. 3, v. 4). Après tant de tours et de retours ; après tant de courses et

de fatigues ; après avoir fait tant de perquisitions et m'être arrêté en tant de stations différentes, je me suis rabattu sur mes pas : j'ai observé nos actions, nos mœurs, nos coutumes, toutes nos manières d'agir ; je les ai mesurées sur les anciennes maximes de cet auguste corps, sur les règles d'honneur, d'austérité et de bienséance contre lesquelles on ne prescrit point ; et par ce parallèle et cette réflexion, j'ai trouvé cette sagesse tant de fois désirée, qui m'a découvert, en peu d'heures, la différence de notre première sévérité avec notre dernier relâchement.

Car, après avoir d'un côté parcouru l'histoire des choses passées, les combats où la seule nécessité nous avoit engagés, pour ne pas trahir l'intégrité de nos consciences, et le zèle avec lequel nous avons défendu la dignité de nos charges ; après avoir considéré d'ailleurs la situation présente des astres et l'état des constellations qui règnent actuellement dans le ciel de la justice, j'ai aperçu que l'autorité du sénat s'est insensiblement affoiblie, et que nous avons senti des effets visibles de cette diminution, à mesure que nous sommes déchus de cette vieille et louable simplicité de nos pères ; à mesure que nous avons prostitué nos suffrages et notre liberté pour faire des liaisons intéressées au dehors, et nous procurer des amis et des protecteurs.

Enfin j'ai vu avec douleur les débordements de la vanité et du luxe qui inondent la face de

la terre avec un tel emportement, avec une confusion si horrible, qu'on ne remarque plus de différence de condition, ni de distinction de naissance. La plupart usurpent des armes, des couronnes et d'autres marques extérieures de dignité et de grandeur qui ne conviennent ni à leur extraction, ni à leur rang, et qui, bien loin de leur être honorables, n'excitent sur eux que de l'indignation et de la risée : venin subtil dont le progrès imperceptible a passé si avant, qu'il a gagné les parties nobles et pénétré jusqu'au cœur; et, ce qui est encore plus surprenant, nous nous plaignons des maux qui nous accablent, et nous ne saurions souffrir les remèdes qu'on veut y appliquer, parce qu'ils nous semblent caustiques, comme s'il étoit possible de réparer une corruption générale par de simples lénitifs! Combien de fois avons-nous dit, tantôt en secret et tantôt dans nos places, que la France étoit en proie à des partisans qui s'en étoient partagé les provinces comme un pays de conquête; et maintenant, il s'en faut peu que la recherche commencée contre eux, que la restitution qu'on leur demande ne nous paroissent dures et rigoureuses! Qui de nous a pu regarder d'un visage tranquille et sans ressentiment l'apparition subite, l'accroissement monstrueux de ces enfants de la terre, la magnificence de leurs maisons, la somptuosité de leurs meubles, la délicatesse de leur table, le nombre de

leurs valets, et, si nous l'osons dire, la foule de leurs courtisans et de leurs adorateurs, tant qu'ils ont eu la saison favorable? Et cependant, au lieu de mépriser ces élévations inconstantes, au lieu d'en prévoir la chute et le débris, alors que nous avons été, par ce faux brillant et cet éclat trompeur, surpris d'une indigne émulation et d'un lâche désir de les imiter, nous avons recherché les uns leur alliance, les autres leur confiance et leur amitié, tous ensemble la participation de leur fortune; si bien qu'emportés par le torrent des exemples qui frappaient tous les jours nos yeux, nous avons, comme les autres, fléchi le genou devant ces nouvelles divinités, adoré ces veaux d'or, encensé ces idoles et achevé de corrompre ce qui leur pouvoit rester de pudeur et de modestie, par nos louanges et par l'admiration de leurs richesses caduques et périssables qui, comme des météores, se forment d'impureté, et comme le cristal se brisent lorsqu'elles brillent davantage! Ces inconsidérés s'imaginoient posséder de grands biens pendant le sommeil de leurs prospérités; mais à leur réveil ils se trouvent les mains vides, sans qu'il leur reste, ni à eux ni à ceux qui, par des retranchements et des suppressions, ressentent le contre-coup de leurs disgrâces, que de la douleur, du mépris et de la confusion!

Que ces révolutions qui nous surprennent et nous étonnent, bien qu'elles soient conformes

aux ordres de la nature ; que ces coups de tempête imprévus n'abattent pas néanmoins notre courage : faisons de cette nécessité une glorieuse matière de vertu ; et au lieu de nous échauffer en des exclamations indécentes, en des plaintes inutiles , modérons notre luxe , réglons notre dépense sur le pied de nos revenus , et ne laissons pas de concourir à la réformation générale, même contre nos propres intérêts : n'imitons pas cet ancien qui tiroit toute la gloire du magistrat, du titre de la magistrature , et qui s'imaginait qu'un pygmée étoit devenu bien plus grand depuis qu'on l'avoit élevé sur un colosse. Il faut que la dignité se rende considérable par le mérite , et non le mérite par la dignité , et qu'il se forme de ces deux choses une parfaite harmonie : ce sont deux chœurs de musique qui se répondent et qui se donnent un lustre réciproque : ils sont comme le soleil et la lune qui n'ont pas besoin d'interprète pour découvrir leur splendeur ou publier leurs éloges ; ces luminaires s'expliquent d'eux-mêmes , et se font assez connoître par l'éclat , l'impression et la vivacité de leurs rayons : *Sol et luna non egent interprete.*

Que s'il arrive quelque éclipse et quelque défaillance dans ces astres, qu'ils en réparent la foiblesse avec usure ; qu'ils se souviennent de leurs égarements passés, pour suivre des maximes contraires à celles qui les ont séduits, et éviter une semblable chute ; qu'ils fassent grande dif-

férence entre les biens apparents et les véritables, entre les inconstants et les solides. Ainsi, quelque certitude qui se rencontre dans le jugement et les prédictions du ciel, il ne sera pas impossible de changer la maligne constellation qui a présidé à leur naissance, si, par une forte résolution d'embrasser des sentiments conformes à leur élévation, ayant donné une autre face à la figure pronostic de leurs destinées, Jupiter s'y trouve désormais en ascendant, de telle sorte qu'ils reçoivent directement les influences de cet astre benin, qui, selon la remarque des astronomes, rendroit les hommes immortels, s'il présidoit seul à leur conduite et à leurs aventures: changement heureux dont ils ne sauroient donner une preuve plus visible, qu'en suivant les premières traces de la justice, qu'en travaillant au rétablissement de l'ancienne discipline, qu'en vérifiant et exécutant la déclaration du Roi, concernant la modestie et la bienséance des habits, et touchant l'âge de ceux qui désirent entrer dans cet auguste sanctuaire; étant une chose monstrueuse de voir assis, avec majesté sur le tribunal, ceux qui ne devroient être encore que dans les écoles ou dans la poussière du parquet, et qui sont élevés à ces dignités, non par les degrés du mérite et selon l'ordre prescrit par la nature et par la loi, mais comme par un coup du hasard, par un jeu et par un caprice de la fortune; en cela, bien indignes de la louange que

donnoit Théodore à Cassiodore, son secrétaire. *Non fragili felicitate proventus, fortunæ ludibrio ad apicem fascium repentinis successibus evolavit.* Par cette piété renouvelée, si nous ne faisons pas changer la Divinité que nous adorons, du moins nous réconcilierons-nous avec elle, nous réformerons nos mœurs, nous corrigerons nos mauvaises habitudes : *Vera pietas Deum adoratum non mutat, sed hominem adorantem* ; et si, par nos soumissions et nos prières, nous ne donnons pas, selon ce que remarque le dernier des Platoniciens, une autre face au ciel, ni une autre constitution à la nature que celle qui nous menace de funestes accidents, du moins en éviterons-nous les effets ; et faisant prendre à notre âme une figure toute nouvelle et toute contraire à celle du passé, nous fléchirons ce que le vulgaire appelle destin. Enfin, c'est ainsi que nous adoucirons les influences des causes supérieures qui se déterminent et deviennent toujours plus ou moins nuisibles, selon la disposition présente des sujets sur lesquels elles appliquent leurs regards.

Il ne faut donc pas s'étonner si le changement des résolutions et la mutabilité des conseils, en de meilleurs et plus utiles, forment l'épithète, ou plutôt l'éloge et la gloire de la sagesse ; c'est une vertu ferme, droite et désintéressée, qui n'agit jamais que pour le bien, qui le cherche et le découvre partout où il se rencontre, et, sans

craindre aucun soupçon de légèreté ou d'inconstance, quitte volontiers ses premières pensées pour faire heureusement réussir de plus nobles entreprises.

De là, il est aisé de conclure que l'unique moyen de rendre nos actions uniformes et régulières, est de nous attacher à un principe solide, de prendre la loi pour guide, la vérité pour base, la vertu pour fondement, et le bien public pour motif et pour règle de toutes nos prétentions; de nous remettre enfin devant les yeux qu'ayant l'honneur d'être les principaux officiers du Roi pour la distribution de la justice, nous ne saurions nous rendre plus recommandables ni plus autorisés qu'en exerçant, avec autant de probité que de suffisance, ce ministère sacré, ni aussi plus méprisables, qu'en nous écartant de cette ligne droite, pour suivre des faux fuyants et des sentiers détournés. Que ne peut un magistrat quand il se déclare le protecteur de la raison et de l'équité, quand il défend l'autorité souveraine et les droits de la couronne dont il est dépositaire; quand, par une noble fierté et des sentiments désintéressés, il se met au-dessus du désir et de la crainte, et n'ouvre jamais la bouche que pour prononcer des oracles à la honte de l'iniquité et du mensonge, en faveur de la justice et de la vérité? Qu'il est foible, au contraire, s'il prend lâchement un autre parti, s'il s'engage en des cabales, s'il ne se remue que par ressort,

s'il ne pense qu'à l'agrandissement de sa fortune , et à servir ses amis aux dépens de son honneur et de sa conscience ; si enfin la timidité lui glace le cœur , ou si la colère allume dans ses veines un feu qui le porte à des excès et à des embrasements ! Pendant qu'il suit les premières , il conduit toujours ses desseins à la fin désirée ; il ne se présente point d'obstacles capables de retarder son activité , ne s'en pouvant rencontrer aucun qu'il ne renverse avec facilité , et qui ne serve à l'accroissement de sa vigueur , à l'ornement de son triomphe ; mais aussi-tôt qu'il s'égaré dans des chemins couverts , il n'a plus que des démarches mal assurées ; il hésite à chaque pas , et la plupart de ses projets se résolvent en fumée.

Bien plus : le trouble et l'agitation des esprits dérégés , dont la course n'a point de mesure , et dont les prétentions vagues et incertaines ne se peuvent fixer , est un perpétuel empêchement à la quiétude , centre unique de la sagesse , et le dernier terme de ses mouvements. Qu'on dispute donc tant qu'on voudra dans la morale , s'il est nécessaire de déraciner entièrement les passions , ou s'il vaut mieux les conserver pour servir d'instrument à la vertu : il faudra toutefois tomber enfin d'accord qu'elles sont rarement utiles , et presque toujours nuisibles et pernicieuses dans le ministère de la justice. C'étoit la raison pour laquelle l'on défendoit autrefois toute sorte de

motions et de discours pathétiques à ceux qui parloient en public, de crainte que cet emportement ne passât, par une transpiration contagieuse, en la personne des juges qui en doivent être entièrement délivrés; tant il est assuré que la vraie disposition et l'assiette naturelle de ceux qui sont assis sur les fleurs de lys, sont le repos et la tranquillité intérieure qui se rencontrent toujours dans les âmes héroïques, et qui ne se rencontrent jamais que dans une justice consommée!

LA US DEO.

DIX-HUITIÈME MERCURIALE.

De la vérité. — Haine de la dissimulation et de la flatterie.

MESSIEURS,

Cette religieuse cérémonie qui nous assemble tous en ce lieu, avant que de nous restituer à la fonction de nos charges, ne se renouvelle tous les ans avec une modeste pudeur, que pour faire sur nous-mêmes une revue générale qui puisse tenir lieu de censure pour le passé, et d'avertissement pour l'avenir. Cet ancien et long usage semble avoir tiré sa source de la doctrine de Socrate, qui n'appuie toute sa philosophie que sur cet unique fondement : qu'il doit

prendre garde à lui-même et observer les autres ; *εξετοζοντα εαυτον και τους αλλους*. C'est un poste, disoit-il, et un retranchement qui lui avoient été marqués par le ciel ; il étoit si étroitement obligé à leur garde , qu'on l'aurait appelé en jugement pour rendre compte de son silence , et condamné comme un déserteur infidèle , si , par une molle et lâche complaisance , il eût manqué de se plaindre , dans les occasions , tant particulières que publiques , du relâchement des mœurs.

Mais si jamais l'on a eu besoin de lumière , c'est particulièrement dans la conduite qu'il faut garder en cette correction. Comme celle du ciel , qui est le premier ouvrage de la Divinité , est un guide fidèle pour chercher la vérité par l'expérience des sens , celle aussi de la raison , qu'on peut appeler un rayon de la sagesse éternelle , est un flambeau brillant qui nous découvre le chemin par où nous pouvons monter à des connoissances bien plus sublimes , et qui aboutissent toujours au bien commun.

Aussi , l'unique dessein de cette auguste assemblée est de faire revivre cette lumière ou de l'entretenir par la lecture des ordonnances , par une sérieuse réflexion , par une sage prévoyance de tout ce qui peut offenser la dignité et ternir l'éclat de la magistrature , non pour éviter le reproche de prévaricateurs et d'injustes , mais pour servir d'exemple aux peuples , pour nous exposer à leurs yeux comme des juges incorruptibles et

désintéressés, et nous faire souvenir qu'encore que les maux soient comme des accidents nécessaires dans la nature, malheur toutefois à ceux qui n'apportent pas toutes les précautions possibles pour s'en garantir; à ceux qui ne peuvent se dépouiller de leurs premières habitudes, ni résister à la tyrannie des sens qui les entraîne! Ils sont prévenus d'une mauvaise honte; elle les empêche, non-seulement de souffrir des remontrances, mais même de soutenir la face d'un homme de probité. Ils regardent sa retenue, sa pudeur et sa modestie comme autant de bouches qui leur reprochent les défauts dont ils se sentent coupables; d'où il arrive, dit Philon, juif, qu'une si innocente conversation leur est à charge, et qu'elle ne passe chez eux que pour un fardeau importun. Aussi, le législateur des Hébreux n'a-t-il appelé la main des sages lourde et pesante, que pour insinuer que les paroles de ceux qui font profession d'une vertu austère, sont si vives et si pénétrantes, qu'elles vont jusqu'à diviser l'âme d'avec l'esprit, et à se faire jour jusque dans le fond des consciences.

Mais notre délicatesse nous a rendus si faciles à nous offenser de tout, qu'il ne nous reste plus que la figure extérieure de cette rigoureuse censure qui ramenoit si heureusement et si insensiblement les esprits à leur devoir. Les effets en sont supprimés, abolis, et cela par un concert si unanime, qu'au lieu de poser avec une généreuse li-

berté, une forte digue à l'impétuosité de ce torrent et aux désordres qui le suivent, non-seulement nous y donnons les mains par une lâche condescendance, mais nous cherchons des prétextes et des exemples pour les excuser.

Cette complaisance mutuelle qui, sous les noms spécieux d'union et de concorde, flatte le libertinage et les mauvaises mœurs, détruit entièrement la discipline. Elle se glisse sous une apparente civilité, comme un poison d'autant plus pernicieux qu'il n'a rien d'aigre ni d'amer; ruisseaux funestes de deux sources également corrompues: d'une extrême chaleur pour nos intérêts, et d'une secrète jalousie qui nous fait regarder avec plaisir les chutes et les erreurs de ceux qu'avec une honnête émulation nous n'avons pu surmonter. Nous voulons avoir du crédit et que l'on nous considère comme des personnes qui méritent d'être sollicitées, qui ne manquent pas d'industrie pour faire réussir les affaires qu'elles protègent; et nous regarderions comme une espèce de servitude, la rigueur qui nous obligerait à tenir la balance si droite, qu'on ne pût rien accorder à la faveur ni aux prières de nos amis. Ainsi, nous n'avons garde de condamner en autrui ce que nous pratiquons tous les jours. Pour parler des dérèglemens du siècle, il faut être exempt de tout reproche, et le soin que nous prenons de pallier les fautes de nos confrères, n'est pas tant un effet de bienveil-

lance et de douceur, qu'un besoin que nous avons d'une semblable indulgence.

Que dirons-nous surtout de ceux qui ne désirent de l'emploi que pour les petits intérêts qui y sont attachés, et dont la principale application est de mettre des arrêts au greffe ? Si quelquefois ils sont témoins de quelque chose de sordide qui tombe sous leurs yeux, ils le dissimulent et l'ensevelissent dans un honteux silence, parce qu'ils ne veulent choquer personne ; parce qu'ils craignent de paroître trop austères, et de perdre ainsi la pratique qui leur vient par l'intrigue des greffiers et des procureurs. Que si l'on multiplie les vacations des commissaires, et que, pour favoriser l'expédition, on travaille à plusieurs bureaux sur la fin de l'année ; bien loin de s'élever contre cet abus, d'en former des plaintes et d'en solliciter la réformation, ils ne désirent rien tant que de voir autoriser cet usage afin de s'en prévaloir à leur tour. On a beau renouveler à toute heure le murmure qui s'augmente tous les jours contre l'arrogance, contre les tours de souplesse et les concussions des clercs et des sous-clercs ; tout cela fait si peu d'impression dans leurs esprits, qu'au lieu de chercher des précautions contre ces ennemis domestiques qui déshonorent la robe et corrompent la pureté de leur ministère, ils éludent avec adresse tous les expédients que l'on propose pour arrêter le cours d'un mal si dangereux.

Peut-on ignorer que l'abréviation des procès ne soit une des plus essentielles parties de la justice, et que l'on ne sauroit, quand ils sont instruits, user de trop de diligence pour en avancer le jugement? Qui pourra toutefois approuver l'indifférence de ceux qui, n'ayant d'autre vue que de rapporter leurs instances, ne donnent aucune attention aux autres affaires, s'ils n'y sont engagés par quelque pressante et puissante considération? De là ce peu de contradiction que l'on apporte à toute sorte de grâces, de privilèges et de nouveaux établissemens; de là la facilité, pour ne pas dire l'illusion, dans la réception des officiers; de là ce renversement de la discipline, par l'impunité de ceux qui, étant convaincus de l'avoir violée, se mettent à l'abri sous les auspices d'un puissant protecteur; de là enfin, le mépris de la cause publique, souvent abandonnée pour ne trouver personne qui sollicite ou qui s'intéresse en sa faveur.

Bien donc que ces défauts regardent seulement ceux à qui l'autorité et le crédit ont frayé le chemin de ces désordres, on ne doit pas espérer plus de secours et de fermeté de ceux qui n'ayant qu'une légère teinture du droit civil, et moins encore de lumières dans la jurisprudence française, se trouvent revêtus de l'éclat de la pourpre, mais privés des qualités requises d'un magistrat. Au lieu de cinq ou de trois ans d'étude; au lieu des examens sévères et des rigou-

reuses épreuves qui se pratiquent dans toutes les autres conditions, nous voulons que des jeunes gens prennent des licences au sortir du collège et prêtent le serment d'avocat, non pour en faire la fonction, mais pour retenir le double d'une matricule, ensuite passer dans les charges et être adoptés dans cet auguste sénat, sans avoir ni paru sur les rangs, ni fréquenté le barreau, ni employé leur temps qu'en bonne chère, qu'en jeux, qu'en promenades, qu'en voyages et autres semblables divertissements. Que peut-on attendre d'une telle préparation? Quoi donc! après une partie de leur âge consommée en libertinage, pourront-ils en un instant devenir sérieux et acquérir la modération, la suffisance nécessaires à un bon juge? Accablés sous le poids de leurs propres défauts, pourront-ils réformer les autres, eux qui ont si grand besoin d'être eux-mêmes corrigés? Ainsi la foiblesse, l'intérêt ou la crainte nous ferment d'ordinaire la bouche, et n'ayant pas assez de courage pour combattre à découvert la licence, les mauvaises mœurs, nous donnons de l'encens pour en recevoir; et au lieu de nous expliquer avec sincérité et de nous redresser mutuellement par des avertissements salutaires, par une contradiction raisonnable, nous nous trompons par des déférences et des civilités réciproques. Cependant, cette dissimulation qu'un grand homme du dernier siècle appeloit l'abrégé de la politique,

scientiæ civilis compendium, n'est pas seulement l'ennemi irréconciliable de la probité; elle est aussi la vertu des courtisans et le partage des esprits timides. Accoutumés à la servitude, ils cachent, sous un front ouvert et un abord gracieux, un poison de haine et d'envie d'autant plus à craindre, qu'il est plus couvert et mieux déguisé : *frontes aperit, mentes tegit*; et parce que ce déguisement produit trois sortes de différents effets, les philosophes l'ont divisé en trois différentes espèces. Car tantôt il lie la langue et glace le cœur; et ce silence étudié, ils le nomment taciturnité: tantôt il emploie de fausses couleurs, ou tire le rideau pour pallier le vice, lui ôter une partie de sa laideur ou en détourner notre vue; et c'est ce qu'ils appellent dissimulation: tantôt enfin il travaille à mettre nos actions dans un beau jour, afin de leur donner plus d'éclat, et de faire paroître modestes et incorruptibles ceux qui, dans leurs résolutions, se laissent plus conduire par l'intérêt, ou par l'ambition, ou par le caprice, que par l'amour de la vérité et par un pur zèle de la justice; et à cette dernière espèce ils donnent le nom de simulation. Elles ont toutes ensemble pour fondement cette pernicieuse doctrine que rien n'est plus nuisible au succès de nos desseins qu'une vertu solide; rien plus utile ni plus avantageux que son ombre. *Virtutis fama et opinio homini adjumento, virtus ipsa impedimento*. Mais cette contenance

étudiée est un masque trompeur indigne d'une âme du premier ordre qui ne cherche d'autre récompense, en faisant bien, que la gloire d'avoir bien fait. *Nec quidquam minùs convenit quàm subdola illa calliditas animis conantibus magna.*

Ceux qui en usent autrement et qui mettent toutes sortes d'équivoques et de réticences mentales en pratique, ont ce malheur, qu'on n'ajoute aucune foi à leurs paroles, quand même ils prennent le parti de la vérité, et qu'on ne se défie pas moins de ce qu'ils ne disent pas que de ce qu'ils disent.

A-t-on jamais vu, dit Théodoret, les membres s'imposer les uns aux autres; la vue dresser des pièges à l'odorat, et l'odorat au goût ou à l'ouïe? Que devons-nous donc dire de ceux qui, bien que tous membres d'un même corps, ne se peuvent garder la même fidélité et la même déférence? Qu'y a-t-il, au sentiment de Plutarque, de plus fertile en paroles que l'amitié, quand elle trouve l'occasion de donner des louanges; mais qu'y a-t-il de plus stérile et de plus retenu qu'elle, quand il est question de censures et de remontrances? Cette retenue est telle et si grande, que souvent nous sommes obligés d'apprendre la vérité de la bouche de nos ennemis. Comment donc pourrions-nous nous défendre d'erreur, nous à qui nos meilleurs amis, bien loin de parler avec sincérité, s'occupent de telle sorte à flatter notre inclination, que c'est à qui

séduira notre esprit d'une façon plus agréable? *Nemo ex animi sententiâ suadet dissuadetque, sed adulandi certamen est, et unum amicorum omnium officium, una contentio quis blandissimè fallat.*

Mais un magistrat comptable au public de tous les désordres qu'il pourroit arrêter par sa résistance, et obligé par serment de s'opposer au progrès des mauvaises mœurs; s'il est homme juste, si sa vie est sans reproche, s'il voit la discipline publique violée par l'introduction de quelque nouveauté dangereuse, peut-il se dispenser d'élever sa voix et de paroître aux premiers rangs dans les occasions difficiles et périlleuses, à moins de s'exposer à la malédiction que le prophète a prononcée contre soi-même, pour avoir gardé le silence, lorsque sa conscience le pressoit de parler: *væ mihi, quia tacui* (Is., c. 6, v. 5.)! Ne vaudroit-il donc pas mieux être accusé de rusticité, que soupçonné de finesse, et devenir, suivant le proverbe des Hébreux, plutôt la queue d'un lion que la tête d'un renard: *esto potius cauda leonibus quàm caput vulpium?* Cette liberté néanmoins doit être assaisonnée d'une telle et si grande modération, que si l'on est forcé d'user de remèdes caustiques, il faut toujours y mêler un peu d'huile et de baume pour en adoucir l'amertume, étant certain qu'une vérité prononcée à contre-temps et avec aigreur, sera plutôt reçue comme une injure que comme une remontrance, et irritera bien plus les esprits qu'elle

ne les ramènera à leur devoir. La fable de Cassandre est une illustre figure de cette vérité. Comme elle avait refusé l'alliance d'Apollon, le dieu de l'harmonie, qui enseigne l'art de plaire, de s'accommoder aux inclinations des hommes et de flatter leurs désirs, toutes ses prédictions, quoique véritables, furent méprisées, et son ministère déshonoré. *Veritas semper adfuit, sed fides defuit.*

Mais, quoi qu'on puisse dire pour décrier l'aigreur et l'àpreté de la censure; pour sévère et piquante qu'elle soit, elle est toujours beaucoup moins dangereuse que la douceur du poison de la flatterie. Il est bien plus avantageux, dit Salomon, de souffrir les reproches d'un sage, que de se laisser tromper par la complaisance d'un méchant; un regard sévère est capable de faire rentrer les plus libertins en eux-mêmes, cette austérité étant presque toujours une marque certaine d'un cœur doux et bienfaisant : *per tristitiam vultus, corrigitur animus delinquentis* (Eccle., c. 7. v. 4); ou, comme porte une autre version : *in tristitiâ vultus bonum est cor.* Malheur à vous, dit le fils de Dieu à ses disciples, lorsqu'on vous comblera de bénédictions; craignez beaucoup plus le calme et la bonace que l'orage et la persécution!

Nous savons que l'affabilité et la complaisance sont des qualités non-seulement innocentes, mais vertueuses; qu'il se rencontre des âmes naturellement douces, et qui n'ayant, comme cer-

tains animaux, ni fiel, ni aiguillon, ont beaucoup plus de facilité à excuser les défauts qu'à les punir, et que, suivant ainsi le penchant de leurs inclinations, elles agissent sans artifice et ne cachent rien de pernicieux; mais nous savons aussi que nous n'avons régulièrement point d'ennemis plus redoutables que ceux qui nous flattent et nous comblent de louanges. Ils se réjouissent de nos fausses démarches; ils feignent d'approuver notre conduite; ils nous inspirent de mauvais conseils, pour s'en prévaloir, pour s'acquérir du crédit à nos dépens, et jeter les fondements de leur gloire sur la ruine de notre réputation. Les applaudissements qu'ils donnent à toutes nos actions ressemblent à ces nuages dont la riche confusion de couleurs charme les yeux qui les regardent, mais qui, venant bientôt après à se crever, se répandent en vapeurs noires, infectes et désagréables; c'est-à-dire, en un mot, que tous ces éloges, dont on affecte de nous parfumer, se convertissent en railleries, en médisances et en toute sorte de mauvais offices et de trahisons : *qui loquuntur pacem cum proximo suo, mala autem in cordibus eorum* (Ps. 27, v. 3).

C'est par ces voies obliques de la duplicité et par le secours du mensonge, que les esprits artificieux travaillent à faire réussir leurs desseins. Ils les couvrent des noms spécieux de justice et d'équité, pour séduire les âmes crédules qui se fient aux

apparences, et se rendre, par ce moyen, les maîtres absolus de tout ce qu'ils entreprennent. Que si les affaires n'ont pas le succès qu'ils avoient espéré, ils en rejettent le triste événement sur la tête de leurs confrères, et croient avoir assez satisfait à leurs engagements, quand ils ont témoigné à ceux dont ils soutenoient les intérêts, le déplaisir qu'ils ont de n'avoir pu réussir, ajoutant à l'oreille ce que la jurisprudence des Hébreux avoit si étroitement défendu : j'ai jugé en votre faveur, mais mes collègues vous ont condamné : que pouvois-je faire davantage ? Ils l'ont emporté par le nombre. Perfides détours, dignes de la malédiction prononcée par l'Écriture contre les fourbes et les calomniateurs : médisance fine, délicate, et en cela d'autant plus pernicieuse, qu'avec un certain mélange du vrai avec le faux, et une addition de circonstances contraires à la vérité, elle trouve le secret de blâmer les intentions les plus pures, les actions les plus innocentes ! Et la simplicité de nos ancêtres a été si peu exempte des atteintes de cette malignité secrète, que M. le procureur-général Bourdin, illustre par sa suffisance et son intégrité ; lui qui, assis sur l'un et l'autre banc du parquet, a toujours exercé la censure sans dissimulation, sans complaisance, et avec autant de courage que de sévérité, faisoit tous les jours à Dieu cette prière qu'il choisit enfin pour sa devise : *Domine, libera animam meam à labiis*

iniquis, et à linguâ dolosâ. (Psalm. 119, v. 2). Mais qui n'admira les regards favorables que le ciel, nonobstant tout cela, ne laisse pas d'avoir pour nous ? Ils sont tels et si glorieux, que nous pouvons dire sans rougir, que si la vérité et la justice règnent encore en quelque endroit de la terre, c'est particulièrement en ce lieu qu'elles se sont retirées comme dans un asile assuré. Cette auguste assemblée, composée de magistrats presque tous autant recommandables par leur érudition que par l'intégrité de leurs mœurs, ne le cède en rien ni à la majesté de l'Aréopage, ni à la splendeur du sénat romain. La probité et la belle gloire sont les deux inébranlables colonnes de ce temple sacré, dans le sein duquel ne se forme aucune délibération où l'on ne reçoive avec grande approbation toutes les propositions concernant la discipline publique. Le vice y trouve si peu de protecteurs et la vertu si peu d'adversaires, que l'artifice le cède toujours à la sincérité, et la prudence du siècle à une candeur innocente. Que si quelques-uns, bien qu'en petit nombre, y tiennent une route contraire, leur conduite devient si suspecte, qu'à peine ouvrent-ils la bouche, qu'ils jettent la défiance dans les esprits et ne s'attirent que de l'aversion et du mépris.

Avant que l'oisiveté, la débauche et la bonne chère eussent corrompu le tempérament des hommes, les herbes et les simples que la nature

nous fournit avec abondance , suffisoient à notre guérison. Hippocrate , Dioclès, Chrysippe et tous les autres n'étoient que ses interprètes et ses ministres , pour les appliquer, dans les occasions extraordinaires , selon l'exigeance et la condition des maux ; mais Asclépiade , plus orateur que médecin , pour renverser les maximes de ces grands génies , inventa un régime de vie dont le succès étoit autant incertain et périlleux que l'usage en étoit plaisant et agréable : peinture naïve de notre présomption et de notre caprice , qui veulent être les arbitres et les règles de notre façon d'agir, et nous faire regarder les conduites les plus relâchées et les moins austères , comme les plus sûres et les meilleures , à cause de leur facilité : *Faventibus cunctis ut essent vera , quæ facillima erant.*

LOUANGE A DIEU.

DIX-NEUVIÈME MERCURIALE.

Nécessité de la censure. — Il faut observer les lois. — Les anciens magistrats doivent servir d'exemple, ne point donner dans les plaisirs, n'avoir point de présomption.

MESSIEURS,

Pour profiter des règles de notre devoir, comprises dans les ordonnances dont on vient de faire la lecture, et tirer quelque fruit des remontrances qu'une louable coutume renouvelle de temps en temps en ce lieu, il est important d'examiner deux grandes maximes autant opposées en apparence qu'elles sont unies en effet; car leur opposition pourroit rendre stériles tous les préceptes de la morale, si l'on ne les concilioit.

La première, est que nous n'agissons que comme nous connoissons, c'est-à-dire que notre façon d'agir suit notre manière de connoître; que la mesure de notre lumière est celle de notre conduite, et que, selon que nous jugeons bien ou mal des choses, bien ou mal nous opérons: la seconde, qui semble combattre la première, est que mieux nous pénétrons un objet, moins nous l'estimons; plus une vérité nous devient familière, moins elle nous touche, et

que la trop longue expérience des choses les plus parfaites rabat beaucoup du prix que la rareté et leur premier éclat leur donnoient.

Quels objets plus admirables que ces grands vases de lumière, ces flambeaux du jour et de la nuit qui, par un ordre certain et une course réglée, se lèvent et se couchent tous les jours sur nos têtes! Quoi de plus merveilleux que cette variété des saisons, ces imperceptibles accroissemens de tous les végétaux qui naissent sur la terre; la profondeur des mers, l'impénétrable secret de leurs flux et reflux, la force miraculeuse de ces bornes qui, avec un peu de sable, arrêtent la fureur des vagues et l'insolence des flots! Cependant, tant de merveilles attirent moins notre curiosité qu'un phénomène nouveau, qu'une plante inconnue, qu'un monstre hideux, qu'un chétif avorton de la nature. Le soleil est-il en défaillance, combien de spectateurs! Paroît-il dans sa pompe, lorsque, victorieux des ténèbres, il revient en triomphe sur un char de lumière, pour éclairer notre horizon et nous ramener le jour? à peine y lève-t-on les yeux. Nous admirons ses éclipses, et nous regardons avec indifférence la vive splendeur de ses rayons; sa honte nous surprend, et nous demeurons insensibles à sa gloire!

N'en est-il pas ainsi des autres objets moins éloignés, et qui nous touchent de plus près? Y a-t-il plaisir, y a-t-il douleur que la nouveauté

n'augmente, et que l'accoutumance ne diminue? Les palais superbes, les meubles précieux, les modes, les festins, les assemblées, les spectacles publics et tous les autres divertissemens ennuient enfin, et deviennent le dégoût, quelquefois même le supplice de ceux qui en jouissent tous les jours. Il n'est pas jusqu'aux plus abandonnés libertins qui ne se lassent de leurs débauches, et ne contractent du chagrin au milieu de la foule des délices dont ils sont accablés. Nous en pouvons autant dire de la douleur. Il s'en trouve peu dont les atteintes soient si vives que le temps ne les puisse adoucir et rendre plus supportables. On s'endurcit au mal comme on se dégoûte du bien, et la longue habitude de souffrir assoupit le sentiment de ceux qui souffrent. Il se forme une espèce de calus sur l'âme aussi bien que sur le corps, qui lui rend ses inquiétudes et ses peines beaucoup moins sensibles. *Callum obduxit dolori.*

Les cérémonies les plus religieuses ne sont pas exemptes de ce relâchement. Quelle ferveur plus grande pour nos mystères, que celle des néophites, quand ils commencent de s'approcher de l'autel! Quelle tiédeur plus négligente que la leur, quand ils entrent à toute heure dans le sanctuaire, et que l'usage des sacrifices devient trop fréquent! Mais comme, de cette doctrine, l'on pourroit conclure contre l'école de Zénon, que les passions sont des machines tellement nécessaires à l'exercice de la vertu, que

sans elles toutes ses roues demeureroient immobiles, toutes ses forces languissantes, et toutes ses fonctions imparfaites, ce qui confondroit toute l'économie de la morale et ruineroit l'empire que les bonnes habitudes se sont acquises sur toutes nos actions; s'il falloit tomber dans l'une des deux extrémités, l'inconvénient seroit beaucoup moindre d'avoir une vertu bien enracinée sans ferveur, qu'une ferveur très-ardente sans racines; une vertu qui ne devient insipide que pour en trop souvent pratiquer les actions, qu'une ferveur qui ne trouve tant de charmes à faire son devoir, que pour n'avoir pas encore éprouvé les difficultés qu'il faut surmonter quand on veut continuer sans relâche, et marcher toujours sur une même ligne avec une égale persévérance.

Mais l'agitation de ce problème deviendra bientôt superflue, si l'on fait réflexion qu'il n'est fondé que sur l'erreur de ceux qui se persuadent que l'ardeur pour le bien ne peut subsister avec son continuel usage, et que comme la nouveauté lui donne cette pointe agréable qui allume le désir, la longue pratique provoque cette aversion et ce dégoût qui sont la suite ordinaire d'une possession passable; erreur qui se détruira d'elle-même si l'on considère que jamais on n'agit avec tant de facilité, que quand on agit par l'habitude, et que jamais les choses ne se font mieux ni plus aisément, que quand plusieurs fois on

s'est étudié de les bien faire. Toute la différence qui se rencontre entre les premiers essais, entre les premières ardeurs de la vertu, et la longue habitude que l'on y contracte, n'étant, au rapport de l'un des plus sublimes esprits de l'antiquité, que celle qui se remarque entre les fougues de la jeunesse et la vigueur consommée de l'âge parfait, entre la verdure et la maturité des fruits, entre les plantes nouvelles que le moindre zéphir ébranle, et les anciens arbres qui se jouent de l'impétuosité des vents; en un mot, entre la naissance et le progrès des choses, et leur perfection ou leur accomplissement.

Pour décider donc en deux paroles la difficulté présente, il faut nécessairement conclure que les affections au bien sont des vertus naisantes, et les habitudes, des affections vigoureuses: celles-là des habitudes commencées, celles-ci des affections consommées; et que la liaison entre elles est telle et si étroite, qu'elles se prêtent mutuellement leur secours. Plus nous sommes affectionnés à un ouvrage, mieux nous y réussissons; et plus grand en est le succès, plus notre affection s'augmente. Il faut prendre plaisir à une chose pour la bien faire; il faut la bien faire pour y prendre plaisir: l'affection engendre l'habitude, et l'habitude perfectionne l'affection. Mieux nous agissons, plus nous sommes disposés à bien agir. Plus grande est cette disposition, plus les actions qui la suivent sont

illustres ; c'est sur un même théâtre que se jouent l'une et l'autre scène, comme c'est dans la même volonté que se forme l'habitude et s'exerce l'affection.

Mais, supposez même que la trop grande facilité rende les opérations plus languissantes , qu'elle relâche la vigueur requise pour agir parfaitement , et qu'il y ait, pour cette raison, lieu de craindre un événement pareil à celui dont un ancien se plaignoit lorsqu'il disoit : *Agendo factum est ut sæpè agerem ; sæpè agendo ut minùs commodent assiduitate : nimia facilitas magis quàm facultas, et fiducia pararetur.* Nous avouons que , dans l'embaras et la multiplicité des occupations, l'on acquerroit aussitôt l'habitude de mal faire que celle de bien réussir ; nous tombons d'accord que les meilleurs peintres ne sont pas toujours ceux qui achèvent le plus grand nombre de tableaux, ni les plus fameux orateurs, ceux qui montent le plus souvent sur la tribune. Ce ne sont pas non plus les plus opiniâtres à l'étude qui deviennent les plus savants, parce que, bien qu'autant ou plus occupés que les autres, ils ne sont pas également disposés, ils ne s'appliquent pas avec le même soin à la culture de leur ouvrage. Mais si, dans une disposition égale et une pareille conduite, ils ajoutent plus d'activité et d'exercice, qui doute que ce nouveau secours ne leur donne un insigne avantage sur les autres ?

De ces principes si solidement établis , l'on peut tirer des conjectures infaillibles du succès de ces illustres assemblées , du fruit que l'on en doit attendre , et de la gloire qu'on peut y acquérir.

Mais , comme tous les entretiens de morale ne sont utiles qu'à ceux ou qui en ignorent les préceptes , ou qui n'en ont contracté que de légères habitudes : comme d'ailleurs les curieuses recherches et les plus grands efforts de l'éloquence flattent plus qu'ils ne persuadent , et remplissent plus la mémoire qu'ils ne touchent le cœur , nous , espérons qu'un discours moins orné , mais plus ingénieux , n'ayant d'autre motif que de s'acquitter d'un devoir indispensable , fera beaucoup plus d'impression qu'un plus pompeux où l'art auroit plus de part que la naïveté.

Suivant cette maxime , permettez-nous , Messieurs , de vous dire que la même nécessité qui a porté les législateurs à établir des lois , oblige les magistrats à les observer. La mort de l'innocence leur a donné la vie. Ce n'a été que pour réprimer le débordement des vices nuisibles au public qu'elles ont été inventées ; il a fallu des menaces pour retenir le libertinage , et des supplices pour châtier l'insolence : en un mot , ce sont les mauvaises mœurs qui ont engendré les bonnes lois. Qui s'étonnera donc si l'on en rafraîchit si souvent la mémoire aux juges , puisque

c'est une lumière qui éclaire leur esprit et un chemin qui redresse leurs égarements? C'est une droite raison conforme à la nature; c'est une règle perpétuelle et constante: elle porte au bien par ses commandements; elle détourne du mal par ses défenses; c'est le lien du commerce et l'âme de la commune félicité. Mais si la loi est un magistrat, et le magistrat une loi vivante, ne seroit-ce pas mal connoître l'importance de cette journée, de ne la regarder que comme une simple cérémonie qui n'a que des apparences sans fruit, au lieu d'y voir une action de discipline qui renouvelle les vérités anciennes, pour, après les avoir rendues familières à l'esprit, les faire couler dans le cœur par le canal de la mémoire, et y être conservées comme dans un fidèle dépôt?

D'ailleurs, si de cette considération générale qui marque indistinctement le devoir de tous ceux qui sont assis sur les fleurs de lys, nous descendons à des réflexions particulières, ne trouverons-nous pas que cette nombreuse assemblée se doit partager en trois ordres: le premier, de ceux qui commencent; le second, de ceux qui sont plus avancés, et le troisième, de ceux qui sont entièrement consommés dans l'exercice de la justice; et que, selon les différents degrés de leur situation, ils ont besoin de différentes conduites? Et pour commencer par ces derniers, par ces têtes précieuses et vénérables qui tiennent le

même rang dans cette auguste compagnie que les héros entre les autres hommes, nous reste-t-il quelque chose à désirer de leur vertu, sinon qu'ils ne se lassent jamais dans cette illustre carrière, afin que leur vie, leurs paroles et leurs actions soient autant d'instructions à ceux qui marchent sur leurs pas, et qui suivent leurs glorieux vestiges?

Si les tableaux sont des livres ouverts où les ignorants peuvent, sans le secours de l'étude, se rendre savants dans l'histoire, les actions des magistrats sages et éclairés sont de grands volumes où les moins versés dans la science des lois peuvent puiser la connoissance de tous les articles qu'elles contiennent. Une sévère intégrité est en cela si puissante et si recommandable, qu'après s'être entièrement rendue conforme à la loi, elle peut tenir sa place en son absence avec dignité, et, comme sa suffragante, remplir toutes ses fonctions avec majesté.

Philon le juif ne représente-t-il pas Abraham comme une loi exemplaire, quand il dit que tous les commandements de Dieu se faisoient lire dans ses actions, et que ce grand patriarche avoit exposé le décalogue aux yeux des hommes, long-temps avant qu'il fût donné à Moïse; sa vie contenant les mêmes préceptes que Dieu avec son doigt ne grava que long-temps après sur des tables de pierre? Il n'y a donc point de caractères plus visibles que ceux qui se tracent

dans la conduite d'anciens et expérimentés magistrats. La vue ne se lasse jamais de les regarder ; l'on y étudie les règles de son devoir sans se distraire de ses occupations particulières ; et comme ils sont exposés sur un fameux théâtre aux yeux de tout le monde, on les peut, sans flatterie , nommer des leçons publiques , parce que, pour donner des enseignements , l'on peut se servir de deux sortes de paroles : l'une , naturelle et facile qui s'exprime par les organes , et forme un son articulé , distinct ; l'autre , laborieuse , qui ne s'énonce que par de hautes entreprises , par des actions généreuses et pénibles , qu'aucun travail ni aucun péril n'est capable de rebuter. Mais si ces dernières coûtent plus , elles instruisent bien mieux ; elles ne font pas seulement concevoir les choses , elles forcent à les exécuter.

Comme pourtant l'éloquence a eu son progrès et son déclin , il en faut autant dire de la vertu , même héroïque. Elle vieillit comme les empires , si l'on ne la tient toujours en haleine , et si , par de nouveaux efforts , elle n'aspire à de nouveaux degrés de perfection ; une maxime constante étant que , dans le chemin de la gloire , c'est reculer que de ne pas avancer. Le sage doit être toujours content de sa fortune , mais jamais des soins qu'il donne à son devoir , persuadé que tout ce qu'il a fait n'est rien en comparaison de ce qui lui reste à faire. Une pensée contraire à

celle-là le réduiroit dans un état plus funeste que n'est celui des plus relâchés et des plus libertins. Ceux-là au moins, s'ils sont dans le désordre, ont le reproche de leur conscience, la honte de vivre dans l'infamie, le désir de la réputation, et l'exemple des gens de bien, qui, de temps en temps, réveillent de telle sorte les semences de vertu restées dans leur âme, qu'assez souvent on les voit passer à une extrémité contraire, et devenir autant recommandables par l'éclat de leur bonne conduite, qu'ils s'étoient rendus méprisables par leurs égarements et par leur chute.

Mais quand on s'est établi pour principe qu'il suffit de ne rien faire qui blesse ouvertement l'honneur de sa charge; que c'est assez d'expédier les affaires sans examiner avec tant de scrupule si elles sont suffisamment éclaircies; que l'on peut accorder les intérêts de ses amis avec ceux de la justice; que les divertissements d'un courtisan ne sont pas incompatibles avec les fonctions d'un sénateur: ces défauts, bien que sans comparaison moindres que les autres, sont d'autant plus difficiles à réformer, qu'ils sont moins visibles. Déguisés sous des titres spécieux, ils passent souvent en foule pour des qualités raisonnables; et ces mêmes amusements, qui se pourroient souffrir en des personnes privées, non comptables, ni de leur loisir, ni de leurs occupations au public, sont regardés comme des foiblesses et des taches dans un magistrat,

particulièrement quand un âge avancé l'oblige à servir d'exemple aux plus jeunes, de lumière aux moins éclairés, et de bouclier aux plus foibles. Une morale plus relâchée ne peut être que périlleuse et digne de l'étonnement de celui qui s'écrioit autrefois : *Quæ est ista philosophia, quæ contenta est mediocritate vitiorum !*

Une confiance trop présomptueuse qui abonde en son sens, qui veut faire passer ses opinions particulières pour des règles infaillibles, et qui cherche de nouvelles interprétations, pour, selon ses intérêts, secouer le joug de la loi, ou l'assujétir à son caprice, n'est pas moins dangereuse qu'une vaine timidité qui glace le cœur, et en étouffe les plus nobles mouvements dans les occasions importantes qui regardent, et l'honneur du sénat, et le bien commun, et la police publique.

Nous savons que cette compagnie est celle de tout le royaume où la justice s'exerce avec plus de désintéressement : elle a le plus religieusement conservé les anciennes maximes de sévérité, qui, depuis tant de siècles, l'ont rendue si recommandable, même aux nations étrangères. Nous savons aussi qu'elle ne manque pas encore à présent, de personnes de cette première trempe, autant illustres par leur probité que par leur suffisance, ennemies du relâchement, et zélées pour la discipline ; mais cet or, tout épuré qu'il est, n'est jamais sans mélange ; il s'y glisse toujours,

par la complaisance et par l'usage , quelques abus , qui , bien que légers , ne laissent pas de produire des suites trop funestes , pour n'être pas étouffés dans leur berceau , et réprimés dans leur naissance.

Combien , avec des intentions toutes saintes , tombent en de fâcheux précipices , faute de lumières et de vigueur ! Combien , pour n'apprendre les circonstances des affaires que par un organe étranger qui leur dérobe la connoissance du fait et du véritable état de la controverse , commettent de notables injustices ! Combien , nonobstant leur inclination à suivre le bon parti , demeurent au moindre obstacle qui les arrête , et se laissent , ou emporter à une lâche compassion , ou vaincre par une puissante sollicitation , n'ayant pas assez de force pour se déclarer ennemis de l'oppression et de la violence ! Combien , dont la précipitation fait périr les plus importants desseins , pour les entreprendre à contre-temps , sans attendre leur maturité , ni ménager les moments favorables ! Combien enfin , qui , pour ne pouvoir souffrir une pensée de réformation dont ils ne sont pas les auteurs , sacrifient l'intérêt public à leur jalousie particulière !

Nous avouons que ces défauts ne sont pas universels , particulièrement en ce lieu où la justice règne avec tant d'empire et de majesté ; nous avouons même que si tous les membres de

cet illustre corps n'ont pas conservé l'ancienne autorité de nos ancêtres dans toute sa vigueur ; que si quelques-uns, possédés du désir de relever leur dignité par l'éclat de leur dépense, se sont engagés en des alliances dont les faux brillants n'ont servi qu'à avancer leur chute, il s'en trouve en échange tant d'autres si grands zélateurs de cette première simplicité, le plus noble fleuron de la magistrature, qu'ils ont méprisé toute cette pompe extérieure, pour s'attacher au solide de leur profession avec plus de liberté. Combien même, n'en est-il pas qui, se voyant enveloppés dans ces ruines, ont supporté cette perte avec un courage, avec une modération dignes d'un véritable sénateur !

En effet, pour ne pas s'épuiser en des plaintes inutiles sur des maux sans remède, le grand secret est de souffrir avec patience ce qu'on ne peut se forcer d'éviter qu'avec déplaisir, et de prendre pour devise ces éclatantes paroles de Sénèque : *parum est quod natura desiderat, ad supervacua sudatur : illa sunt quæ togam conterunt* ; afin qu'ayant, par un généreux mépris, renoncé à toutes les promesses de la fortune, l'on consacre toutes ses affections à la gloire de sa charge, et que l'on ne travaille plus qu'à se rendre recommandable par une parfaite intégrité, par une rare suffisance et une exacte assiduité. Ces qualités doivent également paroître et dans ceux qui sont au milieu de leur course, et dans ceux

qui, plus avancés que ceux du dernier ordre, ont toutefois un peu moins d'expérience que ceux du premier. Ceux-ci doivent dans toutes leurs démarches, regarder la justice comme une chaste épouse du magistrat, afin que de son mariage avec leur volonté, ne puissent naître que des enfants légitimes, c'est-à-dire des arrêts justes et équitables. Mais de quel amour ne seront-ils pas portés pour cette fille du ciel, s'ils considèrent que c'est elle qui fait toute la grâce, tout l'ornement du monde politique, et que la beauté qui ne consiste qu'en une convenable proportion et une parfaite symétrie, ne peut, si nous en croyons Platon, jamais se séparer d'avec elle; beauté innocente et chaste, à qui la pureté est tellement naturelle, qu'elle a toujours évité, comme un écueil fatal, l'approche et le commerce des passions; beauté charmante et céleste qui dérobe au soleil la gloire d'être la seule image de Dieu, n'y ayant, au sentiment du même philosophe, rien qui lui ressemble tant qu'une âme juste.

Mais si elle est vierge, elle n'est pas stérile; c'est elle qui a peuplé les villes, cultivé les terres, assuré les chemins; sans elle on ne verroit que désordres; la violence et la tyrannie règneroient partout, et les hommes n'auroient pas plus de société que les bêtes féroces: c'est elle qui donne du lustre et du brillant à la majesté des rois, qui conserve leur couronne et fait obéir leurs peuples; c'est l'âme invisible des empires, la

nourrice des vertus, la mère de la concorde et de la tranquillité publique. Aussi n'est-ce que pour elle que les sciences et les beaux-arts ont été inventés; l'éloquence ne s'est enrichie de tant de trésors, que pour combattre l'injustice et protéger l'innocence.

Cassiodore, parlant de la pourpre des juges, dit que c'est une couleur précieuse et très-agréable, qui orne leur trône et les fait discerner par son éclat d'avec les autres hommes : *in quâ veste peccare*, ajoute-t-il, *sacrilegii reatus est*; car si la justice est la pourpre intérieure dont l'âme du magistrat doit être revêtue, et sans laquelle l'extérieur ne seroit qu'un ornement trompeur et superflu, quel sacrilège seroit-ce de profaner par des actions indignes, un vêtement aussi auguste! Quelle horreur de convertir les lois inventées pour finir les débats et concilier la paix, en des flambeaux de dissensions; de tirer, comme les araignées, le plus subtil venin des plus salutaires et des plus odoriférantes fleurs.

Qui aime véritablement et sincèrement la justice, ne l'aime pas seulement sans intérêt, mais il l'aime avec péril; il ne met point de différence entre le puissant et le foible. Bien que le mauvais chemin soit le plus frayé, il ne perd jamais son devoir de vue; il ne se laisse point persuader par l'opinion, ni emporter par la foule. La fortune est trop foible pour attaquer sa constance, et trop pauvre pour tenter sa modération. Il ne

connoît de bonheur ni de malheur, que la bonne ou la mauvaise conscience ; il est persuadé que le solide contentement consiste à marcher toujours sur une ligne droite, et que les subtilités et les artifices sont des sentiers détournés qui mènent tôt ou tard à des précipices.

Comme l'occasion de se signaler dans l'exécution de ces nobles desseins se présente tous les jours, non-seulement dans les causes particulières, mais encore dans les affaires publiques qui regardent la discipline et la dignité de ce temple, dans les retranchemens des longueurs et des procédures inutiles qui consomment les parties ; dans la décision d'un grand nombre de questions douteuses qui partagent les esprits et se jugent diversement dans les chambres, dans l'exactitude à s'instruire soi-même des instances et des procès qui nous tombent en partage, et non par les yeux d'un élève et sous la caution d'un extrait, afin de bannir, par cette vigilance ou par quelque bon règlement, cette corruption domestique qui provoque le murmure de tous les gens de bien ; dans le soin de dresser ses arrêts pour empêcher l'abus qui s'y glisse quand ils passent par des mains étrangères, et prévenir ainsi les ouvertures de requête civile qui naissent souvent de l'ignorance ou de l'infidélité des ministres inférieurs, sur lesquels on s'est déchargé de cet emploi comme d'un fardeau pénible : comme enfin tous ces petits désordres

sont autant de taches qui ternissent l'éclat de cette auguste compagnie, il importe, dans un siècle de réformation, de n'en pas attendre la sémonce, et il sera utile et glorieux d'en prévenir la censure, sans y être excités par autre motif que celui de son propre devoir.

Mais comme cet ouvrage demande moins l'éclat et le bruit que le silence et le repos; comme les remontrances publiques sont superflues si l'on n'est disposé à les recevoir, si l'on ne forme en soi-même une généreuse résolution de les mettre en pratique, ce n'est pas dans les grands jours de cérémonie qu'il y faut appliquer le remède. Les assemblées particulières et des mercuriales dont on ne se peut dispenser sans violer l'ordonnance, y sont incomparablement plus propres, et capables d'un tout autre fruit. Il n'y a point de pilote, point de capitaine, point d'ouvrier, pour expérimentés qu'ils soient, auxquels ne puisse arriver quelque surprise, par trop de confiance ou de précipitation. Combien plus à ceux qui exercent la justice, par l'oubli des maximes qui s'effaceroient entièrement de leur esprit lassé d'un excès de travail, abattu sous le poids des affaires, et conséquemment moins attentif, si de temps en temps on ne leur en rafraîchissoit la mémoire, dans des occasions solennelles!

Les intérêts des parties dans lesquelles on ne sauroit pêcher deux fois, parce que les remèdes

en sont difficiles et les fautes irréparables; la noble ambition de conserver ces glorieuses habitudes de probité, solides colonnes de ce temple, et la crainte de perdre cette précieuse réputation qu'une seule action est capable de flétrir, sont autant de motifs qui nous engageant à tirer quelque secours de ces importantes cérémonies dont la fin n'est pas seulement la correction des mauvaises mœurs ou la persévérance au bien, mais un heureux changement en mieux, selon la voix de cet oracle : *Qui justus est, justificetur adhuc.* (Apocalyp., c. 22, v. 11); sans quoi ils deviendroient, non-seulement inutiles, mais funestes, dans le reproche qu'à chaque moment on nous pourroit faire de n'en avoir pas profité.

Mais si ce continuel progrès est tellement indispensable et à ceux qui paroissent fort avancés, et à ceux même qui déjà sont entièrement consommés, combien plus à ceux qui ne sont encore qu'initiés, et qui à peine ont commencé à se mettre sur les rangs! Comme ils n'ont pu acquérir dans ces premières années toute la lumière, toute l'expérience nécessaires, plus ils ont d'avantages d'ailleurs, tant du côté de la bonne naissance et d'une naturelle rectitude de cœur, que d'une libérale discipline et d'une louable ambition, plus ils sont obligés de joindre à ces beaux fonds une étude particulière, une exacte culture, une infatigable diligence,

s'ils ne veulent s'exposer à la honte d'avoir rendu stériles les nobles semences qui promettoient tant de fruits.

C'est pour cette raison que si, dans les derniers temps, l'indulgence a passé jusqu'à vouloir bien relâcher de la rigueur tant de l'âge que de l'examen, cette dispense ne s'est jamais accordée qu'avec une condition secrète, avec une tacite obligation de réparer le défaut des années et de l'expérience par une noble émulation, et de se signaler dans une si glorieuse course, par un redoublement d'application à tous les devoirs de sa charge, et par une réflexion continuelle sur ces grands modèles dont les pas laborieux ont si bien tracé le véritable chemin de la gloire, et une route si sûre entre les écueils qui environnent la justice, qu'on peut les suivre sans crainte de s'égarer. Que si notre grand monarque, parmi tant de soins qu'il se donne pour la réformation de son Etat et la félicité de son règne; désirant remplir plus dignement les rangs de cette illustre compagnie, se rend plus exact dans le choix des personnes qui la doivent composer, et n'osant confier le précieux dépôt de la justice à ceux qui vivent encore sous la tutelle de la nature et de la loi, ne veut plus souffrir ces promotions anticipées, n'est-il pas juste pour seconder d'aussi religieux desseins, d'examiner par une épreuve très-rigoureuse, si les

années de ce retardement ont été utilement employées , si les prétendants à ces places augustes ont fréquenté le barreau ; si l'innocence de leurs mœurs et la mesure de leur suffisance répondent à la grandeur de la magistrature à laquelle ils osent aspirer.

Nous savons combien il est difficile de faire revivre cette louable sévérité et par combien de mollesse ces rigoureux examens se sont changés en des actions de pure cérémonie , et les informations de vie et mœurs , en des panégyriques affectés. Mais il est temps de réformer ces abus ; il est temps de réveiller l'ancienne vertu de cet assoupissement où une espèce de léthargie semble l'avoir jetée. Il faut rompre les charmes de la mauvaise coutume ; il faut ressusciter dans nos cœurs ces premiers sentiments d'honneur et de courage , et , pour y parvenir , établir cette importante maxime : que de tous les aiguillons de la vertu , il n'y en a point de plus vif ni de plus puissant que ce regret généreux d'apercevoir dans les autres tant de belles qualités que l'on ne possède pas en soi-même ; regret d'autant plus utile que le mouvement du branle que l'on donnera à son âme pour atteindre ceux dont on est devancé , sera si impétueux , que n'en pouvant plus retenir l'effort , on portera son ambition non-seulement jusqu'à les égaler , mais jusqu'à les surpasser et remporter la victoire :

utile est habere quos imitari primùm , mox vincere velis.

Cette noble jalousie ne se trouvant jamais que dans les génies éminents et capables de ce périlleux concours , elle est d'autant plus heureuse qu'elle se termine toujours en de plus étroites unions et de plus fortes amitiés. Comme dans ce combat , l'on n'a d'autre intérêt que de fournir une même carrière et d'arriver au même but, toute la contention n'est que pendant la course ; elle cesse aussitôt qu'elle finit, et qu'on est parvenu au sommet de la perfection : *habet hoc boni sapientia , nemo potest ab altero vinci , nisi cum ascenditur : dum ad summum pervenère , non est incremento locus datus.* C'est donc sur l'assiette de cet orgueilleux sommet que nous espérons voir élevée la gloire de cet auguste sénat ; ce n'est que pour cette paix charmante dont on y doit jouir , que nous allumons cette innocente guerre dans laquelle la ferveur augmente de telle sorte la bonne habitude, et la bonne habitude réciproquement la ferveur, qu'il seroit mal aisé de décider laquelle des deux est plus redevable de son accroissement à l'autre. Tout ce que l'on en peut dire avec certitude, c'est que toutes les deux se tournant comme en nature, et chacune contribuant, par la haute suffisance et par le rare mérite des particuliers, à recouvrer la première splendeur de cette illustre compagnie, elle continuera d'être, ainsi qu'elle a été depuis tant de

siècles, un trésor inépuisable de lumière, une règle inflexible de droiture, le dépôt inviolable de la loi, et le modèle parfait des plus généreuses actions et des vertus les plus héroïques.

LOUANGE A DIEU.

VINGTIÈME MERCURIALE.

L'amour-propre et l'indulgence envers soi-même troublent l'économie de la justice. — Il faut se corriger des défauts que l'on blâme dans autrui.

MESSIEURS,

Lorsque nous faisons réflexion sur les termes des ordonnances dont nous venons d'entendre la lecture, et qui ne sont plus en effet que des préceptes inutiles, abolis depuis long-temps par un usage contraire, quoique nous ne laissions pas de les honorer par le seul respect pour leur antiquité; nous entrons facilement dans la pensée de Polybe qui soutient que les Etats ne se conservent pas par le seul établissement des lois écrites, quelque justes et équitables qu'elles puissent être, mais plutôt par la sagesse et la direction des princes et des magistrats qui appliquent la disposition de ces ordres muets selon que le bien général, la prudence et la nécessité

leurs suggèrent ; ce qui arrive principalement quand l'autorité qu'ils exercent est tempérée avec tant de douceur, quand il paroît en toutes leurs actions tant de désintéressement et de modération que les peuples sont également persuadés de leur suffisance, de leur probité, et de l'affection qu'ils ont, et pour le public et pour la satisfaction raisonnable de tous les particuliers qui réclament leur protection.

Mais cette intelligence et cette vertu sublime si nécessaires en la personne de ceux qui remplissent les premières places, puisqu'ils semblent n'être élevés au-dessus de tous les autres que pour leur servir d'exemple et de lumière, consistent surtout dans la différence et la discussion qu'ils sont obligés de faire des esprits, des talents et des inclinations des hommes ; et s'il est vrai, comme Galien l'a remarqué, que l'air le plus subtil et le plus épuré est souvent nuisible à ceux dont la santé n'est pas vigoureuse ; voire même qu'il y a des corps si mal disposés qu'ils ne peuvent vivre dans les climats les mieux tempérés, tandis que d'autres ont une si heureuse conformation, qu'au milieu des vapeurs et des exhalaisons malignes des régions les plus marécageuses, ils ne contractent aucune infirmité ; cette proposition qui peut passer pour un paradoxe, trouve pourtant son application dans la morale : car si les gens de bien conservent partout leur innocence, si leur intégrité est une

leur brillante qui éclaire et se fait jour au travers des ténèbres les plus épaisses de la corruption du siècle, ceux au contraire qui sont plongés dans la licence et le libertinage; ne se réforment pas toujours en choisissant pour leur retraite des lieux d'austérité; et, dans les assemblées les plus saintes, dans les compagnies les mieux policées, les mauvaises habitudes de la nature s'irritent quelquefois plutôt que de se corriger. De là vient qu'encore que, dans tous les états du monde, les hommes lâches et paresseux qui renoncent à toute sorte d'emplois, et demeurent dans une molle, dans une délicate oisiveté, soient considérés comme un poids inutile à la terre, et ne s'attirent que de l'aversion et du mépris, ils ne laissent pas d'être tolérés dans la société civile où ils jouissent du droit de bourgeoisie et des prérogatives qui en dépendent. Mais dans la ville de Sparte, ils étoient notés d'infamie et condamnés à des peines pécuniaires. Cette nonchalance qui les rendoit immobiles étant réputée un mal contagieux, chacun évitoit leur alliance; c'étoit une espèce de honte de fréquenter ceux que l'on avoit convaincus de mollesse et qui ne pouvoient rendre compte ni de leurs occupations, ni de leur travail.

Or, n'est-ce pas sur ce modèle que nos ancêtres ont formé la police de cet illustre corps; et ces revues générales n'ont-elles pas été introduites pour observer les démarches et la con-

duite de tous les membres qui le composent, pour ramener ceux qui s'écartent de leur devoir; et ces moments précieux que l'on dérobe au public pour se recueillir en soi-même, au lieu de se consumer en des discours inutiles, ne devroient-ils pas être employés à discerner si chacun est assidu dans sa place, et concourt, avec une diligence raisonnable, à l'expédition des affaires qui lui tombent en partage; si la justice s'administre, même aux foibles et aux misérables, sans mélange d'intérêt, sans partialité, sans cabale; si, par notre aveu et notre condescendance, nos clercs n'exercent pas des concussions, en exigeant des droits qui n'entrent point en taxe; si leur insolence et leur avarice ne sont pas montées jusqu'à un tel excès qu'elles lassent les patiences les plus modérées, et obligent souvent les plaideurs, après s'être épuisés pour satisfaire leur avidité, d'abandonner sans ressource la poursuite de leur procès? Ne faudroit-il pas ensuite jeter les yeux sur le dehors et les bienséances extérieures, apporter quelque remède à la précipitation avec laquelle la plupart, à peine sortis du palais, dépouillent les ornements extérieurs de leur magistrature, paroissent au bal, à la comédie et en toutes sortes d'autres assemblées, souvent travestis sous des figures ridicules, et toujours d'une manière indécente et peu convenable à la gravité d'un sénateur?

Que l'on dise tant qu'on voudra que ces divertissements sont innocents et approuvés par une longue possession : rien est-il plus commun, dans vos registres, que les délibérations faites de temps en temps pour arrêter le cours de ce relâchement ? Et si la fréquentation des spectacles publics n'est pas absolument interdite aux ministres de la justice, l'on en doit au moins user avec une extrême circonspection dans les intervalles de loisir, pour réparer les forces abattues par le travail ; car l'on acquiert peu de gloire et de crédit quand on fait son capital de ces amusements ; quand, après avoir couru toute la ville et passé en débauche la meilleure partie de la nuit, on est tellement accablé toute la matinée, de lassitude et de sommeil, qu'on ne sauroit s'acquitter des fonctions de sa charge.

Toutefois, les remontrances que l'on réitère souvent sur ce sujet, ne produisent aucun fruit ; et cette complaisance générale qui s'insinue sous les noms spécieux de déférence et de civilité, ne fait pas le moindre discernement entre la contrainte d'une autorité violente et la persuasion efficace qui nous détourne du vice, en nous représentant la nécessité que notre caractère nous impose d'être vertueux. L'affectation même d'une indépendance absolue fomenté partout le désordre, la corruption ; et ceux qui se laissent entraîner à l'impétuosité de leurs désirs établissent le privilège de leur liberté dans la licence de mal

faire, prévenus qu'ils sont de cette pensée que l'obéissance qu'on rend aux préceptes de la loi et l'obligation de satisfaire à son devoir, en quoi consiste la plus haute perfection des esprits bienheureux, sont une gêne, une torture et une espèce de tyrannie.

Il en résulte qu'ils ont une extrême répugnance de se soumettre aux ordres publics, et que la discipline, cette règle si inflexible en elle-même, si utile dans toute sorte de conditions, surtout dans l'une et l'autre milice, parce qu'elle marque les rangs, prescrit les emplois différents du capitaine et du soldat, et ne leur permet pas de quitter les postes qui leur sont assignés, est considérée, par ceux qui, dans une délicatesse efféminée, préfèrent le jeu, la bonne chère et tous les autres plaisirs aux occupations pénibles et laborieuses, comme une barrière qui s'oppose à leurs desseins, comme un adversaire qui leur résiste et offense leur dignité : *Fingis laborem in præcepto*, dit le Psalmiste. (Psalm. 93, v. 20). Ils s'imaginent que leur magistrature est violée et que la robe est méprisée, lorsqu'ils n'ont plus le pouvoir de faire injure et de venger leurs passions; lorsqu'ils sont forcés de se contenir dans les termes de la modération. Et n'est-ce pas par cette raison que, quelque indignation que l'on conçoive contre ceux qui ne gardent aucune mesure et qui par vanité, par intérêt, par faiblesse, par ignorance ou par caprice, déshonorent leur

ministère, on n'oseroit leur reprocher leurs fautes en public, ni même les redresser en secret par le moindre avertissement charitable, de crainte de passer pour critique, et de s'engager en des démêlés, en des querelles personnelles, comme si l'union de la compagnie, l'esprit de paix et de fraternité qui doit être une espèce de soudure et d'alliage, n'étoient pas ennemis de toute sorte d'impureté et de corruption !

Le Fils de Dieu, expliquant le dessein de l'Evangile, qui est une loi d'amour et de charité, déclare néanmoins qu'il a porté le feu sur la terre, qu'il dénonce la guerre entre les proches, et qu'il met la division dans les familles, parce que la concorde qu'il nous enseigne ne consiste pas dans un commerce de complaisance et dans une condescendance mutuelle qui ne refuse rien à ses amis, quelque injuste qu'il puisse être, ce que le texte sacré appelle *semitam seculi* (Job. 22. 15. — Jerem. 18. 15); qui nous rend agréables à ceux qui nous approchent lorsque, pour leur accorder des grâces, nous trahissons sans scrupule et le public et notre conscience, et que leur sollicitation fait souvent incliner la balance contre le droit et l'équité.

Cette facilité à se prostituer pour paroître bienfaisant est nommée par le prophète royal une occasion de scandale, le témoignage d'une maladie d'autant plus incurable, que nos défauts trouvent des protecteurs et des paranymphe,

et que ceux qui devroient s'excuser et souffrir une censure rigoureuse, n'ont plus aucune honte ni de commettre, ni d'avouer les actions les plus indécentes ; ils pensent que leur hardiesse doit tenir lieu d'innocence et de justification. *Hæc via illorum scandalum ipsis, et postea in ore suo complacebunt.* (Psalm. 48, v. 14.) Disons plus : ne voit-on pas que la mollesse avec laquelle on souffre d'abord ces relâchements, les multiplie de telle sorte que, lorsqu'ils sont autorisés par l'usage et la tolérance, il n'est plus possible d'en arrêter le cours ? Chose étrange, dit l'orateur grec, que dans le moment que l'on découvre quelque abus qui devoit être étouffé dans sa naissance, chacun s'en étonne et s'efforce à l'envi de témoigner son zèle, si bien que les plus retenus montrent la généreuse ardeur, la noble impatience de punir le mal sans dissimulation. Mais si l'on laisse refroidir ces premiers mouvements ; si l'on prend soin de ménager les esprits, l'on trouve le moyen, par des excuses frivoles et des remises affectées, d'éluder ou de traduire en raillerie ce qui mériteroit une correction sérieuse et sévère ; et soit pour l'assiduité au Palais et pour la bienséance des habits, soit pour le choix des divertissements et des compagnies qu'on fréquente, l'on a tellement prescrit contre toute sorte de règle, tout ce que l'on pourroit proposer sur ce sujet seroit tellement inutile, odieux, qu'il est à craindre que cette tranquillité apparente,

cette timidité qui nous glace le cœur et nous arrête lorsqu'il s'agit de secourir le public, ne dégénèrent dans une espèce d'assoupissement, de léthargie, et que, se laissant séduire par des fantômes et des illusions agréables, l'on ne conspire à sa propre ruine par le mépris et l'abandonnement des avantages solides de sa profession.

Si donc quelque chose peut contribuer au rétablissement des bonnes mœurs, c'est d'opposer au torrent de l'indulgence une résistance continue et une contradiction rigoureuse, mais exemptes d'emportement et de malignité, assaisonnées de tant de sagesse, de tant de douceur, de tant de modestie, que nos actions et nos paroles n'ayant d'autre guide que la raison et la vérité, l'exemple des uns et le respect des autres tiennent lieu d'instruction et de censure perpétuelle.

Un grand personnage du dernier siècle a dit : Que ceux qui exhortent leurs confrères et les redressent autant de fois qu'ils s'écartent du bon chemin, leur rendent l'esprit et la vie, et, dégageant leur âme, par des avertissements salutaires, de l'erreur et des fumées épaisses dont elle étoit environnée, en deviennent comme les pères et les auteurs. C'est ainsi qu'il faut entendre ce que nous lisons dans la Genèse ; qu'Abraham, sortant de la Chaldée pour entrer dans la terre de Canaan, amena outre sa famille, *Animas quas fecerant in Haran* (Genes., c. 12, v. 5) ; ou, selon une autre version : *Homines*

quos lucrifecerat Deo, ceux qu'il avoit retirés de l'idolâtrie en leur enseignant le culte de Dieu, la véritable religion ; ce qui n'est pas éloigné de la pensée de Pindare, que celui qui nous réveille et nous excite au combat, nous tient lieu de génie et d'ange tutélaire, est la source, le mobile de nos progrès, et de tout ce que nous pouvons acquérir d'honneur et d'élévation.

Mais ces secours sont rares : il se trouve peu d'amis assez fidèles pour entreprendre de nous avertir sincèrement de nos imperfections, et le nombre est infini des flatteurs qui nous applaudissent et cachent sous des fleurs un poison subtil et dangereux. Les uns entrent dans notre confiance pour nous diffamer avec plus de succès ; les autres, ayant besoin de notre suffrage ou de notre crédit, imitent nos passions par des suppositions pleines d'artifice, ou subornent notre esprit par des espérances trompeuses ; ils nous engagent, par des expressions insinuanes et des soumissions étudiées, en des démarches irrégulières et des chutes irréparables. Ces progrès sont d'autant plus à craindre, que chacun ayant son foible par lequel il est facile à entamer, il n'y a point de ressort et de machines qu'on ne mette en usage pour ébranler notre fermeté ; point d'adresse et de fausses couleurs que cette foule de clients qui nous environne, n'emploie pour nous éblouir et nous séduire ; et comme la philosophie profane n'a point de préservatifs

assez puissants pour nous garantir de ces surprises, permettez nous, Messieurs, d'emprunter les paroles que le diacre, dans l'Eglise grecque, adressoit au peuple avant la communion : *επιγινωσκτε αλληλους* : observez ceux qui sont capables d'assister à la célébration des mystères, et les distinguez des autres qui s'en rendent indignes par l'impureté d'une vie licencieuse.

Que chacun donc se reconnoisse et fasse réflexion sur les déportements de ses confrères ; qu'il examine en détail sa naissance, ses mœurs et sa conduite domestique ; qu'il regarde s'il préfère les amorces de la volupté aux exercices de la vertu ; si l'intérêt public ou particulier le gouverne : qu'il entreprenne hardiment dans son cabinet la fonction de censeur, pourvu qu'il s'expose à la même inquisition, et prévoie qu'il éprouvera autant de rigueur qu'il en aura pratiquée ; que toutes ses actions seront mises à la coupelle, et que, si elles se trouvent de mauvais aloi, elles ne manqueront pas d'être décriées dans le commerce, d'autant plus qu'il n'y a point d'intrigue si cachée, ni de pensées ambitieuses si bien déguisées, qu'elles puissent échapper aux yeux du public dont les jugements sont presque toujours équitables ; et ces jugements exigent de ceux qui occupent les premiers rangs dans ce temple sacré, une perfection si sublime et des qualités tellement héroïques, que les moindres taches peuvent flétrir leurs noms.

Que si, dans les opérations de la chirurgie et l'usage des remèdes de la médecine, quelque exacte qu'en soit la préparation, il est toujours périlleux d'en faire d'abord l'essai sur soi-même; s'il est plus sûr de s'en abstenir jusqu'à ce qu'ils soient éprouvés par plusieurs expériences uniformes, ce que nous ne pouvons espérer de la connoissance intérieure de nos affections et de notre tempérament; alors ce que Socrate et Galien ont estimé impossible dans la morale et dans la nature, pourra réussir par des épreuves étrangères, lorsque, regardant sans prévention et sans jalousie l'industrie, les forces et l'activité de ceux qui sont embarqués avec nous dans le même vaisseau, les progrès qu'ils font, les traverses qu'ils souffrent, et la bonne ou mauvaise opinion qu'ils acquièrent à proportion de leur mérite, nous en ferons ensuite l'application sur nous-mêmes, par une juste comparaison, et que, suivant la voie que le sage nous enseigne et qu'il dit être plus sûre, pour apaiser la colère du ciel et se réconcilier à Dieu, que les holocaustes et les autres exercices de piété, nous découvrirons les infirmités et les plaies qui se forment dans notre cœur : *Si quis cognoverit plagam cordis sui, et expandit manus suas* (3 Reg. 8. 38); et s'il est possible que l'aveu modeste de notre insuffisance nous mette à l'abri de cette opiniâtreté présomptueuse qui propose ses sentiments comme des

oracles, et ne rétracte jamais ce qu'elle a une fois avancé, quelque injuste qu'il puisse être, nous serons aisément convaincus que le plus grand et presque le seul obstacle qui nous retarde et trouble l'économie de la justice, est la complaisance qui nous possède et nous rend indulgents à nous-mêmes : que cet amour-propre dont les mouvements sont si dérégés, après nous avoir portés dans une haute fierté, nous précipite aussitôt dans une extrême bassesse. C'est aussi la seule cause de ce que, dans les affaires importantes, souvent on consulte plus les liaisons et les engagements d'amitié et de gratitude que sa conscience et ses livres, et que, quelque brèche qu'il faille faire à la loi et à la discipline, on ne sauroit rien refuser à ceux qui nous sont utiles ou agréables, ce que Diogène a su expliquer en deux paroles : *την οησιν προκοσμην ειναι.*

LOUANGE A DIEU.

VINGT ET UNIÈME MERCURIALE.

Des songes.

MESSIEURS ,

Ce n'a pas été seulement dans l'opinion populaire, ni par la superstition des esprits crédules, que les songes ont eu du crédit. Les Platoniciens y ajoutoient tant de foi, qu'ils croyoient notre âme capable de deux sortes de vie : l'une jointe au corps, et l'autre séparée; qu'elle jouissoit quelquefois de cette dernière pendant le sommeil, et qu'étant pour lors déchargée du poids de la matière, et conséquemment devenue toute spirituelle, toute divine, elle apercevoit bien plus clairement et plus distinctement les objets empruntés des sens : état paisible pendant la tranquillité duquel elle découvre des secrets mystérieux qu'elle n'avoit pu pénétrer, ni dans le calme du silence, ni dans le repos d'une profonde méditation; et pour appuyer leurs sentiments par l'expérience et le respect de la religion, ils ajoutoient l'usage et la préparation des remèdes nécessaires pour guérir toutes sortes de maladies.

Ce n'est pas qu'ils aient prétendu que tous les songes soient des avertissements du ciel, qui,

comme autant de pronostics et d'avant-cou-
reurs, marquent toujours quelque chose d'extra-
ordinaire; mais comme il y en a de trois sortes,
dont les uns sont fabuleux, les autres véritables,
et les derniers surnaturels et divins: les premiers
sont de purs effets du tempérament, qui, dans
le sommeil, nous représente les choses selon et
à proportion que l'une de ces quatre qualités, le
froid ou le chaud, le sec ou l'humide, a d'em-
pire sur les autres; c'est de là que les médecins
tirent de pressantes indications, de fortes con-
jectures, par le secours de leur art; ce qui a fait
dire à Hyppocrate qu'on ne doit jamais mépriser
ces sortes de songes, particulièrement quand ils
ne sont pas tout-à-fait fantastiques, et qu'ils
ont quelque espèce de liaison et de suite.
De là vient aussi que, soit de la diversité des
pensées, soit de l'inquiétude ou de la foiblesse
de l'esprit, soit du désir ou de l'espérance du
bien, ou de la crainte et de l'aversion du mal,
procèdent ces rêveries, qui, quoique extrava-
gantes et absurdes, ne laissent pas toujours
d'avoir quelque rapport avec les sentiments de
notre cœur. Le moindre de ces prestiges fait une
telle impression dans notre imagination, que
les idées qu'on en a conçues, ne pouvant ni
s'effacer ni demeurer oisives, troublent la nuit
notre repos, et fatiguent notre esprit pendant
le jour; vérité dont nous avons une si belle
preuve en la personne d'un Roi à qui le pro-

phète dit, tandis qu'il ne pouvait s'empêcher d'être effrayé par l'horreur de ses visions nocturnes : *Visiones capitis tui in cubili tuo* (Daniel, c. 2, v. 28).

Entre ces songes, il s'en trouve plusieurs dont la vérité paroît tantôt très-claire, tantôt cachée sous des énigmes, tantôt entièrement éclipsée; et ceux-là n'arrivent qu'aux génies fort éclairés, qui, après avoir été distraits par un nombre infini de différentes occupations pendant la journée, bien loin de s'abandonner à un profond assoupissement dans leur sommeil, profitent de ce paisible intervalle pour contempler, à découvert et sans voile, les objets qui leur sont exposés. Comme leur activité n'est pour lors retardée par aucun obstacle, pour lors aussi, ils jugent de l'avenir avec autant de lumière et de certitude que du présent et du passé.

Ces songes néanmoins ne sont pas toujours si clairs ni si purs, qu'il ne s'y mêle quelques illusions capables d'embarrasser l'explication qu'on leur donne, d'en rendre le sens obscur et l'intelligence douteuse. Aussi étoit-ce la principale raison qui obligeoit les Hébreux à choisir des hommes savants pour en être les interprètes. N'en arrive-t-il pas encore ainsi à l'égard de ces songes, qui, sans être entièrement prophétiques, ne laissent point de renfermer quelque inspiration divine? Ceux d'Abimelec, de Laban et de Pharaon, n'étoient-ils pas de ce nombre? Leurs présages contenoient-ils autre chose que

des instructions de ce que ces princes et ces patriarches devoient faire ou éviter? Le dernier, qui avoit trompé la subtilité des devins d'Égypte, put-il jamais être expliqué que par Joseph?

Qui pourroit donc, sans combattre l'autorité du texte sacré, révoquer en doute que les révélations des prophètes ne leur aient été suggérées par des songes : *Per somnium loquar cum eo*? N'en faut-il pas autant dire de toutes ces extases, de toutes ces unions, de toutes ces communications que les âmes saintes ont avec la divinité? Mais, soit qu'elles se détachent de leur corps pour s'élever vers leur principe, soit qu'elles reçoivent un souffle et une vapeur de la vertu céleste, toutes ces visions en sont-elles moins de la nature des songes? Chacun sait que le privilège de voir la majesté divine dans une nuée, et d'entendre ses oracles de sa propre bouche, avoit, au rapport des rabbins, été réservé à Moïse; et bien que les autres prophètes n'en aient été favorisés, ni inspirés que pendant leur sommeil, ils ont toutefois été pénétrés d'une si vive lumière, tellement remplis d'enthousiasmes sacrés et de grâces précieuses que, pour enveloppés d'énigmes et de figures que fussent ces mystères, il ne leur a pas été possible de douter de leur mission, ni des vérités qu'ils étoient chargés d'annoncer aux Israélites, pour être ensuite répandues dans toutes les parties du monde.

Nous savons que l'expérience a , en quelques rencontres , autorisé les augures tirés des songes ; mais cela si rarement et sur des prédictions si obscures , que le hasard qui les a rendus véritables n'en fait craindre qu'aux seuls esprits timides , de funestes événements : comme ces songes profanes ne sont que de pures illusions dont on ne peut induire aucune certitude, la conjecture en est si foible, qu'ils sont moins capables que les ombres artificielles et sensibles, de nous élever à la connoissance de la vérité.

Belle et solide doctrine ! qui nous excite à faire cette importante réflexion , savoir : que la plus grande partie des choses que nous recherchons avec tant d'ardeur , dont la poursuite nous coûte tant de chagrins , d'amertume et de fatigue , n'a rien qui soit plus réel, ni qui ait plus de durée que les ombres et les songes. Mais , sans parler de cet insatiable désir d'amasser des richesses , qui a tant de sectateurs et de partisans ; l'ambition , qui, dans l'opinion commune , est la plus noble et la plus illustre des passions, et qui tantôt marche avec autant de luxe et de faste que de pompe et de vanité, tantôt se cache sous le masque trompeur d'une fausse humilité, d'une apparente modestie, se nourrit-elle d'autres aliments que de chimères et de rêveries ? Ses projets ne sont-ils pas sans bornes et sans mesure ? De quelque hauteur que soit la place que ces hommes présomptueux occupent , ne sont-ils pas

tellement possédés de cet esprit d'empire et de domination, qu'ils s'efforcent toujours de monter plus haut, sans vouloir tourner les yeux du côté d'où ils sont partis, ni les détourner de celui où ils aspirent? Avec tout cela, la fortune a beau leur être favorable, ils ne jouissent jamais avec tranquillité de ce degré d'élévation où ils ne sont souvent parvenus que par des voies pleines de bassesse et d'infamie; et outre que les grandes charges sont autant d'écueils périlleux à ceux qui n'ont pas assez de suffisance et de mérite pour en soutenir le poids, pour en remplir les devoirs, à peine en sont-ils revêtus et les ont-ils exercées quelques jours, que de nouvelles pensées les empêchent de demeurer long-temps dans une même assiette. Elles les font prétendre à de nouveaux emplois, pour étendre leur crédit, pour augmenter leurs dignités. Ces vues éloignées que les obligent d'entretenir des liaisons secrètes et des commerces intéressés, les agitent d'une inquiétude si continuelle, qu'ils ressemblent aux pilotes qui ne sont pas plutôt arrivés au port, qu'ils ne s'occupent que de l'idée et du dessein d'un plus grand embarquement, d'une nouvelle navigation.

Combien en voyons-nous d'autres qui se dévouent à de honteuses servitudes avec si peu de fruit, qu'après avoir tout employé pour parvenir à leurs fins, ils se trouvent en un moment déchus de leurs vaines, de leurs trompeuses espé-

rances ! Comme ils ne bâtissent que sur du sable , le moindre souffle renverse leurs édifices , et leur fait connaître la vanité des prétentions ridicules dont ils avoient déjà fabriqué les idoles dans leur cœur , semblables à ceux qui , persuadés d'avoir rencontré pendant leur sommeil , un trésor comble de richesses , ont , à leur réveil , le déplaisir de voir leurs mains tellement vides , qu'il ne leur reste , de tous ces biens imaginaires après lesquels ils avoient si long-temps soupiré , que la lassitude d'une longue , d'une inutile poursuite , et la confusion d'un refus injurieux.

N'est-ce pas dans la même vue que l'écriture , voulant marquer une courte félicité , se sert de ces deux façons de s'exprimer : *Somnium surgentium* (Psalm. 72 , v. 20) ; *somnium visionis nocturnæ* (Isaïe , c. 29 , v. 7) ? Et si Sophocle avoit raison de comparer à un souffle , à une ombre , ces passagères prospérités qui éblouissent les yeux et qui s'évanouissent comme les éclairs en un instant , *πνευμα και σκία* , Eschile ne les regardoit que comme une vapeur , comme une fumée , et Pindare n'en faisoit pas plus d'état que de l'image et du récit d'un songe.

Mais quel plus infailible remède que les préceptes de la morale , pour guérir ces désirs impétueux , ces vaines imaginations qui n'ont souvent d'autres succès que le trouble de notre repos ? N'est-ce pas de cette science que nous pouvons apprendre à ne chercher d'autres biens

que ceux qui sont indépendants du caprice de la fortune , et à nous contenter des secours que la nature nous donne ; de ces secours qui , absolument nécessaires pour vivre chacun selon sa condition , n'ont jamais été refusés à ceux qui préfèrent un honnête travail , une raisonnable parcimonie , à des profusions sans bornes , à une molle oisiveté ?

En effet , est-il un préservatif plus puissant pour nous inspirer le mépris et le dégoût du luxe , de la superfluité , que de reconnoître que toutes les infortunes dont nous sommes accueillis , toutes les amertumes qui nous pénètrent , n'ont d'autre source que la vanité , l'amour-propre et l'aveuglement de notre esprit ? Ces illustres maximes ont obligé le prince de l'Académie à publier que , entre les hommes , les philosophes étant les seuls qui s'attachent à la recherche de la science et de la vertu , ce sont aussi les seuls qui veillent ; tous les autres demeurant ensevelis dans un si profond sommeil qu'ils s'écartent presque toujours de leur véritable route.

Pour sortir d'une si funeste léthargie , il faut suivre le conseil du prophète , qui , pour nous rendre semblables à Dieu , nous exhorte à séparer la paille d'avec le bon grain , et à purifier nos inclinations dans une si exacte coupelle , qu'il n'y reste rien de grossier et de terrestre : *Si separaveris pretiosum à vili , quasi os meum eris* (Jérémie 15 , 19). Aussi , est-ce en cela , c'est-à-

dire, à bien distinguer l'ombre d'avec le corps, et le principal d'avec l'accessoire, que consiste la consommation de la parfaite sagesse. Mais, pour ne s'y pas tromper, il est important de savoir que tout ce grand crédit, joint à tant d'hommages et de déférences rendus à la dignité dont nous sommes revêtus, ne sont que des ombres brillantes et des illusions agréables qui charment de telle sorte les esprits, qu'on les préfère tous les jours, sans scrupule, aux devoirs essentiels de sa charge. Après cela, doit-on s'étonner que l'on abandonne avec tant de négligence le soin de la discipline, qu'on laisse insensiblement abolir les anciennes maximes d'honneur et de sévérité? Il en résulte, qu'au lieu de nous signaler par des actions autant laborieuses qu'héroïques, nous voudrions acquérir la gloire qui en rejailit, sans l'avoir méritée par la suffisance et la probité, par les sueurs et les fatigues dont elle est la plus noble et la plus précieuse récompense. De là le chagrin de plusieurs, à qui l'assiduité rend les fonctions du Palais si importunes, que le travail sans émolument n'y passe que pour une corvée dont chacun est bien aise de se décharger; et, bien loin de s'appliquer, ni à l'étude des ordonnances et du droit civil et municipal, ni à la culture de toutes les notions capables de nous rendre plus intelligents, on consume tous les moments de son loisir en des occupations inutiles ou tout-à-

fait étrangères. En faut-il d'autres preuves que ces parties de chasse, de promenade, et tant d'autres voyages superflus où l'on destine les vacations, sans avoir, pendant tout ce temps, aucun commerce avec les livres? N'est-ce pas ce qui fait que, soit par paresse, soit par débauche, on s'embarque en des amusements si indignes d'un magistrat, et l'on poursuit avec tant d'empressement des ombres fugitives, passagères, que ne voulant ni renoncer, ni donner trêve avec un divertissement, on quitte et l'essentiel, et le corps, et le solide, et le capital de son emploi?

Que si, pour éviter un change si inégal, si trompeur, nous voulons tirer quelque fruit des ombres et empêcher qu'elles ne nous séduisent jamais, rien peut-il nous en mieux instruire que la plus importante de toutes les sciences, c'est-à-dire la connoissance de nous-mêmes? Puisque les ombres corporelles et sensibles nous rendent l'office de former notre portrait et de nous peindre; puisque l'image qui paroît dans l'eau ou dans une glace bien polie, où tous nos traits et nos linéaments sont fidèlement représentés, n'est autre chose que notre ombre, que ceux qui sont curieux de leur parure et de la grâce extérieure consultent, à toute heure, pour composer leurs démarches; n'en faut-il pas dire autant des ombres spirituelles qui rejaillissent de nos actions, bonnes ou mauvaises, et qui ex-

priment si parfaitement les caractères de notre esprit et les sentiments de notre cœur, que quand nous voudrions les déguiser, l'impression qu'elles font est si vive, l'odeur qu'elles jettent est si forte, si pénétrante, qu'encore que moins visibles, elles ne laissent pas d'être les sincères et les naïves représentations de nos mœurs? Aussi est-ce le seul et véritable miroir sur lequel nous devons jeter continuellement les yeux, non pour adorer nos pensées par une folle complaisance, mais pour examiner les défauts de notre conduite, et remarquer jusqu'aux moindres taches capables de flétrir notre réputation et d'obscurcir notre gloire.

Pour corriger ainsi nos égarements, c'est-à-dire comme de sévères censeurs, il est important de faire cette réflexion : que le fard et les couleurs empruntées rendent ce qui est défectueux encore plus imparfait; qu'il faut nétoyer la source si l'on veut purifier les ruisseaux, et qu'il est inutile de retoucher les copies, si l'on n'a auparavant réformé l'original.

Mais, pour fabuleuse que soit la remarque de Polybe, que ceux qui entrent dans le temple de Jupiter, en Arcadie, sont exempts des ombres, ne pourroit-elle pas néanmoins être reçue comme un emblème dont le sens allégorique regarderoit les magistrats qui occupent le sanctuaire de la justice, et qui étant, soit par l'éclat de leur conduite, soit par la nécessité de leur emploi, ex-

posés à la vue du public auquel ils doivent l'exemple, sont si exactement observés dans leurs actions, dans leurs discours, qu'on pénètre leurs plus secrètes intrigues, lors même qu'ils mettent tout en usage pour se travestir; et leurs plus secrètes imperfections paroissent de si notables défauts, qu'il n'y a point d'ombres ni de voiles qui puissent cacher leur foiblesse, ni pallier leur insuffisance?

Et sans exagérer davantage la facilité avec laquelle on se laisse emporter au torrent du libertinage, n'est-ce pas l'indignation contre ce grand relâchement, qui a été la cause fatale de cette révolution subite, de cette notable déchéance que nous souffrons, soit dans nos fonctions, soit dans le prix de nos charges? Bien loin toutefois de nous échapper en des plaintes inutiles, il faut profiter autant qu'on pourra de ces petites disgrâces, nous en servir comme d'un avertissement salutaire pour, à l'avenir, être plus circonspects, et demeurer, sans décliner ni à droite, ni à gauche, inviolablement attachés aux règles de la justice; suivant en cela les traces de l'astre qui nous éclaire, qui ne quitte jamais la ligne équinoxiale, qui n'est aussi jamais sujet aux mouvements de trépidation, parce qu'il prévoit et connoît les périodes tant de sa chute et de son abaissement, que de son élévation et de son retour: *Sol cognovit occasum suum* (Ps. 103. 19). Admirable vicissitude! qui n'est pas moins inévitable

aux corps politiques, que le retour des saisons l'est aux corps naturels, et qui nous doit être non-seulement un sujet de consolation, mais encore un présage assuré que nous verrons bientôt succéder le calme à l'orage, si à cette respectueuse déférence qui nous a fait si heureusement seconder les justes intentions du plus grand monarque du monde, on ajoute une volonté sincère, animée d'un zèle ardent, infatigablement appliquée à faire observer l'ordonnance dans toute son étendue, sans permettre qu'elle soit impunément violée par ces lâches tolérances qui ne manquent jamais d'être suivies d'une honteuse prévarication.

Malheur donc à ceux qui, faussement persuadés qu'il leur est permis d'accommoder les lois à leur caprice, et d'en tempérer la rigueur par des interprétations pleines de faveur et d'indulgence, se flattent d'avoir assez d'industrie pour embrouiller de telle sorte les choses les plus claires, qu'on n'en puisse découvrir les vestiges, ni les convaincre de malversation ! Ainsi cachés sous le rideau d'une obscurité affectée, ils éludent par de nouveaux prestiges la prévoyance du législateur ; imitant en cela l'insolence sacrilège de ces impies dont parle l'Écriture, qui publioient que la Divinité est renfermée dans le ciel, qu'elle ne prend nulle part à aucune des actions des hommes, qu'elle repose dans le sein d'une épaisse nuée qui, comme un voile impénétrable

aux yeux les plus perçans et les plus vifs, lui en dérobe la connoissance : *Quid enim novit Deus, et quasi per caliginem judicat? Nubes latibulum ejus,* (ou, selon la version syriaque : *Nubes velamen ejus*) *nec nostra considerat, et circa cardines cæli perambulat* (Job. 22, v. 13 et 14). Mais les ténèbres de l'incrédulité ayant étouffé les lumières naturelles dans l'âme de ces libertins, ne doivent-ils pas craindre, suivant la prédiction du Prophète, d'être surpris dans cette léthargie, et d'être engloutis par le torrent d'une juste indignation, avant que d'être revenus de leur assoupissement? *Lumen tibi tenebras evasit; dormientem autem aqua te operuit.*

Mais, pour entrer plus avant dans le centre des difficultés qui se trouvent dans nos théorèmes, y a-t-il rien de plus certain que l'obscurité a ce glorieux avantage sur la lumière, que lorsqu'on est environné, frappé de son éclat, on ne sauroit discerner les choses enfermées dans les lieux où règnent les ombres et les ténèbres? Que si au contraire, du fond de ces endroits sombres on tourne avec attention les yeux sur des objets éclairés d'une brillante lumière, elle les rend si visibles, qu'on en peut distinguer jusqu'aux moindres² mouvements, jusqu'aux plus imperceptibles figures, sans qu'aucune de ces particularités puisse s'échapper à la vue?

Curieuse et importante remarque! capable d'être le sujet d'une sérieuse méditation tant aux

princes qu'aux magistrats, et qui nous fait bien voir que, comme il est impossible que les souverains puissent découvrir de leur trône tout ce qui se passe dans l'étendue de leur royaume et jusqu'aux cabanes des bergers, ils ne peuvent conséquemment en apprendre les besoins de leurs peuples et les maux qui les accablent, ni soulager leur misère par des remèdes et des décharges proportionnés à leur impuissance. L'on en peut dire autant des juges qui rebutent les plaideurs avec aigreur, lorsqu'ils sollicitent l'expédition de leurs procès avec un peu trop d'empressement; désordre qui ne procède que de ce qu'ils ne sont pas assez instruits du détail de tant de vexations que souffre un provincial éloigné de sa famille. Faute de protection, il est exposé à toute sorte d'embûches, et contraint d'essuyer non-seulement toutes les insultes, toutes les traverses que lui suscitent ou le crédit des adversaires, ou la négligence de ceux qui travaillent pour sa défense; mais encore de se soumettre, sans murmurer, à toutes les remises, à tous les subterfuges, à tous les tours et détours que l'avidité des clerks, des sous-clerks et des autres ministres inférieurs inventent chaque jour, pour colorer leurs concussions et lasser les patiences les plus modérées.

Appliquons-nous donc dorénavant à examiner avec plus de soin tout ce qui se passe au-dessous de nous. Descendons jusque dans la région la plus

basse; passons jusqu'au centre de la terre, pour veiller sur la conduite de nos domestiques dont les fautes ne manquent jamais de nous être imputées, pour protéger l'innocence opprimée, confondre les ruses des chicaneurs, en pénétrer les replis les plus cachés, malgré toutes les ombres, malgré tous les nuages dont elles peuvent être enveloppées; et bien loin d'aller chercher les causes des météores qui s'engendrent dans l'air, ni d'observer le dérèglement et l'inégalité des mouvements qui se forment dans les sphères supérieures, suivons plutôt l'opinion de certains astronomes qui soutiennent que ce qui paroît n'être que des taches dans le soleil, sont autant de petites planètes qui jettent un feu moins brillant que les autres, et qui se dérobent à la faiblesse de notre vue.

Pour cet exemple nous trouverons que ce que l'on condamne par intérêt ou par caprice, et faute d'examen et de discernement, en la personne de ceux qui gouvernent les Etats, ou qui remplissent les premières magistratures, comme autant d'erreurs dans la politique et comme autant de marques de faiblesse ou de dureté, se trouve souvent être les effets d'une vertu héroïque, d'une prudence consommée; et ce mécompte procède d'une telle malignité secrète, que, non-seulement dans les matières qui regardent l'ordre et la réformation de la justice, mais dans toutes les autres indistincte-

ment, il n'y a rien qui ne soit tributaire à la censure et dont on ne s'échappe de parler sans raison, sans connoissance, et avec tant de chaleur et d'emportement, qu'on ne manque presque jamais de tomber en de grandes absurdités.

Cependant, il en est de cela comme des songes dans lesquels, s'il pouvoit y avoir quelque apparence, quelque ombre de certitude et de vérité, ce seroit, dit un excellent astronome, lorsque les objets qui se présentent pendant le sommeil, serviroient d'instruments à l'art dont nous faisons profession, Dieu ayant bien voulu observer cette convenance dans les visions des prophètes; témoin Amos, laboureur, qui aperçut dans un songe des troupeaux, des charrues et autres ustensiles d'un ménage de campagne; témoin Isaïe, sacrificateur, qui fut frappé, à la vue du temple, du feu des holocaustes; témoin enfin Daniel, courtisan, à qui l'imagination fit voir des combats et la statue même de son prince: apparitions mystérieuses qui justifient bien que les moindres découvertes qui concernent notre ministère, soit ombres, soit rêveries, doivent être préférées à toutes ces sciences absurdes, à toutes ces recherches pénibles et curieuses qui n'ont aucun rapport avec les fonctions de nos charges.

Mais si l'on veut se distinguer et ne pas s'anéantir dans la foule, ce n'est pas assez d'avoir de l'expérience et de l'érudition; il faut en outre

choisir les plus excellents modèles pour les imiter, préférer son devoir à ses intérêts, et n'avoir point d'autre ardeur que celle que nous inspire le zèle de la justice : il faut joindre la prudence avec le courage, ne se rien permettre qui blesse ou la loi ou la discipline ; être toujours beaucoup plus sévère et moins indulgent pour soi-même que pour les autres. Il faut encore garder toutes les mesures de bienséance, éviter l'affectation d'une singularité odieuse et les extrémités également vicieuses d'une dépense excessive et d'une sordide parcimonie. Demeurant dans une juste médiocrité, il ne faut ni se renfermer dans les ombres d'une obscurité ténébreuse, ni se revêtir d'ornemens et de lumières empruntés ; il faut enfin connoître le poids et la valeur, le fort et le foible de tout ce qui entre dans le commerce du monde, pour ne se pas laisser séduire par de fausses apparences ; n'être point jaloux de la prospérité de ceux que la fortune comble de ses grâces sans les avoir méritées, et, surtout, bien loin de compter la faveur et le crédit, les richesses et les plaisirs, entre les liens solides et permanents ; instruits et par la raison et par l'exemple de ce qui s'est passé depuis dix années, nous ne devons regarder ces félicités imaginaires, dont le bruit et la pompe nous éblouissent et nous surprennent, que comme des fantômes que la réfraction des rayons du soleil forme et détruit en un instant, ou plutôt, selon la pensée du sage, comme

des visions qui nous occupent la nuit, et comme l'idée d'un songe agréable : *Audiens verò illa quasi in somnis vide, et vigilabis.* (Eccli., c. 13, v. 17).

Ce n'est pas toutefois qu'il ne soit très-important d'observer qu'il y a cette différence entre l'ombre et l'image, que l'une n'ayant rien de réel ni de solide, elle est toujours incompatible avec le corps dont elle trace la figure; et que l'autre a quelque chose de plus noble, de plus effectif, et n'est pas une simple défaillance de la lumière; le Fils de Dieu est appelé l'image et la splendeur de son père, bien qu'il possède également avec lui tous les attributs de la divinité. Mais il n'en est pas de même de notre âme, formée par la sagesse éternelle pour porter son image, et qui pourtant, comme dit saint Augustin, n'a aucune conformité qui la puisse rendre entièrement semblable à son auteur, si ce n'est en simple représentation, et non en puissance ou en dignité; l'inégalité en étant aussi grande que celle qui se trouve entre un original et sa copie.

C'est pour cela qu'un Père de l'Eglise, après avoir remarqué que l'ancienne loi n'étoit que l'ombre de la nouvelle, ajoute : *Umbra ministerium non habet, neque laboribus medetur.* Comme tous ces mystères ne consistoient qu'en des cérémonies extérieures, il ne faut pas s'étonner s'ils n'étoient pas assez puissants pour justifier les hommes, ni pour opérer leur salut. On n'en

peut pas autant dire de l'Évangile. Comme il est le pur esprit du législateur, c'est aussi le seul flambeau qui nous éclaire, la source féconde d'où coulent les eaux salutaires qui doivent nétoyer nos impuretés; la loi de Moïse, privée de la grâce des sacrements, ressemblant aux ordonnances des médecins qui, sans l'application des remèdes, ne sauroient guérir aucune de nos infirmités. Il en est autrement des maladies qui se communiquent et que le moindre souffle, la plus légère vapeur peuvent rendre contagieuses. En ce cas, dit Erasistrate, quand une partie souffre par sympathie, comme lorsque la blessure d'un doigt fait passer la douleur au côté, ce n'est pas une influence actuelle qui fasse couler ces mauvaises dispositions d'un membre à un autre; c'est plutôt l'effet d'une espèce d'ombre qui interrompt leur concours et leur amitié, par un défaut d'irradiation qui en suspend l'émanation et le commerce, ce que cet auteur appelle *σκια νοσση*.

C'est à peu près en cette manière qu'encore que les chutes et les erreurs soient autant de défauts personnels, le public est toutefois d'ordinaire si injuste, qu'il n'arrive presque jamais de disgrâce à quelqu'un de ceux qui composent un même corps, que la réputation de tous les autres n'y soit intéressée; étant certain qu'il ne se forme aucune ombre sur l'un d'eux, qui ne s'étende et ne rejaille sur ses confrères: ce qui pourroit être fort nuisible et très-funeste à l'honneur

du sénat si l'on approuvoit, par une molle complaisance, le mal que l'on doit corriger avec une fermeté sincère et généreuse.

Que si, d'un côté, la vigueur et la santé ne répandent pas des ombres assez salutaires ni assez favorables pour chasser le venin des mauvaises mœurs et du libertinage; si d'ailleurs le mérite demeure enseveli dans les ténèbres, autant de fois qu'une trop grande austérité fait paroître la vertu farouche et capricieuse, ou qu'un excès de timidité et de modestie l'empêche de se produire; si enfin les plus gens de bien et les moins intéressés ne brillent pas toujours de cette splendeur éclatante, de cette belle gloire qui doit être la juste récompense de leurs nobles travaux et de leur conduite modérée, la postérité plus équitable reconnoitra le prix d'un si précieux trésor. Elle leur rendra avec usure les éloges que leur siècle ingrat leur avoit refusés : *Quem admodum*, dit Sénèque, *aliquando umbra antecedit, aliquando sequitur, ita gloria, aliquando ante nos est, visendamque se præbet, aliquando in averso est, majorque quò serior, ubi invidia secessit; veniet qui conditam seculi sui malignitate, compressamque gloriam dies publicet; paucis natus est qui populum ætatis suce cogitat, multa annorum multa populorum millia supervenient.*

LOUANGE A DIEU.

VINGT-DEUXIÈME MERCURIALE.

La cause de nos désordres est en nous-mêmes ; nous pouvons y remédier.

MESSIEURS,

Les Gnotistes qui regardoient les trois principes des Platoniciens comme trois sources nécessaires à la production de l'univers, s'étoient imaginés que Dieu, souverain bien, l'origine et la fin de toutes choses, avoit, par sa réflexion sur son essence, produit l'esprit, son exemplaire et son image ; et qu'étant ensuite devenu incommunicable par aucune émanation extérieure, il jouissoit d'une parfaite tranquillité. Ils ajoutoient que cet esprit avoit engendré l'âme universelle du monde, la source de la vie et du mouvement ; mais comme cette âme, privée de toute intelligence, s'étoit répandue dans la matière qu'ils estimoient aussi ancienne que la divinité, elle lui avoit communiqué une si foible portion de sa lumière que l'infusion de cette clarté qu'ils appeloient un quatrième principe, n'étant qu'une légère étincelle de vertu, elle ne pourroit suffisamment éclairer ni purifier toutes les parties de la matière : de sorte, concluoiient-ils, qu'il ne

fait pas s'étonner si le monde inférieur, qui n'est composé que d'une masse terrestre et ténébreuse, se trouve rempli de défauts, en cela d'autant plus opiniâtres et plus familiers, qu'ils ne procèdent que du vice de son origine.

De là vient que les âmes, qui informent les corps où elles se sont rencontrées, ou pour user de leur terme, fortuitement égarées, ne peuvent exercer leurs fonctions qu'avec autant d'imperfection que de foiblesse, parce qu'étant renfermées comme dans une prison, elles ne découvrent que de sombres lueurs et perdent la meilleure partie de leur activité; de là vient aussi que les passions l'emportent souvent sur la raison, favorisées qu'elles sont par l'égarement des sens, toujours enclins à la révolte, et toujours prêts à jeter des semences de division.

Toutefois cette opinion qui détruit en même temps et les règles de la philosophie, et la doctrine du christianisme, n'a pas été seulement combattue par les anciens pères de l'Eglise, mais encore par les disciples de l'école de Platon, qui, bien qu'ensevelis dans un abîme de ténèbres, n'ont pas laissé de reconnoître trois principes nécessaires; savoir: l'unité, l'esprit et l'âme; essences toutes trois simples et suffisantes à elles-mêmes. Ils ont en outre enseigné que les défauts qui se rencontrent dans l'univers et dans la conduite particulière de nos actions, ne doivent être imputés à aucune de ces premières causes, leurs

opérations étant conduites par les voies d'une sagesse trop éclairée et d'une autorité trop légitime pour n'être pas conformes à l'original, et par-là exemptes d'impureté et d'erreur. Ne vous persuadez pas, disent ces philosophes, que l'âme du monde, cette fille de l'esprit et l'image de la souveraine bonté, ait travaillé à la production des êtres inférieurs comme un artisan qui, curieux de sa réputation, met quelque pièce à une montre, et qui, n'ayant que le dessein d'acquérir de la gloire et de se procurer l'estime de ceux qui en considèrent la machine, et l'admirent comme un miracle de l'art, se contente d'en polir le dehors; de lui donner de l'agrément et de l'éclat, pendant qu'au lieu d'en fortifier le dedans et d'en régler le mouvement dans un juste équilibre, il mêle le fort avec le foible, le vrai avec le faux, et laisse toujours quelque ressort imparfait, soit par négligence, soit par affectation.

Il n'en est pas ainsi de cette première intelligence; elle dispose tout ce qui sort de ses mains avec un ordre merveilleux, et si elle donne à ses ouvrages quelque beauté, quelques ornements extérieurs, elle les anime en même temps d'un souffle intérieur proportionné à leurs conditions et aux fonctions auxquelles elle les a destinés: ce qui fait que les taches qui s'y découvrent et les désordres qu'on y voit, ne pouvant s'attribuer à la qualité de la matière, ni à la faute de l'ouvrier, il est nécessaire de conclure que ce sont

de purs effets tant de l'altération à laquelle toutes les choses périssables sont sujettes, que de l'impression qu'elles souffrent par l'approche contagieuse des corps étrangers qui conspirent à leur ruine, et plus encore du malheur qu'elles s'attirent en quittant leur assiette naturelle et le lieu de leur établissement. C'est ce qui les précipite dans tous les dérèglements publics et particuliers où elles tombent; ils sont les funestes suites de leur inconstance et de leur égarement.

Mais si ces maximes trouvent en quelqu'endroit leur application, c'est particulièrement dans la morale. La providence éternelle ayant répandu partout les semences de la vertu, et notre esprit étant d'ailleurs capable de toute sorte de lumières, de toute sorte de discipline, n'est-on pas obligé de profiter de ces précieux talents et de cultiver ces premières dispositions par un continuel exercice? Si les grâces du Ciel et les belles qualités de la nature se distribuent avec inégalité; s'il se rencontre des âmes du premier ordre et des génies si élevés au-dessus de tous les autres que, sans le secours de l'art et par la seule prérogative d'une heureuse naissance, ils se voient enrichis de dons avantageux, ces trésors seront non-seulement inutiles, mais même nuisibles à ceux qui les possèdent, si le travail et la méditation ne leur enseignent d'en faire un bon usage, ou si la probité n'est toujours inséparable de la suffisance.

Comme la sagesse n'a jamais été un héritage qui ait pu se transmettre par succession, ne s'en-suit-il pas que c'est un bien dont la possession est ouverte à tous ceux qui ont assez de courage pour en entreprendre la conquête? Mais, quoique ni la lumière, ni l'étude, ni les forces, ni les maximes nécessaires pour y parvenir ne nous manquent pas, l'intérêt toutefois nous arrête si souvent au milieu de notre course; le caprice de nos passions nous jette en des routes si écartées, que l'oisiveté et le libertinage nous forcent d'abandonner notre devoir et la fonction de nos charges; et, bien loin de reconnoître notre aveuglement par une sincère et sérieuse réflexion, nous voudrions, au contraire, rendre la justice et la loi complices de nos dérèglements et rejeter toutes les fautes que nous commettons soit par lâcheté, soit par ignorance ou par emportement, tantôt sur la malice et la surprise des clients ou des ministres inférieurs, tantôt sur nos confrères, et tantôt sur la dureté du joug que nous imposent les puissances qui nous gouvernent. Il ne faut pas pourtant se persuader, dit le grand génie de la philosophie platonicienne, que les oblations et les prières soient capables de fléchir la volonté du ciel, ni de changer les résolutions formées dans le sein de la Divinité qu'on adore: car il est certain qu'elle perdrait au même instant le plus noble de ses attributs, si elle n'étoit pas immuable; ce qui n'empêche pas que la vé-

ritable piété ne purifie les mauvaises inclinations de celui qui sacrifie, et qui, devenu plus vertueux, reçoit les grâces et les bénédictions que mérite, non pas tant l'offrande de ses mains, que la réformation de ses mœurs et l'amendement de sa vie. *Vera pietas Deum adoratum non mutat, sed hominem adorantem.*

De là vient que, quelque confiance qu'on ait dans la favorable constellation des astres, inutiles seroient les pluies et les rosées, si le champ n'étoit cultivé, si on ne lui avoit donné toutes ses façons; et encore que les mains qui sèment et qui arrosent n'aient pas la vertu de faire germer la semence dans le sein de la terre, leur peine toutefois y est si absolument nécessaire, que Dieu n'exauce jamais les vœux, ni ne bénit jamais les ouvrages de ceux qui manquant de soin et d'industrie, laissent leurs terres en friche, cherchent des prétextes pour appuyer leur négligence, et excusent leurs chutes tantôt sur la foiblesse de la nature, tantôt sur la violence des causes étrangères. Ils ont beau se flatter de la pensée que, parce qu'ils ne sont pas aussi robustes que des athlètes, bien loin de les accuser de paresse, on devoit plutôt imputer à malheur et tolérer avec indulgence les effets de leur mauvaise conduite : quoiqu'ils veuillent dire, ils pourroient sortir de cette léthargie qui les rend immobiles, avec d'autant plus de facilité qu'ils n'ont, non plus que le reste des hommes, d'autre

destin que le penchant de leur volonté, ni d'autre génie que l'ascendant de leurs inclinations.

En effet, ce que l'astrologie judiciaire attribue tant à la révolution des cieux qu'aux aspects, aux influences et à la diversité des mouvements des planètes et des signes du firmament, les Platoniciens l'ont imputé à la liaison des causes tant premières que secondes. Ils les ont cru disposées dans un ordre immuable pour produire des événements infaillibles, à l'égard des choses sensibles et matérielles ; mais non pas dans les actions libres et volontaires, toujours soumises à la Providence, et jamais à la nécessité. C'est ce que le grand maître de leur école a exprimé en si peu de paroles, qu'elles n'ont pas été entendues de la plus grande partie de ses disciples, savoir : que l'homme, bien qu'indépendant des causes supérieures, ne laisse pas toutefois d'être sujet aux effets du destin. Mais comme l'esprit, sa première et principale partie, est exempt de toute sorte de terrestres et vicieuses inclinations, il peut si heureusement se conduire, par le secours de la science et de la vertu, que sa prudence préviendra toutes les infortunes et les fausses démarches inévitables à ceux qui s'abandonnent à leur caprice, et qui, sourds à la pressante voix de la raison, insensibles aux aiguillons de leur conscience et bien loin de se soumettre aux ordres publics, ne suivent que les mouvements impétueux de leurs passions, et se laissent enfin

tellement emporter à l'avarice, à l'ambition, à la curiosité des choses nouvelles, que toute sorte d'entreprises leur paroissent justes, pourvu qu'elles leur soient utiles ou agréables.

Faut-il s'étonner après cela si de tels égarements leur tracent des chemins qui n'aboutissent qu'à des précipices, et s'ils se trouvent tant de fois exposés à des périls qu'ils semblent avoir eux-mêmes recherchés, tandis qu'il leur étoit facile de les éviter avec un peu de prévoyance et de retenue? Que le prince des philosophes dise tant qu'il voudra que la vertu n'est point un art, ni une science susceptible de maximes que l'on puisse enseigner : il est certain que notre esprit n'est jamais mieux éclairé que par la lumière des préceptes, ni nos progrès plus solidement appuyés que sur le fréquent exercice de belles, d'héroïques actions, semblables à un juge indulgent à soi-même et nourri dans l'oisiveté, qui regarde le rapport d'un procès comme un fardeau pénible, comme une servitude importune, et qui, par une pure délicatesse, en diffère si long-temps l'expédition, que ses retardements dégèrent dans un déni de justice, préférant le divertissement et la mollesse d'une vie paresseuse, aux plus essentiels devoirs de sa profession. N'est-il pas aisé de prévoir quels seront les effets de cette négligence? Et si le murmure de ceux qui souffrent de sa lenteur et de son insuffisance, lui attirent des reproches et du mépris,

il n'est pas moins l'artisan de sa disgrâce qu'un libertin qui, ne donnant aucun relâche aux plaisirs et à la bonne chère, s'accable d'incommodités par la continuation de ses débaüches ; ce qu'il auroit pu éviter par sa continence et par sa sobriété.

On peut en dire autant de ceux qui, soit par ignorance ou par foiblesse, ne s'appliquent jamais avec attention aux affaires qui se traitent en leur présence, et qui abandonnent si négligemment leurs suffrages au hasard, par le peu d'inclination et de facilité qu'ils ont à contredire, que pour ne se pas exposer à soutenir, par l'autorité des lois et la force du raisonnement, le parti qui leur paroît le meilleur, ils sont toujours ou favorables à l'avocat qui plaide le dernier, ou de l'avis de celui de leurs confrères qui opine avant eux.

Qu'il seroit difficile d'acquérir beaucoup de réputation et de crédit avec une telle nonchalance ! Mais si ce défaut ne procède que du peu d'activité, du peu de vigueur de leur esprit ; outre que l'exemple et l'émulation leur devroient élever le courage, à quoi bon se revêtir de l'éclat de la pourpre et entrer dans la magistrature, si on n'a ni expérience, ni érudition, ni les autres talents nécessaires pour en exercer dignement les fonctions ? Le chemin des jeux olympiques, dit Pindare, est ouvert à tout le monde : quiconque néanmoins, en appréhende la sueur, ne doit

jamais s'engager dans cette carrière , le prix des choses les plus précieuses ne se mesurant que par la difficulté d'en obtenir la possession. Et comme l'industrie et la générosité avec lesquelles on s'efforce de faire quelque progrès et d'atteindre les plus avancés , sont la règle et le niveau de notre bonne fortune , nous sommes aussi , quand il nous plaît , les maîtres et de l'incertitude des choses futures , et de la nécessité du destin. Les rayons du soleil se répandent également sur l'horizon ; s'ensuit-il pour cela que les bâtiments soient ni plus ni moins éclairés qu'autant que l'architecte en a bien ou mal disposé la face , l'élevation et les ouvertures , et qu'il a ménagé les jours pour en bannir l'obscurité ? C'est une erreur , disent les philosophes , de s'imaginer qu'il y a des anges , des esprits particuliers qui , comme autant de tuteurs domestiques , nous avertissent de notre devoir , et à qui nous sommes redevables du bon chemin que nous avons suivi et des chutes que nous avons évitées. Ces grâces et cette assistance du ciel que Socrate appeloit son démon , ne sont autre chose , selon leur pensée , que l'inégalité des sentiments et les différentes affections des hommes , à proportion desquelles chacun se procure tel instinct que bon lui semble.

C'est aussi ce qui a fait dire à Calcidius , qu'encore que nos fautes soient comprises dans l'ordre de la providence , elles n'en sont toutefois

pas les effets : le dérèglement de l'esprit et la corruption des mœurs sont les sources fatales qui leur donnent naissance, n'y ayant pas plus de raison de les attribuer aux causes supérieures, qu'il n'y en auroit de rendre les législateurs responsables de la transgression des lois, coupables de tous les crimes qui se commettent, et cela sans autre fondement, sinon qu'ils les auroient prévus pour leur imposer des peines ; tant est raisonnable l'opinion de Maxime de Tyr qui tourne en raillerie tous ces termes de fortune, de malheur et de hasard, parce que, dans sa pensée, ils ne sont que les excuses des esprits imprudents ou malicieux, et les spécieux prétextes d'une volonté mal réglée !

Encore donc qu'il se trouve des défauts inévitables dans les ouvrages de l'art et de la nature, tels que l'altération des qualités élémentaires, les changements des saisons, la vieillesse, la maladie et semblables accidents inséparables de la condition des corps sublunaires, il n'en est pas ainsi des passions de notre âme. Comme il est en son pouvoir de triompher dans les fers et de résister à toutes les violences du dehors ; en quelque assiette qu'elle se trouve, elle peut toujours agir en souveraine, c'est-à-dire, avec beaucoup d'indépendance et avec une pleine liberté ; elle ne s'écarte jamais de son devoir, si ce n'est ou par quelque trouble intérieur, ou par quelque relâchement de discipline, ou par quelque affoiblis-

sement de courage, ou par trop de négligence à la culture de la vertu dont les semences ne seroient jamais stériles, ni les fleurs jamais inutiles, ni les branches jamais sans fruit, si l'on y apportoit toute l'industrie nécessaire pour les soigneusement cultiver. Et si l'expérience nous apprend que les empires ont leur accroissement, leur durée et leur abaissement; que par l'inévitable révolution des choses d'ici-bas, le ciel leur a marqué les périodes infailibles de l'élévation et de la chute de leur grandeur, qui doute que ce ne sont ni les éclipses, ni les comètes, ni la conjonction ou les aspects des planètes qui ont contribué à la vicissitude de ces changements?

Quand donc un prince autant foible que paresseux abandonne le soin et les rênes du gouvernement; lorsque, se laissant posséder par des favoris, il se plonge dans une vie molle, dans une honteuse et délicate oisiveté, sans jamais paroître à la tête de ses armées; quand, outre cela, il surcharge ses sujets de nouveaux tributs, et manque en même temps de vigueur pour dissiper les cabales du dedans, et résister aux insultes, aux entreprises du dehors; quand, enfin, ceux auxquels il confie ses plus secrètes pensées sont plus jaloux de leurs intérêts que de sa gloire, faut-il s'étonner si l'autorité souveraine s'affoiblit et s'anéantit de telle sorte entre ses mains, que toutes les fautes que son aveuglement ou sa lâ-

cheté lui font commettre sont tout autant de symptômes funestes , autant de pronostics assurés du mépris de sa personne et de la ruine de ses Etats?

Quand , au contraire, celui qui porte le sceptre, s'est rendu le chef de son conseil ; quand, actif, vigilant et laborieux, il écoute les avis de ses ministres pour s'instruire du détail de toutes les affaires qui se traitent en sa présence , afin de les décider ensuite par ses propres lumières ; quand , pour y mieux réussir, il abolit toutes les impositions extraordinaires, il établit un tel ordre dans les finances qu'il tient lui-même un contrôle exact de sa recette et de sa dépense, et qu'à proportion des services rendus à sa couronne , il répand ses grâces d'une main libérale, il comble de ses bienfaits ceux qu'une modération respectueuse empêche de les demander : quand, d'ailleurs , on le voit honorer et réformer la justice , n'avoir que des inclinations nobles et généreuses, et travailler sans relâche à maintenir l'autorité des lois, à rendre la paix à l'Eglise et à rétablir l'ancienne discipline dont il fait observer les canons : quand, outre cela, pour ne rien oublier de tout ce qui peut contribuer à faire reflourir le commerce, réparer les manufactures et les beaux arts, il achève en si peu d'années ces grands et vastes desseins de la communication des mers (1)

(1) Le canal du Languedoc fut entrepris en 1664 ; on commença d'y naviguer le 19 mai 1681.

et de la construction de toute sorte d'arsenaux et de magasins, dont la seule idée avoit étonné les siècles passés, et dont l'accomplissement étonnera la postérité la plus reculée; quand ensuite on tourne les yeux sur l'augmentation du nombre de ses vaisseaux et de ses galères dont le principal emploi est de donner la chasse aux corsaires, de les assiéger jusques dans leurs ports, et d'assurer ainsi le trafic, de faciliter les voyages de long cours, et d'étendre sa puissance encore plus sur la mer que sur la terre; qui pourroit être surpris si le bruit de sa réputation et l'éclat de ses actions immortelles, répandus dans l'un et l'autre hémisphère, lui attirent des ambassadeurs (1) de toute part, pour venir demander l'honneur de ses bonnes grâces et de son illustre alliance? Quand enfin on voit un monarque invincible être l'arbitre de la guerre et de la paix, la terreur de ses ennemis, le protecteur de ses voisins et les délices de son peuple, que l'orage s'élève tant qu'il voudra: la navigation sauroit-elle être qu'heureuse sous un si sage pilote? Les prodiges ont-ils rien de redoutable; s'amasse-t-il le moindre nuage capable de troubler la sérénité

(1) Les envoyés de Siam à Versailles eurent audience de MM. de Seignelai et de Croissi. Ils virent Louis XIV dans la galerie, le 27 novembre 1684, comme il alloit à la messe, mais ils n'eurent point d'audience. Le roi de Siam en avoit envoyé d'autres, en 1680, qui avoient péri sur mer. (*Hist. du Président Hénault.*)

de l'air, et doit-on rien craindre de sinistre, des auspices et des augures, sous le règne d'un si puissant génie qui sert de divinité tutélaire à tous ceux qui obéissent à ses lois? N'est-ce pas pour cela que la France est aujourd'hui si florissante, que nous jouissons d'une félicité durable et d'une parfaite tranquillité?

Il est donc facile de conclure de ce discours, que, si nous voulons savoir quand cette auguste compagnie reprendra sa première splendeur, en sorte que le dépôt sacré des lois lui étant comme autrefois confié sans réserve, la prudence et l'équité de ses décisions servent de guides et fournissent seules matière pour composer les ordonnances, il ne sera besoin ni de consulter les oracles, ni d'avoir recours à la science des prédictions, car il vaudroit beaucoup mieux examiner sans complaisance, combien nous sommes éloignés de l'érudition, de la modestie et de la générosité de nos ancêtres. C'est par là que nous reconnoissons que si la dignité de la robe s'avilit insensiblement, toutes les plaies qu'elle souffre et les brèches qui se font à l'autorité du parlement, sont des suites fâcheuses du libertinage et de l'aversion avec laquelle nous écoutons toute sorte de censure; et soit que l'esprit de vanité et d'ambition nous possède, soit que la timidité nous glace le cœur et nous ferme la bouche, soit que l'emportement et le chagrin nous engagent dans une résistance opiniâtre, plutôt

par caprice que par raison, et nous fassent murmurer à contre temps, il est impossible que ces secousses et ces mouvements de trépidation n'ébranlent les fondemens de ce temple sacré. Le seul moyen d'en empêcher la chute et d'en réparer les ruines, n'est pas de s'épuiser en des vœux et des plaintes inutiles, mais de retrancher une infinité de petits désordres capables de flétrir la gloire et de souiller la pureté de notre ministère.

Pour commencer un si grand ouvrage ou opposer au moins quelque digue au torrent du relâchement qui nous entraîne, soyons, Messieurs, toujours beaucoup plus attachés à notre devoir qu'à nos intérêts; que le désir d'augmenter notre fortune ou de servir nos amis, ne nous embarque jamais à rien faire qui choque la bienséance. Bannissons de bonne foi, et l'envie, et la présomption, et le mensonge; renouons en même temps à toute sorte d'amusements superflus et d'occupations étrangères, pour nous rendre plus assidus, pour nous dévouer entièrement aux fonctions de nos charges. Travaillons sans relâche à nous acquérir la suffisance et tous les autres talents nécessaires à un bon juge. Evitons avec toute la circonspection possible, une partie des embûches que l'artifice d'une malice ingénieuse nous dresse; surmontons-les avec une fermeté si inébranlable que rien ne nous soit jamais si précieux, ni si cher, que la pureté de notre conscience et l'intégrité de notre

réputation. Soyons convaincus qu'autant nous serons ennemis de la licence et de l'impiété, si la sévérité l'emporte sur la complaisance, et la probité sur les plus dangereuses tentations, autant nous serons à couvert de la malignité du destin, et assurés que ni les étoiles du firmament, ni les autres constellations dont on redoute davantage la puissance, n'auront jamais pour nous que des aspects benins et des influences favorables.

LOUANGE A DIEU.

VINGT-TROISIÈME MERCURIALE.

Il faut régler ses actions conformément à la justice, et s'observer sans cesse pour se censurer soi-même utilement.

MESSIEURS,

Bien que la diversité de nos occupations soit infinie, et que l'arithmétique, toute ingénieuse qu'elle est, n'ait point encore assez trouvé de chiffres, ni de caractères pour en supputer le nombre, elles peuvent néanmoins se réduire toutes à deux : aux intérieures et aux extérieures; à celles qui concernent la vie secrète et privée, et à celles qui regardent la vie commune et civile. Mais comme, au sentiment d'un des plus

grands génies de l'antiquité, l'une et l'autre est, selon le bon ou le mauvais usage que nous en faisons, ou le centre de tout bien, ou la source de tout mal, ou le palais et le trône de la vertu, ou la caverne et la sentine du vice, *κακείας και αρετης αιλος νους και λογος*, toute l'étude aussi de la sagesse, tout le fruit de nos plus sérieuses rêveries, toutes les maximes de la vraie et solide piété, ne consistent qu'au parfait règlement de ces deux importantes parties.

Les corps politiques ont leur retraite et leur solitude aussi bien que les corps naturels : comme eux ils ont une double manière d'agir chez soi et hors de soi ; mais parce que c'est particulièrement ou de la culture, ou du peu de soin de la première que dépend toute leur grandeur ou tout leur abaissement, n'étoit-il pas absolument nécessaire que celui-ci, le plus illustre de l'univers, après s'être répandu et presque entièrement dissipé au-dehors, pour administrer la justice aux autres dans tout le reste de l'année, mit enfin quelques moments en réserve pour se la rendre à soi-même, et, loin de l'embarras des affaires, se recueillir tout-à-fait au dedans ? N'est-ce pas dans ces jours consacrés à la discipline de cette auguste compagnie, que se forme un heureux concert des différentes occupations de ces deux vies ; des méditations de la solitaire et des actions de la publique, des avertissements extérieurs et des réflexions intérieures ; et que, dans cette char-

mante harmonie, au même temps que des voix officieuses frappent amoureusement les oreilles, il s'en produit un agréable écho et s'en excite des mouvements salutaires dans le cœur? N'est-ce pas dans ces occasions célèbres que chacun, réfléchissant sur soi-même, après avoir entendu les règles de son devoir, se propose en même temps d'en suivre exactement toutes les maximes et prend des résolutions généreuses, dignes de sa magistrature?

En effet, s'il est vrai que les biens de l'homme sage sont renfermés en lui-même; si son silence est plus utile que les conversations les plus savantes; si c'est dans ce désert qu'il voit, comme dans un abîme de lumière, les choses dans leur source et telles qu'elles sont en elles-mêmes, c'est-à-dire toutes pures, toutes libres et toutes indépendantes du temps, de la matière et du lieu, ne pouvons-nous pas dire avec plus de raison, que ces jours de retraite où l'on suspend le tumulte des affaires contentieuses, où il ne se fait qu'une ténébreuse solitude dans les autres tribunaux du Palais, afin de ramasser tous les rayons de ce corps lumineux et de les réunir à leur centre, sont et plus importants et plus illustres que ceux dans lesquels l'autorité de cet auguste sénat, décidant de la vie, du bien et de l'honneur des hommes, semble avoir un emploi plus utile et paroître avec plus d'éclat?

Si dans ceux-là il travaille à rassurer les for-

tunes agitées, à ramener le calme dans les familles, à rétablir l'ordre et la discipline dans l'Eglise et dans l'Etat, par des oracles fameux et par des jugemens célèbres dont le bruit glorieux se répand dans toutes les parties de l'univers; dans ceux-ci il rassemble toutes ses forces, et, par mille réflexions qu'il fait sur sa conduite, il se forme une idée générale de droiture et de justice, pour servir de modèle à ses actions dans tous les autres temps. Il est aisé d'en conclure que comme les causes sont plus nobles que leurs effets, les principes plus étendus que les conclusions qui s'en tirent, et les arts plus recommandables que les ouvrages dont ils sont les règles, toute l'intégrité aussi et toute la gloire de tous les autres jours ne sont à proprement parler que de simples rejaillissements des lumières, et des généreuses délibérations de celui-ci.

C'est un ordre universel en toute la nature que ce qui est le plus précieux est toujours le plus caché, et quelque ornement qui brille sur la face extérieure des choses, toute leur force néanmoins et toute leur activité procèdent du dedans. Ce qui en paroît est beau, il a de l'éclat, il a du lustre; mais ce qui est invisible et couvert de ténèbres est ferme, solide: c'est le germe, la vigueur et la base de tout ce qui reluit au dehors: *absque eo quod intrinsecus latet.*

Et si l'on doutoit qu'il n'en soit ainsi, d'où naissent les pierres exquises et les plus riches

minéraux que la nature semble former pour l'ornement du monde ? N'est-ce pas dans cet endroit obscur et caché qu'elle leur donne ce degré, ce point de chaleur d'où ils empruntent leur brillant et leur prix ? N'est-ce pas des veines et des mines les plus profondes que l'or, le soleil des métaux, tire son origine ? Toutes ces matrices ne deviennent-elles pas entièrement stériles aussitôt qu'elles s'entr'ouvrent et qu'elles commencent d'être exposées à la lumière du jour ? A-t-on jamais vu fructifier les semences lorsqu'elles ont manqué et d'humeur et de fonds ? Y a-t-il rien de si foible et de si peu de durée que les plantes qui ne tiennent qu'à fleur de terre ; et jamais ces grands arbres dont la hauteur est démesurée, auroient-ils porté leur cime orgueilleuse jusque dans les nues, si leurs racines n'auroient été aussi profondes que leur tige est élevée ? Avec quel soin, avec combien de fibres et de membranes, sous combien de replis la nature n'a-t-elle pas enveloppé les parties nobles dans nos corps ! Y a-t-il symptôme plus mortel que de les voir découvertes ? Ne nous fait-elle pas ainsi cette docte leçon : Que tout ce qui paroît au dehors n'est rien qu'une simple figure, qu'une légère superficie, que de minces accidents ; mais que l'esprit qui informe est la chaleur qui anime ; que toute la force et la vigueur de la vie sont enfermées au dedans ? Cette vérité est conforme à la pensée de Psillacus, lequel, ayant aperçu

un corps sans pouls et sans mouvement ; le jugeant mort, encore qu'il ne parût extérieurement aucune blessure, que le visage ne fût point défiguré, qu'il eût les mêmes traits, et qu'il fût le même en apparence : il faut, s'écria-t-il, qu'il en soit sorti quelque chose auparavant qu'il ait cessé de vivre ; et cette résolution qui nous conduit au tombeau procède toujours du défaut et de la perte d'un souffle, d'un principe intérieur qui s'exhale et s'évanouit dans ce moment fatal qui termine la durée de nos jours : maxime certaine à l'égard de tous les êtres ; mais bien davantage à l'égard de l'homme, le plus noble de tous. Tout ce qui éclate de lui au dehors est-il comparable à ces qualités invisibles, à ces vives lumières, à ces beautés immortelles qui reluisent au dedans ? Là, son âme agit indépendamment des organes ; là, devenue maîtresse des sens, reine de ses passions, et retirée de ces objets étrangers qui la tenoient captive, elle brise toutes ses chaînes, elle se possède elle-même, elle jouit en liberté de ses propres biens : pour lors elle forme des inclinations généreuses ; elle n'a plus d'amour que pour la vertu.

N'est-ce pas à peu près en cette manière que les choses se passent dans ces occasions solennelles, lorsqu'après avoir purifié les ministres qui occupent les avenues et qui veillent à toutes les entrées de ce temple sacré, hors du bruit et du tumulte, dans un calme et dans un repos où

rien ne règne plus que le silence ; lors , dis-je , que cette première intelligence qui porte la parole de toute la compagnie , et dont la bouche ne s'ouvre d'ordinaire que pour prononcer des oracles , vous remet devant les yeux vos propres délibérations , vous fait ressouvenir des grandes maximes enfantées dans ce lieu et respectées de tout l'univers , pour confirmer en vos cœurs , par ce cercle parfait qui tous les ans retourne en soi-même , toutes ces belles et généreuses résolutions que depuis si long-temps vous y avez conçues ?

Pouvons-nous donc nous-mêmes nous acquitter plus fidèlement de ce juste devoir, qu'en vous exhortant de considérer de quelle importance sont le bon ménage et l'heureux emploi de ces précieux moments destinés à l'étude de cette science sublime qui vous fait connoître la justice par ses propres principes, et prendre, dans le sein de la loi dont vous êtes les interprètes, les sentiments de respect et de religion que vous devez à son autorité ?

Dans tous les autres jours les fonctions sont bornées à des objets particuliers ; quelque exacte que soit la justice que l'on rend, ce n'en est qu'une parcelle et non le corps tout entier. Dans celui-ci, nous voyons les choses, non sous l'écorce grossière des accidents qui les couvrent, mais en elles-mêmes, dépouillées de leurs imperfections. Si la blancheur, disent les philosophes, pouvoit

subsister toute seule sans être attachée à aucun sujet, sa perfection seroit infinie dans son genre, parce qu'en ce cas rien ne pourroit l'imiter ; et de là vient que comme jamais rien n'est si beau que la beauté, ni si parfait que la perfection, ce que nous devons aussi envisager dans cette revue ne sont pas les choses justes, mais la justice ; non celles qu'il faut régler, mais les règles même dont elles empruntent leur droiture ; ce qui fait que, comme dans la haute région de l'âme où résident les idées que nous nous formons des êtres, nous voyons les beautés sans taches et les perfections sans défaut, ainsi, dans ce recueillement intérieur, nous découvrons les règles sans leurs obliquités, et la justice, sans les pièges qui l'environnent ; car l'esprit, pour lors élevé au-dessus de toutes les choses terrestres, au-dessus de soi-même, n'a rien qui borne sa vue, et dans cette plénitude de lumière, il connoît clairement avec quelle fermeté l'on se doit fortifier contre la violence des grands et pour la protection des opprimés. Quelle émulation nous devons avoir pour le bien, quelle aversion pour le mal, quel zèle pour la dignité de cette compagnie, quelle pudeur pour tout ce qui est capable d'en souiller la sainteté et d'en violer la religion ! Une prudence sans artifice, une générosité sans faste, une modestie sans étude, une sincérité inflexible pour toutes les vérités connues, et une retenue incorruptible pour cel-

les qui désirent le secret et le silence, sont absolument indispensables. Car si, dans les arts, les ouvriers ont besoin d'originaux pour la conduite de leurs ouvrages ; si Dieu même n'agit que selon les exemplaires qu'il a formés des choses qu'il veut faire : bien plus, si un bâtiment ne répond jamais à l'idée de l'architecte ; si, repassant son dessein, il y découvre toujours de nouvelles beautés qu'il ne sauroit parfaitement représenter au dehors ; si, pour les mieux imiter, il a besoin de ne les perdre jamais de vue, parce que plus ou moins il en approche, plus ou moins son ouvrage est parfait, comment pourrions-nous faire des choses justes si nous n'avions auparavant conçu l'idée de la justice ? Il faut donc en tracer un plan général, en avoir continuellement le modèle et le crayon devant nos yeux, afin de procéder sûrement et de ne pas marcher au hasard, à l'aventure, avec la seule intention de bien faire, sans savoir en quoi consiste ce que nous appelons faire bien.

Il faut que nos actions soient mesurées sur une règle infallible de laquelle on ne s'écarte jamais, ou rien ne seroit plus douteux que nos jugements, et rien plus inconstant que nos meilleures habitudes : elles ressembleroient à ces fruits cueillis en passant, dont le goût aussi bien que la mémoire se perdent avant qu'ils soient digérés ; ou plutôt à ces eaux puisées à la chute d'un torrent qui, ne coulant que par intervalle,

ne peuvent servir que par rencontre , à de certains moments , et sont d'autant plus inutiles que la première sécheresse les fait tarir. Mais quand nos résolutions sont fermes et appuyées sur des fondemens solides, il s'en forme dans nos cœurs une source d'eau vive dont les ruisseaux pouvant couler sans cesse, sont capables d'apaiser en tout temps l'inquiétude et la plainte d'une multitude de pauvres affligés qui demandent justice avec tant de soif. Ainsi, ces grandes vérités nous montrent évidemment avec combien de raison ces revues générales et ces cérémonies critiques se renouvellent deux fois tous les ans. Car si, dans le temps où cette auguste compagnie n'étoit composée que de personnes choisies et consommées dans l'exercice de la justice; si, lorsque ses oracles étoient révéés de toutes les nations; si, dans ces siècles heureux où la vanité et le luxe n'avoient encore osé aborder ce vénérable sanctuaire, elles étoient et plus fréquentes et plus sévères, quel besoin n'avons-nous pas à présent d'y avoir recours pour nous rafraîchir la mémoire de cette ancienne discipline et de ces premières institutions? C'est aussi par cette considération que, contre l'usage des autres assemblées, on ne recueille aucun suffrage en celle ci, afin de laisser à chacun le soin de le porter contre soi-même, et, après un sérieux examen, de corriger en sa conduite ce qu'il y aura remarqué de défectueux.

Sans ce recueillement intérieur, notre esprit seroit dans un mouvement perpétuel; il chercheroit toujours et ne rencontreroit jamais ce qu'il cherche; il agiroit sans ordre, sans mesure, et tourneroit à tout vent, sans jamais parvenir à cette tranquillité qui doit être la retraite des grandes âmes; d'où il arriveroit que ce qu'il devroit le plus savoir seroit ce qu'il ignorerait davantage, parce que la crainte de découvrir ses propres défauts le tenant toujours au dehors, lui fermeroit les yeux, l'obligeroit à se tromper, à se trahir, et à se dérober à soi-même.

Heureuse donc cette solitude qui nous instruit et nous remplit de vérités solides, nous donne une clarté admirable pour le discernement, une facilité merveilleuse pour nous délivrer de cette pesanteur qui nous rend tardifs et paresseux aux fonctions de nos charges! C'est dans ce calme des sens, dans ce sommeil et ce silence des passions que notre cœur veille et travaille avec plus de succès; c'est là qu'il écoute paisiblement les sages avis de la syndérèse, c'est-à-dire, de cette raison divine répandue en toutes les parties du monde; de cet édit perpétuel si avant gravé dans nos âmes, que le crime même ni la mauvaise vie ne le sauroient effacer; de cette loi naturelle qu'une des plus grandes lumières de l'Eglise appelle *penetrata magnum, et grande secretum*, et dont toutes les autres ne sont que de très-foibles et imparfaites copies. Cette loi est comme

une aiguille frottée d'aimant, toujours agitée jusqu'à ce qu'elle soit tournée vers son nord; c'est le ressort et le balancier de notre horloge dont nous devons continuellement observer les mouvements; c'est un flambeau domestique qui ne se peut éteindre: il en faut éclairer nos pas et en suivre toujours la lumière: c'est une police universelle et une règle inflexible qui nous traquent la parfaite idée du bon juge et du magistrat accompli; il en faut écouter la voix dans la solitude où elle se fait mieux entendre que dans le bruit et dans la foule des clients.

C'est là où, fermant la porte à tous autres objets, elle fait voir à celui qui s'abandonne à sa conduite, qu'il ne doit pas tant prendre garde s'il est apperçu de quelqu'un, que s'il l'est de lui-même, et qu'elle lui apprend à craindre plus l'œil de sa conscience, toujours ouvert et toujours infatigable, que tous les yeux de l'envie et de la calomnie qui peuvent souvent être et trompeurs et trompés: *quid prodest non habere consciùm, habenti conscientiam*. C'est là où elle le détourne autant qu'elle peut des grandes routes, pour lui faire prendre des sentiers écartés: le petit nombre étant toujours le plus innocent et le plus assuré, la multitude ressemblant à ceux qui nagent dans un torrent, ils ne vont pas, ils sont emportés; et se laissant conduire à l'exemple, à la coutume, ils tombent et se précipitent sur ceux dont, par une

malheureuse émulation, ils ont suivi les traces dans leur chute.

C'est là où elle nous exhorte à nous dégager de tout intérêt avant que d'examiner les causes qui nous sont commises, les yeux de la justice étant comme ceux de nos corps, qui doivent être sans couleur pour voir les objets colorés ; et à nous souvenir de cette grande maxime de l'orateur romain, qu'il faut se dépouiller du personnage d'ami au même temps que l'on se revêt de celui de juge, à l'imitation de Cléon, lequel, ayant été appelé au gouvernement public, fit assembler tous ses proches et ceux avec lesquels il avoit une plus étroite habitude, pour leur déclarer qu'il renonçoit dès-lors à leur amitié comme à un lien incompatible avec la liberté que devoit avoir la charge qui venoit de lui être imposée.

C'est là de rechef où l'on apprend à se corriger de cette impétuosité d'esprit qui fait agir sans règle et sans mesure, plutôt par humeur et par boutade que par raison et par justice. Il faut être prompt à exécuter les choses, mais lent à les résoudre ; les accomplir avec diligence, mais les délibérer à loisir. Cette rapidité qui nous fait précipiter notre jugement est un mal si commun, que peu s'en garantissent, rien n'étant si ordinaire que de se laisser prévenir : crédulité dangereuse et fort opposée à la retenue de Job, qui proteste d'avoir toujours examiné les affaires

avec beaucoup de scrupule et d'exactitude, avant que d'ouvrir la bouche pour les décider : *causam quam nesciebam, diligentissimè investigabam* (Job, c. 29, v. 16)!

Et comment les juges de la terre, faciles à se laisser circonvenir, n'y apporteroient-ils pas cette précaution, vu que Dieu lui-même, qu'aucun artifice ne sauroit surprendre, ne voulut s'en rapporter aux plaintes à lui faites contre les crimes abominables de Sodome et de Gomorrhe, qu'après s'en être informé sur les lieux? Je descendrai, dit-il, et verrai si leurs actions répondent au bruit qui en est venu jusqu'à mes oreilles, afin que j'en sois assuré. Grand exemple pour arrêter la trop grande facilité à croire le mal, avant que d'en être convaincu; belle leçon pour nous instruire à tenir toujours la balance droite et en équilibre, sans la pencher jamais plus d'un côté que de l'autre, qu'après des preuves sensibles et constantes!

Enfin, la dernière instruction que chacun recevra dans ce tribunal intérieur, est de ne considérer que Dieu et son devoir, sans avoir égard à ce que l'on dira; sans se mettre en peine de tous les bruits populaires: on ne semeroit jamais si l'on s'amusoit à observer les nues. Il faut avoir une sainte liberté d'exercer sa charge et n'être pas de ces chiens muets qui ne sauroient aboyer. Le juste est assuré comme un lion, dit le sage, et demeurera toujours ferme et intrépide: il s'op-

posera comme une muraille aux puissances du monde, pour la défense de l'opprimé; il résistera aux efforts des méchans par le zèle de la justice.

Le Seigneur m'a rempli de la vertu de son esprit, disoit le prophète; il m'a rempli de justice et de force, afin de déclarer à Israël quelle est sa malice, et à Jacob quel est son crime. C'est la disposition où doivent être tous les juges, pour s'élever avec une constance digne de leur générosité, contre tous les dérèglements; pour les reprendre par leurs paroles, les réprimer par leurs châtimens, et surtout les condamner par leur exemple, puisque ce seroit un monstre plein d'horreur dans l'ordre politique, si le modèle qui doit empêcher les autres de se corrompre, étoit lui-même corruptible.

C'est donc dans ce retour sur nous-mêmes que nous apprendrons, beaucoup mieux que dans la philosophie morale, à mépriser toutes ces marques extérieures de vanité qui, bien loin de rendre considérables ceux qui les affectent, dégénèrent souvent en sujets de raillerie. Où cherchera-t-on la simplicité et la modestie, vrais apanages de la magistrature, si on ne les rencontre pas dans les magistrats? Qu'ils aient un train somptueux et magnifique; qu'ils se repaissent tant qu'ils voudront de la fumée de quelques titres imaginaires: ils se verront toujours beaucoup inférieurs dans ce faste ridicule, à une infinité de

personnes qui révèreroient leur caractère et mettroient tous leurs soins à cultiver leur bienveillance, s'ils demeuroient dans cette gravité sérieuse qui fait le plus glorieux ornement et le plus noble fleuron de leur dignité.

Quand il n'y auroit, par conséquent, que ce grand crédit et cette approbation publique que nous attire l'amour de notre profession, ne seroit-ce pas un très-puissant motif pour nous exciter à notre devoir, et à nous acquitter dignement des fonctions de nos charges? Et si, pour ne nous arrêter pas à l'opinion d'autrui, nous voulons consulter nos propres sentiments, quel mépris ne concevons-nous pas en nous-mêmes de ceux (si toutefois un magistrat est capable de cette lâcheté) qui n'agissent que par cabale ou par intérêt, qui donnent tout à la faveur et au sang, qui se laissent prévenir par des considérations basses et ridicules, et qui gauchissent, pour esquiver les grandes routes de la véritable équité? Ne les condamnons-nous pas en secret? Si nous n'avons pas assez de vigueur pour leur résister en face, ne murmurons-nous pas contre eux dans notre cœur? Ne censurons-nous pas avec indignation la négligence de ceux qui, préférant leurs divertissemens à l'exercice de leur charge, paroissent si rarement au palais, qu'on se persuade qu'ils n'y viennent jamais sans affectation; et qui, après avoir consommé le temps en promenades et autres occupations autant inutiles

que peu séantes à leur profession, n'apportent enfin à leur place qu'une présence locale et corporelle, sans aucune attention? Pouvons-nous, au contraire, refuser notre vénération et notre estime à ceux qui, prenant une conduite toute opposée, et marchant toujours sur une même ligne, se rendent recommandables au public, tant par leur suffisance que par leur vertu et leur assiduité?

Cet honneur que nous rendons à la probité des uns, et cette aversion que nous concevons contre l'indignité des autres, ne sont-ce pas autant de signes qui nous avertissent que ce qui concilie des éloges et une réputation solide, procède du dedans; que quelque soin qu'on apporte à cacher les ressorts d'une conduite intéressée, à les couvrir d'un voile spécieux, on en découvre tôt ou tard le déguisement et l'artifice; que l'unique secret pour ne craindre aucun reproche, pour acquérir la véritable gloire inséparable des grandes actions, est d'être en effet ce que l'on veut paroître en public; que la réputation à laquelle nous aspirons avec tant de jalousie, n'est qu'une ombre passagère, un écho fugitif; qu'elle ne peut être, à raison de cela, éloignée ni du corps qui l'a produite, ni de la voix qui l'a formée; et qu'ainsi, lorsque nous rencontrons des taches et des défauts dans le tableau que nous exposons aux yeux des hommes, il vaut beaucoup mieux les réformer doucement

par quelques traits de pinceau , que de prétendre fasciner la vue des spectateurs , en ménageant un faux jour, ou par quelque'autre moyen.

Pour vaste et pour sublime que paroisse cette science ; pour belles et utiles que soient les leçons qui nous sont dictées dans cette école , elles ne sont toutefois ni laborieuses à apprendre , ni difficiles à retenir. Rien n'est plus essentiel à l'homme que ses lumières ; elles lui viennent malgré lui quand il n'a pas soin de les exciter ; c'est l'aliment et la nourriture de son esprit ; c'est sa nature, c'est sa vie ; semblable à Dieu , qui ne se nourrit et ne vit que de ses pensées , dans lesquelles il goûte toutes ses délices , et rencontre toute sa félicité.

Non-seulement cette science est de toutes la plus facile , puisqu'on peut l'acquérir sans étude ; c'est aussi de toutes la plus aisée à pratiquer. Etant acquise , on n'agit pas seulement par habitude , mais en quelque façon par nature. Elle produit dans nos esprits les mêmes effets que les vœux solennels dans l'âme des personnes consacrées : ils demeurent si constants dans leurs promesses , Dieu verse tant de grâces et de bénédictions sur leurs exercices , que quelques sécheresses, quelques difficultés , quelques combats qu'ils souffrent dans leurs rudes et pénibles fonctions, ils conservent toujours inviolablement la sainteté de leur premier dessein.

Telle et semblable est la fermeté des résolu-

tions conçues en ces jours, dans lesquels il se fait comme un renouvellement de vœux, pour l'observance des lois et des ordonnances de cet illustre tribunal. C'étoit avec raison qu'un ancien disoit, que dans toutes les assemblées publiques assiste une divinité invisible qui observe les droites intentions des justes, et les mauvais conseils des méchants : *Sacer inter nos spiritus sedet, bonorum malorum nostrorum observator et custos*. Bien que cet oracle se puisse appliquer à la présence de Dieu ou des intelligences qui gouvernent l'univers, son interprétation néanmoins semblera plus juste, si nous disons que cet esprit sacré, qui ne nous perd jamais de vue, n'est autre que l'œil de la conscience, témoin fidèle de toutes nos actions, qui nous inspire de la vigueur pour les bonnes, et de la honte pour les mauvaises; aussi, jamais les avertissements de cette vigilante sentinelle ne sont plus assurés, que quand nous les appliquons sur nous-mêmes. Les pensées et les intérêts d'autrui sont des mystères cachés et des abîmes de ténèbres; mais, pour ce qui regarde l'examen de nos desseins, et la pente de nos inclinations du côté du vice ou de la vertu, elle ne peut jamais se tromper; sa lumière est d'autant plus pénétrante, qu'il y a plus de nuages qui la couvrent.

C'est de là qu'il arrive que les remontrances qu'on nous fait n'ont jamais tant de force que celles que nous nous faisons à nous-mêmes; car, si

elles sont générales , personne ne se les applique ; si elles descendent au particulier , souvent elles le diffament plutôt que de le réformer , de sorte qu'il s'en offense comme d'une injure , et ne pense pas tant à son amendement qu'à sa vengeance. Si elles sont douces , ce sont des remèdes palliatifs qui flattent le mal au lieu de le déraciner ; si elles sont aigres et piquantes, on les regarde , ou comme un effet de la bile et du chagrin de celui qui les fait , ou comme une austérité affectée , pour se concilier la réputation d'un censeur qui se consacre au public.

Bien plus : combien de vices inconnus et de désordres cachés à la plus rigoureuse critique ! Combien de fois la complaisance ou la crainte nous ferme la bouche , lorsqu'il seroit le plus nécessaire de parler ! Ajoutons que ces remontrances ne se faisant que dans des temps éloignés entre lesquels tombent de très-grands intervalles ; pour utile qu'en soit la censure , la mémoire s'en perd , l'impression qu'elles ont faite dans les esprits s'efface ; ainsi , cette bonne semence , pour n'être pas cultivée , ne porte jamais de fruit. Que si , au contraire , pour remédier à cet oubli , on les renouvelle souvent , la répétition en devient , ou importune , ou à mépris : les uns en conçoivent du dégoût ; les autres s'y accoutument comme à des choses indifférentes.

Mais ; quand la correction vient de nous-mêmes , et que , pour y parvenir , nous faisons

un sérieux examen de notre conduite , afin d'en découvrir les moindres défauts ; alors , nos observations sont justes , nos remarques sincères , notre inquisition irréprochable , nos reproches non suspects , nos remèdes salutaires , et nos réflexions toujours accompagnées d'une chaleur féconde , qui produit un nombre infini d'admirables effets.

Si tout le monde est un temple , tous les appartements de ce redoutable édifice en sont les autels ; mais ce lieu retiré en est comme le sanctuaire. Sur ceux-là , on présente tous les jours des offrandes pour obtenir , dans son oppression , un secours qui ne manque jamais d'être accordé , puisque toujours on y prononce en faveur de l'innocence et de la vérité ; mais dans cette partie intérieure , dans ce conclave secret , qui n'est ouvert qu'à ceux qui sont revêtus de la pourpre du sacerdoce , et qui ont en garde le dépôt de ce feu sacré , l'on y rencontre , comme dans l'arche , les tables de la loi , et l'on y célèbre les plus secrets mystères de la justice. Bien que Dieu soit continuellement occupé au gouvernement du monde , il a pourtant sa retraite , qui n'est autre que son essence dans laquelle seule se pénètrent les ressorts cachés de tout ce qui se fait au dehors ; cette retraite est le sanctuaire auquel David , après avoir formé divers jugements sur les apparences extérieures des choses , étoit contraint d'avoir recours pour en décou-

virir les causes : *Donec intrem in sanctuarium Dei* (Psalm. 72, v. 17).

L'on en peut dire de même , à proportion de la justice , divinité visible qui a établi son trône dans ce Palais auguste. Dans tous les autres endroits elle agit ouvertement , partout on entend les oracles de ses arrêts , partout on recueille les fruits de son intégrité , partout on voit éclater ses foudres ; mais de pénétrer les raisons de ses conseils , ni les motifs de ses délibérations , il n'y a que ce lieu sacré où chacun s'examinant , se fait rendre compte à soi-même de toutes ses procédures et de ses propres jugements. Et quel motif plus puissant , non - seulement pour travailler exactement à cette revue , mais pour se tenir toujours en règle et pour ne sortir jamais de mesure , que cette immensité infinie , cette majesté incompréhensible , et cette présence redoutable qui tient la première place dans cette maison de conseil , et dont les yeux sont toujours ouverts sur nos moindres actions et plus secrètes pensées ? Quel plus vif aiguillon pour ne s'écarter jamais de son devoir , que son image visible et toujours présente à notre esprit en la personne de notre invincible monarque , modèle achevé de toutes les vertus héroïques , lui qui , par les vestiges de ses fameux exemples , nous trace le chemin que nous devons suivre ! La vigilance continuelle , et l'assiduité infatigable avec laquelle il gouverne ; la prudence éclairée avec laquelle il conduit tous ses pas , et

cette fermeté inflexible pour la justice , qui fait la règle de toutes ses actions ; tous ces titres de gloire , et ces avantages insignes ne semblent-ils pas concourir en sa personne , pour conspirer à l'envi à ne faire de tout son royaume qu'un royaume de paix et d'équité ; ses actions immortelles , plus persuasives mille fois que les déclamations des plus éloquents orateurs , ne semblent-elles pas renouveler en faveur de ce lieu sacré , la belle et mémorable prière que le plus sage des rois prononça à la consécration du temple de Jérusalem ? Ne semble-t-il pas élever sa voix pour demander avec lui que les saintes ordonnances , ôtages , ou plutôt articles fidèles de la confédération et de l'alliance du prince avec le peuple , et du ciel avec la terre , soient toujours religieusement observées qu'elles remplissent de leur son tout l'espace intérieur de cet auguste sanctuaire ; qu'elles occupent tous les soins de ceux qui ont l'honneur de s'asseoir sur les fleurs de lys ; que tous les sacrifices en soient agréables , et toutes les supplications exaucées ; que les fondements de ce temple ne puissent jamais être ébranlés ; que toutes les foudres qui menacent les têtes criminelles en soient à jamais écartées , et que ses vœux soient comme autant de nuées fécondes élevées en l'air , qui retombent sur cette illustre assemblée en pluie de grâces et de bénédictions , afin qu'on lui puisse donner ces beaux éloges , ces épithètes avantageuses , dont un grand personnage s'est

servi pour faire le portrait de la bonne conscience , et qui semblent comprendre , en peu de mots , l'abrégé de tout ce long discours : *Bona conscientia titulus religionis , templum Salomonis , ager benedictionis , hortus deliciarum , amœnum reclinatorium , arca fœderis , thesaurus regis , aula Dei , liber signatus et clausus in Deo.*

LOUANGE A DIEU.

VINGT-QUATRIÈME MERCURIALE.

Prononcée à Pâques 1687.

La modération doit être l'apanage et le véritable caractère de l'avocat.

MESSIEURS,

Ne sommes-nous pas à plaindre d'être si souvent obligés de retoucher le même tableau ; et comment pourrions-nous parler tant de fois de la réformation des mœurs et des désordres qui se glissent dans le Palais , sans fatiguer , par des répétitions ennuyeuses , les oreilles délicates de ceux qui nous écoutent ?

Il ne seroit peut-être pas difficile de se jeter en des routes écartées ; les sentiments différents des philosophes anciens et modernes , sur le système du monde et sur les ressorts cachés que la na-

ture emploie pour produire, pour conserver ses ouvrages, peuvent sans doute fournir un fonds inépuisable de questions curieuses. La méditation jointe à la lecture, forme un agréable mélange des observations de la physique et des enseignements de la morale; au lieu de se renfermer dans son sujet, on prend l'essor, on monte jusqu'aux nues, où l'on découvre, où l'on invente des rapports et des liaisons du ciel avec la terre. On s'applaudit quand on trouve le moyen d'éblouir et de surprendre par des applications subtiles et ingénieuses; on enveloppe ses traits les plus aigus sous des énigmes et des paraboles; et, en orateurs qui mesurent leurs périodes, qui affectent un style sublime, des expressions élégantes et des pensées plus brillantes que solides, on ne se propose guère d'autre but que de se concilier l'attention et de s'attirer des applaudissements.

Comment désavouer qu'en diverses occurrences, nous ne nous soyions servis de cette industrie pour suppléer à la stérilité de notre sujet? Mais ce qui étoit excusable, ce qui a peut-être mérité de l'approbation dans le commencement, le milieu et le progrès d'une longue carrière, seroit ridicule et tout-à-fait contraire à la bienséance, quand on approche de la fin de sa course.

Il ne nous convient donc plus de faire descendre sur la scène les divinités de l'antiquité pro-

fane; moins encore d'examiner si les étoiles sont attachées au firmament, ou si elles composent, avec l'espace qui les environne, des tourbillons peu dissemblables du nôtre: si le soleil est placé dans le centre de l'univers, et de quelle sorte il répand ses influences sur nos têtes; si l'on doit admettre le partage de quatre éléments, les formes substantielles d'Aristote, les idées et la réminiscence de Platon, les atômes d'Epicure, le flux et le mouvement continuel de la matière subtile, le combat des humeurs ou la circulation du sang; si les couleurs ont quelque chose de réel et d'attaché à l'objet qui se présente à notre vue, ou si elles naissent de la réflexion de la lumière; en un mot, si le froid, le chaud et tout ce que l'école appelle des qualités, sont actuellement dans le feu, dans l'eau et dans les autres sujets où notre imagination les conçoit, ou si elles ne consistent que dans la manière différente dont nos sens sont frappés par les corps qui les approchent.

Ainsi, laissant à de plus vigoureux athlètes les louanges qu'ils s'attirent par leurs discours où l'on voit éclater de toutes parts la politesse et l'érudition, nous sommes résolus, pour satisfaire à notre devoir, de vous entretenir aujourd'hui d'une manière plus familière et plus simple.

Dans cette vue, quelque estime que mérite votre profession, quelques talens dont vous ayiez

besoin pour y réussir, bien loin de rapporter en détail les éloges qu'on lui attribue, de choisir des termes pompeux pour en étaler les avantages, de vous exciter d'acquérir une gloire immortelle, et de mettre tout ce qui sort de vos mains dans la plus haute perfection, nous croyons beaucoup faire si, après vous avoir détrompés des erreurs populaires et de ces vaines espérances de grandeur dont une ambition aveugle flatte notre vanité, nous pouvons conduire et renfermer vos désirs et vos actions dans la circonférence de cette heureuse et salutaire médiocrité qui, nous l'osons dire, doit être l'apanage et le véritable caractère d'un avocat. Et, bien que la probité que l'on considère comme la base et le fondement des qualités qui vous sont nécessaires, semble être défectueuse quand on y met des exceptions et des bornes, et qu'on ne puisse marquer trop d'indignation pour tout ce qui s'en écarte : outre que votre fidélité n'a jamais été ni douteuse ni mercenaire ; que la prévarication, l'avidité d'un gain sordide qui stipule des conventions illicites, et les autres vices monstrueux sont tellement inconnus au barreau que vous n'avez point eu jusqu'ici besoin d'apologie pour vous purger de ces soupçons injurieux ; la vertu en apparence la plus éprouvée ne laisse pas de souffrir des éclipses, d'avoir des égarements, des imperfections et des taches légères, et l'on doit compter entre les gens de bien, ceux dont les fautes et

les chutes ne sont ni fréquentes, ni mortelles.

L'austérité qui ne se relâche point, et qui, dans les choses même indifférentes, n'accorde rien ni à la compassion, ni à la faveur, sera, si l'on veut, convenable à un magistrat qui exerce la censure, pourvu que l'on reconnoisse que cette méthode et cette sévérité naturelles ou affectées, ne nous peuvent être d'aucun usage, et qu'elles apporteroient d'autant plus d'obstacle à vos progrès, que votre emploi demande de la douceur, de l'humanité et de la condescendance. Votre droiture ne doit être ni rude, ni farouche, ni timide, ni scrupuleuse; il ne faut pas d'ailleurs qu'elle s'abandonne, par un excès de complaisance, aux inquiétudes, aux caprices, aux visions et aux frayeurs d'un plaideur opiniâtre; et les règles de la justice n'étant pas toujours aussi sûres que celles de l'arithmétique ou de la géométrie, on n'espère pas vous persuader de n'entreprendre jamais la défense d'une cause lorsque vous n'en croyez pas le succès infallible; car ce que l'on souhaite de votre pudeur et de votre discernement, c'est qu'une mauvaise foi, une vexation évidente et des prétentions entièrement insoutenables, ne trouvent point parmi vous des protecteurs qui plaident des paradoxes avec tant de confiance, d'emportement et de chaleur, qu'ils s'attirent le reproche ou de n'avoir pas la conscience délicate, ou de manquer de jugement.

Quelque aversion que l'on conçoive des détours

artificieux qui blessent la sincérité, et bien que, dans la politique, on abuse souvent de cette maxime que, puisque les méchants et les factieux commettent toute sorte de violences et de crimes pour détruire les empires, et usurper la puissance souveraine, les princes et leurs ministres peuvent se servir des mêmes voies pour maintenir la tranquillité et pour empêcher la ruine des Etats qu'ils gouvernent; les ruses et les stratagèmes que la guerre autorise, ne sont pas tout-à-fait odieux quand on ne les emploie que comme les remèdes caustiques dans un besoin pressant, et pour se garantir de l'oppression dont on est menacé par le crédit d'un adversaire redoutable, et qu'on ne se fait pas une habitude de retarder l'expédition, par des fuites et des remises affectées.

Les offices que vous rendez à vos clients doivent avoir des bornes. Quoique l'épanchement d'une charité généreuse et bienfaisante excuse certaines démarches qui ne seroient pas d'ailleurs tout-à-fait conformes à l'exacte bienséance, il est pourtant à craindre que ces soins et ces empressements ne se mettent à prix, et qu'ils ne partent pas toujours du seul motif d'un zèle épuré. Malgré que l'honoraire que vous recevez n'avilisse pas la dignité de votre ministère, les dettes les plus légitimes ne se doivent point exiger avec rigueur; et si vous conservez la supériorité et le titre de patrons sur les personnes

même du premier rang, quand vous les assistez sans intérêt ou que vous vous contentez d'une récompense médiocre, vous devenez en quelque manière leurs esclaves lorsqu'elles vous paient avec profusion, et que leur libéralité excède de beaucoup la juste valeur de votre travail. Quelle aumône outre cela plus agréable à Dieu que de protéger gratuitement un misérable près de perdre son procès, manque d'argent pour nous charger d'un sac, ou pour retirer des écritures ?

La science qui, dans l'opinion commune, semble ne pouvoir être trop vaste et trop étendue, ne se doit pas rechercher avec tant d'ardeur, qu'une contention excessive et des veilles indiscretes épuisent nos forces et altèrent notre santé. Ce n'est pas être savant que d'avoir ramassé un nombre infini de connoissances confuses et indigestes qui accablent et offusquent un esprit médiocre, plus qu'elles ne l'éclairent. Quand on parcourt beaucoup de pays, qu'on va d'une province à une autre, et qu'on marche toujours sans s'arrêter, on ne recueille guère de fruit de ses voyages. Si au contraire on se produit en public sans expérience et sans capacité, on se rend bientôt méprisable; les naufrages qui se font en sortant du port, sont presque sans ressource, et ces disgrâces causent d'ordinaire tant d'abattement et de chagrin, que la honte, jointe à la paresse, fait qu'on ne veut plus s'exposer à de nouveaux périls. Ainsi, nous n'avons garde de ré-

tracter les avis que nous vous avons tant de fois donnés, de ne vous embarquer dans la plaidoirie qu'après avoir assisté assiduellement aux audiences pendant quelques années, et employé bien des heures pour acquérir de la doctrine et de la littérature. Il ne faut pas pourtant tellement s'abîmer dans l'étude, qu'on se laisse séduire aux charmes, aux illusions flatteuses de ces occupations paisibles et cachées, et que, par trop de retenue et par une injuste défiance de soi-même, demeurant enseveli dans les ténèbres, l'on perde les conjonctures favorables de se signaler.

Disons plus : quoique l'abondance soit préférable à la stérilité, une once d'or, une grosse perle, un diamant brillant valent mieux que plusieurs livres de fer ou de plomb ; on profite peu à faire trafic de bagatelles et de marchandises de contrebande ou de mauvais aloi. Combien de choses qu'il est dangereux d'apprendre et utile d'ignorer ! Combien d'autres où il est expédient de ne pas s'engager, parce qu'elles nous sont étrangères, et que, n'ayant point de rapport à notre profession, l'on consume, pour s'en instruire, des moments précieux dont on pourroit faire un meilleur usage ! Si la curiosité nous porte à sortir de notre sphère ; si nous avons de l'inclination pour les sciences spéculatives ; il faut seulement en goûter dans les intervalles de son loisir, et ne s'y pas abandonner avec intempérance, car ce qui fait le capital et l'occupation

sérieuse des hommes oisifs, ne doit être qu'un amusement et un moyen de nous délasser des fatigues inséparables de nos fonctions laborieuses. Ne sait-on pas que la vivacité d'une imagination brillante qui conçoit sans peine ce qu'on lui expose, s'égare et se prévient, surtout quand elle précipite son jugement, et qu'elle est accompagnée d'ignorance et de présomption? C'est en vain que l'on s'attache à pénétrer jusqu'aux moindres difficultés des controverses épineuses : ces recherches pénibles que rien n'arrête, ne fixe et ne contente, n'engendrent d'ordinaire que des doutes et de l'obscurité; et pour peu qu'on ait dessein de se faire entendre et d'expliquer nettement la matière que l'on traite, soit de vive voix, soit par écrit, il ne faut pas pousser trop avant ses scrupules, ses réflexions et ses conjectures. Le déclamateur remarque que les propositions les plus claires, les plus sensibles, perdent une partie de leur évidence et de leur force, lorsqu'on entasse une foule d'arguments superflus pour les confirmer.

Ceux qui fouillent des carrières et des mines profondes, trouvent souvent des abîmes et des eaux souterraines qui les engloutissent; et quand on perce des montagnes, quand on creuse de tous côtés pour trouver l'origine d'une source, elle change de cours, ou s'évanouit et se perd sans retour. Qui oseroit, d'ailleurs, nous ne disons pas approuver l'imposture et le mensonge,

mais avoir de l'indulgence pour les équivoques et les déguisements qui altèrent la vérité ? Aussi ne résiste-t-on point aux rayons de cette vive lumière ; tout fléchit à sa vue , et l'on rend les armes aussitôt qu'elle se montre à découvert. Cependant , elle se dérobe aux yeux les plus clairvoyants ; elle est ici-bas environnée d'un nuage si épais , qu'elle nous échappe , lors même que nous la cherchons de bonne foi.

En effet, il n'est presque rien dans l'univers que la Providence éternelle n'ait abandonné à la dispute des hommes. Les maximes en apparence les plus assurées reçoivent des exceptions et trouvent des censeurs qui les combattent ; la jurisprudence n'est pas uniforme dans tous les tribunaux ; les décrets du sénat participent de cette inégalité ; la discipline et les bienséances extérieures suivent les modes et changent tout-à-fait d'un siècle à un autre. Les ordonnances elles-mêmes ont leurs révolutions et leurs périodes ; et, après avoir été quelque temps en vigueur, elles s'abolissent par un usage contraire. Combien de fois arrive-t-il que les lois ne se peuvent exécuter à la lettre sans un péril extrême , et qu'on est obligé d'en tempérer la dureté par des dispenses , par des interprétations gracieuses , et de prononcer contre le droit étroit en faveur de l'équité ? C'est en ces occasions que vous avez besoin de vous servir des préceptes de la rhétorique. Ce qui contribue alors à la victoire , n'est ni le

nombre des citations, ni le texte du Code et du Digeste, ni l'autorité des docteurs, ni le préjugé des arrêts, ni le poids d'un raisonnement puissant et solide; mais l'adresse d'un orateur qui, par un récit dont les circonstances paroissent vraisemblables, par une dissimulation prudente et par les dehors d'une ingénuité et d'une modestie apparentes, se concilie l'attention et la créance des juges et des auditeurs. Remarquez pourtant qu'il ne faut pas charger d'ornemens toute sorte d'ouvrages. Outre qu'il n'appartient qu'aux maîtres de l'art de placer les ombres dans une juste proportion, et de donner du relief à leur peinture; ces couleurs si bien disposées et mises dans leur jour avec tant d'industrie, et toutes les figures que l'éloquence emploie pour émouvoir ou calmer les passions, et pour couvrir le foible d'une cause, méritent des louanges et de l'approbation, encore que par là on ne trompe presque jamais des magistrats éclairés.

L'on peut ajouter que la pauvreté affreuse et les richesses immenses empêchent également que l'on n'avance dans le chemin de la gloire, et qu'on ne se rende recommandable par des actions illustres. L'une marche lentement, faute d'assistance; mais elle nous fait sentir un aiguillon qui nous presse et nous sollicite sans cesse au travail; et c'est à elle qu'on est redevable du progrès des beaux-arts et d'un grand nombre

d'inventions utiles et curieuses. L'autre n'inspire que de la mollesse et de la vanité ; et au lieu de profiter des secours qu'elle offre pour acquérir de la science et de la vertu , on renonce aux fatigues d'une vie laborieuse , on se laisse corrompre par la flatterie , par les appâts de la volupté , et l'on se jette dans la débauche et dans le libertinage.

Les jeunes gens qui naissent dans l'abondance ont une extrême impatience de se revêtir de bonne heure de l'éclat de la pourpre , et il est rare qu'ils entrent dans vos ordres pour en exercer les fonctions. De là vient qu'étant presque toujours à l'abri de ces écueils dangereux , vous avez la satisfaction d'être les seuls artisans de votre fortune. Si vous ne montez plus comme autrefois aux premières charges de la robe ; si votre condition est moins élevée , elle en est beaucoup plus sûre , et votre ambition n'ayant pour objet que de vous rendre habiles et intelligents , de vous concilier de l'estime et l'emploi , vous n'avez pas besoin d'intrigue et de faveur pour parvenir au but qu'elle se propose. Les maisons bâties sur la cime des montagnes sont souvent renversées par l'impétuosité des vents ; l'air trop subtil dévore ses habitants ; les édifices que l'on place au bord des rivières et dans le fond des vallées , doivent craindre les inondations : c'est là qu'il se forme des vapeurs grossières et terrestres qui nuisent à la santé : tandis qu'entre ces deux extrémités

on rencontre une heureuse situation où le bruit du tonnerre , les orages et les tempêtes ne troublent pas fréquemment la sérénité des beaux jours.

Pour arriver à cette agréable tranquillité , il faut vaincre par la persévérance les difficultés qui se présentent d'abord , et qui seroient capables de nous rebuter ; il faut une activité qui ne se lasse point , parce qu'elle se repose par intervalle , et une diligence exempte d'inquiétude et de précipitation ; il faut encore se connoître soi-même , n'avoir ni foiblesse ni emportement , ne pas courir après la pratique d'une manière servile , et éviter que la présomption et l'amour-propre ne nous engagent à nous charger d'un fardeau trop pesant , à entreprendre plus d'ouvrage que nous n'en pouvons achever.

Ne vous imaginez pas pourtant que la modération que nous vous proposons ait rien de bas ni de rampant ; c'est au contraire le caractère des âmes du premier ordre qui , lorsque leur naissance et leur mérite les élèvent au-dessus de nous d'une distance infinie , s'en rapprochent par leur bonté et par une communication familière qui , tempérant la splendeur dont elles sont environnées , ajoute une affection tendre , sincère , sans fard , aux soumissions respectueuses qu'on leur doit.

Tel a été le prince (1) incomparable dont

(1) Le grand Condé.

toute la France a ressenti vivement la perte ; lui qui, dans une extrême jeunesse , se signala par mille exploits fameux , et s'est acquis une réputation qui passera jusqu'à la postérité la plus reculée. S'il a paru redoutable à la tête des armées ; si son courage intrépide , sa vigilance , sa pénétration et la vaste étendue de son génie , l'avoient mis en parallèle avec les plus grands capitaines de l'antiquité ; s'il les a quelquefois surpassés , c'est que sa valeur ne dégénéroit point dans une témérité indiscrete. Toujours attentif à ce qui regardoit la subsistance , la marche et le campement de ses troupes , et à choisir des postes avantageux partout où il a commandé , il étoit mieux instruit de la situation du pays que les géographes qui en dressent les cartes ; et , dans le fort de la mêlée , au milieu de cette noble ardeur dont il se sentoit animé , il conservoit tant de présence d'esprit , tant de discernement , qu'il n'a jamais manqué de profiter des conjonctures favorables à son parti et des fautes de ses ennemis. Outre les vertus militaires , ne possédoit-il pas encore d'autres talents d'un prix inestimable qui l'ont rendu recommandable à toutes les nations de la terre , même pendant ses égarements et ses disgrâces ? Qui pourroit exprimer les charmes de sa conversation , la variété infinie de ses connoissances ; sa modestie dans le récit de ses plus illustres actions , les manières agréables et insinuanes dont il rece-

voit les personnes qui l'abordoient, son inclination à rendre de bons offices et à donner des marques de son estime à tous ceux qu'il voyoit se distinguer dans leur emploi? Ne peut-on pas assurer qu'il n'a guère été moins admirable lorsque ses infirmités l'ont réduit à combattre contre la douleur, que quand les armes du Roi gagnoient des batailles sous ses auspices et sous sa conduite, dans les plaines de Rocroy, de Norlingue et de Lens? Et son séjour de Chantilly, où, dans des heures de retraite, il a fait d'excellentes réflexions; où le ciel a répandu sur lui l'abondance de ses lumières et de ses grâces; où, exempt d'inquiétude et de chagrin, il goûtoit les plaisirs innocents de la campagne, occupé du soin d'embellir ses jardins par des plants, des canaux, des fontaines et des cascades, ne doit-il pas faire une des plus belles parties de son histoire et de son éloge?

Mais, s'il nous étoit permis de passer plus avant, quelle modération égale à celle de notre auguste monarque? Après tant de victoires et de conquêtes, tant de villes et de provinces soumises à son obéissance; après avoir dissipé tant de ligues et de vains projets, terrassé l'orgueil de tant de puissances formidables, et porté la terreur de son nom jusque chez les nations barbares, qui pourroit résister à la force de son bras, au torrent impétueux de ses prospérités, si lui-même, par une prudence exquise, en don-

nant la paix à l'Europe, n'avoit fixé des bornes à son royaume? Sans entrer dans le détail de tout ce qu'il a fait en faveur de la religion, ainsi que pour bannir l'hérésie, n'a-t-il pas mêlé les bienfaits à la juste sévérité de ses édits? Ses résolutions fermes et inflexibles qui ne se démentent jamais, et qui surmontent tous les obstacles qu'on leur oppose, ne sont-elles pas accompagnées d'une extrême douceur lorsque le mal n'est pas incurable, lorsqu'on reconnoît et qu'on abandonne son erreur? Avec combien de vigueur ne maintient-il pas l'indépendance, les droits et les prééminences de sa couronne! En même temps qu'il oppose un mur d'airain aux nouvelles opinions des docteurs et aux entreprises des officiers de la cour de Rome, il ne s'écarte point de la déférence et du respect que les Chrétiens doivent au Saint-Siège. Dans l'espérance de voir bientôt finir les disputes et les querelles qui empêchent qu'un grand nombre d'églises ne reçoivent les pasteurs qui leur sont destinés, n'a-t-il pas suspendu les mouvements de notre zèle et rejeté jusqu'ici les expédients et les remèdes proposés pour faire cesser, par les voies canoniques, un scandale si funeste et si dangereux?

N'a-t-il pas en outre donné un exemple de modestie inconnu aux siècles passés, lorsqu'au retour de ses campagnes que tant d'autres succès merveilleux rendront à jamais mémorables, il a refusé les entrées solennelles, la pompe et les

honneurs d'un triomphe qu'il avoit si bien mérité? Sa sagesse profonde qui, du haut du trône où il est assis, fait mouvoir des ressorts cachés et répand ses influences au-dedans et au dehors jusqu'aux climats les plus éloignés de l'un et de l'autre hémisphère, n'ayant aujourd'hui d'autre objet que le salut, le repos et le soulagement de ses peuples, il s'est tellement acquis leur amour et leur vénération, qu'ils font des vœux continuels pour la conservation de sa personne sacrée; que ses ordres trouvent partout une soumission volontaire, et qu'on cherche même avec empressement, les moyens de lui plaire et de prévenir ses intentions.

Si donc cette pensée est raisonnable, que la grandeur d'un roi ne se mesure pas tant par le nombre et l'étendue des provinces sujettes à sa domination, que par sa valeur, par sa clémence et par son équité; le prince qui nous gouverne n'est-il pas la source, le protecteur et le premier mobile de la justice? Pour peu qu'on considère son intelligence sublime, et toutes les qualités héroïques qu'il possède au suprême degré, n'est-ce pas à lui que doit appartenir mieux qu'à aucun autre de ceux qui ont jamais porté le sceptre, et le titre de Louis-le-Grand, et l'empire de l'univers?

Que s'il étoit défendu chez les Perses de peindre le soleil parce que l'or, les ombres et les couleurs qui empruntent leur éclat de sa lumière

en ternissent la splendeur lorsqu'elles veulent l'imiter, la majesté du souverain désire la même retenue; et notre voix s'affoiblissant tous les jours, nous ne saurions lui rendre un hommage plus respectueux que de continuer, tant que nos forces nous le pourront permettre, l'exercice de la charge qu'il nous a confiée, et de lui consacrer ainsi, dans l'action ou dans le repos, et nos paroles, et notre silence, et tous les moments de notre vie.

Pénétrés de ces sentimens, nous finissons par cette remarque : que la subordination de votre ministère ne diminue rien de sa dignité. Comme on vous laisse les maîtres de l'étendue de vos discours, ne les poussez pas dans une longueur ennuyeuse ; trouvez le moyen de les resserrer de telle sorte, que ni les juges ni vos adversaires n'aient point de nécessité ou de prétexte de vous interrompre. Abstenez-vous encore des invectives et des railleries piquantes ; elles sont presque toujours suivies de fâcheuses répliques. Ne prenez pas non plus pour des insultes, de justes reproches et des remontrances salutaires ; et quand la religion ne nous obligerait pas d'étouffer les mouvemens de haine et de vengeance qui naissent dans notre cœur, la morale seule nous enseigne que les disgrâces et les injures qu'un ressentiment injuste nous attire, ne sauroient flétrir notre réputation, car les traits qui ne nous blessent point, retombent sur ceux qui les ont

lancés : après tout, la colère et les menaces où l'on s'expose dans la chaleur du combat, s'évanouissent bientôt ; la prudence les évite et la modestie les dissimule ou les méprise.

Et quand vous aurez quitté la plaidoierie pour vous mettre au rang des consultants, abrégez la longueur des arbitrages, renoncez à toute sorte d'engagements et de préventions, pour vous revêtir du caractère de juges. Que les oracles que vous rendrez ne soient ni trompeurs, ni obscurs, ni équivoques. Avant que de donner vos avis, examinez avec beaucoup de loisir et d'attention, les doutes qu'on vous propose ; ne soyez point opiniâtres dans vos sentiments ; ne résistez pas à la vérité, parce que d'abord vous l'avez méconnue ; et souvenez-vous de cette excellente instruction de l'apôtre qui nous assure qu'on n'est pas responsable des événements, et que, pourvu qu'on ait rempli tous ses devoirs, l'estime précieuse dont on doit être si jaloux, et la bonne odeur des actions vertueuses, se conservent également dans le salut et dans la perte de ceux dont on entreprenoit la défense et la protection : *Christi bonus odor sumus Deo, in iis qui salvi fiunt, et in iis qui pereunt* (S. Paul, ad Cor. II, cap. 2, v. 15).

Quant aux procureurs, ce n'est pas sans raison qu'on leur reproche d'embarrasser et d'obscurcir les procès par un nombre infini de requêtes et de procédures superflues, et par des volumes

d'écritures qui coûtent beaucoup aux parties sans instruire les juges. L'on ne peut même désavouer que les frais immenses des décrets, des ordres et des désertions dont l'excès monstrueux engloutit presque le prix entier des plus grandes terres, n'augmentent et ne se multiplient tous les jours ; d'où il arrive, qu'après une poursuite de quinze ou vingt années, le débiteur se trouve ruiné sans ressource, et la plupart des créanciers perdent entièrement leur dette. Et, sans prétendre nous alarmer par de funestes présages, peut-on croire qu'un abus si nuisible et qui excite tant de murmures, de plaintes et de clameurs dedans et dehors le palais, ne sera jamais réprimé par l'autorité, la prévoyance des lois et des magistrats ? On ne sauroit sans doute avoir trop d'estime et de considération pour ceux qui joignent à la suffisance, la probité et la modestie ; mais il s'en rencontre d'autres qui gardent si peu de règles et de mesure dans leur conduite que, quelque remontrance qu'on leur fasse, on n'espère pas qu'ils renoncent à leurs mauvaises habitudes. Aussi ne doivent-ils pas s'attendre qu'on les traite avec indulgence lorsqu'ils tomberont en des fautes notables.

LOUANGE A DIEU.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE DEUXIÈME VOLUME.

A	VERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.....	Pages.	v
---	--------------------------------	--------	---

DISCOURS.

1 ^{er}	DISCOURS. Prononcé à la Chambre de justice établie en 1661, contre tous ceux qui avoient eu quelque part aux finances, et près de laquelle Denis Talon venoit d'être nommé procureur-général.....	1
2 ^e	— Prononcé à l'ouverture des grands-jours d'Auvergne, tenus en 1665, contre les seigneurs et les juges qui accabloient les vassaux et les justiciables...	13
3 ^e	— Lors de la présentation des lettres de M. le chancelier d'Aligre (1674).....	29
4 ^e	— Présentation de M. le chancelier Le Tellier (1677).	34
5 ^e	— Eloge de M. le chancelier Boucherat, à la présentation de ses lettres.....	48

MERCURIALES.

1 ^{re}	MERCURIALE. Prononcée à la Saint-Martin 1656. — Eloge de M. le premier président de Bellièvre. — Sa fermeté, sa modestie.....	62
2 ^e	— Prononcée à Pâques 1657. — Si la mercuriale n'est qu'une cérémonie, ou si ce qui étoit autrefois censure est devenu un entretien agréable. — Le fruit de la censure. — Il faut censurer en représentant les bons exemples.....	75

	Pages.
3 ^e — Prononcée à la Saint-Martin 1657. — Les désordres de l'intérieur de la compagnie sont ce qui en cause l'avilissement.	85
4 ^e — Prononcée à la Saint-Martin 1659. — De la soumission à la loi.	103
5 ^e — De la persévérance.	126
6 ^e — Du bien public.	146
7 ^e — Les magistrats doivent marcher sans relâche dans le chemin de la science et de la vertu.	176
8 ^e — Pour acquérir toutes les vertus de son état, un magistrat doit s'efforcer de surpasser les plus parfaits modèles.	194
9 ^e — De la science.	205
10 ^e — Tous nos maux viennent de nous-mêmes.	216
11 ^e — Comparaison de la justice avec l'architecture. — Il faut être appliqué, ne rien donner à la faveur. — Louange des magistrats.	236
12 ^e — Des avantages de la paix et de l'union parmi les magistrats.	246
13 ^e — Du feu.	259
14 ^e — Prononcée à la Saint-Martin 1672.	272
15 ^e — La justice est une vertu située entre deux extrémités. — Tous les devoirs d'un bon juge consistent en trois choses : <i>bonitatem, disciplinam, scientiam</i>	284
16 ^e — Un juge ne doit point obéir à ses sens ; il doit allier la sévérité et la clémence, suivant les occasions.	308
17 ^e — Prononcée à la Saint-Martin 1677. — Du repos ; quel usage on en doit faire ; les avantages qu'il produit.	332
18 ^e — De la vérité. — Haine de la dissimulation et de la flatterie.	359
19 ^e — Nécessité de la censure. — Il faut observer les	

TABLE.

491

Pages.

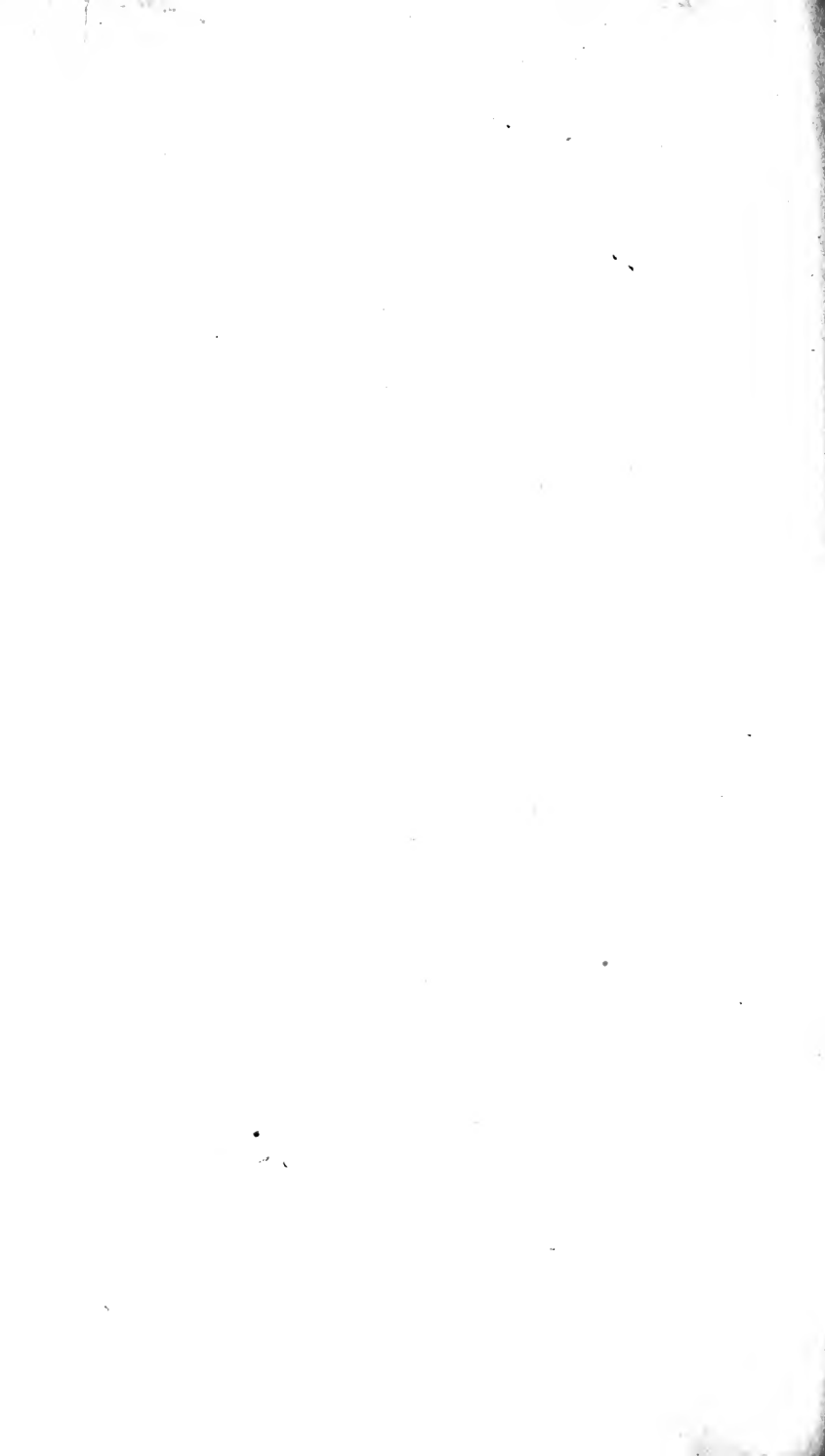
lois. — Les anciens magistrats doivent servir d'exemple, ne point donner dans les plaisirs, n'avoir point de présomption.....	374
20 ^e — L'amour-propre et l'indulgence envers soi-même troublent l'économie de la justice. — Il faut se corriger des défauts que l'on blâme dans autrui.....	396
21 ^e — Des songes.....	409
22 ^e — La cause de nos désordres est en nous-mêmes; nous pouvons y remédier.....	430
23 ^e — Il faut régler ses actions conformément à la justice, et s'observer sans cesse pour se censurer soi-même utilement.....	446
24 ^e — Prononcée à la Saint-Martin 1687. — La modération doit être l'apanage et le véritable caractère de l'avocat.....	469

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

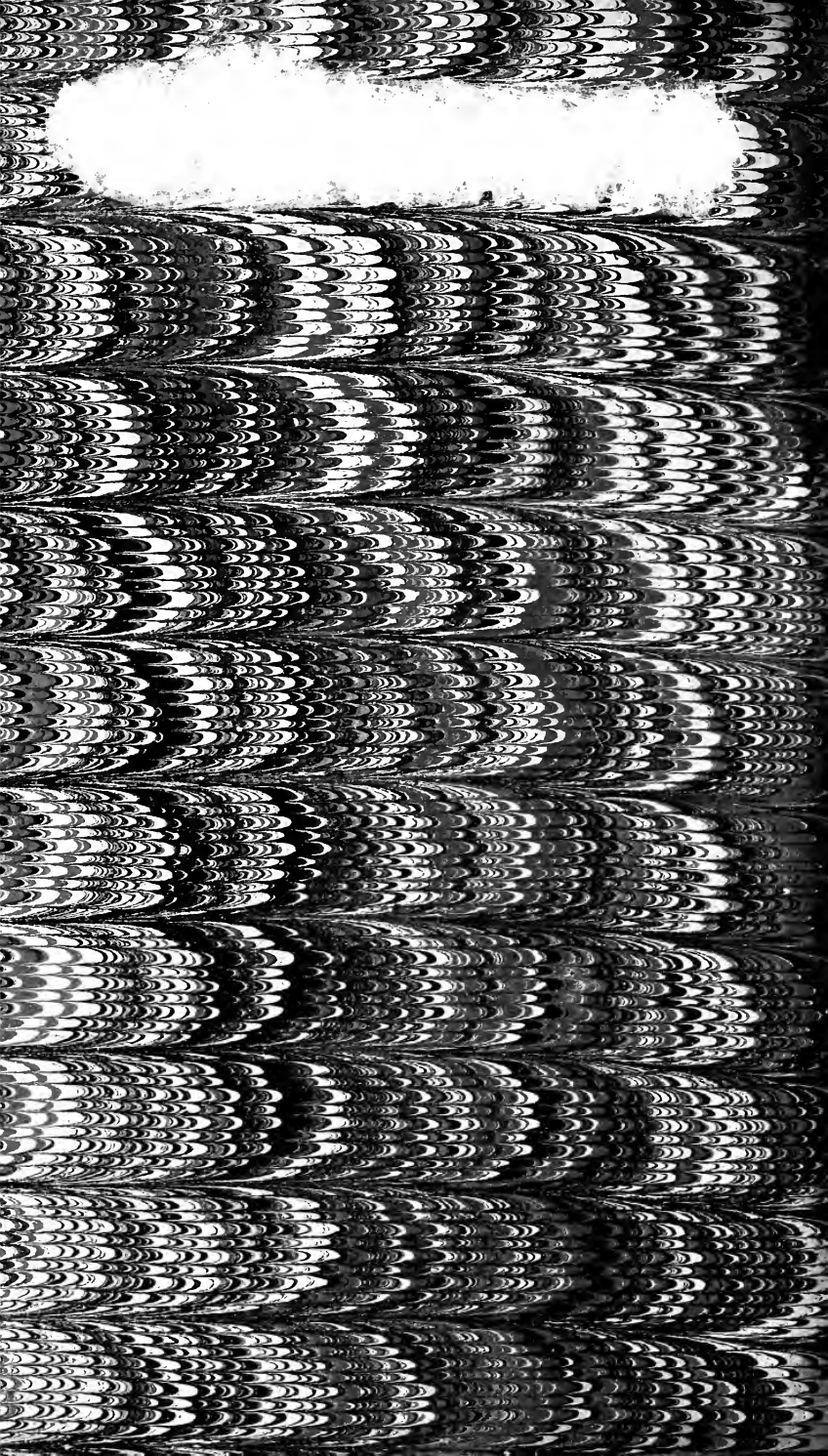












CE K 0000
.T34 1821 V002
COO TALCN, OMER. CEUVRES D'CM
ACC# 1160363

